

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVI.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XLVI.

CONTENANT *la fin des Mémoires de* MICHEL DE CASTELNAU, *ceux* D'ACHILLE GAMON, *& de* JEAN PHILIPPI.

XVIe SIÈCLE.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes à Paris, est de 54 liv. pour les nouveaux Souscripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste, payeront de plus 7 liv. 4 sols.

Il faut s'adresser à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU, SIEUR DE MAUVISSIERE.

SUITE DU SEPTIÈME LIVRE.

CHAPITRE VI.

Importance de la perte de la Charité. Le Roy de Navarre fait Chef du party Huguenot par la mort du Prince de Condé, conjointement avec le jeune Prince de Condé. Le sieur de Castelnau Mauvissiere envoyé à la Cour par le Duc d'Aumale.

Renvoyé par le Roy au Duc d'Anjou; exploits du Duc d'Anjou en Xaintonge, Angoumois, Limousin. Mécontentement de son armée.

La Reine Mere vient à Limoges pour y mettre ordre. Subvention des Ecclesiastiques de France par la vente de leur temporel.

Le sieur de Terride fait la guerre à la Reine de Navarre. Mort du Duc des Deux-Ponts. l'Admiral arrive à l'armée du Duc.

Médaille de la Reine de Navarre & sa Devise.

Rémonstrance des Huguenots au Roy & leur Manifeste.

Response du Roy. Lettres & Protestations de l'Admiral au Mareschal de Montmorency.

1569. PAR la prise de cette place, le Duc des Deux-Ponts avança son chemin de beaucoup de pays, qu'il luy eust fallu traverser pour joindre le camp des Princes de Navarre & de Condé, le premier ayant esté élu Chef des Huguenots incontinent après la mort du Prince de Condé (19), auquel le jeune Prince son fils fut donné pour adjoint; l'Admiral demeurant toûjours le principal Gouverneur & Conseiller en toutes les affaires des Huguenots que je laisseray acheminer en Angoumois & Perigueux, sur l'advis qu'ils eurent de la prise de la Charité, & venue du Duc des Deux-Ponts pour aller au-devant de luy, afin de rétourner au Duc d'Aumale : lequel estant demeuré seul Lieutenant-General à l'occasion de la

maladie du Duc de Nemours qui s'estoit retiré, & une partie de l'armée débandée, deux jours après la rencontre de Nuys, ayant tenu conseil de ce qu'il avoit à faire, me choisit pour aller trouver Leurs Majestez, afin de leur faire entendre ce qui s'estoit passé en tout son voyage, & aussi pour rémettre la charge de Lieutenant-General de l'armée qu'il commandoit entre les mains du Duc d'Anjou, & leur oster la mauvaise impression qu'on avoit voulu donner de luy, pour n'avoir empesché l'entrée du Royaume au Duc des Deux-Ponts, & se justifier d'autres mauvais offices, que quelques-uns luy avoient voulu rendre à la Cour & au Conseil. 1569.

Estant donc arrivé près de Leurs Majestez, après leur avoir rendu compte de mon voyage vers le Duc d'Albe, & de beaucoup de particularitez des Ducs de Nemours & d'Aumale, dont estant mieux esclaircies, elles demeurerent plus satisfaites; deux ou trois jours aprés elles me commanderent d'aller trouver le Duc d'Anjou, lequel courant la Xaintonge, l'Angoumois & Limousin, avoit réduit en l'obéissance du Roy les places de Mussidan & Aubeterre, afin qu'il fist avancer le reste des forces qui estoient avec le Duc

1569. d'Aumale, pour combattre les Princes, avant qu'ils puſſent eſtre unis au Duc de Deux-Ponts, eſtant leurs conjonctions l'eſtabliſſement de toutes leurs affaires. Or comme j'avois reconnu leurs Majeſtez mal-ſatisfaites des Ducs de Nemours, & d'Aumale, je trouvay que le Duc d'Anjou ne l'eſtoit pas moins de beaucoup de Capitaines de ſon armée (a), qui à faute de payement demandoient congé de ſe rétirer en leurs maiſons, comme quelques-uns avoient fait : la pluſpart auſſi des ſoldats ſe débandoient tous les jours (b), tant à faute du payement, que pource qu'ils avoient grandement paty en l'armée, en partie à cauſe de l'hyver qui avoit eſté fort grand cette année, & de beaucoup de

(a) Cette diſette d'argent & de vivres, la méſintelligence entre les chefs, l'indiſcipline des ſoldats & leur déſertion ſont autant d'articles que confirment les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 163) *l'armée ſe débandoit journellement* (dit le Rédacteur de ces Mémoires) *comme ſi celle de M. d'Aumale eût apporté cette contagion...* Davila (Liv. IV, page 330) l'affirme auſſi : mais celui-ci eſt démenti par M. de Thou (Liv. XLV) relativement à la ſupériorité du nombre qu'il donne aux Proteſtans.

(b) On retrouvera dans les Mémoires de Guillaume de Saulx (fils aîné du Maréchal de Tavannes) un tableau du mécontentement général & de l'inſubordination qui regnoit parmi les troupes du Duc d'Anjou.

maladies qu'ils avoient reçuës, dont grand 1569.
nombre estoient morts; en sorte que l'infanterie estoit réduite à une moitié, la cavallerie au tiers, à qui il estoit dû près de trois mois de leurs services; ce qui donnoit beaucoup de mécontentement au Duc qui recevoit les plaintes d'un chacun, aussi blasmoit-il fort ceux qui estoient du Conseil de Leurs Majestez, pour le peu d'ordre qu'ils apportoient de faire tenir de l'argent, à quoy de leurs costez ils estoient assez empeschez, s'estonnans comme les Huguenots qui en devoient bien avoir moins, pouvoient entretenir si long-temps une armée sur pied, & faire venir tant d'estrangers, ausquels il falloit beaucoup d'argent.

Ce qui fit résoudre la Reine Mere, quelques jours après de venir à Limoges, tant pour voir quels moyens il y auroit de faire une bonne paix, que pour adviser en cas qu'elle ne se peust faire si-tost, aux remedes nécessaires pour la conservation de l'Estat, comme aussi pour donner courage aux gens de guerre, & les contenter par belles paroles & promesses, attendant que partie de la levée fust faite des deniers de la subvention, que les Ecclesiastiques faisoient à Sa Majesté par la vente & alienation de leur

1569. temporel, jusques à la concurrence de cinquante mille escus de rente, suivant la bulle & permission du Pape.

Mais pour retourner à l'armée des Princes, laquelle comme j'ay dit, s'estoit acheminée sur la fin de May pour venir au-devant du Duc, à Nantrou qui fut pris sur quelques soixante soldats, les Princes & l'Admiral y ayans séjourné deux jours : ils dépeschèrent le Comte (a) de Montgommery pour aller en Gascogne, afin de commander à l'armée des Vicomtes, qui ne pouvoient s'accorder pour la jalousie du commandement, & aussi pour s'opposer aux desseins de Terride, qui commençoit fort à ruiner les affaires de la Reine de Navarre, & ayant passé la Vienne, deux lieuës au-dessus de Limoges, le neuviéme Juin arriverent à Chalus; *le gué de Verthamont* (b) *proche le*

(a) Lisez les Mémoires de Montluc, Liv. VII, & les observations, page 455 du tome XXV de la Collection. On y trouvera tout ce qui concerne cette expédition de Montgommery.

(b) Ce passage entier marqué en lettres italiques ne se trouve point dans la première édition des Mémoires de Castelnau. Le Laboureur, en faisant cette remarque (tome II de ses Additions, page 674) a observé que le passage en question avoit été placé en

village de mesme nom, est sur la riviere de 1569.
Vienne à cette distance de Limoges, d'où l'Admiral partit avec quelques Chefs de l'armée Huguenotte, pour aller recevoir le Duc des Deux-Ponts : mais l'onziéme il le trouva mort à Escars, ayant long-temps auparavant esté travaillé d'une fiévre quarte, ensuite de laquelle une fiévre continuë luy fit perdre l'esperance de venir à chef de son dessein encommencé, lequel il exhorta tous les Chefs de son armée de suivre avec la mesme résolution qu'il quittoit la lumiere du jour pour jouir de celle du Ciel, estant le dueil & tristesse par la mort de ce Prince (à la charge duquel succeda le Comte de Mansfeld, entremeslée de joye que les Chefs avoient de se voir.

L'Admiral fit present aux principaux d'une quantité de chaisnes d'or, avec quelques Medailles, retirant à une Portugaise (a), que la Reine de Navarre avoit fait faire

note à la marge du texte, & qu'on l'y intercala dans es éditions suivantes. Cette note (ajoute-t-il) avoit pour but d'avertir le Lecteur que les Protestans passènt la *Vienne* au gué *Vertamont*.

a) C'est-à-dire ressemblant pour la forme à une porugaise.

1569. par son conseil (a), sur lesquelles ces mots estoient engravez; PAIX ASSEURÉE, VICTOIRE ENTIERE, OU MORT HONNESTE, & au revers le nom d'elle & de son fils Prince de Bearn, pour montrer la résolution qu'elle & son fils avoient prise de mourir constamment pour la défence d'une mesme Religion, & aussi pour unir davantage les cœurs & volontez de ceste armée estrangere, en la continuation de ceste guerre & association de leurs armées, desquelles la jonction entiere se fit à Saint-Yrier, le vingt-troisiéme de Juin, mille cinq cens soixante & neuf, où par le commandement des Princes, les Reistres ayant fait la revue de leurs gens, ils firent montre & receurent argent. Peu de jours après, les Princes, de l'advis de l'Admiral, firent dresser une requeste pour

(a) De Thou (Liv. XLV) s'accorde avec Castelnau par rapport à l'époque à laquelle ces médailles d'or furent distribuées. Il nous apprend qu'on y voyoit d'un côté la Reine de Navarre & son fils Henri avec leurs noms, & de l'autre la légende en latin que Castelnau rapporte. Davila (Liv. IV) prétend que ces médailles furent fabriquées en mémoire de la nomination du Prince de Béarn au Généralat. L'opinion de M. de Thou qui applique cette fabrication au moment de la réunion avec les Allemands, nous paroît plus vraisemblable.

l'envoyer au Roy, au nom de tous les Huguenots de France, par laquelle ils exposoient toutes les causes de leurs plaintes, & justes défences pour le fait de leur Religion, l'exercice de laquelle ils supplioient très-humblement, Sa Majesté de vouloir octroyer libre à ses sujets, avec les seuretez requises, sans aucune exception, ny modification, protestant que si en quelques points de la Confession de Foy auparavant presentée à Sa Majesté par les Eglises de France, on leur pouvoit enseigner par la parole de Dieu comprise ès livres Canoniques, qu'ils estoient éloignez de la doctrine des Apostres & Prophetes, de ceder très-volontiers à ceux qui les instruiroient mieux. C'estoit le sommaire de leur demande, de laquelle ces deux articles estoient les plus importants, & de plus difficile accommodement. Ils asseuroient aussi Sa Majesté, qu'ils ne desiroient rien plus que la convocation d'un Concile libre & general, & protestoient, encore qu'ils eussent uny toutes leurs forces, d'entendre plus volontiers qu'auparavant à une bonne paix, le seul & unique moyen de réconcilier & réunir tous ses sujets à son obéissance. 1569.

1565. L'Estrange ayant esté député (a) pour la presenter à Sa Majesté, fut trouver le Duc d'Anjou de la part des Princes, pour avoir son passeport; mais il ne pût tirer autre responfe, sinon qu'il en donneroit advis à Sa Majesté, pour sçavoir si elle auroit agréable qu'elle l'octroyast; & d'autant que l'on jugeoit bien que cette Requeste n'avoit esté faite que par forme, & que leur intention n'estoit pas de desarmer, que sous des conditions trop avantageuses: le Roy ne fit autre responfe, sinon qu'il ne vouloit rien voir ny entendre, que premierement les Huguenots ne se fussent rangez au devoir,

(a) Ce fait éclaircit une particularité consignée dans nos observations sur les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, page 370) d'après l'Auteur de la vie de Gaspard de Coligni, nous avions imputé au Duc d'Anjou le refus de ce passeport. Comme il n'y a pas à balancer entre le témoignage de cet Ecrivain & celui de Castelnau, nous nous empressons de rectifier l'erreur qui nous étoit échappée. Le Duc d'Anjou a assez de torts, sans lui attribuer les faits particuliers de Chasles IX. Quant à l'*Estrange*, qu'on chargea de cette commission, il paroît que l'Amiral avoit la plus grande confiance dans ce Gentilhomme. (Voyez les mêmes Mémoires de Tavannes, tome ibid. de la Collection, p. 180.)

que des fidéles sujets doivent à leur Prince; 1569.
mais le Mareschal de Montmorency, à qui l'Admiral en avoit escrit & renvoyé copie de la Requeste, l'asseura par la response qu'il luy fit, que Sa Majesté, lors que les Huguenots de France se seroient mis à leur devoir, les recevroit toûjours comme ses sujets & oublîroit le passé; quelques jours après l'Admiral luy en écrivit une autre, par laquelle il témoignoit avoir une extrême compassion de voir la ruine & désolation prochaine de la France, à quoy, puisque ses ennemis ne vouloient apporter autre remede, il avoit au moins ce contentement d'avoir recherché, autant qu'il luy avoit esté possible, de pacifier les troubles de ce Royaume, appellant Dieu & tous les Princes de l'Europe pour juges de son intention, qui seroit toûjours portée au service du Roy, & à se maintenir avec tous les Protestans de France, en l'exercice de sa Religion contre la violence de ses ennemis: ce sont les mesmes termes de sa lettre.

CHAPITRE VII.

La Reine veut voir en bataille l'armée du Duc d'Anjou, qui vouloit combattre les Huguenots.

L'Admiral le vient attaquer. Et après une sanglante escarmouche les deux armées se séparent.

Le Comte du Lude assiege Niort, il est contraint de lever le siege, & les Huguenots prennent plusieurs places en Poictou.

Dessein de l'Admiral sur le Poictou.

Le Duc de Guise se jette dans Poictiers.

Attaque des faubourgs de Poictiers, secourus par le Duc de Guise, & enfin emportez.

Poictiers assiegé par l'Admiral.

Les sieurs d'Onoux & de Briançon tuez au siege.

Le Duc de Guise & le Comte du Lude encouragent les habitans.

Grand service du Duc de Guise en la défense de Poictiers. Et du Comte du Lude.

Second assaut bravement soutenu par ceux de Poictiers.

Siege de Chaſtelleraut par le Duc d'Anjou pour faire diverſion & faire lever celuy de Poictiers.

CEPENDANT le Duc d'Anjou qui avoit reçu le reſte des forces du Duc d'Aumale, comme auſſi le ſecours de trois mille hommes de pied, & douze cens chevaux que le Pape envoya à Sa Majeſté, ſous la conduite du Comte (20) Santafior ſon neveu; leſquelles troupes ne remplaçoient toutesfois pas celles qui s'eſtoient débandées, & à qui il avoit eſté contraint de donner congé, comme j'ay dit cy-deſſus. Aprés avoir eſté quelques jours à Limoges avec la Reine ſa mere, laquelle accompagnée des Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, voulut voir l'armée en bataille, viſiter toutes les bandes, & exhorter les Capitaines & ſoldats de faire leur devoir, leur promettant qu'outre leur ſolde qu'ils recevroient bientoſt, Sa Majeſté reconnoiſtroit leur fidèle ſervice, fit deſſein de s'approcher plus près des ennemis afin de les combattre, ſelon l'occaſion & le lieu qui luy feroit plus favorable & avantageux; réſolution toute-fois priſe contre l'opinion du Cardinal de Lor- 1569.

1569. raine (a), & autres Chefs de l'armée, qui estoient d'advis qu'il falloit attendre que les troupes, qui s'estoient allées rafraischir, fussent venues, & toutes les forces du Roy ensemble, pour venir à un combat general; comme il s'est fait depuis.

Le Duc néantmoins ayant suivy sa résolution premiere, son armée ne fut pas campée à la Rochelabeille, environ une lieue de Saint-Yrier, que, bien que les avenues fussent assez difficiles, tant pour la situation du lieu, que pour les rétranchemens que le Duc avoit fait faire (b), le lendemain matin

(a) Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 163) convient que cette résolution fut contrariée par quelques envieux : mais ce qu'il raconte auparavant du Cardinal de Lorraine, auroit dû guérir ce Prélat de la manie de se mêler d'un métier auquel il n'entendoit rien.

(b) Ce combat se livra le 25 Juin dans un lieu que tous les contemporains appellent la Roche-Labeille & que le Laboureur d'après Brantôme (tome II de ses additions, page 681) désigne sous le nom de la *Roche-Labelie.* Les Catholiques n'eurent pas l'avantage : ils y perdirent environ 400 hommes, parmi lesquels il y avoit plusieurs gens de marque. Les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 164) offrent des particularités, relatives à ce combat, qu'on ne trouve point ailleurs.

l'armée Huguenotte ne marchast en bataille, 1569.
en sorte que le premier corps de garde composé du regiment de Stroffi, qui s'estoit avancé au de-là de la chaussée de l'estang, l'eut bien-tost sur les bras; Piles avec son regiment ayant commencé la charge, de prime abord fut repoussé si brusquement, qu'il en demeura plus de cinquante des siens sur la place; & les autres commençoient dés-jà à prendre party de se retirer, lorsque l'Admiral, qui menoit l'avant-garde, commanda à Moüy & Rouvré avec leurs regimens de s'avancer pour les soustenir, & en mesme temps Beauvais la Nocle, & la Louë, avec trois cens chevaux les chargerent en flanc, si bien que le Capitaine S. Loup, Lieutenant de Stroffi, qui s'estoit avancé au de-là du vallon soustenu de quatre Cornettes Italiennes, fut contraint de se retirer dans ses barricades, lesquelles estant assaillies en divers endroits tant de la cavallerie que de l'infanterie, enfin furent forcées, & Stroffi (a) après avoir fait tout devoir de bon Capitaine, ne voulant gagner la montagne, comme quelques autres firent, fut prisonnier, & son

(a) Strozzi depuis fut échangé avec la Noue. Nous réservons pour les Mémoires de Brantôme les détails qui concernent Strozzi.

1569. Lieutenant tué sur la place, auquel plus de quatre cens soldats des siens firent compagnie ; lors l'Admiral ne voulant se hasarder de passer plus outre, & poursuivre le premier succès de cette charge, commanda à la cavallerie de se retirer chacun sous sa Cornette, & l'infanterie sous son Drapeau, aussi que nostre artillerie pointée sur une colline commençoit fort à les endommager.

La pluye qui fut continuelle ce jour-là, fut aussi en partie cause que le Duc d'Anjou ne voulut hasarder la bataille ; le lendemain se passa en legeres escarmouches, & le troisiéme jour, l'armée des Princes s'estant éloignée de la nostre, le Duc résolut de la licencier (a), pour l'envoyer rafraischir aux garnisons prochaines de la Guyenne, tant parce qu'elle estoit fort harassée, à cause des grandes traites & continuelles courvées qu'elle avoit fait, que pour la disette & necessité de vivres qu'il y avoit en Limousin ; en sorte que la plusspart des Soldats y mouroient de faim, & n'y trouvoit-on plus de foin, ny d'avoine pour les chevaux : Peu de jours aprés le Duc d'Anjou partit pour

(a) L'ordre de rejoindre l'armée fut fixé au 15 d'Août. (De Thou, Liv. XLV.)

pour

pour aller à Tours, où il demeura quel- 1569.
que temps avec leurs Majestez.

Cependant le Comte de Lude qui estoit demeuré en Poictou avec quatre mille hommes de pied, & quelque cavalerie, tant pour la conservation des villes qui estoient sous l'obéissance du Roy, que pour réduire comme il se promettoit faire, celles qui tenoient contre son service, estoit bien empesché au siege de Niort où après avoir esté quelque temps, & donné plusieurs assauts, il fut contraint par le secours de Telligny (a), & Pivaut, d'en lever le sie-

(a) Cette partie du récit de Castelnau présente quelques inéxactitudes que nous croyons devoir réformer d'après l'Histoire de M. de Thou (liv. XLV.) Le Comte du Lude assiégeoit Niort depuis le 20 Juin. La Noue envoya Pluviaut avec quelques troupes pour se jetter dans la place. Il parvint à y entrer avec une portion du secours qu'il conduisoit. Alors le siége devint très-meurtrier; & Pluviaut y fut blessé grièvement. La Noue craignant qu'il ne succombât, essaya de le dégager en attaquant à propos un corps qui couvroit le camp des assiégeans. Cet échec essuyé par les Catholiques les découragea. Du Lude donna inutilement plusieurs assauts. La marche de Téligni avec un corps considérable, l'inquiétoit. Le 3 Juillet il leva le siége. Si l'on en croit d'Aubigné (Histoire univers., Liv. V, p. 290) dans un de ces assauts

1569. ge, avec perte de plus de trois cens des siens, & ainsi se retira à Poictiers, afin de pourvoir à la conservation de la ville, où je le laisseray jusques à ce qu'il y soit assiegé, pour retourner à l'armée des Princes, laquelle incontinent après le licenciement de la nostre, prit plusieurs petites places, comme saint Sulpice, Brantôme, Chasteau l'Evesque, la Chapelle, Confolan, Chabannois & autres, tant pour tenir le pays en subjection, que pour faire contribuer les habitans d'icelles & de quelques autres, en donner le pillage à leurs Soldats; puis sur la fin de Juin s'achemina en Poictou, où l'Admiral avoit basty les desseins de sa premiere conqueste, & plus asseurée rétraite.

Et d'autant que Poictiers est la principale de la Province, & celle qui pouvoit plus nuire & servir à leurs desseins; avant que d'entreprendre le siege comme il avoit projetté; il fut d'avis pour la resserrer davantage de commencer aux plus faciles; pour cet effet ayant envoyé la Louë devant Chastelleraut, par l'intelligence qu'il avoit avec aucuns Ha-

où les Catholiques furent repoussés, ils eurent encore le désagrément de se voir *baffoués* (dit l'Historien) *par la Comtesse du Lude, qui entre autres butins, promettoit les belles filles à discrétion.*

bitans, quelques jours après il la prit par composition, ensuite de laquelle Lusignan assiegé & battu furieusement, Guron Gouverneur de la Place, la rendit aussi par composition, qui fut de sortir vie & bagues sauves. 1569.

Cependant le Duc d'Anjou prévoyant le le siege de Poictiers (a), pour l'asseurer dé-

(a) Dans une des notes qui sont jointes aux Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, page 168), on a remarqué que d'Aubigné & d'autres, tels que Davila, confirment le récit de Castelnau, si formellement contredit par le Rédacteur des Mémoires de Tavannes. Ce dernier assure que le Duc de Guise, loin d'avoir reçu l'ordre de se jetter dans Poitiers, avoit eu simplement la permission d'éclairer les opérations de l'armée protestante, & que pour s'être trop avancé, il n'eut plus d'autre asyle que cette ville : les Mémoires de Guillaume de Saulx articulent les mêmes faits. On y lit que cette démarche inconsidérée du Duc de Guise attira sur Poitiers les armes des Protestans. Villegomblain se contente de dire que le Prince Lorrain se trouva dans cette ville. La Noue sur cet article se rapproche beaucoup des Mémoires de Tavannes & de ceux de Guillaume de Saulx. Il nous semble que la narration de M. de Thou (L. XLV peut servir à concilier ces différens Ecrivains avec Castelnau & Davila. De Thou dit que le Duc d'Anjou ayant appris que l'Amiral assiégeoit Lusignan, envoya le Duc de Guise au secours de cette place, & que ce jeune Prince instruit de la prise de Lusignan, jugea

1569. pescha le Duc de Guise avec douze cens chevaux, ainsi qu'il avoit demandé, pour le desir qu'il avoit de faire un service signalé à sa Majesté en cette occasion, lequel suivant l'ancienne valeur de ses peres, estant accompagné du Marquis (a) du Maine son frere, de Sforce (b) frere du Comte de Santafior, Montpesat, Mortemar (c), & plusieurs autres Gentils-hommes François, y entra le deuxiéme (d) de Juillet mil cinq cens soixante-neuf, deux jours auparavant que l'armée des Princes y arrivast, qui y campa le vingt-quatriéme du mois, auquel

à propos, pour ne pas retourner sans rien faire, d'entrer dans Poitiers. *Sa présence* (ajoute-t-il) *releva le courage des habitans.*

(a) Charles, Marquis, & depuis Duc de Mayenne. Nous verrons plus d'un contemporain le désigner sous le nom du Marquis du Maine.

(b) Paul Sforce, Marquis de Proceno.

(c) René de Rochechouart, Seigneur de Mortemar, gendre du Maréchal de Tavannes en 1570. (Voyez le tome XXVII de la Collection, p. 399.)

(d) Il y a de l'erreur dans cette date. L'Auteur du discours du siége de Poitiers (page 23) nous apprend que le Duc de Guise ayant fait d'une traicte 15 ou 16 lieues, entra dans Poitiers par le pont à Joubert le jour de la Magdelaine 22 Juillet.

lieu l'avant-garde de l'armée Huguenotte se presenta en bataille jusques sur les dubes du faux-bourg saint Ladre, où Piles qui s'estoit avancé par le commandement de l'Admiral, donna d'abord si furieusement avec son Regiment, & quelques Cornettes de Reistres (a), qu'ayant faussé les premieres barricades & rétranchemens que le Capitaine Boisvert avoit fait (lequel y avoit sa compagnie logée,) il le contraignit aprés avoir fait quelque résistance, de se retirer dans les maisons du faux-bourg, lequel ce jour-là eut esté emporté, si le Duc de Guise accompagné de (b) Rufec, de Briançon (c), d'Argence, Bort, Fervacques (d), & autres Gentils-hommes avec six cens chevaux, tant François, qu'Italiens, n'eust fait une sortie sur eux, de sorte que les ayant répoussez, hors du faux-bourg à la faveur des pieces pointées sur la plate-forme, qui estoit entre 1569.

(a) Selon l'Auteur du Discours du siége de Poitiers, cet événement se passa le 25.

(b) Philippe de Voluire, Marquis de Ruffec, descendant des anciens Comtes d'Angoulême. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 709.)

(c) François de Daillon, sieur de Briançon.

(d) Guillaume de Hautemer, sieur de Fervacques, depuis Maréchal de France.

1569. le Chaſteau & le faux-bourg, ils furent contraints de ſe retirer juſques au village ſainte Marne, qui eſt à deux lieües de Poictiers.

Le reſte du jour le Duc l'employa à faire brûler une partie des maiſons du faux-bourg, qui eſtoient plus proches de la porte, pour empeſcher les aſſiegeans d'y loger, à quoy ſi l'on eut pourvû de meilleure heure, & que la compaſſion de beaucoup de pauvres Artiſans n'euſt empeſché de raſer les autres, l'armée enemie n'y eut pas eſté logée ſi commodement, & avec tant d'avantage ſur la ville, comme elle fut trois ou quatre jours aprés qu'ils furent tous gagnés par les Huguenots, fors celuy de Rochereuil.

Lors l'Admiral, les approches faites, ayant fait loger une partie de l'artillerie ſur les rochers, & l'autre partie ſur le bord du pré, fit commencer la batterie qui eſtoit de treize pieces d'artillerie & quelques coulevrines, au pont & porte du pont Anjoubert, laquelle fut continuée l'eſpace de trois jours en telle ſorte, que les aſſiegez, qui tenoient encore quelques maiſons plus proches des portes des faux-bourgs, par le moyen deſquelles ils ſortoient à couvert, furent contraints de les abandonner. L'Admiral ayant auſſi fait pointer quelques pieces au-deſſus de ſaint Cy-

prien, fit battre une tour, qui eſtoit plus 1569.
avancée ſur le faux-bourg, au moyen de laquelle ceux, qui eſtoient logez à l'Abbaye, recevoient beaucoup de dommage & d'incommodité par ceux qui la gardoient, qui furent contraints de la quitter, aprés avoir fait des barricades pour empeſcher les Huguenots de s'y loger. Deux ou trois jours aprés l'Admiral fit auſſi battre la muraille du Prélabeſſe & ſes défenſes, avec un moulin qui eſtoit prés de-là, la ruine duquel apporta beaucoup d'incommodité aux aſſiegez, qui s'employoient à faire force rétranchemens & tranchées dans ce pré, & faiſoient auſſi tout le devoir poſſible de réparer leur bréche, & avec pots & grenades, & autres feux artificiels qu'ils jettoient ſans ceſſe, travailloient autant qu'ils pouvoient les aſſiegeans, leſquels aprés avoir continué leur batterie l'eſpace de quelques jours, & fait bréche raiſonnable, ſe réſolurent de donner l'aſſaut, & d'autant qu'il falloit paſſer la Riviere avant que d'y venir, ils dreſſerent la nuit un pont de tonneaux liez avec forces cables, & autre bois qu'ils avoient amaſſé pour porter l'infanterie, & le lendemain ils marcherent en bataille, ſur les côteaux preſts à deſcendre, ayant la chemiſe blanche ſur le

1569. dos pour se réconnoistre ; lors huit cens des enfans perdus firent l'essay du pont, lequel ayant esté trouvé trop foible, furent contraints de se retirer, & mettre la partie à une autre fois. La nuit venuë, le Duc de Guise envoya couper les cordages, & rompre le pont, pendant que quelques Arquebusiers attaquoient par une feinte escarmouche le corps de garde des Huguenots, lesquels continuerent leur batterie jusques au vingt-neuviéme du mois d'Aoust, attendant que des deux autres ponts, qu'ils faisoient faire, fussent parfaits, l'un desquels ils dresserent devant le faux-bourg saint Sornin pour passer au Pré-l'Evesque, l'autre fut mis à quelques cinquante pas d'iceluy sur la mesme Riviere, où plusiers soldats Huguenots furent tuez & blessez, encore qu'ils eussent dressé force gabions, pour se mettre à couvert des arquebusades qu'on tiroit de la muraille, nonobstant lesquelles ils gagnerent une des bréches du pré, & une vieille tourelle, où ils se logerent, mais ce ne fut pas sans perte de deux ou trois Capitaines du regiment d'Ambres.

Onoux (21), duquel le service est signalé en ce siege, par le secours de cinq cens hommes qu'il amena au commencemet d'iceluy, ayant esté avec bon nombre, pour leur

faire abandonner cette bréche, ne pût rem- 1569.
porter autre chose qu'une arquebusade en la teste ; Briançon frere du Comte du Lude aussi fort récommandable, par le soin & la vigilance qu'il apporta pour la conservation de cette ville (a), comme il visitoit la plate-forme des Carmes, eut la teste emportée d'un coup de canon : les assiegeans voyans que la bréche de ce pré ne leur apportoit pas tant d'avantage à cause de l'eau qui croissoit d'heure en autre, par le moyen de palles que les assiegez avoient fait faire pour arrester son cours, afin de la faire régorger dans le pré (aprés avoir fait tirer plusieurs coups de canon contre ces palles sans beaucoup d'effet, au moyen de deux murailles que le

(a) L'Auteur du discours du siége de Poitiers (page 121) nous a conservé une particularité qui, en raison de ses rapports avec les mœurs du tems, ne doit pas être omise. Dans une de ces attaques de postes, « le Seigneur Paule Sforce (ce sont les ter- » mes de l'Ecrivain) frere du Comte de Ste. Fleur, » sage & grand Capitaine, y eust le visage, chapeau » & vestemens tout couverts de la cervelle d'un pau- » vre soldat, & nullement esmû de cela y demeura » toujours : mais le lendemain il s'en alla en l'Eglise » Nostre-Dame faire ses prieres, & s'y faire repré- » senter, y laissant les vestemens qu'il avoit vestus » lors du coup de canon ».

1569. Comte du Lude avoit fait faire, sous les arches de derriere qu'il avoit fait remplir de terre, & au devant desquelles l'on avoit mis force balles de laine, bien liées & attachées contre les palles pour amortir les coups) changerent leur batterie aux ponts & gabions que les assiegez avoient dressez à saint Sornin, par le moyen de laquelle ils empeschoient qu'on ne pût réparer la muraille, ce qui donnoit beaucoup d'estonnement aux arbitans, qui commençoient fort à s'ennuyer, tant pour les continuelles corvées, veilles, & gardes qu'il leur falloit faire, que pour autres incommoditez de la vie, qu'ils commençoient à souffrir.

Mais voyant que le Duc de Guise (22), & le Comte du Lude accompagnez d'une infinité de Noblesse, s'estoient résolus de mourir sur la bréche, plûtost que de faire un pas en arriere pour l'abandonner, commencèrent à réprendre courage, & à se rasseurer; quelques-uns d'entr'eux mesme se résolurent de les y accompagner pour soustenir l'assaut, qu'ils croyoient que les Huguenots deussent ce jour-là donner, comme ils s'y estoient préparez; mais l'Admiral ayant fait récognoistre la profondeur du ruisseau, qui couloit le long de la muraille de

la ville & au pied de la bréche, laquelle 1569.
bien que raisonnable, il se trouva que le canal estoit plus profond qu'il ne pensoit, ce qui fut cause qu'il fit rémettre la partie à un autre jour, attendant que les fossez à quoy il fit travailler en plusieurs endroits, fussent faits, pour faire écouler l'eau.

Cependant le Duc de Guise ne perdoit temps à faire réparer la bréche, comme aussi à faire travaillet aux rétranchemens, & autres lieux les plus foibles de la ville, où il donna si bon ordre, que sans sa presence & bonne conduite, sans doute les assiegeans n'eussent pas eu tant d'affaires, lesquels enfin voyant qu'ils ne pouvoient destourner l'eau, se resolurent d'attaquer le faux-bourg de Rochereuil, par le moyen duquel les assiegez la rétenoient, & faisoient déborder, & pour cet effet l'Admiral fit commencer la batterie à la tour du pont, de laquelle les défenses estant abbatuës, peu aprés les Lanskenets avec quelques François, gagnerent une vigne, qui panchoit sur la rue du faux-bourg, la perte de laquelle, outre la mort de quelques Capitaines, qui y furent tuez en la défendant, eust apporté beaucoup davantage d'incommodité aux soldats destinez pour la garde d'iceluy, si la nuit ensuivant le Comte

1569. du Lude n'eust fait dresser quantité de tonneaux couvert d'ais, & autres bois le long du pont, & de la rue du faux-bourg, faisant aussi tendre aux lieux les plus découverts force linceux pour couvrir les Soldats qui alloient & venoient.

Le reste du mois, l'Admiral le fit employer à faire une autre batterie contre les Tours & Galleries du Chasteau, comme aussi une muraille faite en forme d'esperon, derriere laquelle les soldats, qui y estoient logez, tiroient aisément ceux qui venoient des prez & noyers à la porte & muraille de la ville; il fit aussi pointer quelques pieces à la Cœuille, pour battre ceux qui estoient és défenses du Chasteau, afin qu'ils ne pûssent facilement tirer ceux qui viendroit à l'assaut, qui fut tenté le troisiéme jonr de Septembre, auquel Piles, qui s'estoit avancé avec son Regiment, soustenu de celuy de saint André, & d'un autre de Lanskenets pour réconnoistre la bréche, fut salué de tant d'arquebusades, qu'entre autre une luy perça la cuisse, la plusspart des Capitaines, qui accompagnoient leurs Chefs, assez mal-suivis de leurs soldats, n'en eurent gueres meilleur marché; ce que voyant l'Admiral, & qu'ils ne pouvoient emporter que des coups, à cause que le lieu,

où ils avoient tenté l'aſſaut, eſtoit trop avan- 1569.
tageux aux aſſiegez, tant pour les défenſes du Chaſteau que pour les ravelins & eſperons, qu'ils avoient fait faire, munis de pluſieurs pieces qui les défendoient, commanda aux François & Lanskenets de faire rétraite.

Voilà à peu prés l'eſtat des aſſiegeans, & des (a) aſſiegez, qui d'heure à autre atten-

(a) Le rapprochement du récit de Caſtelnau avec les autres relations du ſiége de Poitiers, qui nous ont été tranſmiſes par Davila, de Thou, d'Aubigné & la Popeliniere, nous ſemble d'autant plus inutile que les uns & les autres, à peu de choſe près, s'accordent avec le diſcours ſur le ſiége de Poitiers publié ſous le nom de Marin Liberge, Docteur en droit, & mort en 1620. D'ailleurs on retrouvera encore un détail circonſtancié de ce ſiége dans les Mémoires de Villegomblain. Ainſi ce ſeroit multiplier des répétitions faſtidieuſes, & réellement inutiles, puiſqu'elles n'apprendroient que ce qui eſt contenu dans les Mémoires de Caſtelnau. En conſéquence nous nous bornerons à quelques particularités extraites de l'ouvrage attribué à Marin Liberge. Le Comte du Lude, le Duc de Guiſe, & cette foule de Gentilshommes & de militaires, dont les noms ſe trouvent conſignés dans le diſcours du ſiége de Poitiers (p. 205 & ſuiv.) ne furent pas les ſeuls qui ſe diſtinguèrent par leur courage. Le même eſprit anima les habitans. On remarqua ſurtout l'activité de Jean de la Haye, Lieutenant-Général de Poitiers. Villegomblain dans ſes Mémoires

1569. doient le secours que le Duc d'Anjou leur avoit fait esperer au commencement de Septembre, lequel averty de la grande necessité de vivres qu'ils avoient, se résolut avec ce qu'il avoit de Cavalerie & d'Infanterie, qui pouvoit estre de neuf mille hommes de pied, & de trois mille chevaux, tant François, Reistres, qu'Italiens, attendant que toutes les forces qu'il avoit mandé fussent ensemble, d'assieger Chastelleraut (a), croyant bien que les Huguenots, pour ne laisser perdre cette place qui leur estoit trop importante, feroient

fait le plus grand éloge de ce Magistrat, qui depuis se perdit par son ambition, comme nous le dirons ailleurs. La disette des vivres n'abbatit point la fermeté des assiégés. Le tableau de cette disette est un de ces monumens propres à dégouter les hommes de tout ce qui s'appelle *guerre civile.* « Il y a eu (raconte » Liberge, p. 97) telle nécessité, que les œufs ont » valu jusques à 10 & 15 sols piece, une poule 4 l. » & plus, un angelot quatre escus, la livre de beurre » 50 sols, &c.

(a) Si l'on s'en rapporte au Rédacteur des Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 396), ce fut Tavannes qui conseilla le siége de Chastelleraut, afin de forcer les Protestans par cette diversion à lever celui de Poitiers. *Cela fit beaucoup d'honneur aux Huguenots* (dit la Noue); *car ce leur fut une légitime occasion de lever le siége.*

contraints pour la ſécourir de lever le ſiege 1569.
de Poiɛtiers.

CHAPITRE IX.

Voyage du Comte de Montgommery en Bearn au ſecours de la Reine de Navarre contre le ſieur de Terride.

Il fait lever le ſiege de Navarrin. Prend Ortez, & fait Terride priſonnier contre la Foy de la Capitulation. Reſtablit la Reine de Navarre, & révient joindre l'armée des Princes.

Surpriſe d'Aurillac par les Huguenots. Levée du ſiege de la Charité par les Catholiques. Aſſaut donné à la dite ville par les Italiens.

L'Admiral leve le ſiege de Poiɛtiers pour ſecourir Chaſtelleraut, qu'il ſécoure, & le Duc d'Anjou quitte le ſiege & ravitaille Poiɛtiers.

Arreſt de Mort contre l'Admiral, le Comte de Montgommery & le Vidame de Chartres, la teſte de l'Admiral miſe à prix. Sentiment de l'Auteur ſur cette proſcription. Grand ſervice des ſieurs de Biron & de Tavannes.

L'Admiral preſente la Bataille au Duc d'Anjou.

Qui fortifie son Armée & le suit vers Montcontour, qu'il avoit pris.

Advantage du Duc d'Anjou en un combat.

1569. MAIS avant que d'entrer plus avant en ce discours, l'ordre du temps m'oblige de réprendre le voyage que le Comte de Montgommery avoit fait en Gascogne par le commandement des Princes, pour conquerir les places que Teride, Lieutenant General pour le Roy en Quercy, avoit prises sur la Reine de Navarre, après que Sa Majesté l'eust fait sommer de se départir avec le Prince son fils, du secours qu'elle donnoit aux Huguenots: le Comte ayant donc assemblé les forces des Vicomtes, & plusieurs autres tirées des garnisons de Castres, Castelnaud'Arry, & autres lieux; il fit telle diligence qu'estant party au mois de Juillet, mil cinq cens soixante & neuf, prenant son chemin par le Comté de Foix & Montagnes vers Mauleon, combien que le Mareschal de Damville, Montluc (a), Negrepelisse,

(a) Castelnau n'est pas le seul qui ait fait ce reproche à Montluc. Dans les observations qui accompagnent les Mémoires de celui-ci (tome XXV de la Collection, p. 455) on l'a justifié. La rapidité de la marche du Comte de Montgommery, & la supériorité de ses forces découragèrent les troupes de Ter-

Negrepeliſſe, Bellegarde, & autres Seigneurs 1569.
du pays euſſent des forces baſtantes pour luy rompre ſes deſſeins.

Il arriva neantmoins par ſa grande diligence en Bearn, où auſſitoſt il contraignit Terride(a), de lever le ſiege de Navarrin (b), ſeule place qui eſtoit reſtée à la Reine de Navarre, laquelle il tenoit aſſiegée il y avoit plus de deux mois, le preſſant en telle ſorte qu'il le força (ne s'eſtimant pas aſſez fort pour tenir la campagne) de ſe jetter dans Ortez, ville qui fut autrefois la principale demeure des Comtes de Foix, & après avoir pris la ville d'aſſaut; réduite à feu & à ſang, s'eſtant retiré au Chaſteau avec les principaux, enfin ſe

ride, qui dans cette occaſion ne ſoutint pas ſa réputation.

(a) Les Mémoires de Montluc ont aſſez fait connoître Antoine de Lomagne, ſieur de Terride, dont la maiſon s'eſt fondue dans celle de *Levis*. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 713.)

(b) La ville de Navarrins avoit été fortifiée par Henri d'Albret, père de la Reine de Navarre. *Baſſillon* qui en étoit Gouverneur, la défendit vigoureuſement. Il en fut bien mal récompenſé; on prétendit qu'il avoit des intelligences ſecrètes avec Montluc; & ſur ce ſoupçon Montgommery autoriſa des aſſaſſins à le poignarder. (Liſez le tome XXV de la Collection, p. 460.)

1569. rendit par composition, qui fut de sortir vie & bagues sauves; Ce qui toutefois ne fut accomply en tout (23) : car le Comte le retint prisonnier, pour l'échanger avec son frere, pris à la Motte en Poictou, comme j'ay dit cy-devant, & quant à Sainte-Colombe, Favas, Pordiac, & autres, quelques jours après comme sujets de la Reine de Navarre, ayant esté declarez criminels de leze-Majesté, on les fit mourir miserablement; ayant rémis les autres places en l'obéissance de la Reine, ausquelles il mit bonnes garnisons, il se rétira à Nerac, & de là se rendit à sainte-Marie, où il joignit les Princes aprés la bataille de Montcontour, comme je diray en son lieu.

En ce mesme temps les Huguenots d'Auvergne surprirent Aurillac (a) sur les Catholiques, & Sansac qui tenoit la Charité assiegée avec plus de trois cens hommes de pied, & cinq cens chevaux, qu'il avoit tiré des gar-

(a) La Roche & Bessonniere firent sauter les portes de la ville avec de la poudre. Cette explosion terrible au milieu de la nuit réveilla les habitans en sursaut. Ils coururent aux armes. Mais les Protestans étoient déjà dans la place. Les Eglises, & surtout celle de St. Pierre, furent détruites avec une fureur barbare, *comme c'étoit la coutume alors* (remarque M. de Thou, Liv. XLV.)

nisons d'Orleans, Nevers, Bourges, Gien, 1569.
& autres lieux, après un mois de temps ayant donné deux ou trois assauts, en leva (a) le siege avec perte de plus de trois cens Soldats, pour venir au siege de Chastellerault, suivant le mandement du Duc d'Anjou, qui s'estant acheminé avec les forces que j'ay cy-devant dit, le cinquiéme Septembre se rendit à Ingrande, & deux jours après les approches faites & l'artillerie logée, fit battre la ville du costé de la porte sainte-Catherine, où aussi-tost que la brêche fut jugée raisonnable, les François, Italiens, & Lanskenets en disputerent la pointe, contention aussi genereuse que le procedé du Duc fut louable : car pour ne donner de la jalousie aux Capitaines & Soldats, il ordonna que leur differend seroit jugé au sort du dé, lequel estant tombé en faveur des Italiens, firent tout devoir de gens de bien, & monterent aussi hardiment sur la brêche, qu'ils en furent répoussez par la Louë, lequel après leur avoir fait faire une salve de plusieurs arquebusades, avec quatre cens hommes bien armez, sortit des Gabions & barrieres, qu'il

(a) Louis Prévost de Sansac perdit beaucoup de monde dans cette expédition, & sa retraite eut l'air d'une fuite (de Thou, ibid.)

toutes ses forces fussent ensemble, répassa 1569.
la Creuse au port de Piles, avec son armée qui campa à la Celle, lieu fort avantageux, & en mesme temps dépescha le Comte de Sanzay (d), avec six compagnies de gens de pied, & quelque cavalerie, pour entrer à Poictiers, luy ayant fait donner force poudre, munitions, & autres choses necessaires, pour le rafraîschissement de la ville, d'où sortit le Duc de Guise avec cinq cens chevaux, & bon nombre de Noblesse, le mesme jour que le Comte y entra, qui fut le neuvième du mois, & aussi-tost alla à Tours trouver leurs Majestez, qui luy firent toutes les bonnes cheres & rémerciemens dûs à son affection, & au service qu'il leur avoit rendu en la conservation & défense de cette place, laquelle fut cause de la mort de trois mille Huguenots, dont une partie mourut de maladie.

En ce mesme temps la Cour de Parlement de Paris à la requeste du Procureur General Bourdin (24), donna Arrest de mort contre

(c) L'Auteur du discours du siége de Poitiers (page 192) dit que Sansai entra dans la ville avec 12 compagnies de gens de pied, & que le Duc de Guise le même jour (9 Septembre) en sortit à la tête de quinze cens chevaux.

1569. l'Admiral, & le Comte de Montgommery & Vidame de Chartres comme rebelles, atteints & convaincus de crime de leze-Majeſtez; & le meſme jour furent mis en effigie : l'Arreſt auſſi portoit promeſſe de cinquante mille eſcus à celuy qui livreroit l'Admiral au Roy & à la Juſtice, ſoit eſtranger ou ſon domeſtique, avec abolition du crime par luy commis, s'il eſtoit adhérant ou complice de ſa rebellion ; lequel Arreſt fut depuis à la Requeſte du Procureur General interpreté (a), *mort ou vif*, pour oſter le doute que ceux, qui voudroient entreprendre de le répreſenter, en pourroient avoir : Arreſts (b) que quelques politiques eſtimoient eſtre donnez à contre

(a) Le Procureur-Général agit en conformité des ordres que Charles IX lui adreſſa. (Liſez la note qui accompagne les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 262.).

(b) Quelque tems auparavant une déclaration du Roi contre les Proteſtans, qui poſſédoient des offices en France, avoit annoncé le projet de les pouſſer à outrance. Par cette déclaration, le Roi ordonnoit que chacun d'eux donneroit ſa démiſſion, & qu'on leur feroit l'intérêt au denier douze du prix de la finance. Comme ils n'obtempérèrent pas, le ſouverain nomma des Catholiques à leurs places, & *fit ſon profit deſdits eſtats.* (Mémoires de Condé, tome I, p. 204.)

temps, & qui fervoient plûtoft d'allumettes 1569.
pour augmenter le feu des guerres civiles, que pour l'efteindre, eftant leur party trop fort, pour donner de la terreur, par de l'encre & de la peinture, à ceux qui n'en prenoient point devant des armées de trente mille hommes, & aux plus furieufes charges des combats, comme ils firent bien paroiftre, lors que noftre armée délogea; car la leur la nuit mefme la fuivit de fi près, que fans la vigilance de Biron à faire retirer l'artillerie à force de bras (a), outre les chevaux qu'on y employa, & la bonne conduite de Tavannes, à faire paffer l'armée en diligence, & loger fort à propos trois regimens au port de Piles pour garder le paffage, & arrefter

(a) Ces divers détails s'accordent avec le récit de M. de Thou (Liv. XLV); cet hiftorien dit cependant que les armées reftèrent deux jours en préfence, & qu'enfuite l'Amiral ayant repaffé la *Creufe*, fe retira à Faye la Vineufe. Les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 397) & d'Aubigné (Hift. univerf., Liv. V, p. 301) font également d'accord avec Caftelnau. Il réfulte de cette unanimité que l'annotateur & le traducteur de Davila ont eu raifon de relever les méprifes dans lefquelles cet écrivain eft tombé. (Voyez la traduction de Davila, par Mallet, tome I, Liv. V, pages 354 & fuiv.)

1569. les forces que l'Admiral y envoyoit, comme ils firent, attendant que nostre armée fut logée à la Celle, sans doute le Duc d'Anjou eut esté forcé de venir au combat ce jour-là.

Le lendemain l'Admiral, voyant que ceux qu'il avoit envoyez n'avoient pû forcer ce passage, averty qu'il y en avoit un autre plus haut à main droite & plus facile entre le port de Piles, & la Haye en Touraine, y fit passer l'armée en résolution de forcer le Duc de venir au combat; pour cet effet il demeura un jour en bataille, le conviant par de frequentes escarmouches de venir aux mains; mais voyant qu'il ne le pouvoit attirer à la bataille, encore moins l'y forcer, tant pour estre le lieu trop bien rétranché & flanqué, que pour avoir la riviere d'un costé, & un bois de l'autre qui le rendoit plus avantageux, & les avenuës plus difficiles, répassa la Creuse & la Vienne, pour estendre l'armée Huguenotte à Faye la Vineuse, & lieux circonvoisins, afin de la faire vivre plus commodement.

Et le Duc d'Anjou après avoir séjourné cinq ou six jours à la Celle, prit le chemin de Chinon, où il demeura quelques jours, attendant que son armée fust complette, laquelle estant renforcée de plusieurs com-

pagnies de gens d'armes, & de Cornettes 1569.
de cavalerie, outre celle que le Duc de Guise lui amena, comme aussi des Suisses & autres regimens François qu'il avoit envoyez en garnison, délibera de suivre à son tour ses ennemis, si bien qu'ayant répassé la Vienne avec toutes ses forces fraiches & gaillardes, qui estoient de plus de sept mille chevaux, & dix-huit mille hommes de pied, y compris les Suisses; il n'eut pas fait long chemin, qu'il fut adverty, que l'amée des Princes tiroit vers Montcontour, où l'Admiral avoit envoyé devant la Nouë, avec quelque cavalerie & infanterie pour s'en saisir, comme il fit avant que nostre armée y arrivast, laquelle se campa à saint-Clair le premier jour d'Octobre, près du lieu où (a) le jour au-

(a) Ce combát livré dans la plaine de St. Clair, & qui précéda la bataille de Monteontour, est amplement décrit dans les Mémoires de la Noue, témoin oculaire de l'évènement. Son récit servira à corriger une faute que nous avons commise dans une note sur les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 170) nous avons confondu ce combat avec celui du port de Piles, en prenant pour guide une relation de la bataille de Montcontour qu'on trouve à la suite du discours sur le siége de Poitiers. Les Protestans dans cette rencontre perdirent d'excellens Officiers; & la Noue avoue que, si les Catho-

1569. paravant la rencontre de l'avant-garde des deux armées s'estoit faite si avantageusement pour les nostres, que si la nuit n'eust arresté leur poursuite, & favorisé la retraite des Huguenots, sans doute leur déroute eust esté plus grande & plus honteuse aux François qu'aux Reistres & Lanskenets, ausquels l'Admiral, qui estoit demeuré avec la bataille, donna l'honneur d'avoir bien combattu sous la conduite du Comte de Mansfeld, qui seul fut cause de sauver l'avant-garde, & duquel le lieutenant nommé le Comte Charles (a), & quatre ou cinq autres Capitaines avec luy demeurerent sur le champ, ausquels plus de cent cinquante de ceux de Mouy, & de la compagnie de Beauvais la Nocle, qui avoient soustenu la premiere charge que Martigues leur fit, y tinrent compagnie, & entr'autres d'Audancour (b) Lieutenant de Mouy y fut tué.

liques eussent suivi leur avantage, l'armée protestante auroit été complétement battue.

(a) La première volée de l'artillerie catholique que Biron avoit placée avantageusement, emporta le Comte Charles de Mansfeld, frère de celui qui depuis la mort du Duc de Deux-Ponts, commandoit les Allemands de l'armée protestante.

(b) D'Aubigné & les Traducteurs de M. de Thou écrivent son nom *Dodencourt*.

CHAPITRE IX.

Le Duc d'Anjou pourſuit les Ennemis pour les combattre.

Diſpoſition de l'Armée du Duc.

Diſpoſition de celle de l'Admiral.

Bataille de Montcontour.

Seconde charge, le Marquis de Bade tué. Troiſiéme charge par le Duc d'Anjou qui fut renverſé par terre. Grand ſervice des ſieurs de Tavannes & de Biron, & du Mareſchal de Coſſé. Défaite & rétraite des Huguenots.

Nombre des morts, des priſonniers, & des bleſſez.

Les Huguenots ſe rétirent à Partenay.

Ils deputent vers leurs Alliez, & fuyent devant les Victorieux.

TOUS ces corps percez de coups eſtoient 1569. encore eſtendus ſur la place, lors que le Duc d'Anjou y arriva, l'objet deſquels augmentoit autant l'ardeur de combattre des noſtres, que la rétraite des ennemis leur donnoit eſperance d'une victoire prochaine, ſi l'on venoit à la bataille, à laquelle le Duc s'eſtant réſolu avec les principaux Chefs de l'armée, fit le len-

1569 demain gagner le passage de la riviere d'Yves près de la source, & le troisiéme jour l'ayant fait passer au matin sans grande résistance, il la fit avancer plus à gauche, tirant à la plaine d'Assay pour y rencontrer ses ennemis, & empescher leur retraite au bas Poictou, en cas qu'ils s'y voulussent acheminer, & afin qu'ils ne pussent passer à la Touë, qui leur servoit de barriere du costé droit, il envoya deux compagnies pour se saisir d'Ervaut, & de son passage; mais l'Admiral d'autre costé avoit donné ordre de faire garder le pas de Jeu, lieu marécageux, entre Touars & Ervaut, & qui pouvoit servir aux siens, en cas qu'ils fussent rompus, comme aussi il avoit prévû devant à faire gagner (a) Ervaut pour estre favorable à sa retraite.

Le Duc donc, après avoir envoyé découvrir l'estat de l'armée des Princes, pour juger de la disposition & de l'ordre qu'elle tenoit pour la bataille, ayant pris sur tous autres l'advis du Mareschal de Cossé & Tavannes, pour la disposition de la sienne,

(a) Les dispositions de l'Amiral furent dérangées par la mutinerie des lansquenets & des reîtres, comme on le verra dans les Mémoires de la Noue : le tems se passa; on ne put gagner *Ervaux*; il fallut combattre dans une position désavantageuse.

donna la conduite de son avant-garde au 1569.
Duc de Montpensier, lequel avoit avec luy cinq regimens François, & les troupes Italiennes separées en deux bataillons, entre lesquels il y avoit neuf pieces d'artillerie, à costé gauche des Suisses, qui faisoient un autre bataillon commandé par Clery : le Duc de Guise commandoit un escadron de cavalerie, & Martigues, qui estoit plus avancé du costé des François & Italiens, un autre aprés suivoit le Prince Dauphin (a) accompagné des Comtes de Santafior, Paul Sforce, Chavigny (b), la Valette (c), & plusieurs autres qui avoient troupes ; à la main droite marchoit le Duc de Montpensier, avec le Landgrave de Hesse, le Comte de Rhingrave, Bassompierre, Chomberg, & Vestebourg, qui faisoient douze Cornettes de Reistres ; la bataille estoit composée d'un autre bataillon de Suisses, commandé par Meru (d) leur

(a) Fils du Duc de Montpensier.

(b) François le Roy, sieur de Chavigni.

(c) Jean de Nogaret, Baron de la Valette, père du Duc d'Epernon.

(d) Méru, un des fils du Connétable, s'écria en voyant l'armée protestante qui s'avançoit : *où sont ces braves guerriers du cabinet ? C'est ici qu'il faut braver ;*

1569. Colonel General, de six Regimens François, sçavoir Gohas (a), Cossins (b), du jeune (c) Montluc, Rance (d) & les deux Isles : & de huit pieces de canon : la cavalerie estoit de plus de trois mille chevaux, divisée en trois escadrons, sçavoir deux de Reistres, & un de François, le premier estoit commandé par le Comte de Mansfeld, celuy que j'avois amené ; le Duc marchoit après accompagné des Ducs de Longueville, Marquis (e) de Villars, de Toré (f), la Fayette (g), Carnavallet (h), la Vauguyon (i) ;

voicy les ennemis qui viennent à la bataille... (Mathieu, Hist. de Charles IX, Liv. V, p. 224.)

(a) De Biran, Seigneur de Gohas.

(b) Qui depuis fut un des assassins de l'Amiral.

(c) Probablement Fabien de Montluc.

(d) Le petit fils de ce *Renzo di Ceri*, de la maison des Ursins, dont on a souvent parlé dans les Mémoires de du Bellay.

(e) Honorat de Savoye, Marquis de Villars, frère puîné du Comte de Tende. Il fut créé Amiral de France après la mort de Coligni.

(f) Guillaume de Montmorenci, sieur de Thoré.

(g) Motiers de la Fayette.

(h) François de Kernevenoy (dit de Carnavalet) Gouverneur du Duc d'Anjou.

(i) François Descars, sieur de la Vauguyon, Prince de Carency, Capitaine de cent hommes d'armes, & Chevalier des ordres du Roi.

Villequier (a), Mailly (b), & plusieurs autres: 1569.
le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade qui estoit à sa droite un peu derriere, renfermoit le bataillon des Suisses.

Telle estoit la disposition de nostre armée que le Duc fit marcher en ordre sur les deux heures après midy, ayant demeuré plus de quatre heures faisant halte, non guères loin de l'armée Huguenotte, que l'Admiral avoit aussi disposée dès le matin en bataille en une large campagne distante de demy lieuë de Montcontour, entre la Dive & la Touë, deux rivieres fort peu guéables : à costé gauche de la premiere, il s'estoit mis pour conduire l'avant-garde composée des regimens de Piles, absent à cause de sa blessure, d'Ambres, Rouvré (c), Briquemaut, & quelques autres, des deux mille Lanskenets commandez par Gresselé (d), & de six pieces de canon

(a) René de Villequier, Baron de Clervaux. Il devint un des favoris de Henri III : on n'aura que trop d'occasions de parler de lui dans les Mémoires qui suivront.

(b) René, Baron de Mailly., d'une des plus illustres maisons de la Picardie.

(c) Rouvray, selon Davila, étoit un des fils du Baron des Adrets. Il fut tué à la St. Barthélémi.

(d) Les Traducteurs de M. de Thou (Liv. XLVI) le nomment le Baron de *Geroltzeck*.

1569. à leur main droite. Mouy & la Louë estoient plus avancé avec trois cens chevaux, le reste de la cavalerie qui estoit de seize Cornettes, tant Reistres que François estoit separé en deux escadrons, l'Admiral estoit au premier, accompagné d'Acier, Telligny Puy-Greffier, & autres, le Comte de Mansfeld marchoit après. La bataille qui estoit à la main droite tirant à la Touë, estoit conduite par le Comte Ludovic, accompagné du Prince d'Orange, & Henry ses freres, de Ausbourg, Regnard, Erag, Henry d'Estain, & autres Colonels, qui faisoient plus de trois mille chevaux; l'infanterie de la bataille estoit composée des regimens de Montbrun, Blacons, Mirabel, Beaudiné, Lirieu (a), & de deux mille autres Lanskents, commandez par Gramvilars.

Les deux armées n'eurent pas long-temps marché en cet ordre (25), que le Duc de Montpensier fist commencer la charge aux enfans perdus, soustenus du Duc de Guise & du Vicomte de Martigues, attaquerent d'abord si furieusement Moüy, & la Louë, qu'ayant rompu les premiers rangs de leur

(a) Dans la traduction de M. de Thou (Liv. XLVI) on lit *Virieu*, & non pas *Lirieu*; nous croyons que dans les Mémoires de Castelnau c'est une erreur de copiste.

cavalerie,

cavalerie, tout le reste commença à se débander; lors le Marquis de Renel, & d'Autricour, partirent de la main pour les soustenir, & firent une charge furieuse au Vicomte de Martigues, mais estant suivy du Comte de Santafior, avec sa cavalerie Italienne, couverte de deux mille arquebusiers commandez par la Barthe, & Sarlabos, il les repoussa de telle sorte, qu'Autricour (a) y demeura sur la place, & contraignit les autres de se retirer en desordre; ce que voyant l'Admiral, ayant fait avancer trois regimens François, ausquels il commanda de ne tirer qu'aux chevaux, entreprit de rompre six Cornettes de Reistres, qui faisoient un grand eschec sur les troupes d'Acier, & se messa si avant en ce combat avec Telligny & la Nouë, que si le Comte de Mansfeld ne l'eut suivy de bien près pour charger les Reistres Catholiques, qui commençoient fort à le presser, il couroit fortune de demeurer en cette charge, en laquelle il fut blessé à la joue. Lors le Duc d'Anjou voyant la meslée des deux avant-gardes fort douteuse, & que 1569.

(a) D'Autricourt étoit appellé par le parti protestant le brave compagnon de Mouy & de Genlis. Villegomblain dans ses Mémoires le nomme le sieur d'*Autricourt de Champagne*.

1569. l'artillerie ennemie endommageoit fort sa bataille, (pour secourir ses Reistres, qui estoient en fort grand desordre par la charge que le Comte Mansfeld leur fit) commanda au Duc d'Aumale, & Marquis de Bade, de s'avancer pour le combatre, contre l'ordre qui avoit esté pris, lesquels se porterent si avant dans la meslée, que le Marquis avec beaucoup des siens y demeura sur la place, & le Duc d'Aumale eut assez affaire de s'en dégager, ayant le Comte de Mansfeld soustenu, & mis en route ce qui s'estoit presenté devant luy à cette charge ; & en mesme temps le Duc d'Anjou, voyant que les ennemis se rallioient, pour retourner une autre fois à la charge, devança les Suisses, que le Mareschal de Cossé devoit faire marcher devant luy pour charger la bataille, où estoit le Comte de Ludovic, lequel soustint la charge que le Duc luy fit, avec tant d'effort que beaucoup de ceux qui le suivoient furent mis en grande déroute, & luy-mesme fut en danger de sa personne, ayant eu son cheval porté par terre, & aussi-tost rémonté par le Marquis de Villars qui estoit prés de luy, & si lors Tavannes & Biron, n'eussent fait tout devoir possible de rallier la cavalerie de la bataille, & que le Mareschal de Cossé aussi n'eust fait

doubler le pas aux Suisses, la victoire estoit pour demeurer aux Huguenots, lesquels se voyans attaquez des Suisses que le Mareschal conduisoit, & de l'infanterie Françoise qui se rallia, (comme fit aussi nostre cavalerie) commencerent à se débander, quelques devoirs que l'Admiral, & le Comte de Mansfeld fissent pour les rallier, & lors ne pouvant mieux, ils prirent party pour faire la retraite avec dix Cornettes de Reistres ensemble, où il y avoit quelques François, abandonnans les Lanskenets, qui s'estoient jusques-là maintenus mieux que l'infanterie Françoise, à la mercy des Suisses leurs anciens ennemis si bien qu'à peine de quatre mille s'en sauva-t-il cinq cens, à beaucoup desquels le Duc d'Anjou donna la vie, sur la promesse qu'ils luy firent de servir le Roy fidèlement, & renoncer au party des Princes. 1569.

Plus de deux mille François aussi y finirent leurs jours; de la cavalerie moins de quatre cens, entr'autre Biron (a) frere du Catholi-

(a) Foucault de Gontaut, frère d'Armand de Biron, depuis Maréchal de France. Selon le Laboureur (T. II de ses addit., p. 732), on prétendoit que les deux frères avoient la même manière de penser en fait de religion; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'ils combattirent l'un l'autre pour une cause différente.

1569. que, saint-Bonnet (a), Acier y fut prisonnier (23) avec la Nouë, & quelques autres, nombre qui eut esté plus grand, si la nuit n'eust favorisé la course des fuyards, lesquels le Duc d'Aumale, Biron, Chavigny, la Valette, & plusieurs autres suivirent jusques à Ervaut. Le Duc perdit peu d'infanterie, mais de sa cavalerie plus de cinq cens, & entre les signalez le Comte Rhingrave l'aisné (b), le Marquis de Bade (c), comme j'ay dit, & Clermont (27) de Dauphiné; il y en eut aussi beaucoup de blessez, & entr'autres le Duc de Guise, le Comte de Mansfeld, Chomberg, Bassompierre, les Comte d'Ysli (d), & Sautelles Italiens.

Voilà mon fils, comme se passa cette journée, de laquelle la victoire fut toute entiere au Duc d'Anjou, car outre le champ de

(a) Leonard Descars, sieur de St. Bonnet.

(b) Il avoit été tué par l'Amiral (lisez les notes sur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 179.)

(c) Philebert, Marquis de Bade. Sa postérité subsiste encore; & c'est d'une branche cadette de cette maison que sont provenus les Marquis de Bade-Dourlach.

(d) Ne seroit-ce point François Sassatello, & Scipion Picolomini que de Thou (Liv. XLVI) place au nombre des morts?

bataille, avec les morts qu'il prit soin de faire enterrer, toute l'artillerie fut gagnée, & tout le bagage des Réistres pillé; pour celuy des François, une partie qui estoit plus avancée se sauva à Partenay, qui fut le lieu & la rétraite des Huguenots, lesquels y arriverent au soir bien tard, les uns toutefois plûtost que les autres, comme ceux qui avoient fait plus de presse de faire compagnie aux jeunes Princes de Navarre & de Condé, lesquels l'Admiral avoit conseillé de se rétirer au commencement de la charge; la nuit mesme le Duc d'Anjou de *Saint-Generou sur la Toue*, dépescha (a) en diligence au Roy qui estoit à Tours, pour luy faire sçavoir cette bonne nouvelle, de laquelle Sa Majesté fit part aussi-tost par ses Ambassadeurs au Pape (b), à l'Empereur, au Roy 1569.

(a) Ce fut Albert de Gondy, Comte de Retz que le Duc d'Anjou chargea de cette commission.

(b) « Cette victoire (dit Mathieu dans son Histoire » de Charles IX, Liv. V, p. 325) lui acquit tant » de réputation à Rome, que le Pape luy en fit une » honorable congratulation, par ce qu'il en dit au » Consistoire, par ce qu'il lui en escrivit, & plus ex- » pressément par le chapeau & l'espée qu'il lui en- » voya. Le bref sur ce sujet rehausse la louange de » ce triomphe, & appellant ses victoires glorieuses, » l'exhorte de penser en recevant le présent de cette

s'estoit donné à luy, alla finir ses jours à la 1569.
Rochelle, ils prirent le chemin de Saint-Jean

les fastes des grands scélérats) avoit été Page chez les Princes Lorrains. Son naturel pervers lui valut un rude châtiment. Furieux contre le Gouverneur des Pages qui le lui avoit infligé, il l'assassina, & passa au service de l'Espagne peu avant la bataille de Renty. Après la paix de Cateau-Cambresis, Maurevel trouva le moyen de rentrer en grace auprès des Guises. Dès que le Parlement eut proscrit l'Amiral, il se proposa pour gagner les cinquante mille écus promis. On applaudit à son projet : le traître se rendit à l'armée de l'Amiral. Il afficha hautement sa prétendue croyance au calvinisme. Malgré ses déclamations contre la maison de Guise, il ne put approcher Coligni. Désespérant du succès de son entreprise, il ne voulut pas s'en retourner, sans rien faire. Il lui fut aisé de se lier intimement avec de Mouy. Celui-ci commandoit dans Niort. Les Catholiques en formèrent le siége. De Mouy fit une sortie vigoureuse. Au moment où il rentroit, Maurevel lui tira un coup de pistolet dans les reins, & il se sauva sur un cheval que de Mouy lui avoit donné. On a vu dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 183) que Tavannes en apprennant cet assassinat, dit que *cela méritoit la corde*. A coup sûr nous ne le démentirons pas. Les Mémoires de Villegomblain contiennent des détails curieux sur ce Louviers de Maurevel. On n'y lira point sans horreur que Catherine de Médicis & Charles IX le pensionnèrent, & qu'ainsi le crime fut récompensé.

1569. d'Angeſy, où Piles qui s'y eſtoit retiré dès le ſiege de Poictiers, a cauſe de ſa bleſſure demeura, pour commander avec doüze enſeignes de pied, & quelque cavalerie; de-là furent â Xaintes où ils prirent réſolution de de tirer vers le Quercy, & Montauban, afin de s'acheminer de-là en Gaſcogne, & autres Provinces de la France, pour s'éloigner de l'armée victorieuſe, & pour autres raiſons que je diray cy-après.

CHAPITRE X.

Exploits du Duc d'Anjou.
Surprise de Nismes par les Huguenots.
Siege de Saint-Jean-d'Angely par le Duc d'Anjou. Brave résistance de Piles.
Conditions proposées pour la réduction de cette ville.
Accordées par le Sieur de Piles.
Xaintes abandonnée par les Huguenots.
Secours jetté dans Saint-Jean-d'Angely par Saint Surin. Continuation du siege.
Réduction de Saint-Jean-d'Angely à l'obeissance du Roy, mort du Vicomte de Martigues, & d'autres audit siege.
Entrée du Roy en la ville. Le Sieur de Castelnau-Mauvissiere envoyé par la Reine Catherine proposer la Paix à la Reine de Navarre.
Response de la Reine de Navarre au Sieur de Castelnau-Mauvissiere & ses plaintes contre le Conseil du Roy.

CEPENDANT le Duc d'Anjou, remit en 1569. l'obeïssance du Roy Partenay, Niort, Fon-

1569. tenay, Chastelleraut, Lusignan, & autres places de Poictou, abandonnées par les garnisons Huguenottes, partie desquelles se retira à Sancerre, le Bourg-Dieu, la Charité, sous la conduite de Briquemaut, & autres vers les Princes, & à la Rochelle; Montbrun (a) & Mirabel, aussi partirent d'Angoulesme en ce mesme temps pour se retirer en leur pays, tant pour y faire de nouvelles levées, que pour y asseurer Privas, & Aubenas, villes que les Huguenots tenoient au Vivarès, & s'acheminant en Périgord, avec Verbelet, qui alloient pour commander à Aurillac, ayant deux ou trois cens chevaux, & huit cens hommes de pied, plus de deux cens de ceux, qui estoient demeurez derriere au passage de la Dordogne, furent défaits par les garnisons de Sarlat & autres du pays.

En ce mesme temps les Huguenots de Languedoc (b) surprirent la ville de Nismes sur les Catholiques, lesquels s'estant retirez

(a) François des Astars de Laudun, Baron de Mirabel.

(b) Cette surprise de Nîmes se trouvera mieux détaillée dans les Mémoires de Philippi. Elle s'effectua le 15 Novembre. Philippi fait l'éloge du Capitaine St. Astoul, qu'il appelle le Capitaine *Lescous*

au chasteau par l'aide, & vigilance du Capitaine saint-Astoul, se maintinrent près de trois mois, enfin estant hors d'esperance du secours, sortirent vie & bagues sauves, cette place ayant depuis servy de rétraite à tous les Huguenots de ce pays-là, lesquels je laisseray attendre la venuë des Princes, pour parler de ceux de Vezelay en Bourgogne pris par (a) Dutarot, & autres Gentilshommes du pays, quelque temps auparavant, lesquels rendirent les efforts de Sansac aussi inutiles que Guerchy avoit fait, ceux qu'il avoit tenté devant la charité, n'ayant après plusieurs assauts, & avoir changé de batterie deux ou trois fois (b), remporté autre chose que le déplaisir d'avoir perdu plus de trois cens des siens, nombre qui fut augmenté par Foissi (c), qui commandoit à son infanterie. 1569.

De Thou (Livre XLVI) le nomme simplement *Astoul.*

(a) Sarrazin (Capitaine brave & actif, dit M. de Thou) commandoit dans cette ville, quand du Tarot la surprit.

(b) Sansac, après avoir levé le siége de Vezelay, revint le former une seconde fois. Il y perdit beaucoup de monde; & Guerchy en se jettant dans la place, lui fit éprouver ce nouvel affront.

(c) Odoard de Foissy (de Thou, Liv. XLVI.)

1569. Cependant le Duc d'Anjou s'employoit au siege de Saint-Jean-d'Angely, attendant la venuë de sa Majesté, qui arriva à Coulonge-les-Royaux (a) le vingt-sixiéme jour d'Octobre, en résolution de n'en partir que la ville ne fust prise ; ayant par sa présence autant animé le courage des soldats, que celuy de Piles rendit obstiné les siens, de soustenir l'assaut que les nostres luy firent ; après avoir changé de batterie en divers endroits de la ville, qui fut continuée jusques à ce jour, auquel plus de Catholiques que de Huguenots finirent leurs jours ; ce qui fut cause que Biron par la permission de sa Majesté, pour épargner la vie de beaucoup de gens de bien, escrivit à Piles pour luy persuader de rendre la ville, laquelle il ne pouvoit conserver, estant foible de munitions, & sans esperance de secours ; l'asseurant pour luy & les siens d'une hon-

(a) Tous les Mémoires du tems, & l'Auteur de la relation du siége de St. Jean-d'Angely, conviennent unanimement que le Roi arriva au camp des *Landes* le 26 Octobre. Le siége avoit commencé le 16. On voit par l'Itinéraire des Rois de France, que le 9 Novembre Charles IX étoit encore à ce camp *des Landes*, que le 19 dudit mois il se trouvoit à Paris, & que le 24 Décembre il étoit de retour à Colonges-les-Reaux. (Tome I du recueil de M. le Marquis d'Aubais, p. 111.)

nesse composition, s'il y vouloit entendre. 1569.
A quoy il fit response qu'il y presteroit volontiers l'oreille, si cela pouvoit apporter une paix generale, laquelle d'autant qu'elle ne se pouvoit traiter, sans sçavoir sur ce premierement l'intention de sa Majesté, & en communiquer aux Princes, aussi ne pouvoit-il respondre autre chose; response qui fut bien prise du Mareschal de Cossé, Tavannes (a) & autres Chefs principaux, qui furent d'avis de luy envoyer un Gentilhomme prisonnier, pour luy dire que s'il vouloit envoyer quelqu'un de sa part pour parlementer, ils en envoyeroient un autre, à quoy pour satisfaire il envoya *la Personne* (b),

(a) Le Lecteur doit se rappeller que les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 182) portent expressément que ce Général n'assista point au siége de St. Jean-d'Angely. On l'avoit entrepris contre son opinion; & il s'étoit retiré sous prétexte de mauvaise santé. Nous ajouterons que les Mémoires des contemporains, l'Auteur de la relation du siége de St. Jean-d'Angely, Davila, de Thou, &c., ne font participer Tavannes en aucune manière aux opérations de ce siége. Il nous semble que cette foule d'autorités doit infirmer celle de Castelnau.

(b) Villegomblain dans ses Mémoires, dit que ce Capitaine *la Personne* étoit de Champagne. De Thou (Liv. XLVI) nous apprend que l'Amiral & les

1569. lequel arrivé à Coulonge-les-Royaux (a), discourut amplement du bien que la paix pouvoit apporter à tous en general; auquel fut respondu que pour l'absence des Princes & inportance de l'affaire, la paix ne se pouvoit si-tost conclure, & partant qu'il estoit à propos de la paix particuliere de la ville, à quoy il répliqua qu'il n'avoit aucune charge d'en traiter; mais bien pour parvenir à une paix generale, d'accepter dix jours de trève, durant lesquels il iroit trouver les Princes, ou autre de la part de Piles pour les y disposer: ce que on luy accorda, à la charge que si dans dix jours il n'entroit du secours dedans la ville, elle seroit remise entre les mains de sa Majesté, aux conditions qne tous les Capitaines & Soldats, & toutes autres personnes, qui s'en voudroient aller, sortiroient avec leurs armes, chevaux & bagage, &

Princes, avant de quitter la Saintonge, avoient ordonné à plusieurs Officiers protestans de se jetter dans St. Jean-d'Angely, mais que le seul François *la Personne* avec environ 60 hommes, eut le courage d'exécuter leurs ordres.

(a) On lit dans la relation du siége de St. Jean-d'Angely, que *la Personne* vint au camp des *Landes* le 4 Novembre, & qu'en conformité de la tréve accordée pour dix jours, il partit le 7 de ce mois.

ceux qui voudroient demeurer, ne seroient 1569.
forcez en leurs consciences.

Piles, qui trouvoit ces conditions de rendre la ville les dix jours passez fort rudes, fit quelque difficulté de signer la capitulation que sa Majesté avoit accordée ; mais enfin ayant réquis qu'il ne seroit tenu de la rendre, qu'il n'eust eu auparavant des nouvelles de la personne, ce qui luy fut accordé, il la signa.

Sur ces entrefaites ceux de Xaintes, ayant eu advis que Piles parlementoit, de crainte d'estre assiegez abandonnerent la ville, où aussi-tost il fut envoyé dix compagnies de gens de pied & quelque cavalerie : durant cette tréve les Catholiques & les Huguenots se visitoient en toute liberté, & le temps des dix jours expié, Biron se presenta pour sommer les assiegez de leur promesse, auquel Piles fit response qu'il ne le pouvoit faire sans attendre nouvelles de *la Personne*, finalement après plusieurs repliques de part & d'autre, il accorda que si le lendemain il n'entendoit de ses nouvelles, & qu'il n'eust point de secours, il rendroit la place à *Guitinieres* (a), lequel croyant la reddition y estoit allé le jour mesme, pour prendre pos-

(a) Geoffroy d'Aidie, sieur de Guitinieres, fils du

1569. cession du gouvernement que le Roy luy avoit donné.

Le lendemain dix-huitiéme Novembre, Biron ayant envoyé un Trompette à Piles pour le sommer de sa promesse, il luy manda qu'il avoit eu le secours qu'il attendoit, qui estoit toute-fois seulement de cinquante chevaux conduits par S. Surin (a), lequel y entra à six heures du matin pour le mauvais ordre des corps de gardes qui le laisserent passer, se disant amy, & commandé pour les visiter; lors les ostages furent rendus de part & d'autre, & commença-t-on une autre

Vicomte de Reberac. (Lisez les Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, p. 458.)

(a) Selon l'Auteur de la relation du siége de St. Jean-d'Angely, ce secours composé d'environ 40 chevaux entra dans la place le jour où la tréve expiroit. Mais il ne dit point comme Castelnau, que de Piles ait allégué ce prétendu secours pour ne pas tenir les engagemens qu'il avoit pris. L'Auteur de la relation prête à de Piles une excuse plus probable, c'étoit qu'il ne pouvoit rien terminer avant le retour du Capitaine *la Personne*. M. de Thou (Liv. XLVI) assure que de Piles, qui n'avoit signé la tréve qu'à regret, cherchant à gagner du tems, répondit au héraut envoyé par Biron, qu'il aimoit cent fois mieux mourir que de se livrer lui & ses gens, pour être égorgés comme des bêtes.

batterie

batterie aux tours du Chasteau, & plates- 1569.
formes qui estoient au-devant d'iceluy, si bien qu'en peu de temps la porte de laquelle les assiegeans sortoient pour aller à la plate-forme, & un grand pan de muraille, depuis le Chasteau jusques à la vieille bréche fut par terre; durant laquelle la Motte & S. Surin avec deux cens arquebusiers, & quatre-vingt chevaux seulement entreprirent de faire une sortie qui leur réussit, car ayant donné dans les tranchées assez nonchalamment gardées, ils tuerent quelques cinquante Soldats; mais aussi-tost se voyant chargez de plusieurs compagnies, qui accoururent au bruit de l'allarme, ils prirent party de se retirer; ce qui fit rédoubler le foudre des canons que l'on avoit pointez sur une plate-forme, que l'on avoit élevée sur le bord du fossé, pour battre le ravelin d'Aunis & la courtine; si bien qu'en peu de temps les tours & défences depuis le ravelin jusques au Chasteau furent par terre, comme aussi la plate-forme, que les assiegez avoient dressée sur pilotis derriere le ravelin; ce qui leur apporta beaucoup de dommage, d'autant qu'outre la perte de quantité de gens qui y furent tuez pour le relever & mettre en défense, ils consommerent du temps bien in-

1569. utilement, car les bales des pieces ne laissoient de la percer à jour pour estre faite de terre trop fraische.

Ce qui fit résoudre (a) les assiegez avec le peu de munitions qu'ils avoient, d'accepter la premiere capitulation que Biron leur offrit de-rechef, suivant le pouvoir qu'il en eut de Sa Majesté qui la signa, â condition qu'ils ne porteroient les armes de quatre mois, pour la cause generale de leur Religion, laquelle ne leur fut si-tost portée, qu'ils sortirent avec leurs armes, & chevaux, enseignes ployées, plus de sept semaines après le siege, qui fut cause de la mort de plus de trois mille (b) Catholiques, outre la

(a) Le secours qui venoit d'Angoulême sous la conduite de Pape, sieur de St. Auban, ayant été fait, & St. Auban lui-même pris, les assiégés comprirent qu'il falloit absolument capituler.

(b) Le calcul de Castelnau est modéré. De Thou (Liv. XLVI) porte au double le nombre de ceux qui y périrent, soit par le fer des ennemis, soit par les maladies épidémiques. Le Cardinal de Lorraine, qui conseilloit Charles IX, ne profita guères des avis de la Noue. Ses Mémoires renferment une conférence curieuse entre la Noue & le Prélat, sur la faute que l'Amiral avoit faite en assiégeant Poitiers. Mais la gloire dont se couvroit le Duc d'Anjou, offusquoit la vue de certaines personnes. On craignoit que ce

perte que le Roy fit en la perſonne du 1569.
Vicomte de Martigues (a), qui fut atteint d'une arquebuſade en la teſte, de laquelle il mourut.

Piles & ſes compagnons, ayant pris le chemin d'Angoulesme, y arriverent trois ou quatre jours après, moyennant le ſauf-conduit, que le Roy leur fit donner, qui ne les garentit toutefois de l'outrage qui fut rendu contre l'intention de Sa Majeſté, à beau-

Prince ne devint l'idole du parti catholique. On fit éclore dans le cœur du Roi ſon frère le germe de la baſſe envie. En conſéquence le ſiége de St. Jean-d'Angely fut réſolu; « mauvais conſeil (dit Mathieu); » car ſa réſiſtance de trois mois ruina l'armée du Roy. » Le Monarque, pour avoir l'honneur du ſiége, y » vint en poſte, de quoy le Duc d'Anjou reſſentit un » déplaiſir ſi extrême, qu'il en devint malade, & ne » fut pas marry que l'évenement ne reſpondit à l'opi- » nion du Roy, & y perdit plus de ſix mille hommes » devant »... (Hiſt. de Charles IX, Liv. V, p. 325.)

(a) Le Vicomte de Martigues avoit été tué le jour même où les hoſtilités avoient recommencé : Brantôme a conſacré dans ſes Mémoires un article trop piquant ſur les principaux faits de ce Seigneur, pour que nous n'y renvoyons pas le Lecteur; & ce ſera là le moment d'y réunir les omiſſions qui ont pu lui échapper. Le Vicomte de Martigues ne laiſſa de ſon mariage avec Jeanne de Beaucaire, fille de Jean, ſieur de Péguillon, qu'une fille unique mariée depuis

1569. coup, par l'insolence (a) & liberté des Soldats qui, s'emanciperent, de dévaliser ceux qui estoient mieux accommodez ; sujet que Piles prit de se dispenser de la promesse, qu'il avoit faite de ne porter les armes de quatre mois contre Sa Majesté, laquelle entra le jour (b) mesme dans la ville accompagnée de la Reine sa Mere, du Cardinal de Lorraine, & autres de son Conseil, où après avoir pourvû à toutes les places de Poictou, & de Xaintonge, esquelles une partie de l'armée fut distribuée, pour la disette (c) de toutes choses & incommodité

avec Philippe-Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur.

(a) Lisez les notes qui sont jointes aux Mémoires de Vieilleville, tome XXXII de la Collection, page 241.

(b) La capitulation fut signée le 2 Décembre. Dès que les Protestans eurent évacué la ville, Charles IX y fit son entrée.

(c) On n'est point surpris de cette disette, lorsqu'on lit dans l'ouvrage de Davila qu'immédiatement après la victoire de Montcontour les maladies & la mortalité commençoient à regner dans l'armée du Roi, qu'on manquoit des fonds nécessaires pour soutenir la guerre ; en effet toutes les provinces étoient désolées, les campagnes ruinées, & conséquemment les revenus de la couronne presque anéantis.

qu'elle recevoit, ayant décampé de Coulon- 1569.
ge-les-Royaux sur la fin du mois de Decembre, prit le chemin de Brissac pour se rétirer à Angers, où quelque temps après les Députez pour la paix vinrent trouver Sa Majesté, de laquelle je puis dire avoir porté les premieres paroles à la Reine de Navarre, qui estoit à la Rochelle, incontinent après la bataille de Montcontour, par le commandement de la Reine Mere, qui m'avoit chargé de l'asseurer de sa bonne affection, & qu'estaut désireuse de son bien & de son repos, comme de celuy de la France, elle porteroit toûjours le Roy son fils à luy accorder & à tous ceux de son party, des conditions honnestes, lors que comme bons & fidèles sujets s'estant mis à leur devoir, ils voudroient entrer en quelque demande & requeste raisonnable : En quoy la Reine, après plusieurs complimens & offres de services envers leurs Mâjestez, avec un desir extrême de voir quelque bon acheminement à cette ouverture de paix, me témoigna avoir, & tous ceux de sa Réligion beaucoup de sujet de se défier d'aucuns du Conseil, desquels elle disoit l'intention estre bien éloignée de la paix, & ce qui luy en augmentoit la créance, estoient les pratiques,

1569. qu'elle disoit que Fourquevaulx faisoit vers le Roy d'Espagne, & quelques autres Partisans du Cardinal de Lorraine vers le Pape, comme aussi les lettres interceptées du Cardinal au Duc d'Albe, non seulement pour empescher le secours, que les Huguenots se promettoient d'Allemagne, & d'Angleterre; mais aussi pour favoriser les menées (a) & entreprises, que l'on faisoit sur le Royaume d'Angleterre, pour avoir après plus de moyen de ruiner les Protestans de France: Après lesquels discours & autres touchans les desseins du Cardinal de Lorraine, elle me dit, qu'elle envoyeroit vers les Princes & Chefs de l'armée, pour & suivant leur avis envoyer une humble reqneste à Sa Majesté, qui porteroit les articles de leurs justes demandes, tant pour avoir l'exercice libre de leur religion & prescher par toute la France, que pour leurs seuretez desirées : ce qu'ayant rapporté à leurs Majestez, elles délibérerent depuis d'y renvoyer le Mareschal de Cossé, pour acheminer ce traité de paix; attendant laquelle

(a) Castelnau veut parler de la révolte des Comtes de Northumberland & de Westmorland, qui éclata vers cette époque. Elle eut pour prétexte le rétablissement du catholicisme en Angleterre.

avec impatience, il me semble à propos de poursuivre l'ordre du temps, & toucher en passant les plus notables effets, & entreprises de guerre qui se pratiquerent en Poictou, & autres lieux de la France, avant & après le siege de Saint-Jean. 1569.

CHAPITRE XI.

Entreprises des Huguenots sur la ville de Bourges découverte.

Exploit du Comte de Lude en bas Poictou, & du Baron de la Garde, General des Galeres.

Le Baron de la Garde repoussé de devant Tonnay-Charante, se saisit de Broüage.

Le sieur de la Nouë reprend Marans sur les Catholiques, & autres places.

Il défait le sieur de Puy-Gaillard, & continue ses conquestes.

CELLE que les Huguenots de Sancerre & la Charité firent sur la ville de Bourges (a),

(a) Cette entreprise sur la ville de Bourges par les Protestans, est susceptible de quelques éclaircissemens : de Thou & la Popeliniere nous les fournissent. Ils nous apprennent que le projet avoit été conçu par l'Espau, la Roze, Capitaine d'une compagnie de la garnison de Sancerre, & la Grange, un des Conseil-

1569. par la pratique de deux ou trois Soldats de la Tour, qui estoient de Sancerre mesme, & de quelques habitans mal-affectionnez à leurs Concitoiens, réüssit mal aux entrepreneurs, car ayant esté découverte à la Chastre, Gouverneur de la ville & du pays de Berry, par un Soldat qui en estoit, ceux qui pensoient surprendre la ville au jour convenu, furent surpris, & de vingt-cinq ou trente,

lers de Bourges Ils promirent deux mille écus d'or à Ursin Palus, Lieutenant de Marin, Gouverneur de la tour, s'il vouloit la leur livrer. Ursin accepta les conditions & découvrit le complot à Marin & à Claude de la Chastre, Gouverneur du Berry. Ceux-ci lui ordonnèrent d'amuser les conjurés. Le 22 Décembre (jour convenu) on dressa une embuscade pour les recevoir. Afin qu'ils ne soupçonnassent rien, la Chastre passa ce jour-là à des courses de bague. A l'heure dite Ursin donne le signal. Les conjurés se présentent. L'Espau, Renty & des Essarts avec environ 80 hommes entrent dans la tour. Briquemaut s'étoit approché pour les soutenir. Les conjurés ne trouvèrent que la mort ou la perte de leur liberté. Si on en eût cru les Officiers municipaux de Bourges, on auroit procédé contre les prisonniers comme contre des traîtres & des rébelles. L'humanité de la Chastre s'y opposa. D'ailleurs il vint à cette époque des ordres du Roi, pour qu'on traitât les prisonniers selon les loix de la guerre. Probablement on commençoit à se lasser de répandre le sang des hommes.

qui estoient dès-ja entrez par une fausse porte 1569.
du costé de la Tour, il n'y eut que Renty, & deux ou trois autres que la Chastre sauva, qui s'exempterent du feu & de la mort, & Briquemaut un des Chefs de l'entreprise, qui s'estoit avancé avec sept à huit cens chevaux, & quinze cens hommes de pied pour la prise de la place, n'eut que la peine de s'en rétourner.

En ce mesme temps le Comte du Lude, auquel se joignirent Sanzay & Puy-Gaillard (a), avec vingt Enseignes de gens de pied, & douze Cornettes, fut par le commandement de Sa Majesté assieger (b) Marans qu'il prit, ensuite d'icelle assujettit Marenes, Broüage, & autres Isles de Xaintonge, par la prise desquelles (c), il brida fort les courses que les Rochellois faisoient au bas Poictou, au grand dommage des villes Catholiques, qu'on luy avoit ostée, pour en pourvoir le Grand Prieur frere du Duc de Guise, en

(a) Jean Léomond, sieur de Puy-Gaillard.

(b) Le gouvernement de Marans fut donné au sieur de Puy-Taillé.

(c) Les détails relatifs à la prise de ces places, & les incommodités qui en résultèrent pour les Rochellois, se retrouveront dans les Mémoires de Villegomblain.

1569. ayant tiré huit de Marſeille par le commandement de Sa Majeſté, & laiſſé trois à Bourdeaux, en amena cinq juſques à l'emboucheure de la Charante au paſſage de Loupin, ou eſtant peu de jours après ſa venuë, réprit ſur les Rochellois ce grand Navire, que Sore (a), qui avoit ſuccedé à la charge de Vice-Admiral par le decès de la Tour frere du Chaſtelier Portaut, coſtoyant la coſte d'Angleterre & de Bretagne, avoit pris ſur quelques Marchands Venitiens, que les officiers de la Cauſe qu'ils appellent à la Rochelle, avoient declaré de bonne priſe, autant pour le butin, qui valoit plus de cent mille eſcus que parce qu'ils diſoient que la République de Veniſe y avoit part, laquelle avoit aidé Sa Majeſté d'argent pour leur faire la guerre.

Le Baron pour les incommoder encore davantage; entreprit auſſi de leur enlever des mains Tonnay-Charante, ſeule place qui leur

(a) Jean Sore, vice Amiral des Proteſtans (car ils avoient une flotte & des Officiers-Généraux), ſe diſtingua par ſes brigandages. La Noue dans ſes Mémoires, avoue franchement que ces priſes furent très-utiles pour *la cauſe générale.* *Quoiqu'on ne priſt* (dit-il) *que le dixiéme pour le droit d'admirauté, on ne laiſſa d'en tirer profit plus de trois cent mille livres.*

restoit pour passer en Xaintonge ; mais son 1569.
dessein ne luy réussit pas, car la Nouë s'y estant acheminé deux jours auparavant avec cinq cens arquebusiers, pour le mieux recevoir, (a) luy fit faire une si rude charge, qu'il fut contraint de se rétirer, abandonnant la Galere de Beaulieu, qui s'estoit plus avancée que les autres, à la mercy des ennemis; depuis laquelle prise, le Baron se retira avec ses Galeres en Broüage, port auquel les Anglois & Allemands avoient accoustumé de descendre pour prendre du sel; en payement duquel ils donnoient d'autres marchandises aux Huguenots, lesquels par ce moyen en recevoient grande commodité.

Quelque temps après, Puy-Gaillard, Gou- 1570.
verneur d'Angers, commandant trois à quatre mille hommes de pied & trois cens chevaux, suivant le pouvoir & commission de Sa Majesté, au lieu du Comte de Lude, assisté du Puytaillé, Rochebaritaut (b), & Fervac-

(a) Cet événement se passa vers les derniers jours de 1569. Si les soldats de la Noue lui avoient obéi ponctuellement, le Baron de la Garde avec sa flotille seroit tombé dans ses mains. (De Thou, Liv. XLVII.)

(b) Philippe de Chasteau-Brient, sieur des Roches-Baritaut, fut un des Seigneurs du Poitou qui montra le plus de zèle pour la religion catholique. Il épousa

1570. ques qui commandoit à Fontenay, fit diverses entreprises sur la Rochelle, lesquelles ne pouvant réussir, délibéra pour accourcir leurs vivres, & leur oster toutes provisions, de faire dresser nombre de Forts, és bourgades à une & deux lieuës autour de la ville (a), mais la Nouë qui y commandoit, luy fit avorter ses desseins; & averty de la mort de Puytaillé le jeune, Gouverneur de Marans, sçachant qu'il avoit peu de gens pour la défense de cette place, par le changement d'un nouveau Gouverneur (b) domestique du Mareschal de Cossé, la réprit & y restablit Pivaut (c) avec son Regiment, ensuite de

Hardouine de Champagne, fille du sieur de Champagne, surnommé *Grand Godet*, parce que dans sa maison de *Pescheseul*, sur les bords de la Sartre, on noyoit par son ordre tous ceux qui avoient le malheur d'être soupçonnés de protestantisme. Il s'en fallut peu (dit le Laboureur, tome II de ses addit., p. 482) qu'Anne de Laval son épouse ne but dans le *Grand Godet*. Mais il est inutile de répéter ce qu'on a dit ailleurs, en citant ces actes de férocité.

(a) Non-seulement la Noue fit avorter ses desseins : il s'empara d'un de ces principaux forts (celui de Noaillé). Cette expédition eut lieu à la fin de Février.

(b) De Thou (Liv. XLVII) l'appelle Chaperon.

(c) Pluviaut.

laquelle après la prise de Luçon, Langon, 1570.
la Greve, Mareuil, & autres petites places, il réconquist les Sables (a) d'Olone; lieu qui auparavant servoit de rétraite & port asséuré aux Catholiques, qui y avoient une quantité de vaisseaux & d'artillerie avec beaucoup d'autres biens: plus de trois cens y furent tuez, & Landreau qui y commandoit, fut mené prisonnier à la Rochelle, auquel l'on eust fait mauvais party, si Sa Majesté n'eust fait escrire en sa faveur pour lui sauver la vie.

Depuis ces Forts, que les Huguenots avoient pris en Poictou, après la prise de

(a) Charles du Rouhault, sieur de Landereau, commandoit aux sables d'Olonne. Il avoit été d'abord attaché au parti protestant. En le quittant, il devint le plus cruel ennemi de cette secte. Il avoit équipé quatre vaisseaux avec lesquels il faisoit beaucoup de mal aux Rochellois. Les habitans des Sables d'Olonne le secondoient vigoureusement. Leur haine contre les opinions nouvelles alloit jusqu'à la fureur. Le 15 Mars la Noue forma son attaque. Le combat fut terrible: à la fin les Catholiques plièrent. Landereau essaya de se sauver. Son cheval s'enfonça dans les marécages; & on le prit. L'animosité étoit si violente contre lui, qu'il faillit être massacré par ceux à qui il se rendit. On le conduisit à la Rochelle, où pendant du tems il eut à trembler pour sa vie.

1570. Marans, furent répris par Puy-Gaillard, lequel pour les brider encore davantage, fit dresser un Fort à Luſſon, ſur l'avenuë des Marets, que la Nouë fut aſſieger quelque temps après; dont Puy-Gaillard averty, après avoir aſſemblé toutes ſes forces, qu'il avoit diſtribuées ès places du bas Poictou, ſe délibéra de luy faire lever le ſiege; mais la Nouë l'ayant prévenu, le chargea ſi inopinément entre ſainte-Gemme & Luſſon (a),

(a) Caſtelnau anticipe ici ſur la date des événemens, puiſque le combat de Ste. Gemme ſe livra vers la mi-Juin 1570. Les Rochellois n'avoient pas eu longtems à s'applaudir des avantages remportés par la Noue. Puy-Gaillard ſerroit la Rochelle plus que jamais. Son but étoit d'engager la Noue à une action déciſive. Pour y parvenir, il ne ſe contenta pas d'incommoder les Rochellois par de nouveaux forts qu'il conſtruiſit; Puy-Gaillard recourut encore à la ruſe. Il fit courir le bruit que l'armée du Roi avoit été taillée en pièces par celle des Princes à *Arnay-le Duc*, & qu'il alloit être obligé de ſe défaire d'une partie de ſes troupes. La Noue ne fut pas la dupe de cette nouvelle; & en ſe mettant en campagne il prit toutes les meſures que ſa prudence put lui inſpirer. Sitôt que Puy-Gaillard ſut que la Noue étoit en marche, il raſſembla ſes forces. Elles conſiſtoient en neuf compagnies de gendarmes & de chevaux légers, ſavoir la ſienne, celle du ſieur de Malicorne, celle de Bouillé, Gouverneur de Nantes, les deux de *Jules Centurione*,

comme il ordonnoit de ses forces, qu'elles 1570. furent mises à vauderoute, quelque devoir qu'il fit de bon Capitaine pour les rallier, après laquelle défaite le Fort pris, Fontenay assiegé & battu fut rendu à composition par les tenans ; & marchant d'un mesme pas ré-

& de *Charles de Birague*. Son infanterie, composée de vieux soldats, formoit trois régimens. Par une marche forcée de deux jours & de deux nuits, l'armée de Puy-Gaillard arriva à Ste. Gemme avant que les Protestans en fussent instruits. Cependant Pluviaut l'apprit à tems, & se replia promptement sur le corps que commandoit la Noue. Puy-Gaillard confondit cette retraite avec une fuite. Il suivit les prétendus fuyards qui l'attendoient en bon ordre. Les dispositions de Puy-Gaillard furent mal ordonnées. La Noue en profita habilement ; & une victoire complette couronna la sagesse de ses mesures. Le premier moment fut terrible. Les Allemands de la Noue se souvenoient de *Montcontour;* & ce guerrier si humain eut bien de la peine à soustraire les vaincus à leur fureur. Cinq cens hommes, la plupart Officiers, furent tués sur le champ de bataille. On fit un grand nombre de prisonniers : seize drapeaux & deux étendards constatèrent la victoire. On a vu dans les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 186) le mot que ce Seigneur prononça. Telle fut l'issue du combat de Ste. Gemme, sur lequel on a cru devoir s'étendre, puisque la Noue dans ses Mémoires a poussé la modestie jusqu'à n'en pas faire la plus légère mention.

1570. duisit Niort, Marennes, Soubise, Broüage, Xaintes, & autres places en l'obéissance des Huguenots : enfin contraignit le Baron de la Garde après avoir tenu la mer quelque temps avec ses Galeres, de se retirer à Bourdeaux ; & Puy-Gaillard n'ayant des forces bastantes pour s'opposer à ses armes, de prendre le chemin de Saint-Jean, où je les laisseray prendre haleine, pour reprendre le grand voyage de l'armée des Princes.

CHAPITRE XII.

Grand voyage de l'armée des Princes, afin de faire de l'argent pour le payement des Reiſtres. Leur deſſein de revenir devant Paris.

Grandes difficultez à l'execution de leurs projets.

Reſponſe du Roy ſur les propoſitions de paix faites par les Huguenots.

Les Princes & l'Admiral refuſent les conditions offertes par le Roy. Le Mareſchal de Coſſé envoyé contr'eux.

Il preſente la bataille devant René-le-Duc à l'Admiral.

Qui l'évite prudemment : eſcarmouche entre les deux armées.

Le Mareſchal revient vers Paris pour le défendre en cas d'attaque.

La paix faite avec les Princes & le party Huguenot, nonobſtant les oppoſitions du Pape & du Roy d'Eſpagne.

Grands emplois & belles negociations du ſieur de Caſtelnau Mauviſiere pour le ſervice du Roy.

Sentiment dudit ſieur de Caſtelnau touchant les guerres faites pour la Religion.

LE progrès de ce voyage depuis Xaintes 1570.
juſques en Lorraine, ſeroit autant ennuyeux

1569. au lecteur qu'à moy, si je voulois m'amuser à descrire toutes les particularitez (29), tant des destroits, passages, fleuves, rivieres & montagnes, surprises de villes, & bourgades, charges & rencontres, qu'ils firent, & qui leur furent faites ès pays de Perigord, Limousin, Quercy, Gascogne, Languedoc, Dauphiné, Lyonnois, Forests, Vivarez, Champagne, Bourgogne, & autres de la France, qu'ils traverserent avec mille difficultez, seulement je me contenteray de dire que ce qui porta l'Admiral, comme il m'a dit depuis, à entreprendre ce long voyage, ce ne fut tant pour se rafraischir, comme quelques-uns disoient, que pour payer les Reistres de son party (qui commençoient à se mécontenter) du sac de plusieurs villes & bourgades, & pour se fortifier des troupes du Comte de Montgommery, qui les joignit à Sainte-Marie (a), & autres de Gascogne & Bearn qui estoient à leur devotion; qu'aussi pour prendre les forces que Montbrun, Mi-

(a) La jonction de Montgommery avec l'armée des Princes se fit vers le milieu de Décembre 1569 Ce ne fut pas la faute de Montluc, qui n'épargna rien pour l'empêcher. (Lisez ses Mémoires, T. XXV de la Collection, p. 336 & suiv.)

rabel, Saint-Romain (a), & autres Chefs ſe 1569.
promettoient faire en Languedoc & Dauphiné, attendant le ſecours d'Allemagne, que le Comte Palatin du Rhin, le Prince d'Orange & autres leur faiſoient eſperer, afin qu'eſtant toutes ces forces unies & ralliées avec ſes Allemands, qu'ils s'attendoient recevoir ſur la frontiere de Bourgogne, ils puſſent eſtre en eſtat de venir aux portes de Paris, pour encore tenter une autre fois le haſard & rencontre d'une bataille.

Deſſeins appuyez ſur grandes conſidérations, auſquels d'autre coſté s'oppoſoient mille difficultez, pour les longues traites & penibles corvées, qu'il leur falloit faire à un ſi long voyage, auquel il eſtoit bien croyable qu'ils perdroient autant d'hommes, qui ſe retireroient ayant gagné le toit de leurs maiſons, qu'il en pouroient acquerir d'autres moins aguerris, ſans les continuelles charges & fail-

(b) St. Romain, d'abord Archevêque d'Aix, ſe maria, & devint Gouverneur d'*Aiguemortes*. Son véritable nom étoit St. Chamond. Celui de St. Romain lui venoit de ſa femme. (Voyez le Laboureur dans ſon ouvrage intitulé : *Mazures de l'Iſle-Barbe*, *&c*, & les notes de M. le Marquis d'Aubais ſur l'Hiſtoire des guerres du Comté Vénaiſſin, p. 343.)

1570. lies, de tant de villes ennemies qu'il leur faudroit eſſayer, outre les autres incommoditez de la vie, qu'ils endureroient, comme ils firent : car au bruit de leur venue les payſans & autres de la campagne, advertis de la cruauté, que beaucoup exerçoient pour avoir de l'argent, abandonnerent leurs maiſons, n'y laiſſant que les portes & les murailles; il y avoit auſſi grande apparence de croire que les Reiſtres laſſez de leurs armes, ne pouvant trainer leurs chariots dans les monts Pyrenées, & autres, & bien ſouvent faute de chevaux, ſeroient contraints de les quitter, leſquels depuis ils euſſent bien voulu ravoir, ſe voyant tous les jours aux mains avec les Catholiques.

Si bien que pour ces raiſons, leur armée depuis le partement de Xaintes, ſe trouva diminuée (a) de plus de la moitié à ſaint-

(a) On s'en apperçut bien au combat d'*Arnai-le-Duc* qui ſe donna quelque tems après. Malgré la réunion de pluſieurs corps, l'armée des Princes ne montoit qu'à deux mille cinq cens arquebuſiers; c'étoit-là le reſte de leur infanterie. Les maladies, les combats continuels & la déſertion avoient opéré cette diminution. Leur cavalerie n'étoit pas plus nombreuſe. On y comptoit mille Gentilshommes François bien équipés, & autant de Reîtres allemands, dont la plupart n'avoient point d'armes. (De Thou, L. XLVII.)

Estienne de Forests (a), où elle séjourna quelques jours, tant pour s'y rafraichir, qu'en attendant la guérison de l'Admiral (b), qui y estoit tombé fort malade, lieu où Biron & Malassise députez de leurs Majestez, qui estoient alors à Chasteau-brian (c) en Bretagne, y arriverent sur la fin de May, pour faire sçavoir aux Princes & l'Admiral, comme 1570.

(a) L'armée protestante arriva à St. Estienne le 26 Mai.

(b) Ce fut-là qu'on put évaluer de quel prix étoit dans le parti protestant la tête d'un seul homme. Tant qu'on craignit pour la vie de l'Amiral, la consternation fut générale. « L'Amiral malade à l'extrémité (dit « d'Aubigné, Hist. univers., Liv. V, p. 322), & » saigné par trois fois, tira des apparences de sa mort » ce profit, que les jeunes gens qui estoient près des » Princes, & qui commençoient à faire une cour de » leur armée, sentirent ce que leur valoit ce vieillard » par l'appréhension de sa perte aux premiers des- » mêlemens d'affaires où il fallut payer de leur suf- » fisance »...

(c) Les Mémoires de Villegomblain contiennent un fait qui peint on ne peut mieux, ou la légéreté françoise, ou le dessein qu'on avoit de faciliter aux Protestans le moyen de faire ce qu'ils vouloient. On lit dans ces Mémoires qu'à l'époque dont il s'agit, le Roi, la Reine & le Duc d'Anjou étoient *allés en Bretagne prendre le plaisir de la chasse, & se donner du bon tems.* La marche de l'Amiral les réveilla.

1570. ils avoient fait à la Reine de Navarre paſſant à Rochelle, la derniere volonté & reſponſe de ſa Majeſté, aux demandes & requeſtes que Teligny & Beauvais la Nocle luy avoient dès le mois de Janvier portées à Angers, de la part de la Reine de Navarre, Princes & autres Huguenots de France, qui ſupplioient ſa Majeſté leur permettre l'exercice libre de leur religion, par tous les lieux & villes de ſon Royaume, avec caſſation de toutes procedures & jugemens donnez contr'eux, & approuvant ce qu'ils avoient fait dedans & dehors iceluy, en conſéquence des guerres, les reſtituer en leurs biens, charges & honneurs, comme ils eſtoient auparavant: & pour l'eſtabliſſement & aſſeurance de ce que deſſus, les pourvoir de tel nombre de villes qu'il plairoit à ſa Majeſté leur accorder. C'eſtoit à peu près le Sommaire de leurs demandes, auſquelles les deputez cy-nommez firent reſponſe, que pour l'exercice de leur Religion & ſeuretez, ſa Majeſté leur accordoit volontiers de demeurer & vivre paiſiblement en ſon Royaume en toute liberté de conſcience, ſans que pour ce ils fuſſent recherchez en leurs maiſons, ny contraints à faire choſe pour la Religion Catholique & Romaine, contre leur volonté; ne vou-

ſant toute-fois qu'il y euſt aucun Miniſtre, 1570.
ny autre exercice de Religion que la ſienne, & pour place de ſeureté leur accordoit deux villes, auſquelles ils pouroient faire ce que bon leur ſembleroit, ſans eſtre recherchez en façon du monde en ce qui concernoit leur Religion, & toute-fois afin qu'il ne ſe fiſt choſe, qui contrevint à ſon autorité, ſa Majeſté entendoit pourvoir d'un Gouverneur dans chacune, auquel ils ſeroient tenus d'obéir, voulant auſſi qu'ils fuſſent rémis en tous leurs biens, honneurs, & charges, fors celles dont ils avoient eſté démis par juſtice, & pour leſquelles ſa Majeſté avoit reçu deniers pour ſubvenir à la neceſſité des guerres; à condition que comme fidèles & obéiſſans ſujets, ils ſe départiroient de toute aſſociation & cabale qu'ils pouroient avoir dedans & dehors le Royaume, & rendroient toutes les places qu'ils tenoient pour y pourvoir, tel que ſa Majeſté adviſeroit : & après le licenciement de leurs troupes, lequel ils ſeroient tenus de faire à la moindre foule du peuple, auſſi-toſt que ſa Majeſté auroit envoyé Commiſſaires & autres pour les conduire au chemin qui leur ſeroit preſcrit, ſe retireroient chacun en leurs maiſons ; leur prommettant ſa majeſté, ayant effectué ce que deſſus, les en-

1570. tretenir en paix comme ses bons & fidéles sujets.

Conditions que les Princes & l'Admiral (30), ne voulurent accorder, tant pour n'avoir l'exercice libre de leur Religion, & prescher par tout le Royaume, que pour le peu d'asseurance que l'on leur vouloit donner comme ils disoient : de sorte que les Députez partirent sans rien conclure, ce qui fut cause de faire haster le Mareschal de Cossé (a), qui avoit eu la conduite de l'armée nouvelle, au lieu du Prince*(b) Dauphin, qui s'estoit rétiré en sa

(a) Si l'on s'en rapportoit à Davila (Hist. des guerres civiles, Liv. V, p. 381) on ne se formeroit pas une opinion avantageuse du Maréchal de Cossé. Il lui reproche son penchant secret pour les Protestans; & il prétend que ce Général fit tout ce qu'il pût pour les mettre à portée d'obtenir une paix avantageuse. Enfin (ajoute-t-il) on attribua ce choix à la politique du Duc d'Anjou, qui fâché de ne pas commander, vouloit que celui par qui il seroit remplacé, fut incapable de remporter de grands avantages. M. de Thou, dont le témoignage vaut bien celui de Davila, se contente de dire (Liv. XLVII) qu'on donna le commandement général au Maréchal de Cossé, homme également prudent & brave.

(b) Le Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier, avoit été chargé du commandement de l'armée après la réduction de St. Jean d'Angely. « Il n'y

maison pour quelque mécontentement qu'il 1570. avoit eu ; pour aller prendre les Suisses, qui avoient aussi rébroussé chemin sur la riviere de Loire, n'ayant voulu marcher en Poitou, sans estre payez de tout ce qui leur estoit dû, & ayant passé la riviere à Desize avec trois mille chevaux & cinq à six mille hommes de pied, sans les Suisses, prit le chemin d'Autun, & de-là estant parvenu au mont saint-Jean, en partit le vint-cinquiéme de Juin, pour camper à René le Duc, en dessein

» demeura guères (lit-on dans la vie du Duc de » Montpensier, page 71) puisqu'il ne fut pas se- » couru ni aidé des moyens qu'on lui avoit promis ». Outre les pertes que cette armée avoit souffertes, on en licentia une partie, parce qu'on n'auroit pas eu d'argent pour la payer.

(a) Le combat d'*Arnai-le-Duc*, que les contemporains désignent comme Castelnau sous le nom de *René-le-Duc*, ne produisit rien de décisif. Il annonça seulement aux Catholiques que les Protestans n'étoient pas si faciles à dompter qu'on le croyoit à la Cour. Ils avoient (dit M. de Thou, Liv. XLVII) laissé leur artillerie en Dauphiné. Ils avoient fait depuis huit mois plus de quatre cens lieues. Enfin ils combattoient sans artillerie contre une armée qui en avoit. Les Mémoires de la Noue & de Villegomblain nous remettront ce tableau sous les yeux.

1570. de combattre l'armée des Princes, laquelle s'y estoit acheminée, ayant l'Admiral envoyé quelque cavalerie & infanterie devant que le Mareschal y pust arriver pour s'en saisir ; ce qui fut cause qu'il disposa son armée en bataille sur une montagne, à la main droite de celle de saint-Jean, vis-à-vis & environ une portée de mousquet d'une autre montagne, où l'Admiral s'estoit préparé pour attendre le choc.

Deux ruisseaux qui se rencontrent en un endroit, qui coulent de deux estangs qui sont près de-là, avec quelques marécages, servoient comme de barriere entre les deux armées, lesquelles marchanderent à qui passeroit le premier ; mais enfin le Mareschal pour attirer ses ennemis au passage, ayant logé deux mille arquebusiers sur le bord de l'eau, fit avancer un des Regimens de l'avant-garde pour commencer l'escarmouche, lequel ayant passé sur la chaussée de l'estang, donna d'abord jusques aux barricades du moulin, où l'Admiral avoit logé deux regimens pour la garde de cette advenuë, lesquelles firent tel devoir de soustenir la charge, que ceux du Mareschal luy firent, qu'ils ne se voulurent opiniastrer de les enfoncer davantage,

ains se rétirerent sur leurs pas, en tel ordre 1570.
toute-fois que saint-Jean (a), qui estoit à la teste de cette infanterie ; les ayant menez jusques au ruisseau, ne pût rien gagner sur eux.

Lors l'Admiral plus foible de gens de pied, & sans aucun attirail de canon, ne voulant rien hasarder, & encore au passage d'une riviere, où l'on ne pouvoit passer que file à file, leur commanda de s'arrester, & à Montmorency, qui s'estoit avancé avec partie de l'avant-garde pour les soustenir, de tenir bride en main, attendant l'occasion & le temps plus à propos pour prendre son avantage, le reste du jour se passa en escarmouches entre les gens de pied, sans toute-fois passer le bord de l'eau. Des Catholiques, Bellegarde (b) & la Bastyde y furent tuez, peu d'autres signalez; le nombre des blessez fut plus grand ; des Huguenots, il y eut bien autant & d'avantage ; le lendemain l'Admiral fut d'avis de déloger avec l'armée, pour prendre la route d'Autun, où elle s'achemina en la plus grande diligence qu'il pût, pour venir à la Charité,

(a) Un des frères du Comte de Montgommery.

(b) Dans les Mémoires de Villegomblain, on l'appelle Bellegarde de Normandie. De Thou (L. XLVII) dit qu'il étoit Capitaine de cavalerie.

1570 afin de prendre quelques coulevrines que les Reiſtres avoient laiſſées, & ſe fortifier de quelques troupes qui y eſtoient demeurées en garniſon, & autres villes où ils paſſerent, comme Autun, Vezelay, & Sancerre.

Lors le Mareſchal de Coſſé voyant qu'il avoit perdu l'occaſion de combattre l'armée Huguenotte, eut quelque volonté de la ſuivre; mais adverty des grandes traites qu'elle faiſoit pour n'avoir aucun attirail de canon, comme j'ay dit cy-deſſus, il changea ſon deſſein, qui fut, après avoir dépeſché la Valette avec cinq cens chevaux, pour charger ceux qui demeuroient derriere, de la coſtoyer par la Bourgogne, & tirant vers la vallée d'Aillan après la priſe de Mailly, où quelques Proteſtans de ce pays s'eſtoient retirez; de-là prit la route de Sens pour aſſeurer ceux de Paris, & empeſcher que les Huguenots ne s'acheminaſſent à leurs portes, comme ils diſoient, en cas que le traité de la paix, que les (31) Députez négocioient, ne ſe pût accomplir.

Laquelle (32) enfin après avoir eſté differée quelque temps par les belles rémonſtrances du Nonce du Pape, & promeſſes de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (a), qui offroit à ſa

(a) M. de Thou (Liv. XLVII) a fait à ce ſujet.

Majesté trois mille chevaux & six mille hommes 1570.
de pied pour l'extermination des Huguenots, fut enfin conclue & arrestée à saint-Germain en Laye, le huitiéme d'Aoust mil cinq cens soixante & dix, & trois jours après émologuée & publiée au Parlement de Paris ; laquelle portée par Bauvais la Nocle à la Reine de Navarre qui estoit à la Rochelle, & par Teligny au camp des Princes, qui s'acheminoient sur la frontiere du Comté de Bourgogne, fut reçûë avec grande joye & contentement d'unchacun, & promirent & jurerent lesdits Princes avec l'Admiral & autres Chefs Huguenots de la garder inviolablement, comme sa Majesté avoit fait, accompagnée de la Reine sa mere, des Ducs d'Anjou & d'Alençon ses freres, & autres de son Conseil, laissant à dire la teneur & particularitez de l'Edit de paix, d'autant (a) qu'il est imprimé, par la lecture

une réflexion fort sensée & qu'il ne faut pas omettre. Les offres de Philippe II (dit il) font juger qu'il ignoroit alors ce qui s'est fait depuis, soit qu'en effet on n'y eût pas encore pensé, soit que la Reine seule à l'insû du Roi eût formé son projet avec René de *Birague* & avec les trois frères *Gondi* qui avoient un grand crédit à la Cour.

(a) Cet édit, contenant 46 articles, se trouve en entier dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX (édition de 1579 à Midelbourg) page 5.

1570. dupuel & le discours des choses qui se sont passées, à beaucoup desquelles j'ay esté employé, tant pour establir à la Rochelle & Guyenne lés Edits de pacification, & traiter d'affaires importantes avec la Reine de Na-

En voici la substance... Il portoit l'amnistie de tout le passé, ordonnoit à tout le monde de vivre en bonne union, laissoit aux Protestans la liberté de conscience, & le droit de s'assembler publiquement pour prier dans les lieux désignés. On n'exceptoit nommément que Paris & la Cour. Le Roi reconnoissoit les Princes *pour ses bons parens & amis*, & ceux qui les avoient suivi *pour ses bons sujets*. On approuvoit l'enlévement des deniers royaux fait par les Protestans. On les déclaroit aptes à toutes les charges, puisqu'ils payoient tous les impôts. De part & d'autre on devoit se restituer tout ce qui avoit été pris. L'édit accordoit encore aux Protestans deux articles bien intéressans pour eux; c'étoit de n'être plus jugés par le Parlement de Toulouse, dont ils craignoient la partialité à cause du mal qu'ils avoient fait à ses membres. Il fut ordonné que les causes de ceux qui en étoient justiciables, seroient portées à la jurisdiction des Maîtres-des-Requêtes. On leur permit de récuser trois Présidens & trois Conseillers dans les Parlemens de Rouen, de Dijon, d'Aix, de Rennes & de Grenoble, & quatre de l'une & l'autre classe dans ceux de Bordeaux & de Paris. Enfin l'édit leur donna quatre villes de sûreté (la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité) que leurs chefs jurèrent de rendre au bout de deux ans.

varre, Prince, & Admiral, & réconfirmer 1570.
les nouvelles alliances avec l'Angleterre, où après la ſaint-Barthelemy je fus renvoyé une autre fois, avant d'y eſtre Ambaſſadeur ordinaire, ſur le mécontentement que la Reine d'Angleterre avoit des maſſacres qui s'eſtoient commis en beaucoup d'endroits ſur les Huguenots, afin de la remettre en meilleure intelligence avec le Roy, d'autant quelle eſtoit conſeillée de s'en départir, & pour la prier auſſi de lever ſur les ſaint Fonds de Bapteſme la fille de Sa Majeſté avec l'Imperatrice, ce qu'elle accorda contre l'opinion de la pluſpart de ceux de ſon Conſeil, & le deſir de tous les Anglois, dont je traiteray ſans paſſion (a) au huitiéme Livre.

Tu pouras juger mon fils, & ceux qui liront ces Méoires, s'ils eſtoient un jour mis en lumiere, à qui il a tenu ſi l'Edit de la paix, tant d'une part que d'autre a eſté mal-obſervé, & connoiſtras par ce qui en eſt advenu, que le glaive ſpirituel, *qui eſt le bon éxemple des gens d'Egliſe, la charité, la Prédication, & autres bonnes œuvres, eſt plus neceſſaire pour rétrancher les Héreſies, & ramener au bon chemin*

(a) Malheureuſement Caſtelnau n'a pas accompli ſon projet. (Voyez la Notice qui précède ſes Mémoires, tome XLI de la Collection, p. 158.)

1570. *ceux qui en ſon dévoyez, que celuy qui répand le ſang de ſon prochain; principalement lors que le mal eſt monté à tel excez, que plus on le penſe guerir par les remedes violens, c'eſt lors que l'on l'irrite davantage.*

Fin des Mémoires de Michel de Caſtelnau.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LA SUITE
DU SEPTIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(19) APRÈS la victoire de Jarnac, il sembloit que rien ne devoit résister aux vainqueurs, & que le protestantisme étoit sans ressources. Ces nouvelles voloient d'une extrémité de la France à l'autre; & si la Cour n'y ajoutoit pas une foi entière, au moins s'appliquoit-elle à accréditer ces bruits. Bientôt l'illusion se dissipa. Brissac & Martigues, les plus ardens des Catholiques, éprouvèrent les premiers qu'on pouvoit vaincre les Protestans en bataille rangée, mais que l'adversité ne diminnoit point leur courage. Par

les ordres du Duc d'Anjou, ils attaquèrent Cognac où une partie de l'infanterie protestante s'étoit retirée. *Blacons* (a), qui la commandoit, repoussa vivement les assaillans. Les fruits de la victoire de Jarnac se bornèrent à la prise de quelques petites places; & ces avantages furent payés bien cher, par la mort de Pompadour (b), & de Brissac tué dans une de ces rencontres à la fleur de son âge. On s'étoit flatté à la Cour que la mort

(a) Jacques de Forêt, Seigneur de *Blâcons*, étoit, selon Brantôme, *un vieil & bon Capitaine, qui avoit vu les croix rouges aussi bien que les blanches; encore mieux, car il avoit beaucoup fréquenté les guerres Espagnoles.* On lit dans l'Histoire de M. de Thou (Liv. XLV) que Blaçons commandoit à Cognac sept mille hommes de nouvelles levées, & que pour faire sur l'armée catholique des sorties plus vigoureuses, il ordonna d'ouvrir le mur de la première enceinte. *Ces piedeschaux* (remarque d'Aubigné, Hist. univers., Liv. V, p. 281) *avec leurs arquebuses nouées d'aiguillettes donnerent si follement dans le premier bataillon, qu'ils emporterent deux drapeaux.* Ce qu'il y a de vrai, c'est que le Duc d'Anjou fut contraint de se retirer.

(b) Pompadour étoit de la première noblesse du Limousin. Sa mort fut si sensible à Brissac, que dans le dessein de la venger, il alla en personne reconnoître la brêche. Cette témérité lui coûta la vie. (Lisez son éloge dans les Mémoires de Tavannes, T. XXVI de la Collection, p. 155.)

du Prince de Condé, laissant les Protestans sans chef, feroit nécessairement éclore parmi eux des rivalités & des dissensions. Avec tout autre que l'Amiral, ces conjectures se seroient réalisées. Sa sagacité prévint le mal : il étoit trop habile, pour ne pas comprendre que les autres Officiers Protestans, même en rendant justice à son expérience & à sa capacité, le considéreroient toujours comme leur égal, & que la moindre prééminence de sa part irriteroit leur amour-propre, il jugea qu'il falloit un chef dont le rang & la naissauce en imposassent. Par-là il réstoit à la tête des opérations, & personne ne pouvoit être tenté de lui envier un fardeau (a) aussi pénible : Le chef sur qui Coligni jetta

(a) Ce fardeau devint bien plus lourd par deux pertes consécutives qu'il essuya. Jacques de Boucard son ami, & chef de l'artillerie protestante, termina sa carrière. D'Andelot, le frère chéri de l'Amiral, & que les Protestans surnommoient *le Chevalier sans reproche*, fut emporté par une fiévre pestilentielle le 27 Mai. On soupçonna que d'Andelot avoit été empoisonné. Ces accusations de poison étoient communes dans un siècle où la fureur des partis se permettoit les imputations les plus injurieuses, & peut être les crimes qui y donnoient lieu La mort de ces deux guerriers affligea l'Amiral. Ce fut alors qu'en se roidissant contre la fortune, il étonna ses envieux mé-

les yeux étoit le jeune Prince de Béarn, si célèbre depuis sous le nom immortel de Henri IV. Jeanne d'Albret sa mère, (cette femme supérieure à tous les événemens) avoit une manière de penser dont l'Amiral tira le plus grand avantage. La Reine de Navarre, prosélyte zélée du nouveau culte qu'elle avoit embrassé, étoit capable de tout sacrifier pour sa défense. L'ame forte de Jeanne l'élevoit au-dessus des considérations purement humaines. Elle s'étoit habituée à ne voir entre elle & le Ciel que l'acquit de sa conscience, & ce qu'elle appelloit l'honneur & son devoir. Le Lecteur conçoit quelle devoit être l'impulsion de ce ressort même, par un homme aussi adroit que l'Amiral. On a vu, dans les Mémoires de Montluc (a), la conduite que Jeanne d'Albret tint à cette époque. Cette Princesse (raconte M. (b) de Thou) *qui avoit un grand cœur & un esprit mâle*, harangua l'armée protestante. Après avoir fait l'éloge du Prince de Condé, elle représenta qu'au lieu de croire que tout étoit perdu par la mort de ce Prince, il falloit songer à le ven-

me, & qu'il les força d'avouer la supériorité de ses lumières, & la profondeur de sa politique.

(a) Tome XXV de la Collection, p. 445.

(b) Liv. XLV.

ger. Elle indiqua pour instrumens de cette vengeance son fils & l'aîné (a) des enfans du Prince de Condé. Le feu de ses expressions, & l'enthousiasme qui l'animoit, passèrent dans tous les esprits : par acclamation les deux Princes furent salués comme Généraux de l'armée. La jeunesse du Prince de Béarn, qui atteignoit sa quinzième année, pouvoit être un obstacle au rôle qu'on s'apprêtoit à lui faire jouer. Jeanne le sentit; & par ses discours elle s'efforça en particulier d'élever son ame & de l'aggrandir. Il ne tarda pas à prouver qu'il concevoit l'importance des fonctions qu'on lui avoit confiées. L'Historien Mathieu (b) nous a conservé une anecdote qu'on ne doit pas omettre. On y entrevoit les premiers

(a) Henri de Bourbon, fils aîné du Prince de Condé, avoit seize ans, lorsqu'on le choisit pour Adjoint du Prince de Béarn. Davila s'est trompé grossiérement en écrivant que le nouveau Prince de Condé à cette époque ne put en raison de la foiblesse de son âge s'exprimer que par des gestes. Dès son enfance il s'instruisit à l'école du malheur. Compagnon de la fuite de son père à Noyers, il le perdit à Jarnac. Il fut constamment l'ami & le soutien de Henri IV; les Mémoires suivans contiendront le récit de ses exploits & de la mort prématurée qui l'enleva à 35 ans. (Addit. de le Laboureur, tome II, p. 623 & 624.)

(b) Hist. de Charles IX, Liv. V, p. 320.

élans du génie de Henri. Il avoit joué aux dez ; & la fortune l'avoit favorisé. Cette action répugnoit aux principes de l'éducation austère qu'on lui donnoit : Jeanne, en cet instant, oublia que son fils étoit un chef de parti : Elle ordonna au Gouverneur du Prince de le châtier. Malgré ses réclamations & ses prières, Henri alloit subir la peine encourue. Il s'en affranchit, en prenant soudain le maintien imposant de l'homme en place. *Ce seroit* (dit-il à son Gouverneur) *peu de gloire à ma mere, & trop de mocquerie à ma réputation de de me traiter en enfant, ayant déjà eu l'honneur de commander à l'armée & de porter le titre de Général.* . . . Jeanne applaudit à ce trait de caractère. Afin d'accoutumer son fils à soutenir avec dignité ce nouveau personnage, elle l'engagea d'écrire au Duc d'Anjou la lettre dont on a parlé dans l'observation ci-dessus n°. 15.

(20) Ce corps de troupes Italiennes est porté par de Thou (a) & Davila (b) à quatre mille hommes de pied, & à huit cent chevaux, sans y comprendre douze cens hommes fournis par le Duc de Florence. Riguccio

(a) Liv. XLV.

(b) Hist. des guerres civiles, Liv. IV, p. 330.

Galluzzi (a), en parlant de ce secours fourni à Charles IX, se tait sur la quantité. On lit seulement dans son ouvrage que Fabiano (b) di Monte commandoit les troupes Toscanes, & qu'Ascagne Sforce, Comte de Sancta-Fiore fut nommé par le Pape Pie V, Général en chef de cette petite armée. Le dernier, neveu de Jules III, a cause de *Marie Nobili son épouse, n'etoit point* (a observé (c) le Laboureur) *de ces heureux parens des Papes, à qui on donne les grandes charges des armées sans autre mérite*. Issu d'une famille guerriere & illustrée par ses exploits, il s'étoit distingué en qualité de Général de l'infanterié à la bataille de Marcianno, où Pierre Strozzi & les François furent complétement battus. Ce fut encore lui (d) qui, en défendant *Civitella* contre le Duc de Guise, le força de lever le siége de cette ville. Le Comte de Santa-Fiore soutint jusqu'à la fin de ses jours

(a) Istoria del gran Ducato di Toscana, tom. II, libro terzo, p. 100.

(b) Fabiano di Monte, neveu du Pape Jules III, fut blessé à mort l'année même à l'assaut de Chatelleraud, où l'armée du Duc d'Anjou fut très-maltraitée.

(c) Addit., tome II, p 675.

(d) Lisez les observations sur les Mémoires de la Chastre, tome XL de la Collection, p. 377.

la reputation qu'il s'étoit acquise. Chéri & estimé à la Cour de Rome & dans celles de Florence & d'Espagne, il mourut en 1575, après avoir été décoré de l'ordre de la toison d'or. Il sortoit en ligne directe de ce *Mutio Attendulo*, si fameux dans les annales de l'Italie, pour avoir été le fondateur de la maison de *Sforce*. L'histoire de cette maison renferme une multitude de particularités remarquables. Il y en a une sur-tout qui mérite l'attention du Lecteur. Les Comtes de Santa-Fiore descendans légitimes du premier *Sforce*, ne furent que ce que l'on appelle en Italie des Nobles titrés, tandis que la branche bâtarde parvint à la Souveraineté. Celle-cy le paya chèrement par les catastrophes dont elle fut la victime. Les Comtes de *Santafiore* au contraire jouirent paisiblement de la considération publique ; tant il est vrai que la grandeur est l'écueil du repos & du bonheur. Le Laboureur (a) s'est plu à rassembler les principaux faits qui constatent l'origine des *Sforces*. La réflexion, par laquelle il débute, exprime en peu de mots l'histoire de la plupart des grandes familles de l'Italie. « L'impunité des premiers crimes (dit-il), & » l'oppression publique y ont fait autant d'Es-

(a) Tome II de ses Addit., p. 677.

» tats & de Souverains qu'il y avoit de villes».
Elia Petrafinna, femme de Jean *Attendulo*, Bourgeois de Cotignola, petite ville de la Romagne, étoit mère de vingt enfans. Un d'eux devoit époufer une fille dont Martin *Pazzolini* obtint la main. Sur le champ la perte des Pazzolini fut confommée. Les fupplices décernés contre les *Attendules* en firent autant de brigands armés. Les filles mêmes de cette famille partagèrent la férocité de leurs frères. Le plus célebre de tous fut Mutio Attendulo. Fier de fa force prodigieufe, & foldat déterminé, il prit le nom de *Sforce* (a), parce qu'il étoit le lion de la fable, quand il s'agiffoit de partager le butin avec fes affociés. Ses hauts faits d'armes dans les guerres de Naples entre la maifon d'Anjou, & les repréfentans de celles de Suabe, le placèrent au nombre des plus grands Capitaines de fon fiecle. Changeant tour à tour de parti, il n'eut d'autre Dieu que fon intérêt : il laiffa un fils légitime nommé Bofio, dont defcendoient les Comtes de *Santafiore*. Avant de fe marier, il avoit eu un bâtard (François *Sforce*,

(a) Dans un de fes partages avec Fréderic de Balbiano, on lui reprocha qu'il avoit tort de profiter de fa force : *Di voler feco ufar di forza...* Attendulo jouant fur le mot, adopta auffi tôt le nom de *Sforce*.

qui, aprés avoir été Général & gendre des Viſcomti Ducs de Milan, oſa régner à leur place. Son ambition fut cruellement expiée par ſes enfans. Les Ducs d'Orléans, iſſus d'une Viſcomti, réclamèrent le Duché de Milan comme leur héritage. Il en réſulta des guerres cruelles, ſur-tout quand ces Ducs d'Orléans, en la perſonne de Louis XII, furent devenus Rois de France. Leurs ſucceſſeurs ſoutinrent à main armée leurs prétentions ; & pendant long-tems l'Italie fut le théâtre du carnage & de la dévaſtation. Ces querelles ſanglantes ſe terminèrent par l'anéantiſſement des Sforces Ducs de Milan ; & leurs dépouilles reſtèrent à la maiſon d'Autriche.

(21) Saint-Jean, Seigneur d'Aunoux, ſe ſignala par ſon courage. L'action, qui lui fit le plus d'honneur fut ſa marche forcée en 1569, pour ſe jetter dans la ville de Poitiers, déjà aſſiégée par l'armée proteſtante d'Aunoux, à la tête de cinq cents hommes des bandes du Piémont, dont il étoit Meſtre de camp (a),

(a) Davila (Liv. IV, p. 347) dit que le Colonel d'Aunoux fit neuf lieues en ſix heures, & qu'il traverſa le camp de l'Amiral. Mais l'Auteur du diſcours du ſiége de Poitiers (page 50) eſt conforme au récit que nous avons adopté. Le Comte du Lude avoit envoyé à d'Aunoux un homme ſûr avec une lettre

il ſe rendit de Saint-Maixant à Poitiers, en quatre heures & demies. Il y a (a) dix grandes lieues de diſtance entre ces deux villes; & ces dix lieues valent douze de nos lieues communes. Le brave d'Aunoux fut un de ceux qui périrent à ce ſiége. Le Poëte Nicolas Rapin, Vice-Sénéchal de Fontenay, & plus connu depuis par l'office de Grand-Prévôt de la Connétablie qu'il remplit ſous le regne de Henri III, fit ſon épitaphe. Nous la conſignons ici d'autant plus volontiers, qu'elle ne reſſemble point à la plupart des poéſies du quinzième ſiecle.

contenant ces mots : *Croyez le porteur.* D'Aunoux ſe mit en marche pendant la nuit. Des corps-de garde, auprès deſquels il paſſa, l'interrogèrent. Il répondit *que c'étoit Meſſieurs les Princes qui faiſoient la ronde.* Enfin il arriva, ſans avoir reçu aucun échec. Sa célérité & ſa hardieſſe lui valurent (dit l'Ecrivain qui nous a ſervi de guide) les remercimens du Comte du Lude, du Duc de Guiſe, & de tous les autres Officiers François.

(a) Villegomblain dans ſes Mémoires rend juſtice à la belle action du ſieur d'Aunoux. Mais il ſe tait ſur ces particularités.

Epitaphe du ſieur de Saint-Jean, Seigneur d'Aunoux, tué d'une arquebuſade au ſiege de Poitiers, en 1569.

SONNET.

Je ſuis d'Aunoux; ſi tu veux davantage
Savoir de moy, ſainte poſtérité,
Lis ce qu'on a des guerres recité
D'Henry ſecond, Prince de grand courage.
Pendant ſon regne il ne s'eſt fait voyage
Où des premiers connu je n'aye été,
Ayant déjà montré ma loyauté
Au Roy *François* en la fleur de mon âge.
Le Bourguignon, l'Eſpagnol, le Lombard,
Et qui pis eſt noſtre propre ſoldard
Rebelle au Roy, a ſenti ma main forte.
Que veux-tu plus ? Je dirois volontiers
De quelle mort je mourus à Poitiers,
Si les vaillans mouroient d'une autre ſorte.

Nous ajouterons à ce ſonnet la traduction latine qu'on fit des dernières ſtrophes.

Quid juvat hos cineres moritura ornare tabella,
Et magnum vana deterere arte decus ?
Iſta quibus nihil eſt propriis virtutibus actum
Dentur, at huic alia eſt mors ſuperata via.

(22) En liſant les Mémoires de Caſtelnau, on préſumeroit volontiers que l'honneur de la défenſe de Poitiers appartient uniquement

aux Ducs de Guiſe, & que le Comte du Lude, Gouverneur de cette ville, doit tout au plus être compté parmi ceux qui ſecondèrent le Prince Lorrain. Caſtelnau n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit exprimé de cette manière. L'Auteur *du Diſcours ſur le ſiége de Poitiers* ſemble avoir pris pour ſon héros le jeune Duc de Guiſe. Le Comte du Lude, & les autres Seigneurs François, ne paroiſſent dans ſon ouvrage qu'incidemment & en ſous ordre. Il ſeroit aiſé de citer divers écrits du temps où régne la même partialité. On n'en eſt point ſurpris, ſi l'on conſidère le rôle important que par la ſuite a joué le Duc de Guiſe. Il étoit l'idole d'une faction nombreuſe. On aimoit à voir revivre en lui le défenſeur de Metz; & le ſiége de Poitiers prêtoit au rapprochement. D'après cela on doit concevoir que l'engoument & la flatterie ont cherché à exagérer un triomphe, auquel le jeune Duc de Guiſe participoit ſans doute, mais dont il partagea la gloire avec les Seigneurs qui l'entouroient, & ſpécialement avec le Comte du Lude, le véritable Chef des opérations militaires pendant le ſiége. C'eſt ce qu'à fort bien diſtingué le Laboureur (a). Il ne faut pas croire cependant que cette par-

(a) Tome II de ſes Additions, p. 699.

ticularité, en faveur du Duc de Guise, ait été commune à tous nos Ecrivains. De Thou (a), Davila (b) & Villegomblain dans ses Mémoires, en rendant justice au Duc de Guise (c), la rendent également au Comte du Lude. La conduite, que tint celui-ci, mérite les plus grands éloges. La bravoure du jeune Prince Lorrain, & le nom, dont il étoit porteur, devoient naturellement inspirer à du Lude une sorte de vénération. La Mémoire du père tué devant Orleans lui étoit chère. C'étoit sous lui qu'il avoit appris à combattre & à vaincre. Du Lude joignoit la modestie à la capacité militaire. En voyant le fils de son ancien maître dans la tactique, il lui offrit le commandement (d). Le Duc de Guise n'eut garde d'ac-

(a) Liv. XLV.

(b) Hist. des guerres civiles, Liv. IV.

(c) Maimbourg (dans son Hist. du Calvinisme, Liv. V, p. 431) en louant le Duc de Guise, n'a pu s'empêcher de dire que *le Comte du Lude s'acquit à Poitiers toute la gloire que peut mériter un vieux Capitaine.*

(d) Du Lude ne se conduisit pas avec moins de noblesse pendant le siége, lorsque les assiégeans manifestèrent le dessein de monter à l'assaut. On proposa de faire sortir de la ville le Duc de Guise & son frère, afin de ne point exposer deux têtes aussi précieuses. Le Comte du Lude fut à la tête de ceux qui

cepter cette offre généreuse. Il s'honora d'être son adjoint. Ce fut en cette qualité que le Duc de Guise commença sa réputation. Mais l'Histoire, qui est le dépôt de la vérité, doit restituer à du Luc la gloire qui lui appartient, Elle nous apprend encore que Guy de Daillon (c'étoit le nom de la famille du Comte du Lude,) avoit remplacé Jean de Daillon son père (a) dans le Gouvernement du Poitou, qu'il obtint sa place de Sénéchal d'Anjou, & sa compagnie de cinquante hommes d'armes. Elevé parmi les enfans d'honneur de Henri II, le Monarque s'en glorifioit & l'appelloit *sa nourriture*. Sous ce règne fécond en événemens militaires, il y en eut peu de remarquables, ou du Lude ne se signalât. L'attachement, qu'il voua alors à François de Lorraine, Duc de Guise, se transmit à sa postérité. Un lien d'un autre nature resserroit cet attachement. Du Lude, Catholique zélé, haïssoit les Protestans. En 1568, le théâtre de la guerre, ayant été transporté en Poitou, son zèle & sa fidélité eurent plus

combattirent cette proposition. Il prétendit que la présence des Princes Lorrains rappelleroit la mémoire de leur père. Cet avis généreux eut (on le présume bien) l'assentiment des deux Princes.

(a) Addit. de le Laboureur, tome II, p. 698.

d'une épreuve à ſubir. Les Proteſtans, pour ſe venger du mal qu'il leur faiſoit, pillèrent ſa terre de *Maigné*, & lui causèrent une perte de cent mille écus. Ils vinrent enſuite l'aſſiéger dans Poitiers. Sa réſiſtance vigoureuſe fut un nouveau grief qu'ils furent fondés à lui reprocher. Du Lude, juſqu'à la fin de ſes jours, continua à ſervir utilement le parti qu'il avoit embraſſé. Eſtimé & chéri à la Cour, ſa vie particulière offre quelques anecdotes qui lui font honneur. En 1571 il empêcha Charles IX de ſe noyer : ce Prince au château de *Peſcheſeul*, dans le Maine, ſe promenoit en bateau ſur la *Sartre* avec le jeune Comte de Suze. Le bateau ſe rempliſſoit d'eau : un cri s'éléve.... *le Roi ſe noye....* Du Lude ſe jette à cheval dans cette partie de la riviere, qui étoit très-profonde : il ſaiſit Charles, le met en croupe, & le ramène à terre. Le Monarque & Catherine de Médicis le combloient des témoignages de leur reconnoiſſance : Charles énonça ſa ſenſibilité d'une maniere qui peint les mœurs du tems : *mon bon ami* (lui dit-il), *ſi jamais vous avez querelle contre qui que ce ſoit, je vous jure que je vous ſervirai de ſecond....* En 1580, du Lude donna aux Courtiſans un bel exemple, qui aura peu d'imitateurs.

Henri III,

Henri III, mécontent de *Saint-Luc*, lui ôta le Gouvernement d'Aunis; il en gratifia du Lude: celui-ci refusa la dépouille d'un homme *dont les services* (observa-t-il) *étoient nécessaires à son Souverain.* Il mourut à Briançon le 11 juillet 1585, Chevalier des Ordres du Roi, comblé de Bienfaits, & ayant droit d'arriver aux grandes places, s'il eut vécu plus long-tems. Il laissa de son mariage avec Jacqueline de *la Fayette*, plusieurs filles & un fils en bas âge (François de Daillon, Comte du Lude, Marquis d'Illiers, &c.) Nous retrouverons ce jeune Seigneur, ainsi que ses descendans, dans les Mémoires que nous avons à publier. Ceux de Brantôme nous rappelleront les ancètres du Comte du Lude, spécialement celui que Louis XI appelloit *Maistre Jean des habilletés*, & ce Jean Daillon (le compagnon des la Tremoille, des Bayard, des Montoison, des Fontrailles, qui s'immortalisa en repoussant les Espagnols à *Fontarabie*

(23) Terride avoit capitulé de bonne foi. Il y fut déterminé par *Sérignac* son frère qui servoit dans l'armée Protestante. On lui promit, ainsi qu'aux autres Officiers la vie (a)

(a) De Thou, Liv. XLV.

& bagues sauves. Ces conventions furent observées par rapport à la garnison. Mais, comme l'a remarqué le (a) Laboureur, j'ay honte de dire » que Montgommery retint » Terride prisonnier, que non seulement il » ne fut pas content de l'échanger avec un » sien frère qu'on avoit pris en Poictou, » mais qu'il en tira encore une grosse ran- » çon ; & que pour les autres il les aban- » donna au ressentiment de la Reine de » Navarre, parcequ'ils estoient ses sujets. Ce » fut en cette qualité qu'elle les fit périr » avec aussi peu de droits qu'il en avoit eu » de les livrer ; car il n'est que trop certain » qu'elle n'avoit point d'autorité sur ses sujets » de Béarn, non plus que sur ceux de la » Comté de Foix contre le service du Roy ; » les Vicomtes de Béarn ayant esté eux » mesmes sujets de la Duché de Guyenne, » outre qu'il n'y a rien qui répugne plus » naturellement & originairement à la Sou- » veraineté que le titre de Vicomte, qui » désigne une puissance subalterne.....

Les Ecrivains Protestans, tels que d'Aubigné (b), & le Compilateur de l'histoire des

(a) Tome II de ses additions, p. 714.

(b) Lisez les observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXV de la Collection, p. 457.

cinq Roys, ont cherché à excuser cet acte de perfidie (a); car voilà le nom qu'on doit don-

(a) On a prétendu (& des modernes l'ont répété) que le massacre de Ste. Colombe & de ses associés fut la cause de celui de la St. Barthelémy On a dit que Charles IX en l'apprenant, jura d'en tirer vengeance. Mais les contemporains se taisent sur cette particularité qu'on ne trouve que dans une espèce de libelle rédigé par un Italien. Des motifs plus puissans que ceux-là firent sonner la fatale cloche qui transforma une partie des François en assassins & en bourreaux. Une politique digne de Machiavel dicta cet horrible complot. On étoit las de combattre inutilement : on vouloit vaincre une fois pour toutes; & le vrai moyen d'y parvenir étoit d'égorger ceux que l'on craignoit. D'ailleurs en fait d'événemens atroces tels que le massacre de Ste. Colombe, les deux partis n'avoient rien à se reprocher. A la même époque la ville d'Orléans ne venoit-elle pas de fournir un spectacle aussi affreux? Sous prétexte de pourvoir à la sûreté publique, le Lieutenant-Général avoit enfermé les Protestans dans la maison des Quatre coins, & dans la tour de Martinville. Le peuple animé par un fanatique, poignarda la moitié de ces infortunés, & fit périr l'autre au milieu des flammes. Il en couta la vie à plus de cent personnes, tant hommes que femmes. Dans le même tems les habitans d'Auxerre, pour se venger des courses d'un de leurs concitoyens, nommé *Cœur-de-Roy*, ne venoient-ils pas de lui arracher le cœur, & de le manger après l'avoir fait griller sur des charbons? (De Thou, Liv. XLV.)

ner à la conduite de Montgomery dans cette circonſtance. De Thou lui-meme (L. XLV.) ne s'exprime point ſur cet événement avec ſa loyauté ordinaire. Il ſemble qu'il ait voulu juſtifier la Reine de Navarre, en alléguant que nos Roys avoient donné le Béarn en toute ſouveraineté aux Ancêtres de cette Princeſſe, afin de les conſoler de la perte de la Navarre. Quand le fait ſeroit vrai, il n'exiſtoit point de motif valable pour que Montgomery manquât à ſa parole. Par la ſuite il en fut cruellement puni. Quoique dans ſon procès on ne lui ait point objecté ce qui s'étoit paſſé à Ortès, il éprouva à ſes dépens *que ceux* (dit le Laboureur) *qui ne réglent point leurs actions ni leurs paſſions par la juſtice, peuvent auſſi ſuccomber à la paſſion d'un plus grand qu'eux, ou d'un plus heureux. Catherine de Medicis, en le faiſant monter ſur l'échaffaut, le convainquit de ces triſtes vérités.*

(24) L'Arrêt du Parlement contre l'Amiral fut rendu le 13 Septembre. Selon le Journal de (a) Brulart, on l'éxécuta par contumace à la fin du mois : on lit dans le meme (b) ouvrage que celui qui concernoit

(a) Mémoires de Condé, tome I, p. 207.
(b) Ibid, p. 211.

le Vidame de Chartres & le Comte de Montgomery n'eut ſon éxécution que dans le courant de Novembre. L'Arrêt du Parlement, relatif à l'Amiral, eſt un monument d'autant plus important à recueillir, qu'en autoriſant juridiquement le crime, il faillit produire l'effet qu'on avoit droit d'en attendre. Davila (a), & d'autres ſe ſont efforcés de juſtifier les motifs qui portèrent Charles IX à faire rendre cet arrêt. Leurs raiſonnemens ſe réduiſent à dire que l'Amiral (b), étant l'ame de ſon

(a) Hiſtoire des guerres civiles, tome I, Liv. V, page 356.

(b) Il eſt bon d'obſerver que Davila & ſes imitateurs, ont gardé le plus profond ſilence ſur l'attentat qui fut la ſuite naturelle de cet Arrêt. Quelle différence entre M. Boſſuet, & ces écrivains, lorſque dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire de France (T. IV, p. 458) il raconte ces partialités. « *L'Amiral* (dit-il) étoit logé à » *Faye la Vineuſe*, où il n'étoit pas ſans inquiétude : » le Parlement de Paris, non content de l'avoir condamné à mort, & de l'avoir fait exécuter en effigie, » avoit mis ſa tête aprix ; & l'Hotel de ville de Paris » s'étoit rendue caution de 50,000 écus d'or qu'on » promettoit à celui qui le tueroit. Il auroit pu s'élever » au deſſus de cette crainte, s'il ne ſe fut vû dans le » même tems trahi par le plus affidé de ſes domeſtiques » qui, après des conférences ſecrètes avec un Officier » du Duc d'Anjou, avoit entrepris de l'empoiſonner. » Le ſupplice de ce miſérable ne mettoit pas l'Amiral

parti, il falloit pour s'en défaire, mettre sa tête à prix. Comme la réponse se présente d'elle même, contentons-nous de rapporter l'Arrêt (a) en question. » Veu par la Cour » les charges & informations faites à la re- » queste du Procureur général du Roy à » l'encontre de Messire Gaspard de Coligny, » Chevalier de l'Ordre du Roy, Seigneur » de Chastillon, Admiral de France & de » Bretagne; decrêt de prise de corps décerné » sur icelles, adjournemens à trois briefs » jours, les trois deffaults obtenus sur iceux » contre ledit de Coligny, les demandes & » conclusions dudit Procureur général, avec » tout ce qui a esté mis & produit par devers » la dite Cour; le tout considéré, il sera dit » que les défaults ont esté bien & duëment » obtenus, que au moyen & par vertu d'i- » ceulx la dite Cour a adjugé & adjuge audit » Procureur général tel profit; c'est à sçavoir » qu'elle a debouté, & deboute ledit de » Coligny de toutes exceptions & défenses

» à couvert. Il se voyoït attaqué de tous costés, & » par toutes sortes de voyes.. »

(a) Cet Arrêt fera naître dans l'esprit de plus d'un lecteur d'étranges réflexions, soit par les principes qui y sont consignés, soit par les formes barbares de la jurisprudence criminelle de ces tems là.

» qu'il euſt pu dire & alléguer contre les
» demandes & concluſions dudit Procureur
» général, l'a déclaré & déclare *Crimineux*.
» de leze Majeſté au premier chef, pertur-
» bateur & violateur de paix, ennemy de
» repos, tranquillité & ſeureté publique,
» Chef principal, autheur & conducteur de
» la rébellion, conſpiration & conjuration
» qui a eſté faite contre le Roy & ſon Eſtat,
» a privé & prive ledit de Coligny de tous
» honneurs, eſtats, offices & dignités; l'a
» comdamné & comdamne à eſtre pendu &
» eſtranglé à une potence qui pour ce faire
» ſera miſe & dreſſée en la place *de Grêve*
» devant l'Hoſtel de cette ville *de Paris*;
» ſon corps mort *illec* (a) demeurer pendu
» l'eſpace de vingt-quatre heures, après
» porté & pendu au gibet de Montfaucon au
» plus haut lieu & éminent qui y ſoit, ſi pris
» & apprehendé peut eſtre; ſinon par figure
» effigie; ſeront les armoiries & enſeignes
» dudit de Coligny attachés & trainés à la
» queue des chevaux par cette ville & faux-
» bourgs *de Paris* & autres villes bourgs
» & bourgades où elles ſe trouveront avoir
» eſté miſes à ſon honneur, & après rom-
» pues & briſées par l'Exécuteur de haute

(a) Là.

» justice, en signe d'ignominie perpetuelle ; » a déclaré & déclare tous ses biens féodaux » tenus & mouvans immédiatement de la cou- » ronne de France réunis, retournés, & in- » corporés au domaine d'icelle, & tous les » autres fiefs & biens tant meubles qu'im- » meubles acquis & confisqués au Roy, » sur iceux biens confisqués au Roy les par- » ties interessées préalablement satisfaites & » recompensées : en outre la dite Cour a dé- » claré & déclare les enfans dudit de Co- » ligny *ignobles*, *vilains*, , *roturiers*, *intes-* » *tables* (a), *infames*, *indignes & incapables* de » tenir Estats, Offices, Dignités & Biens en » ce Royaume, lesquels biens, si aucuns en » ont, la dite Cour a déclaré & déclare ac- » quis au Roy. Fait icelle Cour inhibitions » & défenses à toutes personnes de quelque » estat, qualité & condition qu'ils soyent, de

(a) Au milieu de cet amas de qualifications injurieuses, & qui semblent faire de l'état de roture un état de dégradation & d'opprobre, il nous semble qu'on auroit pu se dispenser de placer celle d'*intestable*. Puisqu'on confisquoit tous les meubles & immeubles de l'Amiral, ses enfants ne pouvoient tenir de lui aucun héritage : ainsi pourquoi les privoit-on de la faculté de disposer par testament du fruit de leur travail & de leur industrie ?

» recepvoir, retirer, ou receler ledit de Co-
» ligny, *luy bailler confort, aide, faveur,*
» *alimens, eau ni feu,* ains leur enjoint le
» desnoncer & mettre ès mains de justice,
» sur peine d'estre déclarés fauteurs & com-
» plices dudit de Coligny, rebelles au Roy
» & *crimineux de Majesté.* A ordonné & or-
» donne la dite Cour que à celuy ou ceux,
» qui representeront ledit de Coligny, & le
» mettront ès mains du Roy & de sa justice,
» *sera donné & délivré la somme de cinquante*
» *mille escus* (a) *d'or soleil* à prendre sur l'hos-
» tel de cette ville *de Paris* & autres villes
» de ce Royaume; & encores que celuy ou
» ceux qui representeront ledit de Coligny,

(a) *Le 2 Novembre 1475* (lit-on dans le traité historique des monoyes de France par le Blanc p. 305, à l'article de Louis XI) » on cessa la fabrication des écus » d'or à la couronne; & on fit à leur place des écus » d'or au soleil. Ces écus devoient avoir un soleil » au dessus de la couronne, & point de fleurs de lys » à coté de l'écu. Depuis ce tems on a toujours con- » tinué de mettre un soleil sur les écus d'or, qui à » cause de cela sont très-souvent nommés *écus-sol* ». On peut consulter le même ouvrage par rapport à la valeur numéraire de l'écu d'or au soleil; & en rapprochant cette valeur du prix du bled à l'époque que nous parcourons, on verra qu'une somme aussi considérable étoit de nature à tenter l'avidité.

» fussent adhérens & complices de la rébel-
» lion & conspiration contre l'Estat du Roy
» son Royaume, *néanmoins outre le don des*
» *cinquante mille escus, leur sera l'offense*
» *par eux commise pardonnée, quittée, &*
» *remise, sans qu'ils en puissent estre au-*
cunement poursuivis ni eux, ni leur poste-
» *rité . . . . . .*

Quelques jours après on ajouta à cet arrêt que les cinquante mille écus seroient donnés à ceux qui livreroient l'Amiral *mort ou vif.* C'étoit là le vrai moyen d'encourager les Assassins & les Empoisonneurs. L'Arrêt fut publié dans tout le Royaume. Afin que les Etrangers n'ignorassent pas sa teneur, les Princes Lorrains (dit M. (a) de Thou) le firent traduire en latin, en allemand, en italien, en espagnol, & en anglois. Il s'en fallut peu que l'Amiral pendant son séjour à *Faye-la-Vineuse* (b) ne devint la victime

(a) Liv. XLV (*ad finem.*)

(b) « Le 21 Septembre (lit-on dans l'Histoire des » cinq Roys, p. 375) fut exécuté à mort Dominique » d'Albe, valet-de-chambre de l'Amiral, convaincu » d'avoir promis à la Riviere, Capitaine des gardes » du Duc d'Anjou (moyennant la somme de cent » escus d'avance qu'il toucha, assurance d'un estat de » valet-de-chambre du Duc, & autres grands partis)

de ces moyens odieux qui au tribunal de l'histoire doivent flétrir à jamais la mémoire de ceux qui abusant de la jeunesse de Charles IX, l'engagèrent à les adopter. Dominique d'Albe, Valet-de-chambre de l'Amiral avoit été envoyé avec des lettres du Prince de Navarre, du Prince de Condé & de Coligny même, vers le Duc des Deux-Ponts, lorsque ce Prince étoit sur la frontière. La Riviere, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, l'arrêta à Brissac. Dominique communiqua les lettres, dont il étoit porteur, à Catherine de Medicis, au Duc d'Anjou, & au Cardinal de Lorraine. M. de (a) Thou assure qu'ils lui donnèrent (b) de l'argent, & qu'ils

» de tuer l'Amiral, son maistre, par poison que la » Riviere lui bailla..... Le desplaisir (dit Mathieu, » Hist. de Charles IX, Liv. V, p. 323) que le Roy » eust de voir l'Amiral si résolu à s'opposer à tous » ses desseins, fit délibérer & résoudre au Parlement » la déclaration de crime de Leze-Majesté contre luy. » Il y eust promesse de cinquante mille escus à qui » le représenteroit mort ou vif. Un de ses valets de » chambre fut pendu, convaincu d'avoir entrepris sur » sa vie ».

(a) Ibid., Lib. XLV.

(b) Il semble que l'Auteur de la vie de Gaspard de Coligni ne devroit pas avoir omis ce fait. Mais que peut-on attendre de l'inéxactitude d'un écrivain

l'éblouirent par l'appât des grandes récompenses. On le laissa continuer sa route. Le scélérat, en revenant fit part à la Riviere des réponses du Prince Allemand. La Riviere (ajoute M. de Thou) jugeant que cet homme après le premier pas qu'il venoit de faire, étoit capable de tout, le détermina à empoisonner son Maître. D'Albe le promit; on le munit d'une poudre empoisonnée: ses retards avoient allarmé; on le soupçonna & on l'interrogea. Sur son propre aveu il fut pendu.

(25) Si l'on s'en rapporte à l'Abbé le (a) Laboureur, la relation de la bataille de Montcontour a été si bien rédigée par Castelnau, qu'on n'y peut rien ajouter. Il ne faut pas croire cependant que Castelnau s'accorde sur tous les points soit avec la *relation* (b)

qui (Liv. V, page 392) place la date de l'arrêt du Parlement contre l'Amiral après la bataille de Montcontour? Ce dernier événement eut lieu le 3 Octobre, & l'arrêt du Parlement avoit été rendu le 13 Septembre.

(a) Tome II de ses additions, p. 725.

(b) Cette relation qui a pour titre: *Discours de la bataille donnée le 3 Octobre 1569 proche de Montcontour*, a été réimprimée avec un discours sur le siége de St. Jean d'Angely à la suite de la relation du siége de Poitiers publiée sous le nom de Martin Liberge.

particuliere que nous avons de la bataille de Montcontour, soit avec le Rédacteur (a) des Mémoires de Tavannes & l'Auteur de la vie du Duc (b) de Montpensier, soit enfin avec la Noue, & Villegomblain, l'un & l'autre témoins oculaires de l'événement. Si l'on consulte les Mémoires de Tavannes: c'est à lui seul qu'est dû le gain de la bataille : il a tout prévû, tout fait & tout ordonné. Le Président Coustureau prétend au contraire que l'honneur entier de cette journée appartient au Duc de Montpensier. Aussi pour ne point faire mention des autres Officiers généraux & de leurs actions, Coustureau a eu soin de restraindre son récit aux opérations de l'avant-garde Catholique que commandoit son héros. Il lui est néanmoins échappé un aveu essentiel; c'est que toutes les dispositions pour le combat avoient été faites par les Maréchaux de Camp. Or ces Maréchaux étoient *Tavannes* & *Biron*. En rapprochant cet aveu du récit de Castelnau, *de la relation de la bataille de Montcontour*, & des Mémoires de Villegomblain, il est clair que

(a) Tome XXVII de la Collection, pages 169 & suiv.

(b) Vie de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, par le Président Coustureau, p. 67 & suiv.

M. de Thou (a) a eu raiſon de partager entre Tavannes & Biron la gloire du ſuccès, en ce qui concerne les diſpoſitions & les manœuvres. Mais par rapport à l'éxécution il faut rendre juſtice au Duc de Montpenſier, au Vicomte de Martigues, au Maréchal de Coſſé (b) ſur-tout, à tous les Officiers Catholiques qui en général ſe montrèrent brillamment dans cette circonſtance: auſſi la défaite des Proteſtans fut-elle complète. La Noue le déclare avec ſa franchiſe ordinaire. Il ne diſſimule pas davantage les fautes des Chefs de ſon parti, & ce ſont là les détails qu'on trouve dans ſes Mémoies. Selon lui, *l'action dura un peu plus que demi-heure* : ſon témoignage nous ſemble préférable à ceux qui, comme le (c). Laboureur, font durer le combat pendant deux heures, à moins qu'on ne

(a) Liv. XLVI.

(b) C'eſt ce qu'on verra bien détaillé dans les Mémoires de Villegomblain.

(c) Addit., tome II, p. 723. (Il importe de relever ici une erreur de le Laboureur dans ce même chapitre. Il fait combattre le Prince d'Orange à Montcontour, tandis qu'avant cette action il avoit quitté l'Amiral. (Liſez de Thou à la fin de ſon XLV[e] liv., & Davila, Liv. V, p. 357.) L'un & l'autre racontent que ce Prince étoit paſſé *incognito* en Allemagne.)

comprenne dans cet efpace de temps celui qu'on employa à faire une véritable boucherie de l'Infanterie Proteftante. Les Lanfquenets particuliérement furent hachés par les Suiffes. Nous ajouterons à ce qu'en dit Caftelnau, que vainement un des Colonels de ces malheureux Lanfquenets lui ordonna d'attacher des mouchoirs à leurs piques, pour annoncer qu'ils fe rendoient. Les Suiffes dans leur fureur les égorgèrent comme les autres. On plaignit d'autant moins le Colonel Allemand qu'il avoit été chef de ces mutins, dont parle la Noue, & qui en retardant la marche de l'Amiral, l'obligèrent de combattre dans une pofition défavantageufe. Les Suiffes, qui fans doute n'étoient pas encore las de tuer des hommes, préparoient le même fort à un corps de trois mille Arquebufiers François, qu'on venoit d'envelopper. « Il y » en euft bientoft le tiers de morts (raconte » (a) d'Aubigné) entre ceux-là un nommé » *Méhier*, de qui le nom doit eftre icy, pour » ceque fes compagnons rendans leurs dra- » peaux, il fift une efcharpe du fien; & fe » fift mettre en pieces dedans: ce fut là où » Monfieur fift crier: *Sauvez* (b) *les Fran-*

(a) Hift. univerf., Liv. V, p. 307.

(b) Ce trait d'humanité du Duc d'Anjou eft éga-

» *çois !* ... La cavalerie, qui aida à cette dé-
» faite, en ſauva quelques-uns ; entr'autres
» il me ſouvient du Capitaine *S. Livrade*, qui
» faiſant déja le mort, choiſit un jeune ca-
» valier qui avoit armes dorées ; il ſe releve,
» & luy préſente ſon eſpée, en diſant : *De*
» *voſtre main, Monſieur, & non pas de ces*
» *gens-là*... Il eſt certain que le carnage fut grand : Mais il a été éxagéré par quelques écrivains. Davila, qui comme on le ſçait, s'eſt abandonné quelquefois à l'écart de ſon imagination, ou qui a travaillé ſur de mauvais mémoires, aſſure (a) que les goujats des deux armées prirent part au combat, & qu'ils ſe battirent avec acharnement. Aucun des mémoires n'appuye cette anecdote ; & la courte durée (b) de l'action, qui fut plutôt un choc de cavalerie qu'une bataille en regle, ne permet guères d'y croire. Tous les bagages de l'armée proteſtante ayant été pillés, il n'eſt point extraordinaire que beaucoup de valets & de goujats ayent péri dans ce tumulte.

lement raconté par de Thou, Liv. XLVI, & par Davila, Liv. V, p. 366.

(a) Hiſt. des guerres civiles, Liv. V, p. 364.

(b) C'eſt ſans doute pour rendre ſon récit plus croyable que Davila (ibid.) fait durer le combat pluſieurs heures de ſuite.

Davila,

Davila, en leur donnant le courage de troupes réglées a voulu rendre ſa deſcription plus intéreſſante. Voilà pourquoi il porte le nombre des morts de l'armée proteſtante à dix-ſept mille hommes. On voit qu'il eſt loin de compte avec Caſtelnau. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'infanterie de l'Amiral ſouffrit (a) une perte conſidérable, tandis que celle des Catholiques fut très-légère. La cavalerie de ces derniers ne s'en tira pas ſi heureuſement. Elle fut plus maltraitée que celle des Proteſtans. Les drapeaux, l'artillerie, & le bagage des vaincus formèrent pour le vainqueur une foible compenſation en raiſon des perſonnes de diſtinction qui de ſon côté furent tuées ou bleſſées. La liſte qu'en donne Villegomblain dans ſes Mémoires, eſt plus nombreuſe que celle de Caſtelnau. Parmi les hommes de marque que perdirent les Proteſtans, Caſtelnau a omis Tanneguy du Bouchet, ſieur du Puy-Greffier, plus connu dans l'hiſtoire de ces temslà ſous le nom de *Saint-Cyre*. Le vieillard (âgé de 85 ans) ſe dévoua pour couvrir la retraite de l'armée proteſtante qui avoit été miſe en déroute. Relativement à ce brave homme qui, ſelon le Laboureur, s'appelloit

(a) La Noue l'avoue dans ſes Mémoires.

Bochet, ou *Bouchet*, & non pas *du Bouchet*, la Popeliniere, en racontant sa mort, le qualifie du simple titre d'*Escuyer du Puy-Greffier*. Les réflexions (a) que le Laboureur fait à ce sujet, quoiqu'étrangères à l'objet dont il s'agit en ce moment, pourront ne pas paroître indifférentes à quelques-uns de nos Lecteurs. L'abus que le critique attaque, est un mal d'ancienne date. Mais laissons-le parler...

« Cette qualité d'Escuyer (dit-il) donnée » il n'y a pas cent (b) ans à un Gentil- » homme, qu'on appelleroit aujourd'huy » Mareschal de Camp ou Lieutenant-Géné- » ral, mais donnée à un homme descendu » d'un Président au Parlement de Paris il » y a près de trois cens ans, ne me permet » pas de pardonner à la vanité de certains » demy-nobles, les titres qu'ils usurpent à » présent de Chevalier, de Baron, de Comte, » de Marquis; on en viendra bientost à la » Duché, car desjà on en prend les marques » & les couronnes, la plupart sans noblesse, » & je ne diray pas sans Baronie & sans » Comté, mais sans avoir vaillant un colom-

(a) Tome II de ses addit., p. 733.

(b) La date est exacte en raison de l'époque à laquelle le Laboureur écrivoit.

» bier ou un moulin à vent; c'eſt un abus
des derniers temps, qui ſera auſſi ruineux
» au Roy qu'injurieux à l'Eſtat, car s'il perd
» l'autorité de donner des qualitez & des
» honneurs, qui eſtoient autrefois le parfum
» le plus précieux qui exalât de la dignité
» royale, quel ſera déſormais l'intereſt de
» ceux qui s'approcheront de luy ? que de
» vendre leurs ſervices, & de quel œil les
» regardera-t-on dans le public, desjà épuiſé
» pour les beſoins du Prince & de la patrie;
» s'il faut qu'il faſſe ſubſiſter, je ne dis pas
» cent Comtes ou Marquis qui ſe font tous
» les ans, mais encore la poſtérité de tous
» ces grands de platte peinture, qui n'au-
» ront en appanage qu'un nom partagé en
» je ne ſçay combien de portions d'une
» terre qui n'eſt plus en leur famille, &
» dont l'un ſe dira Marquis, un autre Comte,
» l'autre Vicomte ou Baron, &c., & qu'il
» faudra que la République nourriſſe, non
» pas par charité, mais par néceſſité, &
» peut-eſtre par force; ſans autre eſpérance
» que d'en eſtre pillée avec moins de miſé-
» ricorde que de l'ennemy, s'il ſe fait un
» party d'Eſtat. Cela les entretient dans une
» oiſiveté criminelle, ſous prétexte des em-
» plois qu'ils prétendent eſtre dûs à leur

» qualité, cela les rend auſſi incommodes
» aux particuliers, qu'ils ſont inutiles au
» public; mais les perſonnes de mérite ont
» encore plus de ſujet de ſe plaindre de ces
» éponges, qui ſont toujours les premieres
» épanouies au lever du ſoleil & qui en
» reçoivent toute la roſée, ſans autre fruit
» que de rendre la ſtérilité plus grande par
» leur accroiſſement, pendant que des fleurs
» plus précieuſes périſſent de ſécchereſſe.
» C'eſt un déſordre ſi grand & ſi redoutable
» par les ſuites qu'il a dés-ja entraiſnées avec
» ſoy, qu'il n'y a rien plus à craindre pour
» le repos de l'Eſtat, & qu'il n'y a rien auſſi
» qu'il ſoit plus important de réprimer pour
» la gloire du Roy; contre lequel c'eſt at-
» tenter plus criminellement que de contre-
» faire ſa monnoye, que d'uſurper à ſa vûë
» des titres qu'il n'a point donnez, & d'en
» prétendre le rang & le merite. Ceux qui y
» feront reflexion ne trouveront point mau-
» vais que j'aye fait cette petite digreſſion;
» & quoy que je ne veuille taxer aucune
» perſonne en particulier, ſi quelqu'un ſe
» trouve offenſé, il le pardonnera, s'il luy
» plaiſt, au déplaiſir que je reſſens de voir
» ce bel uſage de nos anciens, qui rendoit
» ce Royaume ſi floriſſant tout corrompu,

» & si renversé, qu'il n'y a plus de propor-
» tion entre les choses & le nom qu'on leur
» donne. Tout de bon, quel rapport y a-t-il
» aujourd'huy entre un Marquis qui n'a peut-
» estre au plus qu'une maison de campagne
» ou quelque chetif village, & un Prince ou
» autre Grand du temps passé, commis sous
» ce nom à la garde des frontieres & des
» marches d'une province? quel rapport en-
» tre certains Comtes & des Princes ou des
» Grands envoyez autrefois pour le gouver-
» nement des provinces entieres ou des pla-
» ces importantes, avec toute autorité sur
» les armes & sur. la Police? quelle conformité
» entre ces anciens Barons du temps passé,
» qui estoient les membres des Parlemens &
» des Conseils des Rois, & qui venoient au
» secours du Royaume avec des bannieres
» complettes & des compagnies de cent &
» jusques à deux cens hommes d'armes, tous
» Gentilshommes & leurs vassaux, & nos
» Barons modernes; si par hasard il y en a
» encore, car on n'en voit tantost plus, &
» peut-estre la race en est-elle perie? Mais
» que diray-je de la qualité de Chevalier,
» autrefois si considerable, qu'il n'estoit pas
» mesme permis, ou du moins n'estoit-il pas
» en usage, que des Princes du Sang mesme

» la priſſent, s'ils n'y eſtoient parvenus par
» le ſervice accoutûmé dans les armes ; qua-
» lité, dis-je, ſans laquelle ils ne prenoient
» point celle de Meſſires, & par laquelle
» ſeule leurs femmes, quoy que Princeſſes,
» quoyque Comteſſes ou Baronnes, ne s'ap-
» pelloient que Demoiſelles.

» Il falloit que cela m'échappaſt ſur le ſujet
» de Tanneguy Bochet, ou Bouchet, mal
» appellé du Bouchet, & qualifié Eſcuyer
» du Puy-Greffier par Popeliniere, & dont
» la maiſon eſtoit encore plus conſiderable
» par la chûte de la branche aiſnée dans les
» maiſons de ſon temps les plus illuſtres ; car
» Françoiſe Bouchet ſa couſine Dame du
» Puy-Greffier avoit épouſé Artus de Coſſé
» S. de Gonnor Mareſchal de France, fille
» de Charles Bouchet, & de Jeanne du Bel-
» lay ſa premiere femme, & une autre Fran-
» çoiſe fille du ſecond mariage du meſme
» Charles avec Madeleine de Fonſeque,
» épouſa André de Foix S. d'Aſparoth, &
» ſe rémaria après ſa mort à François de la
» Trimoüille Comte de Benaon. Toute cette
» maiſon des Bochets, depuis appellez Bou-
» chets, eſtoit deſcenduë de Jean Bochet
» Conſeiller au Parlement de Paris l'an 1372,
» & enſuite reçû Préſident en la Grande-

» Chambre le 29 Avril 1389, originaire de
» la province d'Auvergne, & qui fut pere
» de Jean S. du Puy-Greffier en Poitou, an-
» cestre paternel des Seigneurs du Puy-Gref-
» fier, de Sainte-Gemme & de Villiers-Char-
» lemagne, & de ce Tanneguy Bouchet »

(26) L'instant de la victoire fut terrible pour les prisonniers : de tous côtés on entendoit crier : *La Roche-Abeille* (a), *Ste. Colombe* (b)... Et ce cri étoit le signal de la mort. Il s'en fallut peu que la Noue & d'Acier (c) n'en fussent les victimes. On verra

(a) Ce combat s'étoit livré quelque tems après la jonction de l'armée du Duc de Deux-Ponts avec celle des Protestans. Strozzi y fut pris; & les Protestans ne firent point de quartier.

(b) Les traducteurs de M. de Thou (Liv. XLVI) se sont trompés en faisant de Ste. Colombe le nom d'un lieu où l'on s'étoit battu, tandis que c'étoit celui d'un de ces infortunés que Montgommeri dans *Ortés* abandonna au fer des assassins. (Voyez l'observation ci-dessus, n°. 23.)

(c) Les secours fournis aux Protestans par d'Acier & son frère, avoient fortement déplu à Catherine de Médicis. On le voit par une lettre en date du 22 Février 1567, que cette Princesse écrivoit au Duc d'Usès, leur frère aîné... « Je vous prie, mon cousin » (lui mandoit-elle) de faire entendre à vos deux » freres qu'ils se gouvernent d'autre façon, & qu'ils

dans les Mémoires de Brantôme (à l'article du Duc de Mompensier) le compliment féroce que ce Prince fit à la Noue, quand on le lui amena prisonnier. Si l'on en croit Brantôme, sans Martigues, qui s'y opposa, la Noue auroit été poignardé. Cette dernière partie de l'anecdote ne se concilie pas avec ce que la Noue lui-même raconte dans ses Mémoires. Il n'y dissimule point le danger qu'il courût; mais il attribue la conservation de ses jours à l'humanité du Duc . Son témoignage nous paroît irrécusable; aussi considérons-nous ce jour comme un des plus beaux de la vie de Henri III, puisqu'il s'y montra deux fois compâtissant & généreux : il étoit jeune encore; les flagorneries de ses adulateurs, & les conseils empestés du machiavélisme, qui retentissoient à ses oreilles, n'avoient pas détruit dans son cœur ce prin-

» suivent vostre chemin, & non pas de faire ce que « l'on dit qu'ils font : car ceux qui le leur font faire » n'auroient pas le moyen de les conserver, comme » vous aurés, s'ils croyent vostre conseil que je sçay » ne sera jamais que pour le service du Roy & repos » du Royaume. Vostre femme trouvera ici les recom- » mandations de vostre bonne cousine »... (Recueil de pièces fugitives, par M. le Marquis d'Aubais, T. II, page 92.)

cipe de ſenſibilité dont l'homme, en naiſſant, apporte avec lui le germe précieux. Quant à Jacques de Cruſſol, ſieur d'Acier, il tomba entre les mains du Comte de *Santa-Fior*, qui généreuſement lui conſerva la vie. On ne lit point, ſans frémir, dans l'hiſtoire de (a) M. de Thou que le Pape déſapprouva la conduite de *Santa-Fior*. On doit préſumer que le Pontife vouloit ſe réſerver à lui ſeul le droit de faire grace, s'il eſt vrai, comme le dit (b) ſon hiſtorien *Catena*, que depuis il ait renvoyé d'Acier, ſans exiger de rançon. Au ſurplus il eſt heureux que le Général Italien ne ſe ſoit pas conformé aux ordres qu'il avoit reçus. En les exécutant, Jacques de Cruſſol n'auroit ni abjuré ſes erreurs, ni laiſſé une illuſtre poſtérité.

(27) Claude, Vicomte de Clermont & de Tallard, emporta en mourant les regrets de

(a) Liv. XLVI.

(b) Cicarelli qui a écrit l'Hiſtoire de ce Pape (Pie V), ne fait point mention de cette particularité. Il dit ſeulement que le Comte de Santa Fior fut envoyé avec un corps de troupes en France pour combattre les hérétiques —— *Contra gli hæretici guerreggiavano* (ce ſont ſes expreſſions). *Cicarelli delle vite de Pont. Pio V*, dans l'Hiſtoire des Papes, par Platine, fol. 296. verſo.

tous ceux qui le connoiffoient. *C'étoit* (felon l'expreffion de Brantôme) *un des plus braves de France.* D'après les Mémoires de Villegomblain, il eft permis de préfumer que ce jeune Seigneur fut tué dans le choc furieux des deux corps de bataille, où le Duc d'Anjou courut les plus grands dangers. « La » bataille des Proteftans (raconte Villegom» blain) chargea la noftre d'une telle réfo» lution, qu'ils vinrent jufques à la cornette » blanche, & renverferent prefque l'efca» dron où eftoit *Monfeigneur*, & fa cornette » fut quelque tems invifible, eftant entre » les mains du jeune Clermont-Tallard : » Mgr de Tavanne voyant le hazard où eftoit » *Monfeigneur*, la lui faifant lui-mefme baif» fer »... Nous ne parlerons point de la noble extraction du Vicomte de Clermont. Depuis longtems cette maifon, illuftre en Dauphiné, occupe une place honorable dans nos annales. Pour le rappeller au Lecteur, il fuffit de lui citer les noms de Clermont-Tonnerre, & de ce Clermont-Montoifon, fi célèbre (a) par la devife qu'il mérita à la bataille de *Fornoue*. Le Vicomte de Cler-

(a) Obfervations fur les Mémoires de Bayard, tome XV de la Collection, p. 44.

mont (a), dont il s'agit ici, étoit digne ſous tous les rapports de marcher ſur les traces de ſes ancêtres. On retrouvoit en lui cet eſprit de l'ancienne chevalerie, qu'altéroit la férocité des mœurs de ſon ſiècle. Brantôme nous a conſervé un fait qui le prouve. La maîtreſſe du noble Dauphinois exigea de lui comme une marque d'amour qu'il s'enfonçât un poignard dans le bras. Il alloit obéir à cet ordre barbare, ſi la main de celle qui avoit commandé n'eût arrêté le coup. « C'eſ-
» toient-là (a dit le (b) Laboureur) des
» jeux de l'amour de ſon tems, qui abuſoit
» ſi licencieuſement de ſa liberté, qu'il ne
» faiſoit pas ſeulement le principal entretien
» de la Cour, mais qu'il eſtoit encore de-
» venu le démon des ármées, où les Dames
» envoyoient leurs ſerviteurs avec des eſ-
» charpes & des *faveurs* (c), mais plutoſt
» avec des couronnes & des guirlandes fu-

(a) Son frère (Henry de Clermont) ſe diſtingua également par ſon courage. Il périt quatre ans après au ſiége de la Rochelle.

(b) Tome II de ſes addit., p. 725.

(c) Voyez ſur cette *faveur*, *joyau*, *nobloy* ou *enſeigne* qu'on portoit en l'honneur des Dames, les Mémoires de Bayard, tome XIV de la Collection, page 430.

» neſtes, pour ſe faire immoler pour l'amour
» d'elles, & ſervir de victimes à leur vanité,
» ſous prétexte d'aller mériter leur eſtime.
» Ainſi, ſelon le meſme auteur, la maitreſſe
» de Genlis, qui mourut en Allemagne,
» laiſſa tomber ſon mouchoir à deſſein dans
» la Seine à l'endroit du Louvre, le pria
» de l'aller requerir; & par le reproche
» qu'elle luy fiſt de ce qu'il oſa dire *qu'il*
» *ne ſavoit pas nager*, elle l'obligea de ſe
» jetter à l'eau avec plus de déſeſpoir que
» d'eſpérance de luy pouvoir rendre cet im-
» pertinent ſervice. C'eſtoit fait de luy, ſi
» on ne l'euſt ſecouru avec un bateau. Ainſi
» le jeune *des Bordes*, dont nous avons parlé
» parmi les morts de la bataille de Dreux,
» perça les ſix premiers rangs des ennemis
» avec la *faveur* que ſa maitreſſe luy avoit
» donné pour la ſignaler, & mourut au
» ſeptieſme. Le ſieur de *Jarſay* euſt le meſ-
» me ſort avec l'eſcharpe de la demoiſelle
» *de Piennes* à l'approche du fort de Ste.
» Catherine de Rouen. Les ſages blaſmoient
» ces emportemens de paſſion; mais les
» jeunes gens qui ſe jouoient du bandeau
» de l'amour, fermoient les yeux à tout
» pour le ſervice des Dames. Quand leur
» réputation y eſtoit commiſe, rien ne leur

» estoit impossible ; & dans la vue de ce
» double intérest le sieur de Clermont qui
» estoit dans les passions du siècle, auroit
» encore pis fait que de se percer le bras.

(28) Jamais la position de l'Amiral n'avoit été plus cruelle. Sa blessure à la bouche l'empêchoit d'articuler distinctement. D'Aubigné a peint avec assez de verité, l'état d'angoisse dans lequelle il étoit. « L'Amiral
» [dit-il (a)] se voyoit sur la teste, comme
» il advient aux Capitaines & peuples, le
» blasme des accidens, le silence de ses
» mérites, un reste d'armée qui entière se
» désespéroit auparavant le dernier désastre,
» deux Princes jeunes desquels les mercenai-
» res rengregeoient & déchiroient la pauvre
» condition, leur apprenant premierement à
» blasmer ceux qui manioient les affaires
» pour les conduire eux-mesmes, les autres
» à desirer & méditer un changement, de
» plus les villes foibles, des garnisons es-
» tonnées, des étrangers (b) sans bagage,
» luy sans argent, des ennemis très-puissans

(a) Hist. universelle, édition de Maillé, Liv. V, page 309.

(b) Les Reîtres avoient perdu leurs bagages à la bataille de Montcontour.

» & sans pitié pour tous ; & surtout pour
» luy abandonné de tous les Grands, hormis
» d'une femme (a) qui n'en ayant que le
» nom, s'étoit avancée à *Niort*, pour tendre
» la main aux affligés, & aux affaires... ».
La plûpart de ceux qui entouroient l'Amiral accablés eux-mêmes sous le poids de l'infortune, étoient incapables de rendre à son ame l'énergie & la vigueur dont elle avoit besoin. Le Prince Louis de Nassau & le Comte de Mansfeld, n'ayant d'autre intérêt que celui de continuer la guerre, devenoient les seuls sur qui l'Amiral put compter. Le Prince de Béarn, & son cousin le Prince de Condé annonçoient un courage & une fermeté supérieure à leur age : mais ils étoient trop jeunes encore, pour en tirer un grand parti dans des circonstances aussi critiques. L'Amiral jettoit-il les yeux sur les autres Officiers de l'armée Protestante, il n'appercevoit que des objets propres à le décourager. Les uns parloient de s'expatrier ; ceux-cy vouloient mettre les armes bas, & implorer la miséricorde du Roi. Tous sentoient l'état fâcheux de leurs affaires, leur misère actuelle, & les calamités sans nombre qui alloient fondre

(a) Jeanne d'Albret, qui dans tous les cas ne désespéra jamais de la chose publique.

ſur eux. Davila dans cette occaſion fait prononcer à l'Amiral un diſcours éloquent, tandis que ſa bleſſure ne lui permettoit pas de s'exprimer ſans beaucoup de difficulté. Il développe enſuite les reſſources dont l'Amiral (prétend-il) fit le recenſement en préſence de ceux qui l'écoutoient. Dans l'énumération de ces reſſources il ne manque pas d'énoncer le ſecours des Souverains Proteſtans de l'Allemagne, l'appui de la Reine d'Angleterre, & la jonction avec Montgommeri ſuivi d'un corps de troupes victorieuſes. Davila fait encore alléguer par l'Amiral une autre reſſource dont l'autenticité n'eſt rien moins que conſtatée. Il s'agit de Damville, jaloux du crédit de la Maiſon de Guiſe, & mécontent d'être négligé par la Cour. Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de Montluc, & à quelques écrits redigés par des Catholiques, Damville entretenoit des relations ſecrètes avec l'Amiral; & il ne fit pas aux Proteſtans tout le mal qu'il leur pouvoit faire. D'un autre côté la Noue affirme que perſonne ne nuiſit plus que Damville à l'Amiral & à ſes aſſociés. De Thou (b) s'élève également contre cette

(a) Hiſt. des guerres civiles, Liv. V, p. 368.
(b) Liv. XLVII.

prétendue connivence. Damville (a) s'en justifia de la manière la plus fière ; & on ne conçoit pas qu'un homme tel que Montluc se soit laissé dire impunément *qu'il a menti* (b), *& qu'il ment*. Il est donc permis de croire que l'imagination de Davila a brodé sur les faits. De Thou (c) plus simple dans sa nar-

(a) Il nous semble que cette lettre de Damville, jointe au témoignage de la Noue, que M. de Thou a pris pour guide, doit contrebalancer l'autorité de Davila, & de ceux qui l'ont suivi. Mallet (dans sa traduction de l'Historien Italien, p. 378) a fait la même remarque ; & pour ses garants il ne cite que de Thou & la Noue. L'Auteur de l'Esprit de la ligue (tome I, p. 287) a adopté une opinion différente. Pour invalider sans doute le témoignage de la Noue, il dit que cet Ecrivain *si exact dans le récit des opérations militaires, n'étoit pas toujours bien instruit des intrigues du cabinet*... Nous observerons que ce seroit une question à résoudre, de savoir si Davila, qui a écrit sur la foi d'autrui, a dû être mieux instruit que la Noue vivant au milieu des principaux acteurs de ces tragédies : d'ailleurs nous demanderons pourquoi Montluc n'a répondu qu'indirectement à la lettre fulminante de Damville, & pourquoi il n'accepta pas le défi, que celui-ci lui faisoit de se justifier en face du souverain.

(b) Voyez cette lettre dans les observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXV de la Collection, p. 463.

(c) Liv. XLVI.

ration,

ration, & conſéquemment plus vrai, s'eſt contenté d'écrire que l'Amiral après la bataille de Montcontour délibéra ſur le parti qu'il y avoit à prendre avec les Princes & les autres Chefs de l'armée Proteſtante. Ce fut à Parthenay que ſe tint ce conciliabule. On convint d'envoyer ſur le champ des Ambaſſadeurs à tous les Princes Proteſtans, de déguiſer la perte qu'on venoit d'éprouver, & de demander de prompts ſecours; cette réſolution priſe, on alla à Niort, de là à St. Jean d'Angely, & enfin à la Rochelle. Ce fut là que les Proteſtans revenus de leur première frayeur, & conſidérant qu'on ne les pourſuivoit pas, formèrent leur plan d'opérations. Leur armée compoſée des débris, qui ſe réunirent, étoit affoiblie par les garniſons jettées dans les meilleures places du Poitou. Elle diminuoit de jour en jour à cauſe du grand nombre d'Officiers, de Gentils-hommes & de ſoldats, qui ſous divers prétextes retournoient dans leurs provinces reſpectives. L'Amiral fit comprendre à ſes collégues que, s'ils reſtoient en Poitou, ils ſeroient infailliblement écraſés, & qu'il falloit gagner des pays montagneux où la difficulté du terrain ſuppleât au petit nombre. D'ailleurs ils ſe rapprochoient de

Montgommery, & des provinces où ils espéroient d'avoir la facilité de se recruter. En conséquence ils marchèrent à grandes journées vers le Languedoc. L'Amiral sans doute, en se roidissant contre l'adversité, communiqua à ses collègues cette vigueur de caractère qui ne l'abandonnoit point. Il fit luire à leurs yeux les rayons de l'espérance qui porte à tout braver, & à tout entreprendre. Mais comme on le verra dans les Mémoires de la Noue, les intrigues qui divisèrent la Cour, la jalousie de Charles IX excitée contre son frère, & la faute essentielle (a) que l'on commit, en ne poursui-

(a) « Il advient peu souvent (dit l'Auteur du *Discours de la bataille de Montcontour*, p. 253) qu'on sache » bien recueillir les fruits d'une victoire signalée. » L'infanterie des Protestans étoit dissipée, & leurs » gens de cheval, Reistres pour la plupart, mescontans pour le défaut de leur solde, & perte de leur » bagage : une chaude poursuite eust en apparence » produit de deux effets, l'un, ou leur défaite ou leur » retraite en Allemagne : deux mois de paye les y » pouvoient faire condescendre. Laisser le résidu de » ces forces à la dévotion des chefs (encore entiers) » c'estoit donner le moyen à l'Admiral, *advisé chef de guerre*, de recueillir les pièces du naufrage, radouber le vaisseau desbrisé, puis au printems rejetter » nouvelles troupes aux champs ».

vant point l'Amiral sans relâche, furent le salut des Protestans. *En laissant* (a) *rouler sans nul empeschement cette petite pelote de neige, en peu de tems elle se fist grosse comme une maison.*

(29) Ce Journal à coup sûr auroit produit le dégoût & l'ennui si, en le rédigeant, on s'étoit assujétti à tous les détails minutieux qu'il pouvoit comporter. Pour éviter cet écueil, Castelnau s'est borné à une esquisse rapide & sommaire. La lit-on avec attention ; on est fâché de ce qu'il n'est pas entré dans de plus grand développemens. Sa précision doit augmenter nos regrets par rapport à la perte de ces Mémoires de l'Amiral, dont on a parlé dans un des volumes (b) qui ont précédé. Probablement on y trouveroit l'exposé des motifs qui déterminèrent Coligni à entreprendre une marche de quatre cens lieues dans l'espace de neuf mois avec les débris d'une armée battue, découragée & manquant de tout. Puisque ce monument est perdu, essayons d'y suppléer d'après les faits. Sans doute en examinant sa position, un coup d'œil aura suffi à Coligni, pour

(a) Mémoires de la Noue.

(b) Lisez la Notice des Mémoires de Coligni (tome XL de la Collection, p. 214.)

comprendre que les provinces, où il alloit se réfugier, lui offroient toutes les ressources dont il avoit besoin. Les Princes, sous le nom desquels il commandoit, y jouissoient d'une grande considération. Montgommeri, à la tête d'un corps de troupes victorieuses, pouvoit en se réunissant aux siennes, leur rendre la confiance qu'elles n'avoient plus. L'Amiral y trouvoit encore l'espérance de se pourvoir de secours de toute espèce. Dénué d'argent, pour payer la solde des Reitres qui l'accompagnoient, les contributions qu'on percevroit sur les Catholiques, & le pillage de leurs propriétés en tiendroient lieu. Les vainqueurs voudroient-ils le suivre ? Les montagnes où il se retiroit, n'éxigeoient qu'une guerre de chicane ; & la supériorité du nombre cessoit de l'effrayer. Prendroient-ils au contraire le parti de profiter de son absence pour soumettre le Poitou, & la Saintonge, les sièges, qu'il falloit entreprendre, devenoient leurs tombeaux. Dans ce dernier cas il n'avoit plus à combattre que contre les Commandants des provinces qu'il s'apprêtoit à parcourir. Il présumoit avec raison que ces Commandans divisés par des haines particulières, & par des intérêts opposés, n'agiroient pas de concert ;

& de leurs mésintelligences résultoit sa prospérité. Parmi les obstacles que l'Amiral avoit à vaincre, il en existoit de plus réels, & qui lui suscitèrent bien des fatigues & des inquiétudes. Partout où il pénétroit, les paysans épouvantés fuyoient en foule. Ces malheureux, dans leur désespoir se transformoient en hordes de troupes légères qui lui causèrent beaucoup de mal. La Noue dans ses Mémoires ne le dissimule pas ; & il le dit d'après l'aveu de l'Amiral-même. On retrouvera dans l'Ouvrage de la Noue, un tableau en racourci de cette marche étonnante, & des diverses opérations que les circonstances nécessitèrent. On y verra l'Amiral répandre la terreur dans le midi de la France revenir sur ses pas, diriger sa course vers la Bourgogne, & se rapprocher de Paris pour y transporter le théâtre de la guerre. Comme il vouloit que rien n'arrêtât la célérité de ses mouvemens, on le verra suivi de son infanterie à cheval, & venir sans canon affronter une armée munie d'un train d'artillerie. Son dernier mot étoit que la paix devoit se trouver aux portes de Paris ; & il l'y rencontra.

(30) Les négociations pour la paix avoient commencé immédiatement après la bataille de Montcontour. On a vu Castelnau déclarer

que lui-même alla à la Rochelle en porter les premières paroles à la Reine de Navarre. Catherine de Medicis (on ne peut trop le répéter) ne s'écarta jamais de ce plan de conduite. Aussi eut-il soin, relativement à cet objet, d'entrenir une correspondance avec Jeanne d'Albret. Les conditions proposées estoient trop dures, pour que les Protestans les acceptassent. Malgré cela vers le commencement de janvier ils envoyèrent la Nocle & Teligni à Angers, afin d'y traiter en présence du Roi. Ce fut là (selon M. de Thou) que se firent les demandes des Protestans, & la réponse du Monarque, telles que Castelnau les énonce. On ne manqua pas d'envenimer les refus réiterés des Protestans; & on les chargea de tout l'odieux de la guerre qui alloit continuer. Ceux-ci dans le courant du mois de mars publièrent un manifeste en forme d'apologie. Conformement à leur usage les griefs articulés etoient nombreux, & l'écritabondoit en récriminations. Ils prétendoient (& cela pouvoit être vrai) que les propositions de paix étoient un leurre pour les amuser, que dans les pays étrangers on annonçoit cette paix comme conclue, afin de priver les Protestans de France des secours des Princes voisins. Cependant les deux partis étant las

de la guerre, le fil des négociations ne fut pas rompu. Biron & Teligni vinrent trouver les Princes à Monrréal à trois lieues de Carcassonne. Ils étoient porteurs de lettres flatteuses pour l'Amiral, qui affecta d'employer le même stile dans ses réponses. Pendant sa maladie Biron & de Mesmes revinrent encore à la charge. Comme ils n'offroient aucune modification aux propositions rejettées plusieurs fois, leur mission n'eut pas plus de succès que les autres. Vraisemblablement ce fut alors que l'Amiral dit qu'il *estoit nécéssaire, pour faire résoudre le Conseil du Roy, de s'approcher de Paris & leur faire sentir de plus près les ruines & incommodités de la guerre.*

(31) Ces députés, que Castelnau ne nomme pas étoient pour les Protestans, Teligni, Beauvais la Nocle, Arnoud de Cavagnes conseiller au Parlement de Toulouse, & la Chassetiere Secrétaire du Prince de Navarre. Le 7 Juillet ils se rendirent à la Cour; & ce fut là qu'ils signèrent la paix avec le sieur de Biron, depuis Maréchal de France, & Henry de Mesmes sieur de Malassise, & de Roissy. Le Laboureur a consacré à ce dernier un article, dont pour le moment nous ne détacherons que ce qui peut servir à le faire connoître, ainsi que

sa famille jusqu'en 1570. Dans les Mémoires, qui suivront, Henry de Mesmes reparoîtra sur la scène ; comme par rapport aux places, qu'il remplit, & aux disgraces qu'il éprouva, à partir de cette époque le Laboureur n'est pas d'accord avec quelques contemporains & particuliérement avec les Mémoires de l'Etoile, on fera ces rapprochemens en tems & lieu. Le fragment qu'on va lire, intéressera d'autant plus, qu'outre les anecdotes personelles à Henry de Mesmes, & à son père, il renferme des détails relatifs aux mœurs & aux usages de ces tems là. Mais écoutons le Laboureur... « Je ne sçaurois mieux finir » (dit-il) l'histoire de cette cruelle & sanglante guerre que par la louange de ce Seigneur de Malassisé, qui aida à la terminer ; » & c'est un devoir d'autant plus grand dans le » tems où j'escris, que je puis asseurer celuy » qui rendra le mesme office à la France, de » plus d'éloges & de plus de gloire qu'aucun » Prince da nostre siecle n'en sçauroit acquérir par les plus illustres conquêtes. On » est toujours en droit de douter, si les » plus grands Capitaines ne sont point aussitost nez pour la ruine que pour le bien » de leur patrie, & si l'on ne doit point imputer à leur ambition tout ce qu'ils feignent

» d'avoir entrepris pour sa défense ; mais on
» ne peut se tromper de croire & de publier,
» que ceux qui procurent la paix, sont de
» véritables héros, que Dieu fait naistre pour
» le salut du public, & qu'il a mis en eux
» toutes les qualités nécéssaires pour un si
» grand bien. Cela se trouvera fort avanta-
» geusement en la personne de Henry de
» Mesmes & dans toute sa conduite... C'est
» un employ dont l'heureux succés est à pré-
» ferer à tous les titres qu'on peut remporter
» dans la profession des armes, & dont la
» memoire doit estre plus précieuse que toutes
» les dignitez de la guerre : aussi est-ce à Dieu
» qui donne la paix à récompenser ces illus-
» tres Ministres ; & comme il n'y a point de
» bien qui vaille celuy de perpetuer leur
» estime dans une illustre posterité, l'on voit
» des marques infaillibles de cette benedic-
» tion dans celle de Henry de Mesmes, qui
» joüit (a) avec la succession d'une des plus
» grande dignitez de l'estat, de la mesme
» réputation de ce grand homme, pour la

(a) Le Laboureur veut parler du Président à Mortier au Parlement de Paris (Jean-Antoine de Mesmes, sieur d'Yrval). Celui-ci avoit remplacé son frère aîné dans cette charge; & il étoit le contemporain de Le Laboureur.

» mesme integrité, & enfin pour le mesme
» merite envers les lettres, & pour la mesme
» protection des personnes doctes & ver-
» tueuses ».

Henry de Mesmes n'estoit pas seulement l'un des plus sçavans, mais il estoit l'amour & les délices de tous les Sçavans de son temps, parce qu'il les cherissoit & qu'il les favorisoit de tout son crédit, & plus encore, parce qu'il contribuoit de sa rare érudition, de ses conseils à la perfection de leurs ouvrages, & que parmy ses grands emplois, qui ont long-temps fait portion de son ministère, il entretenoit amoureusement & sans faste le mesme commerce qu'il avoit avec eux, tant par conversations que par lettres. Il avoit esté élevé dans cette inclination par le rénommé Jean-Jacques de Mesmes son père, que le Roy François premier envia à la Cour de Catherine (a) de Foix Reine de Navarre, & à sa Patrie, pour sa grande doctrine, qu'il attira auprès de luy, & qu'il admit dans ses

(a) Catherine de Foix, sœur du Roi Phœbus, mort sans enfans, en donnant sa main à Jean d'Albret, le fit Roi de Navarre. Ce fut à ce Prince que Ferdinand, Roi d'Arragon, enleva la haute Navarre, c'est-à-dire la partie qui est au-delà des Pyrenées.

Conseils. Jusques à luy ses anceſtres (a), qui eſtoient anciennement Seigneurs de Meſmes en l'Eveſché de Bazas, & de Caixchen au Dioceſe d'Aire, avoient ſuivy la profeſſion des armes, & leur valeur & leur Nobleſſe les avoient rendus de plus conſidérables entre les Chevaliers & les Vaſſaux des Comtes de de Foix & Vicomtes de Bearn, depuis Rois de Navarre; mais ce Jean-Jacques icy deſtiné pour la gloire de ſa maiſon devoit encore ſervir à faire connoiſtre par le merveilleux progrès qu'il fit dans les ſciences, qu'elles ne doivent point eſtre mépriſées des Nobles. Il devoit faire honte à leur oiſiveté par ſes génereux travaux; & ſa poſterité, qui ſe glorifie davantage de tirer ſon origine d'un ſi grand Magiſtrat que de tant d'illuſtres ayeux, eſt aujourd'huy l'un des plus parfaits exemples du bonheur, que les perſonnes de la premiere naiſſance & de la plus haute condition ſe peuvent promettre de l'alliance des lettres avec les autres grandes qualitez qu'elles tirent de la Nobleſſe de leur ſang. Il eſtoit fils de George de Meſmes Chevalier S. de Caixchen, & de Marguerite de Canna, fille de Bertrand

(c) Il paroît, ſelon le Laboureur, tome II de ſes addit., p. 782, qu'une branche de cette famille avoit paſſé en Angleterre.

fieur de Canna en l'Evefché d'Aire, & de Jeanne de Beaumont, & fut l'aifné de dix freres, prefque tous morts à la guerre, & qui n'ont point laiffé de poftérité, excepté Domenges de Mefmes Chevalier fieur de Revignan, &c. Senefchal de Marfan, avec lequel il tranfigea pour fa part de la fucceffion de fes père & mère, qu'il luy vendit à Paris l'an 1527, & Pierre de Mefmes Chevalier fieur de Monftroo, Confeiller & Chambellan du Roy de Navarre. Comme il eftoit de plus foible complexion, pour eftre né à fept mois, il fut deftiné aux eftudes, & il en furmonta fi facilement toutes les fatigues, qu'on rémarque de luy, comme un des miracles de fon fiécle, qu'il n'avoit pas vingt-ans (a), quand il fut trouvé capable du Doctorat & de profeffer les Loix en l'Univerfité de Touloufe, avec les applaudiffemens d'eftime, je ne dis pas du vulgaire, mais des plus excellens Jurifconfultes, tels que Philippe Decius & André Alciat fes Collégues. Après avoir profeffé cinq ou fix ans, il fe retira en fon pays & il fut auffi-toft appellé par Catherine Reine de Navarre pour tenir en

(a) Dans la dernière édition du Journal de l'Etoile (tome I, p. 127), l'annotateur s'eft trompé en attribuant cette anecdote à Henry de Mefmes.

son Conseil la place qu'il meritoit par sa naissance, & que sa réputation luy avoit dès auparavant préparée; dans laquelle il se signala de telle sorte par sa Doctrine & par sa prudence, que cette Reine s'estima bienheureuse de pouvoir trouver dans le petit reste de Sujets, qui luy estoient demeurez depuis l'invasion d'Espagne, un Ambassadeur capable de maintenir son droit sur sa Couronne en une assemblée qui se tint à Noyon (a), & de soustenir par son mérite le poids & l'honneur d'un grand employ. Cela le fit connoistre au Roy François premier, qui le desira, & ayant esté depuis donné par la Reine Catherine au Prince Henry (b) son fils, pour le servir de ses conseils à son voyage en Cour de France, il fit si bien, qu'il l'attira avec des promesses pour sa fortune qu'il auroit d'abord accomply en partie par sa promotion à la charge d'Avocat General en son Parlement de Paris; s'il n'avoit genereusement refusé de souffrir qu'un grand Prince récompensast son mérite par la destitution de Jean Ruzé qui en estoit pouvû, qu'il en estimoit

(a) Cette assemblée se tint en 1516. La paix entre François I & Charles-Quint y fut renouvellée. On y convint de la restitution de la partie de la Navarre qui avoit été usurpée par Ferdinand.

(b) Henri d'Albret, ayeul de Henri IV.

très-digne, & auquel il ne vouloit pas que son merite fist grand tort. Il eut mesme de la peine à se résoudre peu aprés à accepter la charge de Lieutenant civil au Chastelet de Paris, quoy que vacante; faisant difficulté de s'engager dans une Magistrature si pesante au préjudice de ses estudes, & d'autant plus qu'il etoit le premier de sa maison qui avoit pris la Robbe, & qu'il falloit en vestant celle-là rénoncer absolument à sa Patrie & à tous autres emplois & mesme en quelque façon aux intérests de la maison de Navarre, dont il estoit chargé auprès du Roy. C'est ce qui fit sa plus grande peine; mais le Roy luy accorda volontiers de partager ses soins & ses services entre son Prince naturel & son Prince adoptif, & ce fut pour cette raison qu'il consentit aux voyages qu'il fit en Allemagne, en Suisse, & jusques en Espagne, pour continuer la défense des droits de la Couronne de Navarre. Ces Ambassades ayans encore accrû sa réputation, le Roy le voulut avoir plus près de luy, pour s'en servir dans ses Conseils & dans les besoins qu'il auroit de sa prudence & de son expérience dans les grande affaires, & pour cette considération le créa l'an 1544. Maistre des Requestes de son Hotel, résolu de le pousser à de plus

grands honneurs, si sa mort n'en eut arresté le cours, Jean-Jacques de Mesmes fut depuis chosi pour premier Président au Parlement de Rouen, mais ayant le choix de demeurer dans le Conseil du Roy Henry II, il aima mieux y conserver sa place avec l'honneur d'avoir Séance au Parlement de Paris, & borna là sa fortune, pour jouir du repos qu'il méritoit après ses longs services, & de la joye d'avoir mis en sa place Henry de Mesmes sieur de Malassise son fils aisné, ainsi nommé par le Roy Henry d'Albret, qui estoit un autre luy-mesme en doctrine, en intelligence, & en capacité pour les grands emplois. Il mourut au mois de Novembre 1569, âgé de 79 ans. Et laissa encore deux autres fils, Jean-Jacques de Mesmes sieur des Arches, Maistre des Requestes & Président au grand Conseil, & Jean-Gabriel de Mesmes Conseiller au Parlement, & trois filles, tous nez du mariage qu'il contracta le 8 de Novembre 1530, avec Nicole Hennequin, fille de Christophe sieur de Dammartin, Doyen du Parlement de Paris, Président d'Alençon, & Ambassadeur en Suisse pour le Roy François premier, qui pour son grand mérite le destinoit à la charge de premier Président, sans sa mort arrivée le dernier jour d'Avril 1531. Henry de Mesmes son fils par-

lant de la mort d'un si digne pere, comprend son éloge en fort peu de mots, mais qui donnent l'idée d'un des plus excellens & des plus hommes de bien de son siécle, dans ce qu'il a escrit de soy (a) pour servir à l'instruction du sieur Roissy son fils. *Estant avec la Reine Mere au Plessis-lez-Tours, j'eus lettre de l'extrême maladie de feu mon pere, qui estoit lors Conseiller du Roy, & l'un de ceux qu'il avoit laissez près de Mr d'Alençon à Paris pour les affaires du Royaume. La Reine sa mere pleura de cette nouvelle, & dit à autres qu'à moy, que depuis quelques jours elle l'avoit nommé & fait rétenir Chancelier de France; mais il alloit ailleurs & luy falloit faire autre voyage : parquoy m'estant soudain rendu près de luy, il declara mourir coutent, puis qu'il m'avoit à sa fin, m'ordonna sa derniere volonté, puis trepassa le 19 Septembre 1569, & entroit en l'âge de 80 ans. Je diray pour*

(a) Cette instruction qui est intitulée : *Vie de Henry de Mesme, Seigneur de Roissy, Maître-des-Requêtes, &c.*; se trouve dans le Conservateur (Octobre 1760, p. 73) comme nous comptons y revenir ailleurs, nous nous contenterons de remarquer que la partie de cet ouvrage où Henry de Mesme rend compte de ses études, a été insérée par M. Rollin dans son traité des études (tome I, Liv. I, Chap. II, Art. I.)

un sommaire & cours de ses ans, qu'il n'avoit jamais acheté ny demandé Office, il avoit rendu de son gré celuy de Lieutenant civil, & sur une promesse d'un plus grand, il s'estoit contenté cependant de celuy de Maistre des Requestes. Il avoit trois diverses fois en sa vie gardé les Séaux de France; faisant l'estat de Chancelier sans provision de l'Office, & j'en ay encore les coffres pour marque de cet honneur. Il a laissé en ses papiers les lettres de trois Offices de premier Président, à Toulouse, Bordeaux & Roüen, qu'il refusa l'un après l'autre, & ne reçût qu'à force l'honneur de l'estat du Conseil privé, qui n'estoit pas vulgaire lors : mais sur ce qu'il rémonstra sa vieillesse & impuissance, le Roy Charles repliqua, c'est ce qui me fait vous prier d'en estre, pour éviter le blasme que ce me seroit, si vous mourriez sans en estre. *Encore adjousteray-je cela, que s'estant le Roy François I lassé du feu Ruzé son Avocat au Parlement de Paris, il manda mon pere lors fraischement venu à Paris, pour luy donner cet Office, lequel aussi severement que rudement luy contesta qu'il ne faisoit pas bien de dépoüiller son Officier sans crime, & que l'Office ne pouvoit autrement vaquer luy vivant. Mais c'est mon Advocat, chacun prend celuy qui luy plaist,*

feray-je de pire condition que les moindres ? c'eſt, dit-il» l'Avocat du Roy & de la Couronne, non ſujet à vos paſſions, mais à ſon devoir. J'amerois mieux, dit-il, gratter la terre aux dents, que d'accepter l'Office d'un homme vivant. Le Roy excuſa cette liberté de parler, & le loüa, & changea de conſeil. De ſorte que trois jours après l'Avocat Ruzé ſe vint mettre à genoux devant mon pere, en ſon eſtude, l'appellant ſon pere & ſon ſauveur après Dieu. Je n'ay, dit-il, rien fait pour vous, ne m'en remerciez point, car j'ai ſervy à ma conſcience, non à voſtre ſatisfaction. Certes c'eſtoient bonnes gens du temps paſſé, ny l'un ny l'autre ne fit à la mode de ce temps, & chacun d'eux fit naïvement en homme de bien, plût à Dieu que ce bon exemple eut eſté gardé depuis à tous!

Cet eſtabliſſement à Paris de la maiſon de Meſmes, par cet heureux deſtin des perſonnes de lettres & de merite ſous le grand Roy François, & qui a ſi richement orné ſon Sénat, eſtoit trop conſidérable pour eſtre omis dans l'éloge du ſieur Malaſſiſe; puiſque c'eſt le premier honneur d'un grand homme d'eſtre fils d'un grand homme, & que tous les anciens ont eſté ſoigneux pour la gloire de leurs Heros, de faire voir qu'ils eſtoient

enfants d'autres Heros. Il nasquit le 30 de Janvier 1531, comme il remarque dans le Discours qu'il a fait de luy-mesme & que j'ay dés-ja cité ; duquel j'extrairay encore quelques particularitez ; & premierement celles qui regardent ses estudes, parce qu'elles peuvent servir à l'éducation des personnes de sa sorte, qui ne veulent rien devoir de leur avancement dans les grandes charges au nom de leurs ancestres & aux biens qu'ils leur ont laissez, & qui veulent disputer le merite avec leur memoire par une genereuse émulation de les imiter. *Mon pere*, dit-il, *me donna pour précepteur Jean Maludan Limousin, disciple de Daurat, homme sçavant, choisi pour sa vie innocente, & d'âge convenable à conduire ma jeunesse, jusques à tant que je me sçûsse conduire moy-mesme : comme il fit, car il avança tellement ses estudes par veilles & travaux incroyables, qu'il alla toûjours aussi avant devant moy, comme il estoit re-pour m'enseigner ; & ne sortit de sa charge, sinon lors que j'entray en Office. Avec luy & mon puisné Jean-Jacques de Mesmes, je fus mis au College de Bourgogne dès l'an 1542, en la troisiéme Classe, puis je fus en un an ou peu moins de la premiere. Mon pere disoit qu'en cette nourriture du College il avoit eu*

deux regards, l'un à la conservation de la jeunesse gaye & innocente, l'autre à la discipline scholastique; pour nous faire oublier les magnardises de la maison, & comme nous dégorger en eau courante. Je trouve que ces 18 mois du College me firent assez de bien, j'appris à repeter & disputer & haranguer en public, pris connoissance d'honnestes enfans, dont aucuns vivent aujourd'huy; appris la vie frugale de la Scholarité, & à reglermes heures: tellement que sortant de-là, je recitay en public quelques Oraisons Latines & Grecques de ma composition; presentay plusieurs Vers latins, & deux mille Vers Grecs fait selon l'âge, recitay Homere par cœur d'un bout à l'autre. Qui fut cause après cela, que j'estois bien vû par les premiers hommes du temps, & mon Précepteur me menoit quelquefois chez Lazarus Baifius, Tusanus, Strasellius, Castellanus, & Danesius, avec honneur & progrès aux lettres. L'an 1545, je fus envoyé à Toulouse pour estudier en Loix avec mon Précepteur & mon frere, sous la conduite d'un vieil Gentil-homme tout blanc, qui avoit long-temps voyagé par le monde. Nous fusmes trois ans Auditeurs en plus estroite vie & penibles estudes que ceux de maintenant ne voudroient supporter. Nous estions débout à quatre heures,

& ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros Livres sous le bras, nos escritoires & nos chandeliers à la main. Nous oyons toutes les lectures jusques à dix heures sonnées sans intermission; puis venions disner, après avoir en haste conferé demie heure ce qu'avions escrit des lectures. Après-disner, nous lisions par forme de jeu Sophocles ou Aristophanes ou Euripides, & quelquefois Demosthenes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure aux estudes, à cinq au logis, à repeter & voir dans nos Livres les lieux alleguez, jusques après six. Puis nous soupions & lisions en Grec ou en Latin. Les Festes à la grande Messe & Vespres, au reste du jour un peu de Musique & de promenoir. Quelquefois nous allions disner chez nos amis paternels, qui nous invitoient plus souvent qu'on ne vouloit nous y mener. Le reste du jour au livres, & avions ordinaires avec nous Adrianus Turnebus, Dionisius Lambinus [qui luy dedia les œuvres de Ciceron, qu'il avoüa par sa lettre Dedicatoire, qu'il n'avoit principalement illustré que par la communication de ses Manuscrits, & par belles lumieres qu'il avoit reçuës de sa docte conversation] *Honoratus* (a) *Castellanus, depuis Medecin du*

(a) Honoré Castellan mourut au siége de St. Jean.

Roy, Simon Thomas lors très-sçavant Medecin : aussi nous voyons souvent Petrus Bunellius, & son Vidus Faber, (Pibrac) *au bout de deux ans & demy, nous lûsmes en public Demian à l'Ecole des Institutes, puis nous eusmes nos heures pour lire aux grandes Escoles, & lûsmes les autre trois ans entiers ; durant lesquels nous frequentions aux Festes les disputes publiques, & je n'en laissois guere passer sans quelqu'essay de mes debiles forces. Enfin des six, nous tinsmes conclusions publiques par deux fois, la premiere chacun une après-disnée avec Cathedrans* (a), *la deuxiéme trois jours entiers & seuls avec grande celebrité ; encore que mon âge me défendit d'y apporter autant de suffisance que de confidence. En ce mesme temps lisoient à Toulouse Messieurs Carras & du Ferrier, aussi Perrier & Fernandi, & des jeunes, du Bourg & Pibrac. Après moy M.*

d'Angely avec Jean Chapelain, son confrère & son ami. M. de Thou (Liv. XLVI) fait le plus grand éloge de ces deux Médecins, « riches l'un & l'autre » (dit-il), mais par la liberalité des Princes qu'ils » servoient, & non par les gains sordides qui deshonorent la plupart de ceux qui exercent cette pro» fession ».

(a) C'est-à-dire avec des professeurs pour les soutenir en cas de besoin.

de Foy, qui m'avoit oüi avec le Mareschal de Joyeuse lors Evesque d'Aletz, prit mon heure, il lût quelque temps, & voilà les premieres compagnies d'estude entre Foix, & Pibrac, & moy, comme elles ont depuis continué aux Estats & aux affaires de la France. Après cela & nos degrez pris de Docteurs en droit Civil & Canon, nous prismes le chemin pour retourner à la maison, passasmes en Avignon pour voir Æmilius (a) *Ferretus, qui lors lisoit avec plus d'apparat & de réputation que Lecteur de son temps. Nous le saluasmes le soir à l'arrivée, & il luy sembla bon que je leusse en son lieu le lendemain matin, jour de saint-François; ce que je fis prenant la Loy où il estoit demeuré le jour précedent. Il y assista luy-mesme avec toute l'Ecole, & témoigna à mon pere par lettres Latines de sa main, qu'il n'y avoit pas pris déplaisir. Le mesme fut en passant à Orleans, le tout en l'assistance de tous les Docteurs & de l'Auditoire entier. Nous fusmes à Paris le 7 Novembre 1550, le lendemain je disputay publiquement és Escoles de Decret en grande com-*

(a) *Emile Ferret*, Secrétaire du Pape Léon X, ensuite Conseiller au Parlement de Paris, mourut à Avignon en 1552. Il composa plusieurs ouvrages de jurisprudence.

pagnie, presque de tout le Parlement, & trois jours après, je pris les points pour débattre une Regence en Droit Canon, & répetay ou lûs publiquement environ un an.

La discipline du Parlement de Paris & du Grand Conseil ne luy permettant pas encore d'entrer en aucune de ces deux Compagnies avant l'âge requis, sinon qu'il en eut purgé le défaut en quelqu'autre Corps, il se fit recevoir Conseiller en la Cour des Aydes le 9 Février 1551 à 20 ans, & n'y prit Séance qne trois jours seulement; au bout desquels s'estant mis par ce moyen à couvert de la rigueur de la Loy, il obtint dispense d'âge pour entrer au Grand Conseil. Et son merite continuant à faire une juste & loüable violence à l'usage, le Roy de sa propre autorité le fit recevoir au Parlement le 28 Septembre 1553, en survivance de son pere en sa Charge de Maistre des Requestes. Trois ans après ce Prince fit voir l'opinion qu'il avoit conçûë de premiers emplois; par celuy qu'il luy donna en Italie en qualité de Chef de Justice, qu'on appelle Podesta, de la République de Sienne qu'il avoit prise sous sa protection. Il le chargea par mesme moyen de plusieurs Negociations envers le Siege Romain & tous les Princes d'Italie, où nous

avions Ligue avec le Pape, & ayant esté admis au Conseil à Rome avec le Duc de Guise, le Mareschal Strozzi, l'Archevesque de Vienne, les sieurs de Selve, Viallart & la Marciliere, il s'y fit admirer jusques au point de voir souhaiter qu'il y demeurast Ambassadeur au lieu du sieur de Selve qu'on rappelloit, avec asseurance de la part des Ministres de France, de le faire agréer à la Cour. Il craignit judicieusement de commencer par un grade trop avancé & sujet à trop de jalousie & mesme à trop de dépense, & son inclination l'appella à sa Commission de Sienne, dont il eut à maintenir l'honneur & l'autorité, non seulement avec une Nation déliée & difficile, mais encore avec un Gouverneur ingouvernable, le sieur de Montluc(a), qui ne vouloit pas en son temps qu'aucune réputation prit racine que fort loin de son ombre; & qui n'en distribuoit guere qu'à ceux de son Pays. C'est ainsi que le sieur Malassise parle de cette charge, qu'il en explique le pouvoir & qu'il nous enseigne

(a) Montluc dans ses Mémoires lui fait de violens reproches. Il prétend que Henry de Mesme s'efforça de le brouiller avec le Duc de Guise, & que par la suite il continua à lui rendre les plus mauvais offices auprès de Catherine de Médicis (tome XXIV de la Collection, p. 27.)

qu'il en usa. *A Pasques 1557, je m'en allay à Montalcino, où estoit lors la République Siennoise, & pris la charge de Capitaine de la Justice. C'est le premier & souverain Juge és matieres criminelles; mais comme avant moy appartenoient à cet Office les peines & confiscations qu'il jugeoit, de maniere que pour ce régard on appelloit de luy, ores que le criminel fut sans appel: je fis en quittant ce profit, & bien grand & bien vil, que je demeuray Souverain en tout: & y avoit un juge pour le civil, duquel je jugeois les appellations, aussi en Souveraineté. C'estoit ma charge en la République, mais aux affaires de l'Estat du Roy, j'aurois seul priucipal pouvoir, & seul la Superintendance sur les Finances. Pendant que j'estois là M. de Guise avec nostre armée de la Ligue sainte assiegea Civitelle, qui est l'entrée du Royame de Naples. Pendant ce siege Montluc Lieutenant du Roy en Toscane, alla voir M. de Guise, & je demeuray au Siennois avec autorité absoluë, mesme sur les armes. Advint heureusement pour moy que je fis un petit camp, sortis en campagne, & pris bon nombre de Villes & Chasteaux des nostres, que les Espagnols avoient surpris auparavant ma venuë, entr'autre un Chasteau de gli Altezzi, qui nous*

incommodoit grandemeut à Montalcino, & empeschoit tout secours, de munitions de vivres, & d'hommes: estant ce Chasteau siz entre nous, & la ville de Sienne que le Roy d'Espagne tenoit lors, & distant seulement de deux milles de Montalcino. Ceux qui m'accompagnoient en ces expeditions militaires, furent, le Baron de Serres en la Cavalerie, Bassompierre en l'Artillerie & aux Gens de pied, les Colonels Charamonti, & Morelto Calabreze, avec leurs Regimens, & de François avec leurs vieilles Compagnies Françoises; les Capitaines Lussau, Blaçons, Avançons, Entre-Casteaux; demeurant le Capitaine Charry dans la ville pour la garde d'icelle comme Gouverneur, & le sieur de la molle à Grossette. De tous ces Capitaines si connus, il n'est demeuré que moy & le sieur d'Entre-Casteaux neveu du Cardinal de Tournon; qu'on nomme aujourd'huy le Comte de Grignan, Chevalier du Saint-Esprit. Il advint, parce que mon âge & ma charge ne pouvoient estre sans envie, que l'on m'en fit aussi bonne part que d'honneur & de pouvoir; mais le Roy fut de mon costé (a), *y envoya le sieur*

(a) Montluc dans ses Mémoires dit bien que François d'Est, frère du Duc de Ferrare, le remplaça en qualité de Gouverneur de Monte-Alcino. A l'entendre, il paroîtroit qu'il avoit lui-même demandé son congé,

Francesco da Esté pour Viceroy, & me maintint avec beaucoup de témoignages, & de contentement, dont j'ay les lettres en bon nombre. Je m'exposay après quatorze mois de service au Syndicat accoustumé selon les Statuts de Sienne, & après l'examen de toutes mes actions, jugemens & procedures, fut donné par les Commissaires Sentence d'absolution de l'advis de tous selon la forme de leurs Statuts, & depuis témoignage de bien avoir servy par toute la République; dont je rapportay en France les lettres au Roy Henry mon bon Maistre, afin qu'il connut que je n'avois pas failly en ma charge, ny luy en son élection.

Je ne m'arresteray pas à faire valoir cette rencontre de Guerre dans une charge de Justice & de Police, mais en verité c'est un bel incident & bien singulier en la vie de ce Magistrat. Il sert bien à faire voir que les lettres & les Sciences n'abbattent point le courage d'un Gentilhomme, qu'elles y meslent plûtost de la prudence, & de cette prudence plus heureuse à la guerre que valeur naturelle & sans conduite des Nations les plus fieres & les plus barbares, qu'on demandoit principalement à ces Consuls de l'ancienne

tandis qu'ici sa retraite semble avoir été forcée. (Lisez ses Mémoires, tome XXIV de la Collection, p. 61.)

Rome, qui prenoient dans le Barreau les premiers degrez de leur eſtime. Eſtant de retour à Paris au mois de Juillet 1548, il ſuivit le Roy juſques à cette malheureuſe bleſſure, qui avec la perte du public luy éauſa de tons ſes ſervices, auſſi-bien que les fruits de haute opinion qu'il avoit donnée de luy; mais il ſe conſola dans les lettres & dans l'exercice de ſa charge de Maiſtre des Requeſtes ſous le grand Chancelier de l'Hoſpital, dont la converſation luy eſtoit plus délicieuſe & plus charmante que tous les ſoins de ſa fortune, dans les temps miſerables, qui ſuccederent à une paix ſi bien eſtablie audehors, & malheureument violée au-dedans. Ce plaiſir luy dura juſques en l'an 1568, qu'en l'arrachant à ce digne Chancelier qui fut éloigné, on l'arracha encore à luy-meſme: la Reine Catherine en propre perſonne accompagnée du Cardinal Lorraine l'eſtant venuë enlever de ſa maiſon de Paris dans ſon caroſſe pour le mener à ſaint-Maur; où elle luy fit réproche d'un loiſir inofficieux à ſa Patrie & qu'elle jugeoit indigne d'un bon Citoyen. Auſſi-toſt elle luy propoſa une Ambaſſade vers l'Empereur, & parce qu'il eſtoit difficile de la refuſer abſolument, tant pour ſon honneur, que pour celuy d'un employ

qui demandoit un excellent Orateur Latin, & qu'il n'y en avoit que trois qu'on put choisir, les sieurs de Foix, de Pibrac & luy, il n'en put estre excusé, qu'à condition qu'il composeroit les Harangues. Il demeura Conseiller d'Estat ordinaire, & quoy que le dernier venu, il y fut en telle considération, que le Conseil ayant esté réformé (a), ce grand nombre que le désordre du temps y avoit introduit réduit à six, il fut le sixiéme axec les sieurs de Morvillier, de Lanssac, de Pellevé, l'Evesque de Limoges & le Président Birague. Ce fut en cette qualité qu'il fut choisi pour traiter la paix avec les Huguenots, qui nous a donné lieu de faire ce discours, & de laquelle il parle ainsi. *M. de Biron révint peu après du voyage qu'il avoit fait vers les Princes de Navarre & de Condé, & l'Admiral, amena avec luy Bauvais & Telligny qui parloient de paix. Le Roy les voulut entendre, & me choisit, pour avec ledit sieur de Biron les aller trouver & traiter. Je partis de Chasteau-brient en May* 1570, *allasmes à la Rochelle, vers la Reine de Na-*

(a) C'est à cette prétendue réforme qu'on attribue l'origine du conseil privé. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les six personnages nommés ici formoient à cette époqne le conseil particulier de Catherine de Médicis,

varre, de-là fusmes trouver les Princes en Auvergne, puis retournasmes vers le Roy à Gaillon, qui s'en revint peu après à saint Germain en Laye; où nous luy menasmes les Deputez des Princes : & la paix y fut concluë & séellée. On la disoit Boiteuse & Malassise, & je n'en ay point depuis 25 ans qui ait guère duré. Si diray-je pour mon regard, que je rapportai au Roi deux choses dont il eut contentement, l'instruction qu'il m'avoit baillée secrettement & à part escrite de sa main, avec si bon témoignage que je n'avois pas encore tout accordé ce qu'il m'avoit permis, & la paix ou guerre en son choix; sans que rien dépendit que de sa seule volonté : c'est-à-dire, toutes choses en leur entier, & ne sçût-on tirer de moi autre advis; sinon c'est un coup de Maistre (a), je vous mets à mesme, voulez ce qu'il vous plaira, il sera fait, car l'un où l'autre est préparé avec tous moyens possibles. *Il la trouva bon ainsi & opta la paix :*

(a) Voilà une de ces particularités que nos historiens ont omises; & cependant elle n'est pas indifférente. N'en pourroit-on pas inférer que le Seigneur de Malassise, quoiqu'en dise le Laboureur, avoit entre les mains le secret de l'Etat; & à cette époque le poids devoit être lourd à porter pour un homme honnête.

il est vrai que la saint Barthelemi la rompit au bout de deux ans, & est bien vrai aussi ce qu'on dit, que les grands Empires ne sont jamais longuement en repos.

(32) Les motifs, qui déterminèrent la paix de 1570, méritent d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'ils peuvent lui donner la clef des évènemens qui suivirent. Ces motifs se développent d'eux-mêmes, si l'on remonte à l'origine de nos premieres guerres civiles, qu'on a appellées guerres de Religion. On ne peut trop le répéter : la Religion n'en fut que le prétexte, & c'est à la seule ambition des Grands qu'on doit les imputer : tous aspiroient à gouverner sous le nom de Monarques, dans la main desquels le sceptre, par ses vacillations continuelles, sembloit avoir la mobilité d'un hochet. Une femme audacieuse & méchante se présente pour le saisir : cette femme, mère de Rois, dont elle connoissoit l'incapacité, osa vouloir régner à leur place. Catherine de Medicis eut l'orgueil de croire que tout plieroit sous l'ascendant de son génie. Car elle se flattoit d'en avoir : mais on l'a dit (a) ailleurs, Catherine n'eut que de l'esprit ;

(a) Lisez la Notice qui précède les Mémoires de Castelnau (tome XLI de la Collection, p. 146 & 147.)

&

& de l'esprit au génie l'intervalle est immense. Analyse-t-on les moyens que cette Princesse mit en œuvre : le résumé n'offre que duplicité, ruses, intrigues, projets ébauchés & plans mal conçus : chaque trame qu'elle avoit ourdie, se découvroit-elle : on voyoit aussitot les fils de la chaîne s'écarter, se disjoindre, & se briser. Avec des moyens de cette espèce, s'il étoit impossible d'opérer de grandes choses, on pouvoit néanmoins faire beaucoup de mal. Aussi, dans l'espace de dix ans, Catherine réduisit-elle la France à un état de détresse & d'épuisement qu'attestent les contemporains. Il est permis de dire, sans la calomnier, que ce n'étoit pas là ce qui l'affectoit. Elle avoit tout fait pour n'avoir point de rivaux dans l'administation. Il en éxistoit encore un : c'étoit l'Amiral. Seule il survivoit à cette suite de désastres qui l'un après l'autre avoient enlevé ses concurrents. La valeur de Coligny, sa capacité & la haute considération dont il jouissoit dans un parti, dont il étoit l'idole, formoient autant de griefs (a) aux yeux de

(a) En rapprochant ces faits, du massacre de la St. Barthélémi, il n'est point surprenant que les Ecrivains Protestans ayent prétendu que la paix de 1570 ne fut conclue que pour exterminer à la fois les chefs du protestantisme. *C'estoit* (lit-on dans les Mémoires de

Catherine. L'expérience lui avoit appris qu'à force ouverte on ne parviendroit point à abbattre ce Colosse, dont l'aspect l'importunoit. Au défaut du sabre qui pouvoit s'émousser, elle résolut de recourir à l'arme des lâches, *au poignard*. Tendant à ce but, il falloit endormir la victime, qu'on se proposoit d'égorger; la paix seule devoit opérer cette léthar-

l'Estat de France sous Charles IX; tome I, page 12) *une belle pipée pour attirer plus aisément tous les oiseaux...* Cet Historien & ses semblables ont jugé d'après les événemens : mais ce qui doit paroître plus extraordinaire, c'est que la plupart des Catholiques ont adopté cette opinion. On peut s'en convaincre en lisant Davila, & l'ouvrage de *Capi-Lupi*, qui a pour titre : *Lo stratagemma di Carlo IX contra gli Ugonotti, ribelli di Dio...* Maimbourg (dans son Histoire du Calvinisme, Liv. VI, p. 453) a-t il cru honorer la mémoire de Catherine de Médicis, en disant « qu'une paix de » cette nature ne se fist pas de bonne foy du costé » de cette Princesse, qui avoit son dessein caché, & » qui n'accordoit tant de choses aux Huguenots que » pour les désarmer, & pour surprendre après cela » ceux dont elle se vouloit venger, & surtout l'Ami- » ral, à la premiere occasion favorable qu'elle en » auroit »?... Cependant il ne faut pas inférer de ces diverses allégations que Catherine eut son projet fait & conçu : elle vouloit regner à quelque prix que ce fût; & la perte de l'Amiral étoit jurée dans son cœur.

gie. Voilà, en peu de mots, les principaux (a) motifs d'après lesquels Catherine conseilla à son fils de signer la paix de 1570. Cette manière de l'envisager, est d'accord avec les faits; & le Laboureur, qui avoit bien étudié cette époque de notre histoire, ne s'en éloigne pas. » Il n'ya point (a-t'-il observé) d'historien dépoüillé de passion, qui puisse escrire sans fiel » l'infraction sanglante de cette paix, dèsja concertée avant mesme que de la conclure, entre la Reine Mere, le Duc d'Anjou son fils, » le Cardinal de Lorraine & les autres Sous-Ministres, resolus de coudre la malice à la » force & je suis bien-aise moy mesme pour » cette raison de ce que mon Auteur ne m'oblige point absolument à entrer dans le recit » historique du cruel massacre de la S. Barthelemy. La Religion & le prétexte du bien » de l'Estat sont de foibles objections contre

(a) Il y avoit encore d'autres motifs qui y portoient Catherine de Médicis. La disette d'argent ne permettoit pas de continuer la guerre; d'ailleurs en la continuant, ce n'étoit pas son fils chéri le Duc d'Anjou qui auroit eu le commandement. La jalousie de Charles IX, comme on le verra plus loin, l'excluoit de cette place; & celui dans les mains duquel le généralat auroit passé, pouvoit devenir un homme formidable pour l'ambitieuse Catherine, s'il avoit des succès.

» la foy d'un traité solemnel ; Dieu n'a que
» faire pour ses interests qu'on viole le droit
» des gens, & les politiques n'en sçauroient
» alleguer aucun exemple en leur faveur dans
» toute la SteEscriture. Aussi voyons-nous qu'il
» permit que le party conjuré ne reçût que de
» la honte de cette cruauté & qu'il souffrit que
» toutes les entreprises qu'il fit ensuite ne
» servirent qu'à sa confusion ; il faut dire en-
» core à la perte & à la ruine de tous ceux
» se vendirent pour l'éxecuter, ou ausquels
» on permit de faire main basse sur tous leurs
» ennemis sous couleur de venger la querelle
» de l'Eglise. *Le bois verd brûla avec le bois
» sec dans l'embrasement que causa cette mal-
» heureuse journée, & qui ne s'éteignit que par
» les cendres & par le sang de ceux qui l'avoient
» allumé :* & la justice de Dieu ne s'appaisa
» enfin que par le sacrifice entier de la Mai-
» son de Valois & par un rénouvellement
» d'Estat, qui servit d'exemple de sa ven-
» geance dans les races futures, contre ceux
» qui abusent de la Religion & de la bonne
» Foy pour des desseins ambitieux, contre
» les Rois & les Princes qui l'endurent.

» Ce n'estoit point pour l'Eglise que la
» Reine Catherine avoit jusques à présent fait
» la guerre avec ceux de son party sous le nom

» du Roy, c'estoit pour régner qu'elle excita
» ou qu'elle favorisa les premiers troubles :
» & ce fut ensuite pour se venger de ceux qui
» luy furent contraires qu'elle les continua :
» comme aussi pour rendre le fardeau trop
» lourd pour les jeunes épaules de Charles
» son Fils, qui attendoit toûjours à regner
» qu'elle eut achevé d'ourdir cette toile ; où
» elle travailloit de jour à la face de ses peu-
» ples, & qu'elle défaisoit toutes les nuits
» avec son Conseil. Cependant elle entrete-
» tenoit le Roy dans la molesse avec ceux de
» sa Cour, elle le nourissoit dans des senti-
» mens de fureur contre les Chefs du party
» Huguenot, qui les rendit irréconciliables,
» & d'autre part, afin de le pouvoir tenir en
» bride, si fasché de tant de guerres, il vou-
» loit la paix pour joüir de son autorité avec
» quelque repos, ou pour porter la guerre
» chez ses vosins ; elle élevoit le Duc d'An-
» jou son fils en crédit & en réputation sous
» le titre de Lieutenant-général & de Chef
» du party Catholique : qualité fatale, & que
» nos malheurs rendirent plus fatale & plus
» rédoutable que celle de Roy ; avec laquel-
» le il seroit capable quand il voudroit, &
» quand il seroit expedient pour leurs com-
» muns interests, de faire rêprendre les armes.

» Selon cette conduite elle tenoit en perpé-
» tuelle action les deux partis, elle faisoit
» la paix, & toûjours à ses fins & pour autant
» de temps qu'elle jugeroit à propos ; sans
» avoir aucune résolution de pousser les cho-
» ses à bout, sinon pour ruiner le Prince de
» Condé & l'Amiral, & pour affoiblir la mai-
» son Royale. C'est pourquoy le Prince ayant
» été tué (a) à Bassac, & le Duc d'Anjou s'es-
» tant puissamment estably par cette victoire
» par celle de Montcontour, elle crût que
» c'estoit assez pour ce coup, & qu'il falloit
» mesnager les autres saignées pour d'autres
» besoins; d'autant plus que les trophées du
» Duc d'Anjou commençoient à empescher le
» Roy de dormir, & que cette premiere ému-
» lation s'alloit convertir en une parfaite ja-
» lousie. Ce n'est pas que les Huguenots, qui
» la connoissoient bien, crussent qu'on pust
» avoir une paix ferme avec elle ; mais ils (b)

(a) La bataille de Jarnac.

(b) « La guerre civile (raconte M. de Thou,
» Liv. XLVII) ennuyoit Coligny, & lui étoit de-
» venue insupportable. Il disoit qu'il aimoit mieux
» mourir d'une mort violente, & même ignominieuse,
» que de reprendre les armes. D'ailleurs il haïssoit la
» licence, & généralement tous les vices; & comme
» il avoit fait observer aux troupes une discipline très-

» avoient besoin de relasche ; & il impor-
» toit à leur réputation, réduits comme ils
» estoient à un camp volant, qui couroit le
» Royaume sans autre fruit que d'y trouver
» sa subsistance, d'estre encore assez consi-
» derables pour traiter après deux batailles
» perdues, & tant de places conquises sur
» eux, & pour obtenir les mesmes condi-
» tions des traités précédens ».

» exacte dans le tems qu'il étoit Colonel-Général de
» l'infanterie, il étoit au désespoir de la voir se cor-
» rompre, par la licence des guerres civiles, sans
» pouvoir s'y opposer. Ajoutez à cela qu'on lui fai-
» soit espérer qu'après la paix on iroit attaquer la
» Flandre ; & ce fut ce qui toucha le plus vivement
» ce grand homme, qui haïssoit autant la guerre civile,
» qu'il aimoit le bien & la tranquillité du Royaume.

Fin des Observations sur le septième Livre, & des Mémoires de Michel de Castelnau.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LES MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

SUITE DU SECOND LIVRE.

SUITE DU TROSIÈME LIVRE.

LIVRE QUATRIEME.

LIVRE SIXIEME.

P 2

SUITE DU SIXIEME LIVRE.

LIVRE SEPTIEME.

Fin de la Table des Chapitres.

Fautes essentielles à corriger dans les Mémoires de Michel de Castelnau.

TOME XLI.

PAGE 138, *la ligne 27 doit être la ligne 12.*

Page 197, ligne 27 : réflexions sujet, *lisez* réflexions sur ce sujet.

Page 298, ligne 22 : depuis cent ans, *lisez* depuis huit cents ans.

Page 323, ligne 14 : de Cadmus, *lisez* du serpent de Cadmus.

Page 343, ligne 3 : Reine Catholique, *lisez* Reine Catherine de Médicis.

Page 364, ligne 7 : s'il fût parti, *lisez* s'il étoit parti.

Page 411, ligne 6 : du Duc de Lorraine, *lisez* du Cardinal de Lorraine.

TOME XLII.

Page 269, ligne 16 : qui les appelloient Luthériens, *lisez* qui les appelloit Luthériens.

Page 280, ligne 15 : dans des pappiers, *lisez* dans des panniers.

Page 322, ligne 14 : les bons Citoyens en tremblant, *lisez* les bons Citoyens attendoient en tremblant.

Page 324, ligne 5 : ils lui présentèrent, *lisez* ils lui représentèrent.

Page 343, ligne 7 : & de dignité de Reine, *lisez* & de la dignité de Reine.

Page 370, ligne 9 : & testes unes, *lisez* & têtes nues.

Page 409, ligne 20 : qui perçoivent les décimes, *lisez* qui percevoient les décimes.

Page 410, ligne 14 : de pouvoirs cet effet, *lisez* de pouvoirs à cet effet.

Page 414, ligne 9 : les Etats-Généraux approuvées, *lisez* les résolutions des Etats-Généraux approuvées.

Page 425, ligne 8 : il résolut de subituer, *lisez* il résolut de substituer.

Page 426, ligne 18 : à des moindres, *lisez* à de moindres.

Page 450, ligne 16 : dans cette offre, *lisez* dans cette lettre offre.

Page 457, ligne 16 : cette inéxactitude échappée, *lisez* malgré cette inéxactitude échappée.

Page 479, ligne 24 : les controvesites *lisez* les controversistes.

TOME XLIII.

Page 51, ligne 25 : Charles de Hallin, *lisez* Charles de Hallwin.

Page 106, ligne 17 : Nicolas Rouchaud, *lisez* Nicolas Rouhault.

Page 114, ligne 22 : Briquemant, *lisez* Briquemaut.

Page 121, ligne 25 : Rottshaussen, *lisez* Roltzhaussen.

Page 250, ligne 3 : 1661, *lisez* 1561.

Page 259, ligne 1 : de l'Edit Janvier, *lisez* de l'Edit de Janvier.

Ibid, ligne 4 : que les choses se multipliassent, *lisez* que les chocs se multipliassent.

Page 272, ligne 11 : Maisons Fiance, *lisez* Maisons de France.

Page 284, ligne 25 : Gichardin, *lisez* Guichardin.

Page 397, ligne 24 : mais d'abord au nombre, *lisez* mis d'abord au nombre.

Page 440, ligne 10 : mettre au bout de l'Empire, *lisez* mettre au ban de l'Empire.

Page 498, ligne 15 : il eut fréquemment, *lisez* il eut besoin fréquemment.

Page 520, ligne 16 : éclairoient l'autre, *lisez* éclairoient l'Antre.

TOME XLIV.

Page 24, ligne 25 : qu'il le fit offrir, *lisez* qu'elle le fit offrir.

Page 192, ligne 5 : il donna sur lui, *lisez* il donna prise sur lui.

Page 251, ligne 15 : Bagat, *lisez* Bégat.

Ibid, ligne 22 : de ses Confréries, *lisez* de ces Confréries.

Page 270, ligne 5 : nous ne l'estimerons point, *lisez* nous ne l'imiterons point.

Page 275, ligne 4 & 5 : reclama son éxistence, *lisez* réclama son assistance.

Ibid, ligne 19 : Briquemant, *lisez* Briquemaut.

Page 284, ligne 15 & 16 : sans recouvrir, *lisez* sans recourir.

Page 315, ligne 2 : & il falloit bien, *lisez* & il s'en falloit bien.

Page 316, ligne 4 : avoient prefcrit, *lifez* avoient profcrit.

Page 355, ligne 10 : s'échauffa, *lifez* échauffa.

Page 377, ligne 10 : plus de faits que de conjonctures, *lifez* plus de faits que de conjectures.

Page 384, ligne 11 : d'obferver ftrictement, *lifez* l'ordre d'obferver ftrictement.

Page 428, ligne 19 : qui les caractérifoient, *lifez* qui les caractérifoit.

Page 433, ligne 28 : de Pietersfoon, *lifez* de Pieterfoshon.

TOME XLV.

Page 80, ligne 22 : la difficulté des approvifionnemens augmenteroit, *lifez* la difficulté des approvifionnemens augmentoit.

Depuis la page 71, jufqu'à la page 118 inclufivement : *au lieu de lire à la marge* 1567, *lifez* 1568.

Page 85, ligne 14 : *au lieu du chiffre* 8, *fubftituez la lettre* b.

Page 88, ligne 26 : *au lieu des chiffres* 12, *fubftituez* 22.

Page 161, ligne 7 : Siennes, *lifez* Fiennes.

Page 161, ligne 17 : la colère, *lifez* fa colère.

Page 162, ligne 11 : des Obfervations juridiques, *lifez* des informations juridiques.

Page 170, ligne 7 : décoré d'ambition, *lifez* dévoré d'ambition.

Page 175, ligne 1 : doit être, *lifez* dût être.

Page 182, ligne 8 : & il affecta, *fupprimez* &.

Page 188, ligne 5 : qu'il y eût des tems, *lisez* qu'il y eût des tons.

Page 198, ligne 4 : avec cette rudesse d'exposition, *lisez* avec cette rudesse d'expression.

Page 286, ligne 19 : ne lui conféreroit, *lisez* ne lui conférèrent.

Page 295, ligne 15 : l'esprit qu'il animoit, *lisez* l'esprit qui les animoit.

MÉMOIRES

D'ACHILLE GAMON,

AVOCAT ET CONSUL

D'ANNONAI.

XVIe. Siècle.

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LA PERSONNE

ET

LES MÉMOIRES

D'ACHILLE GAMON.

Il ne faut pas s'attendre à des détails fort étendus sur la personne d'Achille Gamon, Avocat d'Annonai, & Auteur de ces Mémoires. M. le Marquis d'Aubais, à qui on en doit la publicité, n'épargnoit (on le sait) ni peines, ni soins pour se procurer des renseignemens en ce genre. Ses recherches ont abouti à nous apprendre ce que Gamon dit lui-même dans ses Mémoires ; c'est que le 27 Décembre 1558 ses concitoyens l'élurent Consul d'Annonai. Leur suffrage indique que Gamon jouissoit (a) de l'estime publique :

(a) A cette époque le relief attaché aux fonctions municipales donnoit une existence intéressante à celui qui en étoit revêtu. L'instruction de Catherine de Médicis à Charles IX le prouve. « J'ay oublié (lui » disoit-elle) un autre point qui est bien nécessaire;

au moins ce choix, si on le suppose libre, permet-il de le conjecturer.

Les Mémoires que Gamon nous a laissés, sont circonscrits dans une espace assés étroit. Gamon s'est contenté d'écrire ce qui s'est passé de plus intéressant dans le haut Vivarais depuis 1558 jusqu'en 1586. Rarement il sort de ce cercle. Ses Mémoires néanmoins contiennent des particularités qu'on ne trouve point ailleurs. Par rapport à quelques-unes de ces particularités, le silence de M. de Thou & des autres Historiens autorise à croire que l'ouvrage de Gamon leur a été inconnu. On n'ignore pas le cas que M. de Thou faisoit des Mémoires particuliers, & combien il en (a) a profité dans son travail. Ce sage Ecrivain étoit convaincu

» c'est qu'en toutes les principales villes de vostre
» Royaume vous y gagniés trois ou quatre des prin-
» cipaux bourgeois, & autant des principaux mar-
» chands qui ayent bon crédit parmi leurs concitoyens.
» Et quand ils viendront à faire leurs élections pour
» leurs magistrats particuliers selon leurs privilèges,
» que ceux-cy par leurs amis & pratiques fassent
» toujours faire ceux qui seront à vous du tout »...

(a) On en a la preuve par les titres de ceux qu'il cite dans le corps de son ouvrage, & qui sont perdus pour nous. Tels sont entre autres les Mémoires d'Anne de Levi de Ventadour, ceux de Claude de la Chastre,

que

que de leur rapprochement naît la vérité des faits historiques, & que la méthode la plus sûre pour constater leurs récits, est de vérifier s'ils ne sont point contredits par les autres monumens du tems.

Peut-être nous objectera-t-on que les Mémoires de Gamon, ne renfermant en grande partie que des événemens, dont le haut Vivarais a été le théatre, ils ne peuvent guères piquer la curiosité. Nous répondrons que, quand il s'agit de réunir sous les yeux du public les matériaux nécessaires pour bien étudier l'histoire des troubles, qui pendant quarante ans ont agité un vaste empire, on ne doit négliger aucune source. Il seroit à souhaiter que chaque Province du Royaume nous fournit des Mémoires de cette espèce, & surtout qu'ils eussent été rédigés par des témoins oculaires & impartiaux. Nous y pourrions trouver la solution de plus d'un problême historique, sur lequel, faute de documens, on est réduit à des conjectures ou à des probabilités. D'ailleurs il nous semble que pour exprimer avec justesse

les Commentaires manuscrits de Gondin, & une foule de journaux militaires.

(a) Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France. Préface. Tome I, p. v.

les résultats des grands événemens, il est indispensable d'avoir discuté préalablement les témoignages de tous ceux qui y ont participé de quelque manière que ce soit. *Ce qui est minucie pour l'un* (a remarqué avec raison M. le Marquis d'Aubais) *est un fait essentiel pour l'autre : il faut écrire pour tous les hommes, & non pas pour ceux qui ont des goûts particuliers.*

Tel est le point de vue sous lequel on doit envisager les Mémoires de Gamon. La peinture qu'il fait des calamités auxquelles jusqu'en 1570 le Vivarais fut en proye, prouve que Castelnau n'a point exagéré en décrivant l'état d'épuisement de la France à cette époque. Les détails de ces calamités sont bien plus frappans qu'un (a) résumé général où l'universalité du mal peinte à

(a) Ce seroit un morceau curieux à donner au public qu'une analyse bien faite des *Mémoires d'estat de Messire Jean de Morvilliers, Evesque d'Orléans.* Selon le Continuateur du Père le Long (tome II de la Bibliothèque historique de France, p. 276), le manuscrit existe à Dijon. Ces Mémoires s'étendent depuis 1571 jusqu'en 1576. Ils contiennent la description la plus vraie & la plus touchante de la misère du Royaume. L'Auteur y démontre que la paix est indispensable, & qu'il faut la faire à quelque prix que ce soit. On conçoit aisément que l'homme qui avoit eu le courage

grands traits produit l'effet de ces ruines, qu'on examine à l'aide d'un verre d'optique. La mémoire n'en conserve que des idées vagues & indéterminées. L'esprit oublie ce que l'œil a vu. Considère-t-on ensuite la portion des Mémoires de Gamon qui s'étend depuis 1572 jusqu'en 1576; on y apperçoit les traces visibles de cette anarchie dans laquelle le Royaume se plongeoit de plus en plus. On y voit qu'alors tout tendoit à la dissolution de la Monarchie, & que là où l'autorité royale n'est qu'un simulacre dont on se joue impunément, les révolutions & les catastrophes doivent se succéder rapidement. Quoique la relation de Gamon soit locale pour le canton qu'il habitoit, si on la compare avec le tableau plus développé qu'on trouvera dans les Mémoires de Philippi, on sentira que le récit de l'un sert à confirmer celui de l'autre.

Gamon termine son ouvrage par une description des maux que la famine & la peste causèrent en 1585 & 1586 dans le Vivarais, le Lyonnois, le Forez & le Dauphiné. Son récit offre des faits propres à intéresser (a).

de regretter hautement l'Hôpital, ait prêché cette doctrine.

(a) On doit d'autant moins les négliger, qu'ils ont

l'homme qui étudie l'économie politique, cette ſcience ſur laquelle peu de gens méditent, & que tout le monde croit poſſéder.

Voilà en peu de mots l'idée que nous avons conçue des Mémoires de Gamon. En liſant ſon ouvrage rédigé dans la forme (a) qui lui a été donnée par M. le Marquis d'Aubais, on diſtinguera difficilement ſi l'Auteur étoit catholique ou proteſtant; & cela atteſte la modération de l'Ecrivain. Les obſervations qui accompagnent ces Mémoires, ſont le fruit du travail de M. le Marquis d'Aubais. Nous ne revendiquons que les notes dont l'objet eſt de ſuppléer aux omiſſions de l'Auteur, d'éclaircir ſon texte, & d'établir, ſelon notre uſage, la concordance de ſon récit avec celui de ſes contemporains.

échappé à M. de Thou, & aux autres hiſtoriens.

(a) On reviendra ſur cette forme dans la Notice des Mémoires de Philippi qui ſuivent ceux d'Achille Gamon.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES
D'ACHILLE GAMON,
AVOCAT ET CONSUL
D'ANNONAI.

L'AN mil cinq cens cinquante-huit le 27 1558.
Décembre, furent élus consuls d'Annonai, Achilles Gamon, Avocat, & André Marclan, pour les deux années suivantes 1559 & 1560. C'est dans celle-ci que commencerent les troubles & les émotions au sujet de la religion. La compagnie des Gendarmes du Comte de Villars, Lieutenant du Gouverneur du Languedoc, fut envoyée en garnison à Annonai, d'où elle délogea bien-tôt par ordre de Marillac (1), Abbé de Thiers.

Il y eut deux assemblées des Etats de 1559.
Languedoc, tenue l'une à Beaucaire, au mois d'Octobre 1559, & l'autre à Montpellier au mois de Mars 1560, où les Etats furent ex- 1560.
traordinairement assemblés, après l'assemblée générale de ceux de tout le Royaume, tenue à Orléans au commencement du règne de Charles IX.

Le sujet de ces assemblées étoit l'aquit des dettes du Roi, qu'on disoit monter à plus

1560. de 42 millions (a), & dont le Clergé de France offroit (b) d'aquiter dix-sept. Cette offre fut proposée dans l'assemblée, & approuvée de la noblesse; mais Terlon, Avocat & capitoul de Toulouse, qui portoit la parole au nom du tiers Etat, dit que l'expédient le plus prompt étoit de prendre tout le temporel de l'Eglise (c), en reservant aux bénéficiers les maisons & les terres adjacentes de leurs bénéfices, & une pension équivalente aux revenus de ces derniers, que le Roi leur assigneroit sur les bonnes villes du Royaume. Cette proposition fut vivement rejettée par l'Evêque d'Usez, aussi bien que les plaintes que Chabot (2), Advocat de Nismes, à qui l'audience fut d'abord refusée, & ensuite accordée à cause des clameurs & des murmures

(a) Les Mémoires de Castelnau donnent la même évaluation à la dette nationale de ces tems-là. (T. XLII de la Collection, p. 105.)

(b) Le Clergé ne consentit à se charger que de l'acquit de quinze millions. Il joignit à cette offre celle de quatre décimes. (Lisez les observations sur les Mémoires de Castelnau, tome XLII de la Collection, p. 421.)

(c) Cette proposition avoit été vivement agitée à l'assemblée des Etats Généraux. (Voyez le vol. XLI, de la Collection, p. 417 & suiv.)

du peuple, fit à l'assemblée contre les ecclé- 1560
siastiques, sur lesquels il requit qu'on fit tomber les charges de la province, pour les dédomager des maux qu'ils en avoient reçus, & soulager le peuple ; ajoutant à ces plaintes & portrait qu'il fit de l'ignorance & de la corruption des mœurs des prêtres, la demande qu'elles fussent inserées dans le cayer des Etats, pour être présentées au Roi avec la signature de trente syndicats favorables à la religion reformée, dont Crussol, Duc d'Usez, se chargea au refus des Etats. Ledit Chabot étant sorti de la salle, tout le peuple, dont il étoit attendu, se retira sans bruit.

La crainte d'exciter une sédition parmi le peuple, empêcha les prélats, les Barons, & les autres, qui composoient l'assemblée des Etats, de faire arrêter cet Avocat : ils vouloient le faire punir comme un perturbateur du repos public. Leurs sentimens étoient d'ailleurs si partagés sur la religion, ils se deffioient tellement les uns des autres, que personne n'osa proposer sa punition. Un air de réforme, dont les prédicateurs de la nouvelle religion faisoient voir la nécessité, séduisoit les uns ; la liberté qu'elle favorisoit, corrompoit les autres, & dans l'incertitude ou pour mieux dire, l'ignorance de la religion

1560. catholique & de la religion reformée, où on étoit, on ne sçavoit à quelle des deux on devoit s'attacher, & quels pasteurs il falloit suivre. La nouvelle religion fit en peu de tems des progrès étonnans dans la ville d'Annonai & dans tous autres lieux voisins, d'où elle se communiqua, & se répandit de l'un à l'autre. Quelques-uns touchés du discours de l'Avocat, dont nous avons parlé, devinrent Protestans ; leur exemple en entraîna d'autres ; & le nombre de ceux qui les suivirent, s'acrut tellement, & leur parti devint si supérieur à celui des catholiques, qu'ils

1561. abbattirent pendant la nuit du 6 de Mars 1561, toutes les choix de la ville, du fauxbourg, & des lieux circonvoisins.

Le 15 suivant, les autels furent renversés, les images (a) brulées dans les Eglises, & la nouvelle religion prêchée dans les places publiques.

Le massacre de Vassy donna lieu aux premiers troubles au sujet de la religion. Ceux de la nouvelle, plus forts que ceux de l'ancienne, s'emparerent des villes de Lyon,

(a) Le Compilateur de l'Histoire des cinq Roys avoue ces faits. « Les images (dit-il, p. 245) furent » abbatues, & une célèbre chasse nommée *les Saintes* » *Vertus*, ouverte & bruslée publiquement ».

de Tournon, de Romans, de Valence, & 1561.
d'Annonai, ſans trouble ni ſédition, au mois de Mai de l'an 1562. Le ſacrifice de la meſſe 1562.
fut ſuſpendu, & comme interdit; on bâtit des temples; on apella les Miniſtres Pierre Railhet & Pierre Boullod; & on fit l'exercice de la nouvelle religion. Quoique la ville d'Annonai fût ſous les ordres des conſuls, Pierre Gueron, ſieur de Proſt, y fut appellé de Lyon pour en prendre le commandement.

Le 27 de Juillet, les religionnaires enleverent pendant la nuit les ornemens, les vaſes ſacrés, l'argenterie & les ſaintes reliques. Ce qui irrita extrêmement les catholiques de cette ville tous leurs voiſins, & en particulier le Baron de ſaint-Vidal (a), l'Evêque (b) du Pui, & pluſieurs autres Seigneurs, qui (c) menacerent de les aller aſſiéger pour les en punir.

Les conſuls craignant de ne pouvoir pas

(a) De Thou (Liv. XXXIV) l'appelle Antoine de la Tour, Baron de St. Vidal, d'une des plus illuſtres Maiſons de la province.

(b) Ce Prélat (ſelon M. de Thou, Liv. XXXIV) s'appelloit *Nectaire de Sennectere.*

(c) Jarnieu, Bailli d'Annonai, fit en vain des propoſitions avantageuſes au nom du Duc de Nemours: on ne l'écouta pas. (De Thou, ibid.)

1562. garder la ville, ni contenir les habitans à cause de la diversité des sentimens sur la religion, y appellerent Sarras, François de Buisson, nouveau Protestant, & lui en donnerent le commandement (a), sous le bon plaisir & la commission du Baron des Adrets. Ce commandant maltraita les Gentilshommes voisins, & vexa les catholiques.

Sur la fin d'Octobre 1562, ledit Sarras, sous une prétendue commission du Baron des Adrets, fit armer environ cent quarante artisans ou laboureurs d'Annonai, avec lesquels il surprit S. Estienne de Forez, dont après avoir enlevé les armes, & fait un butin considerable, il fut chassé au plus vîte par les habitans des lieux voisins, avec perte de tous ceux qu'il avoit emmenés d'Annonai, & défait avec le reste de ses troupes.

Le bruit de cette défaite, où le frere de Sarras fut dangereusement blessé & fait prisonnier, découragea la plûpart des habitans

(a) Le Baron des Adrets distribuoit hardiment ces sortes de commissions, soit en s'intitulant Lieutenant-Général du Prince de Condé en Dauphiné, soit en se nommant le *Chef, Gouverneur des compagnies assemblées pour le service de Dieu*... (Lisez la vie de François de Beaumont, Baron des Adrets, par Guy Allard, p. 28 & 29.)

d'Annonai, qui se voyant sans armes & sans 1562.
secours, abondonnerent la ville, & se retirerent ailleurs.

Quatre jours après, sçavoir le dernier d'Octobre 1562, sieur Chamond accompagné de douze à quinze cens hommes, s'étant présenté devant la ville d'Annonai par ordre du Duc de Nemours, somma la ville de se rendre au nom de ce Seigneur, & de se soumettre à l'obéissance du Roi; ce qu'ils refuserent d'abord, quoique denués de tout secours; jusqu'à-ce qu'ayant sauvé les Ministres Railhet & Boullod, & fait conduire en lieu de sureté, ils capitulerent avec saint-Chamond, qui après avoir fait bruler une partie du pont de Deome, & abatre le mur près du pont de Valgella, entra dans la ville avec ses troupes, passa au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva sous les armes, fit précipiter ceux qu'il trouva dans les tours, épargna les catholiques retirés chez du Peloux & Jarnieu; & après avoir fait bruler ou renverser les tours, & permis le sacagement (a) de la ville, se (b) retira avec ses troupes,

(a) De Thou (Liv. XXXIV) atteste ces cruautés: mais le compilateur de l'Histoire des cinq Roys (page 246) entre dans des détails qui font frémir.

(b) La cause de cette retraite, si l'on s'en rapporte

1562. & alla joindre le Duc de Nemours qui campoit devant Vienne, dont il s'étoit rendu le maître, & arrêter les désordres que le Baron des Adrets faisoit aux environs de cette ville; il mit en garnison Jarnieu dans le château de Céleslins de Colombier-le-cardinal, peu éloigné de la ville d'Annonai.

Pendant le pillage d'Annonai, le Chevalier d'Apchon faisoit de son côté piller par ses hommes les lieux voisins, où les religionnaires s'étoient fortifiés.

La retraite de saint Chamond donna lieu à Pierre Peichon, successeur de Pierre Fourel, & aux deux consuls qui s'étoient retirés à Tournon & à Valence, d'appeller les chefs des religionnaires pour s'en saisir de nouveau; ce qui fut exécuté en vertu d'une délibération prise dans une assemblée tenue à Baïs : & le

à M. de Thou, ne donne pas une grande idée des troupes que commandoit St. Chamond. Elle annonce plutôt une horde de pillards & d'incendiaires qu'une troupe de soldats. Le bruit s'étant répandu que le Baron des Adrets venoit, ils prirent la fuite. Il est vrai que ce Baron avoit une terrible réputation. Nous verrons dans les Mémoires de Brantôme qu'à cette époque *on appréhenda dans Rome qu'il n'armât sur mer, & qu'il vint la visiter.* Aussi d'Aubigné (Hist. univers., Liv. III, Chap. 7) a-t-il dit *que St. Chamond quitta la ville d'Annonay au seul nom du Baron des Adrets.*

Comte de Cruſſol, Chef des Egliſes proteſ- 1562.
tantes de Languedoc, ſous l'obéiſſance de Dieu & du Roi, en donna la commiſſion à ſaint Martin, ſon Lieutenant au pays de Vivarais, lequel y entra ſans réſiſtance le 28 Décembre 1562 avec quatre cents hommes de pied ou de cheval, en fit auſſi réparer les murailles, & tâcha de la mettre en état de deffenſe. Après ſon entré dans Annonai, ledit ſaint-Martin ſomma, mais inutilement, le château des peres Celeſtins de Colombier.

Le Duc de Nemours averti de la priſe d'Annonai par les religionnaires, y envoya Saint-Chamond avec trois mille hommes aſſemblés du pays de Forez, pour la reprendre; ce qu'il fit après deux jours de ſiége, que les habitans ſoutinrent malgré la retraite de ſaint-Martin. La crainte des aproches de l'armée fit ſortir ſaint-Martin, & ſe retirer à Tournon, ſous prétexte d'aller chercher du ſecours; mais privés de ſecours & de munitions de guerre, ils furent obligés de ſe rendre par capitulation le 11 Janvier 1563, dont les 1563.
conditions furent, 1°. Que les troupes étrangeres ſortiroient avec leurs armes & leurs chevaux, & que ſans emporter leurs enſeignes, ils pourroient ſe retirer où bon leur ſembleroit. 2° Que la ville ne ſeroit pas donnée

1573. au pillage. 3° Qu'on ne feroit aucun préjudice aux habitans. 4° Qu'il feroit libre à ces derniers de se retirer au château, s'ils vouloient, & leurs femmes avec leurs enfans dans les maisons de Jarnieu (3) & du Peloux. 5° Que l'infanterie n'entreroit point dans la ville. 6° Que la cavalerie n'y logeroit qu'une après-dinée, pour y prendre quelques rafraîchissemens. Ce fut sous cette capitulation, qui fut reçue par une pauvre femme qui servît de trompette, que les habitans ouvrirent les portes à saint-Chamond; mais nonobstant ces conditions, après avoir fait passer au fil de l'épée tous les habitans qui sortoient avec la garnison, il fit suivre & charger celle-ci par le Chevalier d'Apchon, qui ayant été vivement repoussé par le Capitaine Montgros, fit piller & tuer tous les religionnaires qu'il rencontra sur son passage.

Saint-Chamond fit entrer son infanterie & sa cavalerie dans la ville d'Annonai, où le fer & le feu furent également employés, & où le soldat exerça toutes les fureurs de la guerre, jusqu'à précipiter du haut des tours quelques habitans & Officiers de la ville, qui avoient été les plus seditieux & les plus rebelles (a), plusieurs catholiques eurent le

(a) Il est inutile de répéter le détail des actes de

même sort que les religionnaires ; & il n'y 1563. eut de sauvés que ceux qui se retirerent chez des Gentilshommes voisins, ou qui s'allerent cacher dans les bois ; le pillage dura cinq jours.

Le 14 du même mois, saint-Chamond, après avoir fait brûler les portes d'Annonai, démanteler les tours, & raser les murailles de la ville jusqu'aux fondemens, se retire à Boulieu, voisin & dependant d'Annonai, où les religionnaires qui l'habitoient, ne furent pas mieux traités que ceux de cette derniere ville.

Le 14 de Mars de l'an 1563, le Roi fit publier un Edit de pacification, qui donna à chacun la liberté de conscience avec le libre exercice de la religion reformée en certaines villes des baillages, senechaussées, & gouvernemens, & en celles où elle avoit été exercée jusqu'au 7 dudit mois ; ce qui commença à rétablir les religionnaires, auxquels on donna la ville d'Annonai pour la senechaussée de de Beaucaire & de Nismes. Ce fut en vertu des lettres patentes du Roi 1564. du 20 d'Août 1564, que le Baillif Royal d'Annonai leur assigna dans le fauxbourg de

férocité qui furent commis par les assiégeans. C'est bien assez de les avoir consignés dans les notes qui sont jointes à notre édition des Mémoires de Castelnau.

1564. la Reclusiere, la maison de Gonnet Merle, pour l'exercice de leur religion, où le Ministre Railhet fit le prêche, jusqu'au tems des nouveaux troubles. Ces (a) lettres patentes furent suivies de l'exemption des tailles & impositions, que le Roi accorda pour un an à la ville & baronnie d'Annonai.

Le jour de saint Michel le 29 Septembre
1567. 1567, on prit les armes une seconde fois dans le Royaume, au sujet de la religion. Les religionnaires se saisirent des villes de Vienne, de Valence, & se feroient rendus maîtres de plusieurs autres, si la saison leur eût été plus favorable.

Les habitans d'Annonai de l'une & de l'autre religion, voyant la guerre s'allumer dans tout le Royaume, convinrent entr'eux de vivre en paix les uns avec les autres sous l'obéissance du Roi, & la soumission à ses Edits. Cette paix dura jusqu'au second Edit
1568. de pacification du 23 Mars 1568.

Dans ce même tems, le bruit s'étant ré-

(a) Ce fut le Maréchal de Vieilleville qui accorda aux Protestans la liberté d'y tenir leurs assemblées. Damville, Gouverneur de la province, les en dépouilla presque aussi-tôt. Deux ans après Charles IX leur rendit ce droit à la recommandation de Jean de Montluc, Evêque de Valence. (De Thou, L. XXXIV.)

pandu

pandu que l'Edit n'auroit pas lieu, deux jeunes Gentilshommes cadets de la maison de Condamine (4) & Bayar, soutenus d'une vingtaine de soldats, se saisirent en Juillet 1568, de la ville d'Annonai, & mirent aussi-tôt des gardes aux portes, en faisant entendre aux habitans, qu'ils devoient être joint incessamment par cinq cens hommes commandés par la Condamine & Bayar; mais ceux d'Annonai s'étant aperçus de leur ruse, les forcerent de sortir de la ville, & les poursuivirent, sous le commandement de Jarnieu, Baillif d'Annonai. 1568.

Au commencement du mois de Septembre 1568, les Seigneurs de saint-Romain, de la maison de saint-Chamond, qui fut Archevêque d'Aix, de Virieu, & de Changy, à la tête de 700 hommes de Daufiné ayant pris les armes en faveur des religionnaires, s'avancerent vers la ville d'Annonai, s'en rendirent les maîtres, & y séjournerent pendant huit jours; ils y firent entrer contre la foi du traité, 800 hommes, brulerent les bâtimens & l'Eglise des Cordeliers, firent abattre celle de la paroisse, rompirent & vendirent les cloches de la ville, & huit jours après se retirerent par les montagnes du côté du Poitou avec plus de 200 habitans de la ville, qui avoient

1568. favorisé leur entrée & tous leurs désordres.

Le 12 du même mois 1568 sur les dix heures du soir, les espions d'Annonai ayant raporté que saint-Chamond, frere aîné dudit saint-Romain, étoit en marche pour s'y rendre, à dessein de la raser, parce qu'elle étoit la retraite des religionnaires qui s'assembloient en armes, & qu'il conduisoit avec lui les compagnies des Gensdarmes du senechal de Lyon, du Seignenr d'Urfé, Baillif de Forez, & du Chevalier d'Apchon, & qu'il étoit suivi d'un grand nombre d'argoletz, commandés par saint-Priest, & quelques compagnies de pied, levées dans le Forez, sous la conduite du Capitaine le Blanc, Fourel, & Clair-Imbert, tous les protestans, & surtout ceux qui avoient favorisé les derniers désordres, se mirent en fuite, & se retirerent partie chez les Gentilshommes voisins, & partie dans les villages ou dans les bois des environs.

Le lundi 13, saint-Chamond entra dans Annonai qu'il trouva ouvert, & abandonné de presque tous ses habitans, & alla ensuite loger chez les Celestins de Colombier, d'où le jeudi suivant, il prit la route de Tournon avec ses troupes, pour deffendre le passage du Rhône aux ennemis; d'où après un pil-

lage affreux, des exactions & des violences 1568.
horribles, & avoir mis le feu aux quatre coins, il alla le lendemain dans le Forez & le Velai.

Avant sa sortie d'Annonai, il tenta de surprendre les religionnaires, qui s'étoient réfugiés en grand nombre & avec leurs effets dans les châteaux (5) & villages voisins; mais la Tour-Maubourg l'ayant prévenu, rendit sa tentative inutile.

A peine saint-Chamond fut arrivé en Velai, qu'il envoya trois compagnies de ses troupes à Annonai, qui fut pillé, saccagé, & rançonné pour la cinquiéme fois le 24 Septembre 1568.

Pendant ce tems-là, les troupes de saint-Romain & de Virieu s'étant jointes à celles d'Acier, frère du Comte de Crussol, se rendirent par le Gevaudan dans les provinces de Guienne, de Xaintonge, & du Poitou, où la guerre étoit ouverte, & où il y eut deux camps pendant tout l'hiver, qui fut très-rude, commandés, l'un par Monsieur, frère du Roi, & l'autre par le Prince de Condé.

Le Duc d'Anjou, Comte de Forez qu'il tenoit pour une partie de son apanage depuis la revolte du Duc de Bourbon, Comte de Forez, la ville d'Annonai lui appartenoit en

1568. cette qualité, ayant apris que le Capitaine Praulx s'étoit jetté dans la ville de Beaulieu par ordre de Joyeuſe, qui pour ſon entretien & celui de ſes troupes, lui avoit aſſigné une groſſe ſomme à prendre ſur la ville & baronnie d'Annonai, donna pour celle-ci des lettres de ſauvegarde & d'exemption, qu'il fit ſignifier à la Tourete, Commandant pour le Roi dans le haut Vivarais; & les habitans furent déchargés de la garniſon dudit Capitaine Praulx, à la place duquel il mit le Capitaine la Garenne avec 40 auxquels il aſſigna 400 livres par mois ſur la ville d'Annonai, enſuite ſur le pays, & ſurtout ſur les religionnaires & ſur les biens confiſqués de ceux qui s'étoient retirés, & portoient les armes contre les catholiques : ceux qui reſterent dans la ville, furent privés de leurs charges, tant par l'Edit du Roi, que par Arrêt du Parlement de Toulouſe ampliatif de celui qui fut publié
1569. au Baillage d'Annonai le 17 Février 1569.

L'armée des Princes de Navarre & de Condé en faveur des religionnaires s'étant raliée après la deroute de Montcontour, ſous la conduite de Gaſpard de Coligni, Amiral de France, courut quelques jours aux environ de Toulouſe, & de là ſe rendit à Montpellier, à Niſmes, enſuite dans le Vivarais,

& séjourna environ 15 jours à Charmes, St. Peray & Chalançon, & quelques autres endroits; d'où il passa en Mai 1570, à saint-Etienne en Forez; & delà à la Charité, & Sancerre, commettant (a) mille désordres dans leur passage & dans leur route. 1569. 1570.

Suze s'étant mis en marche pour cotoyer cette armée & l'attaquer aux environs de saint-Didier en Velai avec 500 chevaux & 1500 hommes de pied, il la suivit jusqu'au bourg Argental & à saint Sauveur en Forez; mais il fut obligé de se retirer, & de passer le Rhône, par la desertion d'une grande partie de ses troupes, qui craignoient qu'il ne voulût les ramener en Guienne, où elles avoient passé un mauvais quartier d'hiver.

L'Edit de pacification, donné à saint-Germain en Laye au mois d'Aout 1570, fut publié au Baillage d'Annonai, & sa publication fit cesser d'abord la guerre & les hostilités de part & d'autre.

Deux ans après, le 24 Août 1572, le massacre surnommé de saint-Barthelemy, fait à Paris, Orleans, Meaux, Macon, Lyon, Romans, Valence, Toulouse, & dans les 1572.

(a) Cela ne pouvoit guères être autrement, puisque l'Amiral n'avoit point d'argent pour payer son armée.

1572. autres principales villes du Royaume, jetta une si grande terreur sur les religionnaires d'Annonai, qu'au moindre bruit ou mouvement des catholiques (a) ils se mettoient en fuite sans être poursuivis de personne.

Environ noël de l'an 1572, Henri de Montmorenci, Seigneur de Dampville, Maréchal de France, vint en Languedoc, avec la commission de Lieutenant Général pour le Roi dans cette province, & celles de Lionnois, Dauphiné & Provence; en passant à Vienne, il donna le commandement de la ville & baronnie d'Annonai à Nicolas du Peloux, Seigneur de Gourdan & de la Mote, Chevalier de l'ordre Roi. Ce Commandant fit publier la commission au Duc de Mont-
1573. morenci en Janvier 1573, qui portoit l'assurance de la liberté de conscience en faveur des religionnaires, pourvû qu'ils fussent tranquilles & soumis aux ordres du Roi, à la reserve de ceux qui avoient commandé dans l'armée contre les catholiques. Ledit du Peloux déclara ensuite de bouche aux habitans d'Annonai, que l'intention du Roi étoit qu'il n'y eût qu'une religion en France, & que

(a) Cette frayeur n'est pas étonnante. Assurément les Calvinistes devoient vivre dans une anxiété continuelle.

tous ses sujets allassent à la messe; & après 1573.
avoir fait lire les instructions & les ordres du Roi à tous les gouverneurs sur cela, il commanda au Curés de tenir un registre de tous ceux qui iroient à la messe, & voudroient faire profession de la religion catholique & Romaine, & exhorta les habitans de se conformer aux ordres de sa Majesté.

La memoire recente des châtimens passés fit que le dimanche suivant, la plûpart des protestans d'Annonai, & à leur exemple, ceux des villes & villages voisins, assisterent à la messe.

Du Peloux ayant merité par sa sage & prudente conduite le commandement du haut Vivarais, se comporta avec tant de douceur & de modération dans son gouvernement, qu'il contint tout le pays dans la paix & dans la soumission; mais sur l'avis qu'il eut qu'à l'occasion du massacre de la saint-Barthelemi, les religionnaires d'Aubenas & de Privas avoient pris les armes, & qu'ils s'étoient emparés de nouveau de la ville Dezaignes, aussi-bien que du château de Bozas, il fit réparer les breches des portes d'Annonai, & fortifier le château; il mit quelques troupes aux dépens du pays dans le château de Quin-

1573. tenas, & envoya ſon frere Charles du Peloux, ſieur des Colaux, pour commander dans la ville de Chalançon : celui-ci y fut bien-tôt après aſſiegé par les religionnaires, qui ſe jetterent & ſe retrancherent dans le faux-bourg; mais du Peloux ayant raſſemblé quelques troupes, auxquelles pluſieurs catholiques d'Annonai ſe joignirent, il attaqua le renfort qui venoit ſecourir les aſſiegeans, & l'obligea de ſe retirer avec perte & confuſion.

Parmi ceux qui avoient pris les armes pour la religion, il y eut un jeune homme nommé Erard, du pays de Vernoux, qui ayant quitté la bazoche de Niſmes, ſe mit à la tête de 80 hommes de ſon genie & de ſa façon, avec leſquels, ſous un guide d'Annonai, qui connoiſſoit le pays, il ſe jetta dans les tours du Seigneur de Munas (6) près d'Ardois & d'Oriol, qu'il fit réparer; de-là pour faire ſubſiſter ſa troupe, il faiſoit des courſes ſur les villages voiſins, qu'il chargeoit d'exactions & de contributions, du Peloux l'ayant aſſiegé inutilement dans les tours de Munas & d'Oriol.

Au mois de Novembre 1573, les Capitaines Roy & Tremolet, avec leurs troupes, ſe jetterent dans les maiſons de Munas &

Manoa, qu'ils pillerent, & dont ils emporterent tout ce que les villages voisins y avoient mis, comme dans un lieu de sûreté. 1573.

Le mois suivant fut remarquable par la treve qui fut traitée & concluë à Lotoire (7), paroisse de Quintenas, entre François de Barjac, Seigneur de Pierregourde, Commandant dans le Vivarais pour les religionnaires, & du Peloux. Selon cette treve, il fut dit que les garnisons des tours d'Oriol & desdites maisons de Munas, Manoa, & Lotoire, se retireroient; que Boffres seroit ouvert, & que Quintenas & quelques autres châteaux seroient rendus à leurs maîtres; & que moyennant cela, les religionnaires abandonneroient tous les forts du Vivarais, à la reserve de Dezaignes (8), & ne feroient pas la guere dans le Vivarais. Ce traité fut conclu à Brogieu (9), paroisse de Roffieu, audit mois de Decembre 1573, suivant lequel les tours d'Oriol furent abandonnées; & ensuite abatues. Quintenas, Lotoire, Manoa, & Munas furent rendus à leurs maîtres; Boffre fut abandonné; Chalençon fut épargné, & ne fut pas demantelé, à la priere de la Dame de Tournon, Claude de la Tour de Turenne, & de Hautevillars.

La guerre terminée dans le Vivarais, com-

1574. mença en Velai, où Pierregourde fit venir ses troupes au mois de Janvier 1574. Erard s'y rendit aussi avec les siennes, & se jetta dans la ville de Tence, qui avoit été demantelée, & la fortifia ; il y fut ensuite assiégé, battu, fait prisonnier, & relâché. On raconte du susdit Erard, que curieux de sçavoir combien de temps pouvoit vivre un homme sans aucune nourriture, il laissa mourir de faim plusieurs prisonniers (a), & que l'un d'eux vecut jusqu'au neuvième jour. Les religionnaires furent chassés des maisons ou forts dont ils s'étoient saisis, par saint-Vidal, l'Evêque du Pui, la Tour, Saussac, & autres Gentilshommes ; dans l'espace de cinq ou six mois reprenans les châteaux d'Espalli près du Pui, Saint-Quentin, Bellemonte, Bellecombe, & autres forts, au nombre de dix à douze; Baudisner se deffendit, parce qu'il avoit tenu & gardé depuis le commencement des troubles par le Capitaine Vacherelles. Les Protestans perdirent 4 ou 500 hommes en Velai.

Les Etats de Languedoc, tenus à Montpellier, ayant résolu de ne rien imposer sur le fait de la guerre, du Peloux voyant que le

(a) Voilà bien l'expérience la plus abominable qu'on ait jamais pu faire. Ce rafinement de cruauté avoit échappé aux Caligula & à leurs semblables.

pays ne lui fourniſſoit pas de quoi la ſou- 1574.
tenir, ſe démit de ſon gouvernement ſur la fin de Janvier de l'an 1574, laiſſa la ville d'Annonai à la garde des habitans, & le château à celle des Colaux, ſon frère; ce qui donna lieu aux habitans d'élire pour gouverneur André de Gurin, ſieur de Matré, Gentilhomme; ils nommerent enſuite trois d'entr'eux pour la garde des portes de la ville, & bien-tôt après ſe chargerent de celle du château, avec la réſolution de vivre en paix ſous l'obéiſſance du Roi, & de ne favoriſer en aucune manière les troubles, ni les differents partis.

Au mois de Mars de l'an 1574, Peraud, qui juſqu'alors avoit ſuivi du Peloux, ſoutenu de preſque tous les ſoldats congédiés du château d'Annonai, & d'une cinquantaine de jeunes hommes de la ville & de la garniſon du château de Bozas, s'empara de celui de la Barge & de Serrieres, mit garniſon dans ſon château de Peraud ſur le Rhône, & enleva une voiture de marchandiſes de Lyon pour la valeur de cent mille livres.

En 1574, les habitans de Preaulx & de Saint-Jure, à l'exemple de ceux d'Annonai, prirent le parti de ſe garder eux-mêmes contre les Proteſtans; mais une compagnie de ces

1574. derniers ayans ſurpris l'Egliſe, où ils avoient porté tous leurs effets, furent pillés, auſſi-bien que ceux de ſaint-Jure, qui ſurpris par le Capitaine Clavel dans l'Egliſe où ils s'étoient fortifiés, dans le temps même de la capitulation, furent preſque tous tués ou bleſſés.

Montrond (10), de la maiſon d'Apchon, Chevalier de l'Orde du Roi, fut fait priſonnier par les ſoldats de Peraud, dans une ſortie de ſon château de Luppé, qu'il fit pour les reconnoître, & tué le dernier Mars 1574 par un de ſes ſujets, qu'il avoit autrefois maltraité.

Le 6 Avril de la même année 1574, la ville de Malleval fut ſurpriſe par les ſoldats de Peraud, à la faveur d'une groſſe pluye; ils y mirent garniſon, brûlerent quelques maiſons, & s'y fortifièrent avec perte de la part des habitans; ils mirent auſſi garniſon dans le prieuré de Charnas.

Ces nouveaux troubles, qui annonçoient une nouvelle guerre dans le Vivarais, furent cauſe que le habitans d'Annonai prirent de nouvelles réſolutions de vivre en paix ſous les Edits du Roi, s'unirent enſemble, & ſe promirent une fidélité mutuelle. Pierregourde, qui le lundi de Pâque 12 Avril 1574,

avoit pris par composition le château de Quintenas, & y avoit mis garnison, les somma de recevoir l'exercice de la religion reformée, & d'en faire profession publique, comme aussi d'abattre la grande Eglise de la place vieille, afin que personne ne s'en saisît, ayant apris leur union, il ne les pressa plus. 1574.

D'un autre côté Entragues (11), de la maison d'Urfé, Gouverneur de Forez, & St. Chamond, levoient des troupes avec l'artillerie qui sortoit de Lyon, pour assiéger Peraud, Serrieres & Malleval. Voulant se rendre maîtres d'Annonai, ils sommerent les habitans de recevoir une garnison; mais ceux-ci voulant s'en décharger, & se garder eux-mêmes, promirent de ne recevoir aucunes troupes contre la volonté du Roi, & donnerent pour otage de leur parole & de leur fidélité deux habitans des plus considerables de la ville, de l'une & de l'autre religion; ce qui fut arrêté au château de la Condamine (a) près d'Annonai, le 25 Avril 1574.

(a) La Condamine est un château, & un fief dans la paroisse St. Julien-Molin-Molette en Forez, du diocèse de Lyon. L'Almanach de cette ville de 1758 lui donne pour Seigneur N. du Harenc de la Condamine. On ignore, si c'est le même dont il est parlé

1574. Le même jour les troupes de St. Chamond & d'Urfé partirent pour aller à Serrieres ; à l'approche desquelles les Protestans qui tenoient la Mure & Charnas, les abandonnerent, après de grands dégats. Peraud fut attaqué & assiégé le 3 Mars 1574, & forcé d'abandonner ses deux châteaux.

Ceux qui occupoient le château de la Barge, & qui s'étoient retirés dans celui de Serrieres, abandonnerent celui-ci de nuit, de même que ceux de Malleval, sur le bruit de la marche & de la batterie de Peraud : cette ville fut brûlée par les soldats. Quintenas fut sommé de se rendre sans être attaqué, après quoi les troupes de St. Chamond se retirerent.

Le Capitaine Cellier, cadet de sa famille, Commandant alors de Quintenas, sous Pierregourde, devenu suspect, se démit de son commandement, qui fut donné à Peraud accompagné de ses troupes.

Quoique les habitans d'Annonai fussent sous la protection du Prince (a) Dauphin, Lieutenant-Général pour le Roi en Languedoc, Provence & Dauphiné, qu'ils eussent

dans l'observation n°. 4. (Voyez le tome III du recueil de M. le Marquis d'Aubais. — Additions, p. 207.)

(a) Fils du Duc de Montpensier.

permiſſion de ſe garder eux-mêmes, & qu'ils 1574.
euſſent fait ſupplier par des députés St. Chamond de les laiſſer en paix & en repos, ce dernier, après la priſe de Peraud, ne ceſſoit de les ſolliciter & de les preſſer de recevoir une garniſon catholique : ce qu'ils refuſerent, auſſi bien que ceux de Boulieu. Ceux d'Annonai furent alarmés ſur le bruit qui ſe répandit, que depuis le décès de Charles IX, la Reine mere, Régente du Royaume, avoit donné à St. Chamond le commandement du Vivarais.

Sur ce bruit, St. Romain, frere de St. Chamond, Commandant dans le bas-Languedoc, les Cevenes, le Vivarais & le Velay, pour les religionnaires, ſe rendit au château de Bozas avec un grand nombre de troupes; d'où il écrivit aux Conſuls d'Annonai, de lui envoyer cinq ou ſix de ſes habitans les plus conſidérables, pour conferer avec eux. Sa lettre lue dans l'aſſemblée de la ville, il fut déliberé que Matré, accompagné de quelques autres habitans, tant catholiques que religionnaires, iroient joindre St. Romain, & qu'ils le prieroient de ne rien tenter contre leur ville, & d'en éloigner ſes troupes : ce qu'ils crurent obtenir. Mais pendant leur conférence tenue à Quintenas, deux

1574. ou trois compagnies s'étant approchées & logées dans le fauxbourg, surprirent la ville, à la faveur de quelques habitans qui étoient d'intelligence avec d'autres qui étoient dans les troupes de St. Romain, donnerent entrée aux Capitaines Clavel, le Bouchet, Cussonnel, le Bascou, & quelques autres ; ce qui affligea extrêmement la ville, qui se vit replongée dans les mêmes malheurs qu'elle avoit voulu éviter, & qu'elle n'avoit que trop éprouvés auparavant.

St. Romain informé de la surprise de cette ville, s'y rendit le jour même, le 17 Juillet 1574, accompagné de trois ou quatre cens chevaux, & de cinq compagnies d'infanterie, mit des Capitaines & des gardes aux portes & au château, & fut maître absolu de la ville ; d'où le lendemain 18 Juillet, ceux des catholiques qui vouloient sortir, furent accompagnés hors de la ville : on ne fit aucune violence ni aux Prêtres, ni aux autres catholiques qui voulurent rester.

St. Romain touché de compassion sur l'état pitoyable de ces derniers, détourna la proposition qu'on fit de lever sur eux deux ou trois milles livres pour le payement des troupes, dont ils étoient déjà extrêmement foulés, aussi bien que les ecclesiastiques, les

biens

biens desquels étoient employés pour le payement des soldats, avec ceux des deniers royaux & du domaine. 1574.

Pendant le séjour de St. Romain & de ses troupes à Annonai, la garnison de Quintenas se retira dans la ville; & le château magnifique de l'Archevêque de Vienne, autrefois les délices de la maison de Tournon, fut brûlé & presque entierement ruiné, avec l'Eglise que l'on croit de la fondation de Charlemagne.

Quintenas avoit été anciennement une Abbaye de l'ordre de St. Benoît, à laquelle la maison de Tournon avoit donné des Abbez, qui avoient fourni des sommes considérables pour la construction & l'entretien du château, sur l'une des portes duquel on voyoit autrefois les armes de cette maison, qui sont de France, parti de gueules au lion rampant, avec la crosse abbatiale à la cime de l'écusson.

St. Romain arrêta par sa prudence & sa sage conduite l'insolence du soldat, & empêcha le pillage & les autres excès qui ruinoient le peuple.

La ville de Chalançon assiégée cette même année 1574 par les religionnaires, sous la conduite de Pierregourde, traite & capitule

1574 avec eux, & St. Chamond & St. Vidal, qui étoient en marche pour lui donner du secours. Selon ce traité, elle est démantelée avec les châteaux de Bozas, Estables & quelques autres forts; & les religionnaires y sont introduits. La guerre cesse jusqu'à l'arrivée de Henri III appellé de Pologne, dont il étoit Roi, à la couronne de France, par le décès de son frere Charles IX; il vint à Venise le jour de la surprise de la ville d'Annonai par les religionnaires. St. Romain établit à ses dépens une garnison à Annonai à la mi-Aoust 1574; il y laissa trois compagnies de gens de pied, & y mit pour Gouverneur Antoine de la Vaissérie (12), sieur de Meausse près Montmirel en Querci; il fit fortifier la ville & le château, sur le bruit de l'arrivée de la Reine régente à Lyon sur la fin du mois d'Août, avec quelques troupes françoises & six milles Suisses, & sur la crainte d'un siége.

Le 5 Septembre de la même année 1574 le fauxbourg de Deome fut brûlé par ceux de la ville d'Annonai, comme aussi ceux de la Valette, le Savel & Bourquille; les dehors de la ville furent ruinés avec les monasteres des Cordeliers, de St. Claire, & la commanderie de St. George; le clocher & le chœur de l'Eglise de la paroisse furent

abatus ; ce qui fut accompagné d'un grand nombre d'autres excès & ruines, soit des maisons, soit des fauxbourgs, soit du dehors de la ville. 1574.

Pierre Pinet, l'un de ceux que St. Romain avoit fait Capitaines, quoique de basse extraction, ayant tué d'un coup de pistolet Guillaume de Grabias, sieur de Rueillan, Gentilhomme de la suite de St. Romain, se retira le 23 Juillet, pour éviter la rigueur de la justice, vers du Peloux & des Colaux, lesquels, à sa sollicitation, tenterent de surprendre la ville & le château d'Annonai, à la faveur de quelques Officiers de ses amis; mais cette entreprise leur paroissant trop difficile, ils tenterent celle du château par le moyen d'un Gentilhomme étranger nommé la Garde, qui ayant été découvert, fut pris & arquebusé avec Chatinois, Commandant de Pignieu.

La garnison du château des Celestins de Colombier assiege Pignieu, le prend & le brûle, après quelque resistance, le 17 Octobre 1574.

Un moine de St. Ruf, natif d'Annonai, nommé Jacques Baud, qui quelques jours auparavant avoit tué de sa main un certain

1574. Faron, fut tué lui-même d'un coup d'arquebuse en sortant de Pignieu.

Le Roi donne de nouveau en 1574 à St. Chamond le commandement du haut & du bas Vivarais, & lui promet des troupes pour le siége d'Annonai. St. Chamond se rend aux Celestins avec les compagnies des gendarmes de Mandelot, de Rostaing & de la Barge, & 10 ou 12 enseignes d'infanterie; la Barge étoit Mestre-de-camp de cette petite armée, avec laquelle St. Chamond fit sommer le 28 Octobre 1574 les habitans d'Annonai de se rendre au Roi, s'ils ne vouloient y être forcés par un siége. Meausse, Commandant d'Annonai, fit répondre « qu'il » n'y avoit ni Anglois, ni Espagnols dans » la place, mais des François seulement, » qui vouloient la garder pour le Roi, & » que s'il s'obstinoit à vouloir l'assiéger, il » avoit autant de force pour la deffendre, » qu'il pouvoit en avoir pour l'attaquer »; ce qui fit que St. Chamond cantona ses troupes autour d'Annonai, attendant plus grand nombre de troupes & l'artillerie pour le siege de cette ville.

Pendant ces entrefaites, le Roi Henri III qui retournoit de Pologne par la voye de Venise & du Piémont, étant arrivé à Lyon,

en partit pour aller à Avignon, & se mit sur le Rhône, qu'il descendit le 15 Novembre 1574; il alla coucher à Tournon, accompagné de plus de 100 bateaux; le lendemain il alla coucher à Avignon par la même voye. Il fut joint à Serrieres par St. Chamond, qui y alla avec deux bateaux; sur le refus que S. M. fit de lui donner les troupes qu'il lui avoit fait esperer, il se retira par son ordre à Tournon, où il ne fit rien. Les Etats-Généraux du Languedoc furent convoqués à Villeneuve d'Avignon, au 25 dudit mois de Novembre; ils furent depuis continués au 1er Décembre; le Roi s'y trouva, y présida, & harangua assez long-temps. 1574.

Quelques jours auparavant, Jean de Fay, sieur de Virieu, oncle de Peraud, qui avoit suivi le parti des religionnaires jusqu'aux massacres de Paris, où il fut fait prisonnier, & sauvé par Caussac, sollicita par ses lettres le Gouverneur, les Consuls & les habitans d'Annonai, de vouloir conférer avec lui de la part du Roi; mais le refus de Gerlande & de la Condamine, pere & fils, qu'il demandoit pour ôtages, empêcha les conférences.

Peu de temps après, Imbert d'Angeres,

1574. sieur du Mein (13), Chevalier de l'ordre du Roi, natif d'Annonai, par amour pour ses concitoyens, n'omit rien pour porter le Gouverneur & les Consuls de la ville à recommencer les conférences avec Virieu, pour rétablir la paix & la tranquillité parmi le peuple ; elles se tinrent au château de Mein, mais elles furent inutiles ; & Meausse piqué des propositions qu'on lui faisoit, renvoya aussi-tôt les ôtages qu'on lui avoit donnés : cela arriva à la fin de Novembre 1574.

Du Mein, après avoir négocié dans deux voyages qu'il fit à Annonai une treve entre Meausse qui en étoit Gouverneur, & St. Chamond, la conclut heureusement le 6 Décembre 1574, sous les conditions suivantes : 1°. que Meausse resteroit à Annonay avec 150 hommes entretenus aux dépens & sur les contributions des villages voisins. 2°. Qu'il ne feroit ni courses ni hostilités. 3°. Qu'il ne seroit rien entrepris contre eux. 4°. Que ceux qui étoient hors de la ville, pourroient y rentrer, & y jouir de leurs biens. 5°. Que les étrangers ne pourroient entrer dans la ville sans la permission du Gouverneur, à la réserve des marchands & négocians. 6°. Que ceux de la campagne ne seroient pas troublés dans leur travail, ni dans la garde de

leurs troupeaux & de leur bétail; 7°. qu'enfin la tréve dureroit jusqu'au 1er de Mai suivant, sous le bon plaisir du Roi & du Maréchal de Dampville, & de St. Romain, auxquels on communiqueroit lesdits articles, pour les ratifier; & qu'en cas de refus de la part du Roi, les habitans d'Annonai en seroient avertis trois semaines auparavant. 1574.

St. Chamond ne convint, dit-on, de cette treve, que par l'impossibilité où il se trouvoit de tenter aucune entreprise, par le défaut des vivres, les fatigues & les maladies de ses troupes, & enfin par la désertion de quelques compagnies qui avoient abandonné les Capitaines Romanet & Tanton.

Le Roi averti de cette treve par un courrier exprès que lui dépêcha en Avignon St. Chamond, refusa de la ratifier.

Dès le 8 de Décembre 1574 les compagnies de Mandelot, de Rostaing & de la Barge, étoient déjà délogées de Quintenas & des environs; & suivies le lendemain de celle de la Guiche qui étoit à Boulieu, elles prirent la route du Forez & du Lyonnois: par-là le blocus d'Annonai fut levé.

Les troupes catholiques ravagerent tous les villages jusqu'à la riviere de Doulx, & commirent tant d'excès & de violences, que

1574. les habitans, qui voulurent éviter leur fureur, furent obligés de se retirer ou dans les villes, ou dans les forêts.

La maison d'Aslier, près de Quintenas, fut brûlée, la tour de Munas sous Ardois abatue, & tout le bétail pris & enlevé par les soldats.

1575. Charles de Barjac (14), sieur de Rochegude & de la Baume, Commandant dans le Vivarais, en l'absence du Maréchal de Dampville & de St. Romain, se rendit à Annonai le 21 Janvier 1575, accompagné de six à sept cens hommes de pied & deux cens chevaux, tant catholiques que religionnaires, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Gascons & de Provençaux, qui, quoique en partie catholiques, ruinoient les Eglises, & massacroient les Prêtres; durant ces troubles, on se servit également des uns & des autres: ce qui causa des désordres & des scandales affreux.

Toutes ces troupes se jetterent le jour suivant, fête de St. Vincent, à Vaucance, où ils mirent le feu après l'avoir pillé, & massacré tous ceux qui se présenterent à eux; la plupart des paysans se rendirent, les uns dans les châteaux de Vaucance, le Monestier, Gerlande, & les autres dans les forêts voisines : les villages de Maumeyre, Ville-

plas, le Claux, Poulhas & Vaucance, furent 1575.
brûlés avec plusieurs autres ; la maison de Detourbe, l'église & le clocher de Vanosc, où les habitans s'étoient fortifiés, se rendirent par composition.

Quelques-uns attribuent tous ces désordres au ressentiment de ceux d'Annonai contre les habitans de Vaucance, qu'ils croyoient complices des maux qu'ils avoient soufferts dans les troubles précedens; d'autres les attribuent à Meausse qui vouloit punir les habitans des vallées du refus qu'ils avoient fait de contribuer à l'entretien de sa garnison, & du logement qu'ils avoient donné aux troupes de ses ennemis.

Au mois de Février 1575 se fit la treve ou suspension d'armes entre ceux d'Annonai, religionnaires, & ceux de Boulieu, catholiques, par la médiation de du Peloux; tréve d'autant plus nécessaire, que les terres des habitans de ces deux lieux demeuroient incultes & ravagées par les courses continuelles qu'ils faisoient les uns sur les autres.

Peu de tems après, sçavoir le 13 Février 1575, sur les onze heures de la nuit, les religionnaires d'Annonai surprirent la ville d'Andance du côté du Rhône, à la faveur de la maison du Capitaine Carraille, qui fut

1575. brûlée. C'eſt à ce même Capitaine, qui fut tué dans cette occaſion, que St. Chamond avoit donné la garde de la ville d'Andance, & le commandement de la garniſon, dont, à la priére & ſollicitations réitérées des habitans, il les avoit déchargés.

Le jour ſuivant Meauſſe ſe rendit à Andance avec un plus grand nombre de troupes, & fit conduire les priſonniers à Annonai; comme les habitans de cette ville ne penſoient à rien moins qu'à la priſe de leur ville, la plûpart furent maſſacrés dans leurs lits par les ennemis.

Meauſſe, après avoir donné la ville au pillage, & en avoir fait brûler les fauxbourgs, la fit fortifier du côté du Rhône, que le paſſage de cette riviere rendoit fort important pour ceux de ſon parti & pour ſes deſſeins.

Le 20 Février 1575, quelques habitans d'Annonai ſurprirent pendant la nuit la maiſon de la Rivoire, appartenant à la Dame de Luppé, près le bourg d'Argental en Forez, & y mirent garniſon ſous le commandement du Capitaine Pinet.

Au retour de cette expédition, Rochegude ſe retira au bas Vivarais; & informé des brigandages commis par le Capitaine Erard & ſes troupes, avec leſquelles il s'étoit em-

paré de nouveau du lieu & château de la 1575.
Maſlre (15), il y marcha, & ſe ſaiſit adroitement dudit Capitaine Erard & de ſon Lieutenant nommé le Chan, que Rochegude fit pendre, après quelque procedure, & étrangler aux creneaux du fort; il mit en liberté ſix ou ſept priſonniers laboureurs & pluſieurs autres qu'il tenoit dans de baſſes foſſes, & à qui il faiſoit ſouffrir les plus rudes traitemens; de ce nombre étoit Guillaume Baud, Chatelain de Rochebonne, natif d'Annonai & d'une bonne famille. Ce Capitaine Erard avoit été fait priſonnier deux fois par les Catholiques ſes ennemis, & délivré par argent. On dit que ſe voyant en danger, il demandoit ſouvent *ſi ſon plein chapeau d'ecus ne lui ſauveroit pas la vie;* ce (a) qui lui fut refuſé.

François de Mandelot, Seigneur de Paſſy, & Gouverneur pour le Roi du Lyonnois, Forez & Beaujolois, & Saint-Chamond levent des troupes pour reprendre la Rivoire & la ville d'Andance, qui étoient deux poſtes importans, par rapport à leur ſituation ſur le Rhône. La premiere fut attaquée par trois com-

(a) Ce Capitaine Erard le méritoit bien, en raiſon de cette horrible expérience par laquelle il avoit voulu conſtater combien un homme pouvoit vivre ſans manger.

1575. pagnies d'infanterie le 5 Mars 1575; mais les habitans l'ayant abandonnée, se retirérent à la faveur de la nuit à Annonai : on y mit une garnison catholique sous le commandement du Capitaine la Goujonniere.

La prise de cette ville fut suivie de celle d'Andance, assiégée le 3 Mars 1575 par Mandelot & Saint-Chamont, auxquels se joignit Gordes, Gouverneur de Dauphiné, en l'absence du Prince Dauphin d'Auvergne, accompagné de quelques compagnies Suisses & Françoises, qu'il porta par de-là le Rhône, du côté d'Andacette. La batterie commença le 10 Mars 1575. Meausse y avoit mis 120 hommes pour la défendre, tirés de la garnison d'Annonai : la terreur de ce siége dans l'esprit des habitans facilita & avança la reddition de cette ville, sans aucune capitulation, les habitans l'ayant abandonnée avec leur Gouverneur. Meausse n'ayant pas cru qu'il fût de son honneur ni de son devoir de les suivre dans leur retraite & leur fuite précipitée, qu'il ne peut empêcher, se retira dans la tour du Prieuré, avec trois ou quatre de ses soldats, qui ne voulurent pas l'abandonner; ils furent faits prisonniers : la plûpart des habitans furent massacrés, & les autres se retirèrent à Annonai; tout ce qui resta dans la

ville d'Andance fut ou pillé ou brûlé, & on y mit une garnison catholique sous le Capitaine Carnier. 1575.

La reddition de cette place donna lieu aux Officiers catholiques de tenter & de solliciter celle d'Annonai, dont ils avoient déja fait prisonnier le Gouverneur; on leur promit de leur laisser le libre exercice de la religion, d'oublier leurs fautes passées, s'ils vouloient se soumettre sous l'obéissance du Roi, & recevoir un Gentilhomme catholique de leur voisinage à leur choix, & congédier l'étranger; mais sur ces entrefaites, les habitans d'Annonai ayant reçu du secours, répondirent qu'ils ne pouvoient rien accorder sans l'ordre de Dampville, offrant seulement de recevoir du Peloux, Bailly & Capitaine d'Annonai.

Cette réponse obligea Mandelot & Saint-Chamont de se retirer le 13 Mars 1575 avec leurs troupes à Boulieu peu éloigné de la ville d'Annonai, qu'ils tentèrent de nouveau, mais inutilement, par les menaces d'un siége qu'ils n'étoient pas en état de former, à cause du petit nombre de leurs troupes, dont ils laissèrent une partie dans Boulieu, tant pour s'assurer des vivres, que pour se deffendre des courses des habitans d'Annonai.

Peu de jours après, Rochegude, Gouver-

1575. neur du Vivarais pour ceux de la religion & de l'union, arriva à Annonai pour y régler les affaires de la ville, & y établir un Commandant à la place de Meauſſe, que les Catholiques avoient conduit priſonnier à Lyon ; il traita enſuite avec le Commandant de Boulieu pour la ſûreté des laboureurs & du bétail. A peine ce traité fut conclu, que le 19 Mars 1575 la compagnie de Gensdarmes de la Barge, qui étoit à Argental, ſous le commandement de la Beaune, ayant paru à la vuë d'Annonai, pour en attirer les habitans; ceux-ci firent une ſortie juſqu'en Lapra, ſous la montagne de Montmiandon, où il y eut un rude choc entr'eux & les troupes de la Barge, qui auroient été vivement repouſſées, ſi elles n'avoient été ſoutenues à propos par quarante arquebuſiers : il y eut nombre de morts & de bleſſés de part & d'autre dans cette action.

Rochegude voulant railler ſes troupes, fut frappé malheureuſement & par mégarde, d'un coup de piſtolet, & tranſporté à Annonai, où il mourut le 22 dudit mois de Mars 1575. Il fut enſeveli avec ſon neveu de Barjac, qui mourut le même jour d'une bleſſure qu'il avoit reçuë au ſiége d'Andance : tous deux furent enſevelis avec des marques d'honneur & de diſtinction ; & le premier fut également

regretté des deux partis, à cause de ses belles qualités & de son rare mérite. 1575.

Sur le commencement du mois d'Avril 1575; les religionnaires reprirent par surprise le château de Pousin, dont le Capitaine Geys, qui y fut tué, étoit Commandant. Cette prise avoit été précédée peu de jours auparavant de celle de la ville de Baïs & des deux châteaux vieux & nouveau, où ils se fortifièrent.

On apprit en même tems que le Vicomte de Turenne (a), neveu des Maréchaux de Montmorency & de Dampville, & leur partisan contre les Catholiques, quoique Catholique lui-même, avoit pris les armes, & qu'il s'étoit mis en campagne avec 400 chevaux & deux ou 3000 hommes de pied.

Peu de temps après, Crussol (b), Duc

(a) Ce Vicomte de Turenne étoit Henri de la Tour d'Auvergne, depuis Duc de Bouillon. Dans ses Mémoires, que nous publierons incessamment, on trouvera l'explication du fait raconté ici par Achille Gamon.

(b) Jacques de Crussol étoit ce Seigneur d'Acier, si célèbre parmi les chefs du protestantisme dont parlent les Mémoires de Castelnau. Devenu Duc d'Usès par la mort de son frère, il changea de manière de penser. « Quoiqu'il n'eût pas encore abjuré la religion » réformée (dit M. de Thou, Liv. LX), il avoit

1575. d'Uzés, assiegea la ville de Baïs; & après l'avoir battue, y entra le 1 Mai 1575. Il fit battre avec l'artillerie que commandoit Vi-

» pris le parti du Roi par haine pour le Duc de » Damville »... C'étoit un spectacle assez singulier de voir le nouveau Duc d'Usès armé contre les Protestans, & Damville combattant pour eux. « Cette ré» volution imprévue (a observé le Laboureur, T. II de ses additions aux Mémoires de Castelnau, Liv. IV, » page 57) fist connoistre à bien des gens que la » religion n'estoit qu'un prétexte de part & d'autre, » dont on estoit obligé de se servir, pour estre ap» puyé contre l'inconstance des faveurs de la Cour, » ou contre les entreprises de ses ennemis; car tout » estoit si brouillé, que non-seulement le Roy, la » Reine sa mere, & les Princes du Sang, mais en» core chaque maison puissante avoit des desseins & » des maximes tous différens, soit pour se maintenir » ou pour s'aggrandir. Tout le monde prévoyoit la » ruine de l'Etat; & chacun des Grands ayant la vue » sur quelque piece de ce futur naufrage, le Duc » d'Usès, comme le plus grand terrien & le premier » en dignité de tout le Languedoc, s'y vouloit éta» blir sous un titre plus spécieux en apparence, mais » en effet moins heureux que ne le fut celui de chef » des Huguenots, parce qu'il ne trouva pas la mesme » chaleur dans les esprits des Catholiques de la pro» vince, presque tous désabusés, & d'ailleurs partagés » d'inclination entre lui & le Mareschal de Damville » qui donna à ceux de son party le nom de *politiques*, » qui souffroit communion d'intérests entre ceux de

rieu,

rieu, dont il étoit maître en l'absence de Ri- 1575.
ves, mais inutilement, les deux châteaux vieux & nouveau, où les assiégés s'étoient retirés : le Duc d'Uzès voyant ses efforts inutiles, fit ruiner les deux tiers de la ville, & fit fortifier l'autre, où il laissa quelques compagnies de gens de pied pour garder le passage du Rhône, & reprit ensuite le chemin de Languedoc.

La Barge, Chevalier de l'ordre du Roi, ayant été pourveu par le Roi, du gouvernement du Vivarais, vacant par la démission de S. Chamont (il avoit refusé cette charge dès le commencement; mais il l'accepta sur l'assurance qu'on lui donna du secours de Mandelot), se rendit au château des Célestins de Colombier au mois de Juin avec sa compagnie & quelques enseignes d'infanterie, dans l'espérance d'être soutenu des forces que Mandelot avoit nouvellement levées. Il fit d'abord convoquer les Etats à Tournon, où il proposa un secours d'environ 36000 livres par mois pour les frais de la guerre qu'il avoit dessein de faire contre ceux d'Annonai; mais parce que peu de personnes s'y trouvérent, après deux

» l'une & l'autre religion; & qui avoit pour fondement la protection du pays contre le mauvais gouvernement ».

1575. convocations, il renvoya l'assemblée à Pradelles au mois d'Août suivant; il resta cependant au château des Célestins avec une partie de sa compagnie, & mit le reste à Boulieu à la place de Mandelot, qui s'étoit retiré au bourg & à Saint-Julien en Forez.

La Barge (a) pour couper tout commerce avec Annonai, & empêcher la recolte des bleds, fait deffendre de fréquenter les habitans de cette ville, de leur porter aucune sorte de marchandise, de recueillir leurs bleds, & de leur fournir aucun secours, sous peine de la vie; ce qui intimida d'autant plus les habitans, que le Duc d'Uzès avoit ordonné de ravager & de brûler les bleds de Languedoc près de Montpellier, Nismes & Uzès. Les habitans d'Annonai firent pourtant la recolte fort tranquillement, & sans aucun trouble de la part de la Barge.

Cet Officier tenta, mais sans succès, la surprise de la ville d'Annonai, avec le secours du Capitaine les Combes de Privas, bon ami de Pontus, Commandant du château d'Annonai, qui gagné par argent, promit de laisser escalader les Catholiques : ce fut sur l'assurance de ce Commandant, que la Barge fit assem-

(a) François de la Barge, Seigneur de la Barge dans la Limagne d'Auvergne.

bler toutes les garnisons du pays, sa compagnie de gensd'armes, & celle de Mandelot; & avec ces troupes, il se présenta devant le chateau, fit dresser les échelles à l'endroit où étoit en sentinelle un paysan qu'on avoit gagné, avec le Commandant & quelques autres; mais se voyant découvert & hors d'état de forcer ni le chateau ni la ville, il se retira avec ses troupes, avec menace de massacrer, de violer, de piller & de brûler la ville; mais avec honte & confusion d'avoir manqué son coup. Le susdit paysan qui lui avoit servi de guide, d'espion & de sentinelle, ayant été arrêté dans la ville, fut arquebusé dès le jour même. 1575.

La garnison de Boulieu ayant appris la prise du Prieuré de Rochepaure par les Religionnaires, s'y rendit le 6 de Septembre de l'an 1575, pendant que la Barge tenoit les Etats à Pradelles en Vivarais, pour obtenir quelque secours d'argent. Le lendemain, 7 du même mois, ceux d'Annonai mirent le feu au fauxbourg de Boulieu, où étoient logées les compagnies de Leyrete & Espérence, dont la plûpart étoient allées à Rochepaure; ledit fauxbourg fut tout brûlé, à la réserve de quelques maisons qui furent deffendues par ceux de la ville.

1575. Dès la même année, la Barge ordonna à Beaune & des Colaux, de troubler & d'empêcher les vendanges de ceux d'Annonai ; il fit pour cela assembler des troupes d'infanterie & de cavalerie, qui furent vivement repoussées par ceux de la ville.

Dans ce même tems, les députés des Eglises de France & de leurs confédérés, étoient à Paris pour la négociation de la paix ; & le Roi accorda une suspension d'armes jusqu'à la Saint-Jean, avec le Duc d'Alençon son frère, qui tenoit le parti des Catholiques unis, & qu'on appelloit les *Mécontens* (a) *politiques*

Cette suspension fut suivie de la délivrance de Meausse, prisonnier à Lyon, par ordre de de la Reine, & de son retour à Annonai, dont il reprit le gouvernement en Octobre 1575, & de la trêve entre les deux partis du Viva-
1576. rais (b), conclue le 3 Février 1576 sous les conditions suivantes :

(a) Le développement de cette guerre, & de l'union des Catholiques qu'on appelloit les mécontens politiques, avec les Protestans, appartient aux Mémoires de Bouillon.

(b) Cette tréve (nous apprend M. de Thou ; Liv. LXII) fut faite à l'instigation de ceux qui commandoient pour les Protestans dans le Vivarais : car cette Province comptoit trois Commandans, sa-

1° Qn'on feroit cesser tout acte d'hostilité 1576.
jusqu'à la paix. 2° Que le commerce seroit aussi libre & assuré, aussi-bien que la culture des terres. 3° Que les garnisons seroient diminuées, & qu'on feroit pour leur entretien une répartition sur les Paroisses du pays. 4° Que deux Prévôts seroient entretenus aux dépens des deux partis, pour la punition des criminels & malfaiteurs, lesquels seroient livrés à la Justice par les Catholiques; & qu'on n'innoveroit rien dans les autres. 6° Que tous les prisonniers & le bétail enlevé depuis le 12 Janvier précédent, seroient rendus de part & d'autre. 7° Qu'on poursuivroit l'autorisation ou la confirmation de la treve, pendant deux mois, pour être ensuite pourveu à la destruction, échange, & restitution des forts inutiles, & qui étoient à charge au pays. Ces conditions furent arrêtées & acceptées de part & d'autre, à la Baume de Balzac, le 3 Février 1576; & après leur publication, chacun retourna dans sa ville,

voir du Bourg pour le Roi, Cugieres & Pierregourde pour les confédérés, c'est-à-dire les Protestans & les Catholiques mécontens. Il n'y avoit pas moins de diversité dans les Gouverneurs-Généraux, puisque les Ducs de Damville & d'Usès agissoient en même tems au nom du Roi.

1576. où la garde fut faite, & la discipline observée avec la même exactitude que pendant la guerre.

Le 12 Juin 1576 par mandement du Maréchal de Dampville, fut publié & enregistré au Bailliage l'Edit de (a) pacification. Ce même Edit, que Tournon, Bailli du Vivarais avoit déja fait publier à Boulieu, fut lû & publié de nouveau au Bailliage d'Annonai. La puplication fut accompagnée de grandes réjouissances, & suivie de la destruction de toutes les fortifications que ceux d'Annonai avoient faites dans leur ville, pour se déffendre, & se mettre à couvert des insultes & des attaques de leurs ennemis. Cette paix fut un peu troublée par l'avarice de ceux, qui s'étant emparés des biens des Ecclésiastiques, avoient de la peine à s'en dessaisir, & prétendoient que tous les béné-

(a) Ce fut là le cinquième édit de pacification depuis celui de Janvier. On y réhabilita la mémoire de l'Amiral de Coligni & de tous ceux qui depuis la St. Barthélémi avoient été assassinés juridiquement, tels que Briquemaut, Arnaud de Cavagnes, la Molle, Coconnas, &c. Enfin Henri III y déclara qu'il n'avoit eu aucune part à la St. Barthélémi, & qu'il avoit été très-mortifié de cet événement. Le Monarque devoit avoir la certitude qu'on ne l'en croiroit pas. Ainsi c'étoit mentir en pure perte.

fices qui étoient au deçà de la riviere de 1576.
Doulx, leur avoient été donnés à bail par ceux du Conseil politique, & Commissaires députés, pour le prix de 1200 livres.

Cette paix, qui dura jusqu'en l'année 1585.
1585, fut troublée, & la guerre recommença à l'occasion des garnisons qu'on établit dans les villes & les chateaux, & des grandes sommes qu'on exigea pour leur entretien. On imposa sur le seul Vivarais 6000 écus par mois. Ces vexations des Soldats destinés pour la levée de ces impositions, obligèrent la plûpart des habitans d'abandonner leurs villages, leurs maisons, leurs terres & leur bétail, & de se retirer dans les bois avec les effets qu'ils pouvoient emporter. Ces désordres, qui commencèrent au mois de Mars 1585 durèrent autant que la levée des contributions, par les troupes qui s'emparèrent des villes & des chateaux. Comme il n'y avoit aucun Fort qui fût à l'abri de leur insulte, chacun travailloit jour & nuit à se fortifier; mais la confusiou des différents partis étoit si grande (a), qu'on ne sçavoit comment distinguer ses ennemis.

(a) Cet état de désordre & d'anarchie n'a rien de surprenant, puisqu'à cette époque les troubles de la ligue commencèrent.

1585. Ce commencement de guerre fut suivi d'une stérilité sans exemple, puisqu'à peine recueillit-on sa semence : cette stérilité causa une cherté si grande, qu'on vendoit jusqu'à 20 & 25 livres le setier du froment, 13 & 14 livres celui de l'orge, & 6 à 7 livres l'avoine ; le bled étant enfin devenu sans prix, les gens de la campagne furent obligés de se nourrir de glands de chêne, de racines sauvages, de fougere, du marc & des pépins des raisins séchés au four, qu'ils faisoient moudre pour en faire du pain, aussi bien que de l'écorce des pins & des autres arbres, de coquille de noix & des amandes, de vieux tuiles & briques mélés avec quelque poigée de farine d'orge, d'avoine & du son ; ce qui n'avoit jamais été pratiqué dans le pays. Les habitans d'Annonai se distinguèrent dans cette occasion par leurs soins & par leurs charités envers les pauvres, qu'ils nourrirent pendant l'hiver jusqu'à Paque
1586. de l'an 1586, dont malgré toutes les précautions, il mourut un grand nombre de froid & de faim, tant dans les villes que dans les villages, & à la campagne.

Pour comble de malheur & de misère, la cherté des vivres fut suivie d'une espece de contagion (a), qui dégénera en peste dans

(a) Le défaut de récolte, & la misère excessive

l'été de la même année 1586, & qui s'étendit 1586.
dans le Dauphiné, le Lyonnois, le Forez & dans le Vivarais. La plûpart de ceux qui

qui en résulta en 1586, sont attestés par le Journal de l'Etoile, tome I de l'édition de 1744, p. 482 & 492. On y lit qu'au mois de Mai le septier de froment fut vendu 7 à 8 écus aux Halles de Paris, & qu'au mois d'Août suivant *les pauvres gens mourans de faim alloient par troupes couper les épis à demy mûrs qu'ils mangeoient sur le champ, menaçans les Laboureurs de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permettoient de prendre ces épis...* Il paroît selon le même Journal qu'en 1587 la disette continua, puisque le bled à Paris valoit 45 francs le septier. Quant à la maladie contagieuse dont parle Achille Gamon, le Journal de l'Etoile n'en fait aucune mention. De Thou, d'Aubigné, l'Histoire des cinq Roys, Davila, &c., n'entrent à ce sujet dans aucun détail. Le dernier qu'on vient de citer, se contente de dire (tome II, Liv. VIII, p. 213) que l'armée, avec laquelle le Duc de Mayenne agissoit en Guyenne, souffrit beaucoup des mauvais campemens pendant l'hiver de 1586, & que ces incommodités jointes à la famine & à la peste qui continuoient à régner dans ces cantons, causèrent bientôt la mortalité dans cette armée. Le silence de ces Ecrivains indique que la peste dont il s'agit ici n'exerça ses ravages que dans les provinces énoncées par Achille Gamon, & dans celles qui étoient limitrophes. En effet, si Paris eût été affligé par ce fléau, pourquoi M. de Thou l'auroit-il tû, puisqu'il décrit si exactement (Liv. LXXII) le mal que la peste avoit causé

1586. sortirent d'Annonai pour l'éviter, en furent infesté à la campague, & en moururent presque tous. Les villages voisins d'Annonai, qui se ressentirent le plus de la peste, & où elle enleva presque tous les habitans, furent ceux de Roiffieu, Brogieu, Lens, Boucieu, Chatinaix, Varagnes, les Seux, Eynas, Visse.iti, Clemencieu, les Moures, Midon, Bolais, Jalencieu, Pignieu, d'Avezieu, les Sollods, village de Gourdan, Chazaux, Javas, Charezin, les Soulliers, Esteyses, Esenville, Samoyas, Saffolas, S. Marcel, S. Cyr, Esterpas; les autres villages plus éloignés, furent Sarras, Sillon, Revirand, Cermes, Ardois, Forany, Esclassan, la Coulange, Marsan, S. Jure, Quintenas, le Martoret, Felis, Anti, More, Loume, S. Alban, Ay, Preaulx, Satillieu, Vaudevant, S. Felicien, Bouzas, Boucieu-le-Roy, Colombier-le-Vieux, Etables, Cremoliere & un très grand nombre d'autres, où elle se répandit. Les grandes villes n'en furent pas exemptes; elles devinrent désertes & sans commerce, soit par la mort de ceux qui en

en 1580 dans la capitale. Elle enleva (raconte-t-il) plus de quarante mille personnes. De Thou ajoute qu'elle avoit été précédée d'une maladie extraordinaire, nommée par les Italiens *la maladie des moutons*, & connue en France sous la dénomination de *coqueluche*.

étoient infestés, soit par la retraire de ceux 1586.
qui vouloient l'éviter. Pour comble de malheur, il arrivoit que les uns les autres, par l'horreur qu'ils avoient de se voir, & la crainte de se communiquer la contagion, mouroient sans secours. Les fruits ne furent pas recueillis ; le bétail fut abandonné ; en un mot, les biens & les héritages laissés ou à des orfelins hors d'état d'en jouir, ou à des absents, que l'éloignement empêchoit de les prendre & d'en avoir soin, ou à des étrangers qui s'en emparoient.

Les villes & villages de deça & de delà le Rhône, aussi-bien que toutes celles de Dauphiné, du Vélai, du Lyonnois & d'Auvergne, éprouvèrent les mêmes calamités ; la seule ville de ce Boulieu, dans la Baronnie d'Annonai qui en avoit été exempte, en fut infestée sur la fin.

La rigueur du fleau, dont Dieu affligea toutes ces provinces, commença à s'appaiser & à diminuer vers la mi-Septembre, & cessa entierement sur la fin d'Octobre. On remarqua que l'avarice dans les uns & la cupidité dans les autres, donnèrent lieu au progrès de la peste ; parceque plusieurs, pour s'emparer ou par artifice, ou par d'autres voyes, des

1586. biens des mourans, couroient de ville en ville & de village en village, & portoient par cette communication la contagion dans les lieux où ils passoient.

Fin des Memoires d'Achille Gamon.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
D'ACHILLE GAMON.

(1) MARILLAC, Abbé de Thiers, par ordre duquel les Gendarmes du Comte de Villars, qui étoient en garnison à Annonai, délogèrent au commencement de 1559. Bertrand Marillac, Cordelier, puis Abbé de Thiers & Evêque de Rennes, mourut le 31 Mars 1573. Il étoit cinquième fils de Guillaume Marillac, Seigneur de Saint-Genest de la Motthe-Herman & de Ricon; Secrétaire du Duc de Bourbon, Trésorier de Montpensier en 1506, Châtelain de Montpensier en 1516, & de Marguerite Genest, tous deux enterrés dans l'Eglise de Saint-Quentin d'Aigueperce. Michel Marillac, Garde-des-Sceaux de France, & Louis Marillac, Maréchal de France, étoient fils de Guillaume Marillac, Seigneur de Ferrières, mort en 1573, frère aîné de l'Abbé de Thiers.

(2) Chabaud, Avocat de Nismes. Firmin Chabaud fut Conseiller au Présidial de Nismes 1610. Pierre Joseph Chabaud Sieur des

Isles, le fut en 1673. Il épousa Madeleine Fabre, & en eut Olympe Chabaud, qui épousa le 16 Janvier 1706 Jacques de Rozel, dont le fils est en Avril 1758 le chef de la dernière branche de la famille de Rozel, qui subsiste dans le bas Languedoc.

(3) Les Maisons de Jarnieu & du Peloux, où les femmes & les enfans des habitans d'Annonai, qui se rendirent par capitulation à Saint-Chamond le 11 Janvier 1563, eurent permission de se retirer. Les maisons de Jarnieu & du Peloux sont appellées Châteaux par de Thou (Liv. 34, pag. 475, traduction.) Je crois que la maison du Peloux est Gourdan, château marqué sur une carte du Vivarais, assez exacte, & levée en 1683. Le château de Jarnieu n'est point marqué sur cette carte. Jacques Pape, Seigneur de Saint-Auban, dans ses mémoires imprimés par du Bouchet, preuv. de la maison de Coligny, dit (pag. 665) en détaillant la retraite de Châtillon en Vivarais, qu'étant parti avec lui de Saint-Pierre de Beuf en Forès, & ayant passé deux villages, où il y avoit des troupes Catholiques, ils demandèrent au corps-de-garde du dernier village, où il n'y avoit point d'Officiers, de qu'elles troupes ils étoient. Ceux-ci dirent

qu'ils étoient à M. Tournon. Châtillon & Saint-Auban, ſans autre cérémonie, tirèrent vers Quintenas, & après avoir gayé une rivière, ils trouvèrent le château de M. de Jarnieu, duquel ſortirent à un méchant paſſage, une vingtaine d'arquebuſiers commandés par un hallebardier qui leur cria de s'arrêter. Saint-Auban, par ordre de Châtillon, leur dit qu'ils étoient au Roy. On les laiſſa paſſer, & ils allèrent à Quintenas. Continuant leur marche, ils découvrirent des troupes & furent aſſez long-temps à s'appercevoir que c'étoit le Capitaine Sparſa qui menoit un gros de leur petite armée. Une heure après leur jonction faite, ils ſe battirent au paſſage d'une méchante rivière avec des chevaux royaliſtes. Saint-Auban repaſſa la rivière, en tua cinq ou ſix & prit un logis, où ſa troupe ſéjourna un jour & demi. Le lendemain ayant paſſé tous le châteu de Rouziers, Saint-Auban fut harcelé toute la journée par la garniſon de ce château, au nombre de plus de cent arquebuſiers. Châtillon les fit pouſſer par d'Oiville & la Legade, deux de ſes Meſtres-de-Camp qui les obligèrent de s'éloigner & de les laiſſer en repos. La retraite de Châtillon s'acheva ce jour-la, qui pouvoit être le 13 Décembre 1587. Il fut très-bien reçu par Chambaud dans

un fort qu'il occupoit. Saint-Auban coucha à la Mastre avec les troupes. Sa narration est si confuse qu'on a peine à comprendre ce qu'il veut dire. On n'a que cette relation de la retraite de Châtillon (a), l'une des plus hardies & des plns singulières que l'histoire nous fournisse. On conçoit par cette relation, que le château de Jarnieu étoit fort, & situé au nord de Quintenas.

(4) Condamine & Bayas, jeunes Gentilshommes, cadets de leurs familles, soûtenus par vingt soldats, se saisirent d'Annonai en Juillet 1568. Les habitans de cette ville commandés par Jarnieu leur Baillif, tombèrent sur eux, les mirent déhors & les poursuivirent. Condamine devoit être André-Aarene qui épousa le 15 Mars 1574 Michelle de Fay-Malleval & qui mourut après le 3 Octobre 1600. Bayas, dont l'orthographe a été changée en Bayar, nom plus usité, étoit Charles de Peloux second fils de François de Peloux, Seigneur du Peloux, Gourdon & Marcland, & de Claudine de Lucinge qu'il avoit épousée le 3 Mai 1542. Il prit ensuite le nom des Seigneurs d'Escolaux ; & Gamon détaille plu-

(a) Cette relation curieuse sera insérée dans la Collection.

sieurs

ſieurs de ſes faits militaires. Il mourut en 1631. Il avoit épouſé Louiſe d'Hoſtun de Cleveſon, & en avoit eu Nicolas du Peloux, Seigneur de Bayard, qui épouſa en 1626 Catherine du Pui, & en eut Marie du Peloux qui épouſa François de Beaufort, Seigneur de Martres, Chandeau, Mouron & la Chaumête, Sénéchal de Clermont, veuf de Françoiſe de Montmorin, Dame de Saunat, de la Terriere, de Saint-Bonnet & de Pertus. De ce mariage vint Jacques Beaufort, Seigneur de Martres, Comte de Bayard, qui épouſa Marie d'Heraudi de Roques, laquelle ſe remaria avec Pierre Jerôme, Comte de Broglio & de Contandon, mort après l'an 1716. Jeanne de Beaufort, Dame de Martres & de Bayard, fille de Jacques & de Marie d'Heraudi, épouſa au château de Bayard le 14 Février 1688 Charles-Maurice-Amedée Tana, Baron de Sintena, de la Moglie, de Pancahor en Piémont, Ecuyer de Louiſe de Savoie, Princeſſe d'Oneille, Chevalier de Saint-Maurice & de Saint-Lazare. Emmanuel-Frederic Tana, Marquis de Martres, de Chandieu, de Bayard & de Thor ſur Monſtié, épouſa le 13 Janvier 1711 Gabrielle de Pons, Dame de Talande: on lui remit, en faveur de ce mariage, la terre de Bayard,

en représentation de 20000 liv. Jeanne de Beaufort-Canillac étant veuve de Claude-Amedée, Comte de Tana ; & se trouvant au château de Bayard, Paroisse de Peaugre, fit le 8 Avril 1720 une donation de tous ses biens à Emmanuel-Frederic, Marquis de Tana, son fils aîné. Bayard est à une lieue au sud-est de Peaugre, sa Paroisse, à beaucoup moins à l'est-nord-est de Colombiers-le-Cardinal ; à l'est-sud-est de Gourdan ; & à encore plus près & à l'ouest-nord-ouest de Champagne, la seule Paroisse à la droite du Rhône qui dépende du Dauphiné : long. 22 d. 28 m. 45 s. ; lat. 45 d. 16 m. à seize lieues au nord de Viviers. Le Seigneur de la Condamine-Harenc, qui vivoit en Octobre 1755, acheta alors du Comte de Maugiron la belle Terre d'Ampui en Lyonnois sur la droite du Rhône, & d'où vient le meilleur vin de Vienne, ou de Côte-rôtie.

(5) Châteaux & villages voisins d'Annonai que Saint-Chamond, avant sa sortie d'Annonai, qui fut le jeudi 16 Septembre 1568, tenta de surprendre. Beaucoup de Religionnaires s'y étoient réfugiés ; & la Tours-Maubourg, l'ayant prévenu, rendit sa tentative inutile. Est-ce le même la Tour-Maubourg

qui fut bleſſé devant Saint-Agreve le 24 Septembre 1580, & que la relation du ſiége de Saint-Agreve appelle Liſcas de la Tour Maubourg. Jean de Fay, Baron de la Tour Maubourg & de Chabreſpine, commanda en Velai & au diocèſe du Pui. Il étoit fils de Chriſtophe de Fay, Seigneur de l'Horin & de Saint-Quentin, qui épouſa en 1527 Marie Marguerite Mallet, Dame de la Tour-Maubourg, & en 1558 Marguerite du Peloux. Ils furent les ayeux de Jacques du Fay, Comte de la Tour-Mauboug, qui épouſa en 1671 Eléonore-Palatine de Deo-Montperoux; & en eut Jean Hector de Fay, Marquis de Maubourg, né vers l'an 1684, Chevalier des ordres du Roi, nommé Maréchal le 24 Février 1757.

(6) Munas près d'Ardois & d'Orial, où il y avoit des tours qui appartenoient au Seigneur du lieu. Erard, jeune homme du pays de Vernoux, qui venoit de quitter la Baſoche de Niſmes, s'en ſaiſit à la tête de quatre vingt hommes à la fin d'Octobre 1572. Du Peloux les aſſiégea inutilement. Munas eſt un château au ſud de Quintenas, diocèſe de Vienne: long. 22 d. 22 m., latitude 45 d. 10 m. 40 ſ. à douze lieues au nord de Viviers. Ar-

dois est une Paroisse du diocèse de Vienne, en Vivarais, à quatorze lieues au nord de Viviers: longitude 22 d. 26 m. 20 s. latitude 45 d. 11 m. 35 s.

(7) Lotoire, dans la Paroisse de Quintenas, où une treve fut conclue en Décembre 1573 entre François de Barjac, Seigneur de Pierre-gourde, commandant pour les Religionnaires dans le Vivarais, & du Peloux. Quintenas est une Paroisse du diocèse de Vienne: long. 22 d. 21 m. 50 s., lat. 45 d. 11 m. 25 s., à quatorze lieues au nord de Viviers. Lotoire est un château, & au sud-est de Quintenas.

(8) Dezaigne laissée aux Huguenots par la treve conclue à Lotoire en Décembre 1573. Il y a apparence qu'ils en restèrent les maîtres jusques vers le 8 Septembre 1580 que Tournon, à qui elle appartenoit, la reprit. C'est le plus gros lieu du Vivarais, puisqu'il a six cents quatre-vingt-trois feux, & que le bourg Saint-Andiol n'en a que six cents vingt-cinq; Viviers, deux cents onze; Aubenas, trois cents soixante; Annonai, trois cents sept; Gluiras, trois cents quatre vingt huit; Privas, trois cents cinquante-deux; Rochemaure, trois cents un; Saint-

Marcel d'Ardeche, trois cents douze ; le Chailat, trois cents ; Sillac quatre cents quarante trois ; Vernoux. trois cents quatre vingt cinq ; & Ville-neuve de Berg, quatre cents soixante & dix sept. Tournon, la plus jolie ville de ce pays, n'est, selon le dénombrement, que de cinquante un feux. Dézaigne est dans le diocèse de Valence : long 22 d. 9 m. 45 s., lat. 45 d. 45 s. à dix lieues deux tiers au N. N. O. de Viviers.

(9) Brogieu, dans la Paroisse de Rossieu, où les Catholiques & les Protestans conclurent une treve en Décembre 1573. Les tours d'Oriol furent abandonnées & abbatues. Quintenas, Lotoire, Manoa & Munas rendus à leurs maîtres. Boffre abondonné ; Chalançon épargné à la prière de la Dame de Tournon, Claude de Tour-Jurenne, & de Hautviller. Claude de la Tour étoit fille de François de la Tour, Vicomte de Turenne, d'Anne de la Tour, Dame de Montgascon. Elle épousa en 1535. Just, Seigneur de Tournon, & fut Dame d'honneur de la Reine régente, Catherine de Médicis. On lui fit une belle entrée à Tournon, dont on imprima la relation. Honoré d'Ursé, auteur de l'Astrée, étoit alors écolier chez les Jésuites de Tournon, &

composa beaucoup de vers qui furent imprimés dans cette relation. Hautvillar s'appelloit Joseph, & étoit Seigneur du château de Hautvillar, en Vivarais, qui est situé à l'est-sud-est de la Paroisse de Saint-Maurice : longit 22 d. 13 m. 40 s., latit 44 d. 52 m. 25 s., diocèse & à huit lieues au N. N. O. de Viviers. Joseph de Hautvillar qui testa le 2 Avril 1625, fut ayeul d'Olivier, Seigneur de Hautvillar & de la Motthe, qui épousa Antoinette de Maisonseule, & en eut Caherine Dame de Hautvillar, mariée le 3 Janvier 1656 avec Jean d'Apchier, Comte de Vabres, mort le 21 Janvier 1680. Philibert d'Apchier, Comte de Vabres, leur fils fut marié avec Gabrielle de Ginestoux la Tourche, ils furent père & mère de Joseph philibert d'Apchier, Comte de Vabres & de la Baume, né le 2 Juillet 1686 & mort dans son appartement à Saint Victor de Paris le mercredi 2 Avril 1755. Il connoissoit très bien les familles du Vivarais, sur lesquelles il a laissé plusieurs recherches.

(10) Montrond de la maison d'Apchon, Chevalier de l'ordre, dans une sortie de son château de Luppé, fut tué par des soldats de Péraud le 31 Mars 1574 Jean d'Apchon,

Seigneur de Montrond, étoit huitième fils d'Artaud de Saint-Germain, Seigneur de Saint-Germain, d'Apchon & de Montrond, Lieutenant-général en Lyonnois sous le Maréchal de Saint André, son Beau-frère, Chevalier de Saint-Michel, testa le 28 Avril 1552 étant âgé de quarante-sept ans. Il avoit épousé Marguerite d'Albon sœur du Maréchal & fille de Jean, Seigneur de Saint André, & de Charlotte de la Roche. Il avoit donné Montrond & tous les biens de Forza sur son huitieme fils, qui mourut sans enfans, & qui avoit épousé Marguerite de Gaste, Dame de Luppé, fille d'Antoine de Gaste, Seigneur de Luppé & de Françoise de Joyeuse. Il eut pour successeur à Montrond Gabriel son frère aîné.

(11) Entragues, de la Maison d'Urfé, Gouverneur de Forès, leva en Mars 1574 des troupes pour assiéger Perraud, Serrieres & Malleval. Claude d'Urfé, Seigneur d'Entragues, du chef de sa mère Jeanne de Balzac, Dame d'Entragues & de Meneton-Salon, fille de Pierre, Baron d'Entragues & d'Anne Mallet qu'il avoit épousée en 1532. Il fut Chevalier de l'ordre, Gentilhomme de la chambre, Gouverneur de Forès en l'ab-

sence de Jacques, Seigneur d'Urfé son frère aîné. Isabeau d'Urfé sa fille épousa Claude de Cremeaux, Seigneur de Saint-Symphorien, député de la noblesse de Lyonnois en 1614. Ils eurent pour fils Guillaume de Cremeaux, Baron d'Entragues, qui fut le trisayeul de Jules César de Cremeaux dit le Comte d'Entragues, né le 10 Mars 1732, Capitaine de cavalerie dans le régiment de Condé. Entragues est une Paroisse annexe d'Enazat, dans le diocèse de l'Archiprêtré de Clermont en Auvergne. Il est dans l'élection de Gannat, & a quatre vingt dix-huit feux: Enazat en a deux cens vingt. Entragues est à la droite de la Morge, précisément à l'endroit où tombe la rivière qui vient de Clermont, grossie de plusieurs autres au nord-est de Clermont, à l'est de Riom, & au sud-ouest de Moringues. Cremeaux est une paroisse du diocèse de Lyon, & de l'élection de Roanne. Elle a deux cens cinquante-un feux, & est à mi-chemin de Roanne à Urfé, ayant Roanne au nord-est, & Urfé au sud-ouest. Saint Germain-Laval est au sud-sud-est de Cremeaux.

(12) Meausse. Antoine de la Varssere sieur de meausse, près Montmirel en Quercy.

Saint-Romain le mit pour Gouverneur à Annonai le 15 Août 1574. Saint-Chamont l'y ayant assiégé le 28 Octobre 1754. Meausse ne voulut pas rendre la place. Saint-Chaumont qui n'étoit pas assez fort, se cantonna. Andance, où Meausse avoit été envoyé ayant abandonné la ville aux Catholiques vers le 12 Mars 157... & Meausse s'étant retiré dans la tour du Prieuré, y fut fait prisonnier, fut envoyé à Lyon délivré par la treve entre le Roy & le Duc d'alençon qui s'étendoit jusqu'à la Saint-Jean. Meausse revint à Annonai, en reprit le gouvernement en Décembre 1575. & conclut une treve entre deux partis du Vivarais à la Baume de Balzac, le 3 Février 1576. La Baume de Balzac, ni Balzac, ne sont pas sur la carte du Vivarais de 1680.

(13) Meun château près d'Annonai, appartenant à Imbert d'Angères, Chevalier de l'ordre du Roy, natif d'Annonai. Du Meun, zélé pour ses compatriotes, les engagea à la fin de Septembre 1574 à avoir des conférences dans son château du Mein avec Jean de Fay, Seigneur de Virieu, qui avoit pris le parti des Catholiques après la Saint-Barthelemi, afin de rétablir la paix &

la tranquillité parmi le peuple ; mais ces conférences n'eurent aucun bon effet. Imbert d'Angéres, Seigneur du Meun, étoit fils d'Hector d'Angéres, Seigneur de Saint-Bonnet des-Oules, qui étoit attaché au Connétable de Bourbon, & duquel il est beaucoup parlé dans le procès de ce prince. Sa postérité s'éteignit dans la personne de Jeanne-Louise du Mein qui épousa en Bretagne Jacques Aimar de Roquefeuil, Lieutenant-général des armées de France, mort en 1744 âgé de 77 ans.

(14) Charles de Barjac, Seigneur de Rochegude & de la Baume, commandant dans le Vivarais en l'absence du Maréchal de Damville, & de Saint-Romain, arriva à Aubenas le 21 Janvier 1575 ; prit & pilla Vaucance, Manneyre, le Claux, Poulhas & la Maison de Détourbe, & obligea le clocher de Vanose de capituler. Quelques habitans d'Annonai ayant surpris le 20 Février 1575 la maison de la Rivoire, près d'Argental en Forés, appartenante à la Dame de Luppé, au retour de cette expédition, Rochegude se retira au bas Vivarais. Vers le 16 Mars, Rochegude arriva à Annonai, pour y établir un commandant à la place de Meausse qui

étoit prisonnier à Lyon. Le 19 Mars la compagnie des gendarmes de la Barge qui étoit à Argental, sous le commandement de la Beaune, parut à la vue d'Annonai. Les habitans firent une sortie jusqu'en Lapra, sous la montagne de Montmaindon. Il y eut là un rude choc entre eux & les troupes de la Barge, qui furent soutenues. Rochegude, voulant rallier ses troupes, reçut par mégard un coup de pistolet, & fut transporté à Annonai où il mourut le 22 de ce meme mois de Mars 1575. Il fut enseveli avec son neveu de Barjac mort le meme jour d'une blessure reçue au siege d'Andance. Cet article paroîtra un peu long, mais jai cru devoir détailler la mort de Rochegude, dont la relation est très imparfaite, dans le troisième volume des memoires de Charles IX & dans ceux qui les ont copiés. On y trouve que Rochegude, allant en 1575 du Pousin à Annonai, défit deux Cornettes Catholiques, mais qu'il fut tué dans le combat. Charles de Barjac, Seigneur de Rochegude, avoit pour sixième ayeul Guillaume de Barjac, Seigneur de Rochegude, qui testa le 6 Août 1348. Les titres originaux de la Maison de Barjac-Rochegude, que j'ai vus, ne s'expriment pas d'une manière assez claire pour constater si

ce Guillaume de Barjac, Seigneur de Rochegude, qui testa en 1348 avoit pour bisayeul Raimond de Barjac Seigneur de Rochegude, qui échangea le 22 Avril 1199 ce qu'il avoit au château de Saint-Ambrois avec l'Evêsque d'Usez, qui lui céda Château neuf, Saint-André de Crugere & le fief que Gerard de Rochegude tenoit de l'Eglise d'Usez. Ce Raimond de Barjac testa le 29 Novembre 1247 & avoit épousé Pinas de Montdragon, qui testa le 12 Mars 1231. Charles de Barjac, Seigneur de Rochegude, qui épousa le 18 Octobre 1648 Antoinette Hilaire fille de Jean Hilaire, Conseiller en la Cour des Aydes de Montpellier & d'Antoinette de Pordrian-Maureillan, passa en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, en Octobre 1685, & mourut à Verai la même année. Sa sortie de France, & celle de son fils firent passer ses terres de Rochegude, la Baume, Saint-Geniez & Fons sur Lussan, à Enemonde de Barjac sa sœur qui mourut après l'an 1718. Elle avoit épousé Charles Rigot, Comte de Montjoux, en Dauphiné, dont le fils est mort au commencement de l'an 1758 laissant un fils Mousquetaire.

(15) La Mastre Paroisse & château de Vivarais, dont le Capitaine Erard, Protestant,

ſe ſaiſit, & d'ou il faiſoit des courſes & des ravages horribles, & où les cruautés n'étoient pas oubliées. Rochegude ſe ſaiſit adroitement vers le 25 Février 1575 du Capitaine Erard & de Cachan, ſon Lieutenant, & les fit pendre aux creneaux du fort. La Maſtre eſt une Paroiſſe de deux cents feux du Vivarais dans le diocèſe de Valence. Il y avoit un château fort où Chambaud reçut le 23 Décembre 1587 Châtillon, après ſa belle retraite: long. 22 d. 21 m. 30 ſ., lat. 45 d. 12 m. à quatorze lieues & demie au nord de Viviers.

Fin des Obſervations ſur les Mémoires d'Achille Gamon.

MEMOIRES

DE

JEAN PHILIPPI,

Président en la Cour des Aydes

DE MONRPELLIER.

XVIe SIÈCLE.

NOTICE

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE
JEAN PHILIPPI.

AVANT de parler de Jean Philippi, & de l'ouvrage qu'on lui attribue, nous devons rendre compte au Lecteur des motifs qui nous ont déterminé à l'insérer dans la Collection. M. le Marquis d'Aubais, Editeur de ce monument du seizième siècle, l'a intitulé ; *Histoire de la guerre civile en Languedoc.* — Ce titre au premier coup-d'œil sembloit lui donner l'exclusion ; mais la forme dans laquelle il est rédigé, le place naturellement au nombre (a) des Mémoires. On s'en con-

(a) Il n'en est pas ainsi du Journal de *Faurin* sur les guerres de Castres commençant en 1541 & finissant en 1601, de *Charbonneau* sur les guerres de Beziers, qui s'étend de 1583 à 1586, de la relation des deux siéges de Sommières par *Giry*, de celle du siége de Sarlat, & enfin du voyage de l'Amiral de Joyeuse dans le Gevaudan. Ces divers Ecrits, relatifs à l'époque que nous par-

vaincra en comparant cet ouvrage avec celui d'Achille Gamon, que M. le Marquis d'Aubais a cependant fait imprimer sous le titre de *Mémoires sur les guerres civiles du Haut-Vivarais.* — La manière des deux Auteurs se ressemble ; & il y a identité dans le plan & dans l'exécution. Enfin, quoique la narration de Philippi ne se borne pas uniquement à la province qu'il habitoit, ce sont les Mémoires de son tems qu'il a voulu transmettre à la postérité. En expliquant ainsi l'intention de l'Ecrivain, nous admettons avec M. le Marquis d'Aubais que Philippi est véritablement l'Auteur de l'ouvrage dont il s'agit. Il a été connu pendant longtems sous le nom de l'*Anonyme de Montpellier.* Don Vaissete, dans son Histoire du Languedoc, le désigne de cette manière en le citant. Un des Historiens de la ville de Montpellier

controns, & que contient le Recueil de M. le Marquis d'Aubais, ne sont point faits pour entrer dans la Collection. Ce qu'ils renferment d'important doit y être fondu en notes, & en observations. Les Mémoires que nous avons à publier, nous y ramèneront. On sentira la vérité de ce que nous avançons, si on veut se donner la peine de jetter les yeux sur les Journaux de Faurin & de Charbonneau, dont on vient de faire mention. On y verra une série sèche, & décousue de faits isolés & tenant rarement aux grands évènemens.

(Charles (a) d'Aigrefeuille) a prétendu qu'il appartenoit à Jean Philippi. D'après cette autorité, M. le Marquis d'Aubais l'a répété; selon lui, Jean Philippi, Président en la Cour des Aydes de Montpellier, exerça cette charge depuis 1548 jusqu'en 1592. M. le Marquis d'Aubais & son garant n'ont pas fait attention à une difficulté qui nous a frappés. On lit dans ces Mémoires qu'en 1574 Jean Philippi, *Conseiller de la Cour des Aydes*, fut un de ceux que les habitans de Montpellier députèrent pour aller à Lyon complimenter Henri III, qui revenoit de Pologne. Si ce Jean Philippi est l'Auteur des Mémoires, & si alors il étoit Conseiller à la Cour des Aydes, il ne présidoit donc pas cette compagnie depuis 1548.

Mais le point capital pour nous est ce qui constitue le fond de son ouvrage. L'Editeur l'a réduit à une sorte d'abrégé; & il a suivi cette méthode par rapport aux différens mor-

(a) Cet Ouvrage, formant un volume in-folio, a été imprimé à Montpellier en 1737, sous le titre d'Histoire de la Ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre tems, &c. Le second volume publié en 1739, présente une bizarrerie assez singulière relativement au nom de l'Auteur. Dans celui-ci il est écrit d'*Egresfeuille*.

ronces & d'épines. D'ailleurs, en fait de Mémoires, à l'exception de ceux qui ont eu pour rédacteurs des hommes à grand (a) caractère, & dont conséquemment on ne peut effacer le moindre trait sans altérer l'ensemble de leur phisionomie, il nous semble que l'élaguement d'accessoires oiseux & superflus n'est pas à regretter : au surplus M. le Marquis d'Aubais rassure les amateurs en certifiant, comme il le fait, que dans ses analyses il a conservé le caractère des originaux.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Mémoires de Philippi, tels qu'ils sont, intéresseront le Lecteur. Après avoir vu en grand dans l'ouvrage de Castelnau les tristes résultats pour tout le Royaume des dix premières années de nos troubles intérieurs, les détails particuliers que fournit celui de Philippi, rendent l'application de ces mêmes résultats encore plus facile à faire. On conçoit mieux alors l'étendue des maux que traînent à leur suite les guerres civiles, & surtout celles dont la religion est le prétexte.

Depuis 1572 jusqu'en 1590, les Mémoires

(a) Tels sont entre autres les Mémoires des deux du Bellay, de Fleuranges, de Montluc, de Tavannes, de Castelnau, &c.

de Philippi offrent un autre tableau. Charles IX, teint du sang de ses sujets, mourut (on le sait) dans les syndérèses convulsives du remord & de l'effroi. Ses yeux, en se fermant, furent affligés par le spectacle douloureux d'une conspiration feinte (a) ou véritable. Elle n'étoit point l'ouvrage de ces seuls Protestans, qu'il regardoit comme les ennemis de son autorité. Le plus jeune des frères du Monarque paroissoit à la tête des prétendus conspirateurs. La plupart des complices professoient la religion Catholique. L'infortuné Charles IX apprit trop tard qu'en appellant autour du trône la dissimulation, le mensonge & le parjure, on avoit détruit ces rapports précieux qui lient le souverain à ses sujets, & font leur sûreté respective. Il laissa à son successeur une Cour où l'intrigue tenoit lieu du talent, des Ministres exercés à mentir & à tromper, un Royaume affoibli & déchiré de toutes parts, & le foyer de guerres interminables brûlant sous la cen-

(a) C'est ce qu'on appelle l'entreprise des jours gras. En attendant que conformément à l'ordre des tems, les Mémoires, qui suivront, nous ramènent sur cet événement, on peut lire les observations jointes aux Mémoires de Montluc, (Tome XXVI de la Collection, p. 144.)

dre qui le couvroit. Voilà ce qu'avoit produit l'administration de cette Catherine de Médicis, qui, sans avoir les moyens de Louis XI, & l'adresse de Machiavel, croyoit comme eux, que l'art de regner est celui de *diviser* & de *dissimuler*. Quels en furent les fruits ! Les principes de la saine morale s'anéantirent. Le nom sacré de patrie devint un être de raison. On s'accoutuma à compter pour rien la vie des hommes ; & ce qui mit le comble à tant de maux, l'amour du François pour ses Rois s'éteignit dans les cœurs. Le nouveau Monarque (Henri III) incapable de diriger les rênes du gouvernement, les laissa flotter à l'avanture. On conçoit combien l'ambition des Grands dût en profiter. Pendant les premiers troubles on s'étoit couvert artificieusement du manteau de la religion, pour s'asseoir aux pieds du souverain, ou plutôt à ses côtés. A l'époque décrite dans la seconde partie des Mémoires de Philippi, le cri de la religion ne fut plus un signal de ralliement. Les Catholiques se subdivisant entre eux, s'armèrent (a) pour ou contre les Protestans. Le thermomètre de la politique de leurs chefs varioit au gré de

(a) C'est ce qu'on verra particulièrement dans les Mémoires du Duc de Bouillon & du sieur d'Aubigné.

l'intérêt particulier. Tandis que l'un d'eux aspiroit à la Couronne, tous aspiroient à l'indépendance. Chacun ne songeoit qu'à se cantonner, & à se faire craindre de ses rivaux. Tout enfin indiquoit un de ces périodes affligeans de l'histoire où la dynastie regnante, près de s'affaisser, annonce la chûte & le démembrement d'un vaste Empire. Cet avenir se seroit réalisé, si la Providence n'eût pas suscité un homme fait pour étonner son siècle. A ces mots, quel est le François qui ne reconnoît pas Henri IV ?

En lisant les Mémoires de Philippi, conformément à l'apperçu qu'on vient de tracer, on en saisira facilement l'esprit & la marche. Tout ce qu'ils renferment concernant les tems antérieurs à la ligue, & le moment où on la vit éclore, sera pour le Lecteur une introduction préparatoire à cette époque vers laquelle nous avançons à grands pas.

Quant à la partie de ces Mémoires qui s'étend jusqu'en 1570, on en appréciera la valeur, si on daigne la rapprocher de l'ouvrage de Castelnau. Afin d'éviter les répétitions & des développemens sur lesquels nous reviendrons, on s'est contenté d'éclaircir le texte de Philippi par des notes succinctes & proportionnées à la nature de

l'ouvrage. Les obſervations qui l'accompagnent, appartiennent à M. le Marquis d'Aubais. Elles ſont rédigées à l'inſtar de celles qu'on a placées à la ſuite des Mémoires de Gamon, c'eſt-à-dire qu'elles ont pour objet de faire connoître les perſonnes & les lieux dont parle Philippi.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DE
JEAN PHILIPPI.

Au mois de Juillet 1560 les jeunes gens de Montpellier firent venir un Ministre prédicant de Genéve, nommé Jean de la Chame (a), lequel ayant occultement prêché & enseigné quelques jours par crainte de la justice, augmenta tellement le nombre de ceux qui croyoient à sa doctrine, tant de la ville que des environs, qu'ils commencerent à se montrer ouvertement, faisant prêcher & administrer les sacremens de jour & publiquement, d'abord en l'école de la grammaire, dite l'écolemage, puis dans l'Eglise de Saint Matthieu par eux saisie pour leur temple. Pierre de la Coste (b), Juge- 1560.

(a) Beze appelle ce Ministre Jean de la Chasse, autrement Chassagnon. Ses craintes étoient fondées, puisque le Consistoire lui avoit ordonné de se cacher pendant quelque tems. (Histoire des Eglises réformées Liv. III, p. 218.)

(b) Beze (Liv. III, ibid. p. 335) raconte ces faits d'une manière plus détaillée. D'après ce qu'il dit, on voit que le résultat fut de diviser les Habitans, & que les deux partis envoyèrent en Cour des Députés. Bèze nous apprend encore que le Cardinal de Lorraine, inf-

1560. mage, n'osoit y pourvoir par rigueur; de peur d'exciter une sédition. L'Evêque Guillaume (c) Pelissier & les Chanoines ferme-

truit par l'Evêque de Montpellier de ce qui s'étoit passé, lui écrivit la Lettre suivante: « Monsieur de » Montpellier, je n'ay failly de très-bien faire en» tendre au Roy ce que m'aviez escrit touchant les » scandales & illicites assemblées de ces malheureux » Hérétiques, à quoy pour vous y estre amplement » respondu par Sa Majesté, je ne vous feray autre dis» cours par la présente, sinon que je vous pryrai d'a» voir esgard que c'est à nous maintenant à nous défendre » & à n'espargner aucun de nos moyens & facultés, » pour essayer à repousser les injures & insolences de » tels malheureux séditieux; & pour ceste cause vous » adviserez de suivre & accomplir ce que sadite Ma» jesté vous en commande, par sa Lettre, vous priant » sur toutes choses d'avoir l'œil ouvert à ce que telles » assemblées illicites & prédications défendues ne se » façent en vostre Diocese, dont vous advertirez d'heure » à autre M. le Comte de Villars, qui aura la force & » le moyen d'y remédier, & qui a commandement de » Sa Majesté de tailler en pièces tous ceux qui se » voudroient oublier en cet endroit: & sur ce je pri» rai Dieu, &c. &c. Ecrit à Argenville, le 14 Octobre » 1560. — Vostre bon frere Charles Cardinal de Lor» raine. »

(c) Si l'on s'en rapporte à Beze (ibid. p. 333) la conduite du Prélat n'avoit pas toujours été fort orthodoxe. On lui a reproché d'avoir embrassé le Calvi-

rent leurs portes, & mirent garnison dans 1560.
Saint Pierre.

Les Etats du Languedoc étant mandés à Beaucaire, Honorat de Savoye, Comte de Villars, Lieutenant-Général en Languedoc, arriva pour les tenir; & pour pourvoir aux troubles, amena deux compagnies de cavallerie, & fit lever les légionnaires du pays. Alors les Protestans cesserent leurs exercices, & le Ministre sortit de Montpellier. Villars fit pendre le Ministre d'Aigues-mortes, & arrêter Daisse qui en étoit Gouverneur & Capitaine.

Le 15 Octobre, Saint-André (1), de la maison de Mondragon-lez-Avignon, arriva à Montpellier avec titre de Gouverneur. Il mena trois Enseignes d'infanterie; on lui remit les clefs des portes de la ville qu'il fit murer, excepté celle de Saint Gilles & de la Sonnerie. L'Evêque, les Chanoines & le Juge-mage sortirent de leur fort. Saint-André ayant fait assembler le peuple, fit publer une lettre du Roi, qui blâmoit fort tout ce qui s'étoit passé, & en défendoit la

nisme, & de s'être marié. Il fut enfermé dans le Château de Beaucaire; & depuis il étoit devenu l'ennemi des Protestans. L'esprit de parti n'a-t-il point exagéré ces imputations?

1560. continuation ; le peuple leva la main, & consentit à tout ; Guillaume de Chaume (2) Seigneur de Poussan, étoit premier Consul.

Le samedi 16 Novembre, le Comte de Villars ayant pourvu aux affaires de Nismes & des environs, arriva à Montpellier. Puis après il assista à la procession générale & à la messe solemnelle : la procession s'arrêta devant la maison de ville, où le Juge-mage harangua le peuple & l'exhorta de demeurer fidéle au Roy ; le peuple parut acquiescer par ses acclamations. Villars fut ensuite faire la même chose en Cevennes, à Anduze, & à Alais, où avoient été faites plusieurs assemblées en armes : il fit razer quelques maisons de Gentils hommes chefs des Protestans, dont les personnes s'étoient absentées, & vint passer le surplus de l'hiver au chateau de Vauvert près d'Aigues-mortes. Le Gouvernement ayant changé à la mort de François II, on ôta la garnison de Montpellier, & les absens eurent permission d'y rentrer.

1561. Au carême de 1561 quelques jeunes enfans s'assembloient, comme d'eux mêmes sur le soir, sous le couvert & parvis du Consulat ; & là, les chandelles allumées, chantoient les Pseaumes de David en françois, & l'un d'eux faisoit des prières & oraisons publiques

en même langue, sous la forme de la Religion 1561.
Protestante. Ces assemblées devenant extrêmement nombreuses, Pierre de Bourdic, Seigneur de Villeneuve, Gouverneur de la ville, fit ce qu'il put pour les faire cesser ; mais n'osant en venir à la force, il temporisa.

Le 25 Mars, le Vicomte de Joyeuse (3) en Vivarais, Lieutenant général en Languedoc depuis peu, par la cession du Comte de Villars, tint à Montpellier une assemblée extraordinaire des Etats, pendant lesquels, & jusqu'au départ de Joyeuse qui fut à Pâques, ces prières publiques cessèrent. Mais dès qu'il fut parti, Jean de la Chasse & Claude Formy, natif de Montpellier, commencèrent à prêcher en maison privée, & de jour, portes ouvertes, malgré les défenses de la Justice ; & le peuple Catholique fit aux Protestans quelques bravades ; & le Dimanche 4 Mai, ils s'assemblèrent au nombre de 12 ou 1500, & accompagnèrent le pain-béni en grande solemnité à la grand-Messe de l'Eglise Saint-Pierre.

Le 6 Août on publia à Montpellier la tenue future du colloque de Poissy.

Le samedi 30 on publia un Edit du Roi défendant toute assemblée publique avec ar-

1561. mes ou sans armes : on défendit aussi les privées, & de prêcher & d'administrer les sacremens, autrement qu'il n'étoit ordonné par l'Eglise Catholique : cet Edit n'empêcha pas les Protestans de continuer leurs assemblées.

Le mercredi matin 24 Septembre, ils se saisirent de l'Eglise N. D. des Tables, qu'ils appelèrent le Temple de la Loge. Ils y firent faire un inventaire par Montferrier, premier Consul, & autres notables personnages, & les mirent au trésor de la Maison de ville. Le même jour, Claude Formy, l'un des Ministres, fit dans cette Eglise son premier prêche ; tout le reste se passa tranquillement. Alors les Protestans s'assemblèrent à Beziers : Joyeuse s'y rendit, & chassa le Ministre que l'on (a) ne vit plus.

MM. de Saint-Pierre ayant mis garnison dans leur fort avec la permission de Joyeuse, les Protestans s'armèrent de leur côté, & firent faire garde la nuit. Quelques-uns alloient par troupes le jour, armés de gros batons, dont ils frappoient tous les Prêtres & Religieux qu'ils trouvoient ; & ces batons

(a) Si Joyeuse l'avoit fait mourir, comme le prétend Beze (ibid., Liv. V. p. 883), il n'étoit point étonnant qu'on ne le revît plus.

le

ſe nommoient *Eſpouſſettes*, d'où vint en 1561.
proverbe (4) *Eſpouſſettes de Montpellier.*
L'Evêque, le Gouverneur & le Juge-mage s'étoient abſentés.

Le Dimanche 19 Octobre, les Proteſtans au nombre de 7 ou 800, aſſiégèrent le fort de Saint-Pierre (a). Le 20, les Chanoines qui étoient dedans demandèrent du ſecours. François de Chef-de-Bien, Général des Finances, le Seigneur de la Verune-lez-Montpellier (5) & autres des deux Religions, négocièrent un accord, par lequel les Chanoines pourroient continuer le ſervice de leur Egliſe, mais ſans armes, & que la garniſon ſortiroit & ſeroit miſe hors la ville.

La garniſon ſortit, & un ſoldat lacha mal-à-propos un piſtolêt à feu, & occit un des habitans du nombre des Proteſtans: alors ce peuple criant trahiſon, ſe jetta ſur les Catho-

(a) Beze (ibid.) donne à ce ſiege une cauſe aſſez ſingulière. « Les Chanoines (dit-il) plantèrent l'enſeigne ſur les carreaux, y attachans par riſée un balay ». Il ajoute que les habitans devinrent furieux: nous obſerverons que c'étoit ſe mettre en colère à bon marché. Au ſurplus Beze ne raconte pas avec autant de franchiſe que l'auteur de ces Mémoires les excès auxquels ſe portèrent les Proteſtans. Si on vouloit le croire, les Catholiques auroient toujours tort.

1561. liques, entra dans le fort de Saint-Pierre, tua 40 Chanoines ou autres, & pilla tout ce qu'il trouva. Berald, Gardien des Cordeliers, qui avoit prêché avec grande réputation contre les Protestans, fut du nombre des occis ; & le Prêcheur de Saint-Pierre, nommé Menim, Docteur de Paris, échappa, mais fort blessé. La sacristie, dont les reliquaires ou les joyaux valoient plus de 40000 livres, fut garantie, mais avec grande peine. L'Eglise de Saint-Pierre fut mise dans 6 ou 7 heures, dans l'état du monde le plus affreux, 197 ans & 19 jours après la première pierre dudit édifice posée par ordre d'Urbain V, Fondateur de ce Monastère de Saint-Benoît, sous le nom de Saint-Germain, qu'avoit été le 1 Octobre 1364, & 23 ans après que les Moines dudit lieu avoient été joints aux Chanoines réguliers de Maguelone, & institués Eglise Cathédrale par Clement VII en 1536. Ce peuple marcha de-là contre les autres Eglises ; de manière que ce qui avoit été fait ou entretenu depuis 4 ou 500 ans, fut dans un demi-jour si effacé, que des 60 Eglises ou chapelles qu'il y avoit dedans ou dehors Montpellier, le lendemain ne s'en trouva aucune ouverte, & moins fut vû prêtre ou Moine qu'en habit dissimulé, &

de telle façon pour lors eut fin la Messe : les 1561.
Nonains furent mises hors leur couvent.

Le Dimanche 26 Octobre, un Ministre prêcha dans l'Eglise de Saint-Firmin, & la populace continua la ruine des couvents & des Eglises. La même chose fut faite aux villages du diocèse, la Messe abolie, & les Prêtres chassés. La même chose arriva à Nismes, Lunel, Gignac, Sommiéres & lieux circonvoisins. Après cette émotion, on tint un Conseil général dans la Maison de ville, & on députa au Roi & à M. de Joyeuse à Narbonne pour les informer du fait de Saint-Pierre.

Au mois de Novembre, Joyeuse tint les états du Languedoc à Beziers ; & le 20 du mois, il fit publier à Montpellier un Edit du Roi qui ordonnoit de rendre dans 24 heures les Eglises, & de les remettre dans leur premier état. Le lendemain les Protestans cédèrent l'Eglise N. D. & se remirent à prêcher à l'Ecole-mage ; mais quelques jours après ils firent un accord avec Messieurs du Chapitre de Saint-Pierre, qui les laissa prêcher dans l'Eglise N. D. & Saint-Matthieu, non que par cet appointement la Messe ni la Prêtrise fût remise, ains augmentoit la Religion des fidèles. Les habitans qui n'en étoient point, se contenoient chez eux les

1562. Dimanches & les Fêtes sans mot sonner. La même chose arrivoit dans les villages voisins. Le populaire des fidèles continuoit de mettre en pièces les sépulchres, déterrer les morts & faire mille folies. On obligeoit les Prêtres déguisés à alles ouir les Ministres pour pouvoir être en paix. Le péuple porta sa haine jusqu'aux bonnets quarrés; & les gens de Justice furent obligés de prendre (a) des chapeaux ou bonnets ronds.

Au commencemeut de Décembre, il y eut à Carcassone une émeute qui dura 9 ou 10 heures contre les Protestans. Quelques gens armés d'Avignon étant allés à Villeneuve, y maltraitèrent quelques Protestans qu'il y avoit.

1562. Tout tendoit à la guerre, lorsque le Comte de Crussol nommé par le Roi pour pacifier le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, arriva à Villeneuve, & y manda au commencement de 1562 les Ministres & les Principaux des villes de Nismes, d'Usez, & Montpellier, auxquels il signifia que le Roi ne vouloit pas que les Ministres prêchassent dans les Eglises. Les Envoyés de Montpellier

(a) Voilà une de ces anecdotes que nos Historiens ont omise, & qui mérite d'être recueillie. Elle peut figurer dans le répertoire des folies de l'esprit humain.

y étant revenus, y firent publier le 21 Janvier, par ordre dudit Seigneur de Crussol, de désemparer les Eglises, & de mettre les armes en lieu public. Le lendemain les Protestans se remirent à prêcher à l'Ecole-mage & maison privée ou la Loge, mais la Messe ne fut point rétablie. Elle le fut à Nismes, & un Jacobin y prêcha. Pierre Viret, un des anciens Ministres, arriva de Geneve au commencement de l'hyver à Nismes, & y prêcha toujours. Il vint à montpellier & y fit le premier prêche à la Loge, le mercredi 18 Février; le Présidial y assista en corps; & le premier Consul Jacques-David, Seigneur de Montferrier, avec le Chaperon rouge & les Hallebardiers, comme Vignier, conduisit au prêche ledit Viret depuis son logis: les étrangers venoient en foule à Montpellier pour l'entendre. 1562.

Le samedi 7 Mars, on publia à Montpellier l'Edit du 17 Janvier, qui défendoit tout exercice de la nouvelle Religion dans les villes.

Le lendemain on prêcha hors de la ville dans le fossé des arbalétriers, qui va de la porte de Lattes à celle de la Sonnerie. Les Protestans de Toulouse firent prêcher dans le fauxbourg Saint-Michel; ce que Messieurs

1562. du Parlement n'eussent cuidé ; mais l'Edit y étoit. Comme les villes de frontière étoient exceptées, Fourquevaux, Gouverneur & Capitaine de Narbonne, fit sortir tous les suspects. Les Protestans de la ville basse de Carcassone faisant prêcher hors de la ville, furent maltraités par le peuple Catholique, parmi lequel étoit Marion, Controlleur des domaines, homme des premiers de ce pays en bien ; le ministre & le Juge ordinaire de la ville, furent tués dans ce tumulte. Les Protestans de Montpellier faisant la cêne le jour de Paques, établirent une garde pour leur sûreté ; & les Catholiques qui voulurent faire leurs Paques, furent obligés d'aller à Castries, à Vendargues, à Teyran, ou à la Verune, où la Messe étoit rétablie.

Le jour de Paques 29 Mars (a), vers les 7 ou 8 heures du matin, on vit à Montpellier & à Nismes trois soleils au ciel ; un cercle au-dessous, & l'arc de Saint-Martin.

Le lendemain 4 Avril, on publia une Déclaration du Roy du 6 Mars, en expli-

(a) Jean Philippi n'étoit pas le seul dans son tems que ce spectacle eût frappé : le 29 Mars (raconte M. de Thou, Liv. XXXII) on avoit vu à Montpellier trois *Parélies*, (funeste présage des troubles qui alloient s'élever, ajoute l'Historien.)

ration de l'Edit de Janvier, qui défendoit 1562.
aux officiers de la Justice Royale d'assister au prêche pour faire profession de ladite Religion: le Roi ajoutoit que par cet Edit & cette Déclaration, il n'entendoit approuver la Religion nouvelle.

Le Comte de Crussol revenu de Provence, & ayant réglé les affaires à Bagnols, Usez & Nismes, arriva à Montpellier le mercredi 8 Avril; il assembla les Principaux des deux Religions, & les fit convenir de vivre en paix & de rétablir la Messe: on établit d'un consentement unanime pour Capitaine dans la ville Louis de Bucelli, Seigneur de la Mousson, enfant de la ville, avec des Soldats pour s'opposer aux séditieux.

Le Dimanche 12 Avril, la Messe fut dite dans Saint-Firmin par des Prêtres étrangers; car ceux de la ville ne l'eussent osé faire: beaucoup de peuple & de noblesse y assistèrent; Crussol & les Protestans restèrent à la porte. La Messe n'étoit qu'à demi dite, qu'il y eut une sédition: les principaux Protestans tachèrent de calmer le peuple, & la Messe s'acheva avec grande hate. Les Consuls & Principaux accompagnèrent les Seigneurs-Lieutenans, & les ramenèrent sains & saufs dans leur logis; depuis furent

1562. les Meſſes plus dangereuſes que devant, & diſoit-on par mémoire dans ladite ville la Meſſe des Comtes.

Leſdits Seigneurs quelques jours après s'en allèrent, laiſſant ladite ville dans un état pire qu'auparavant : tant il eſt dangereux de lacher la bride au peuple, & lui laiſſer gagner le haut.

Le 23 Avril, on publia à Montpellier les lettres (a) patentes du Roy, par leſquelles il déclaroit être parfaitement libre, & non detenu; comme le publioient les Proteſtans, qui avoient commencé la guerre civile. A la fin du même mois, on publia d'autres lettres du Roi, qui commandoit qu'on laiſſat les armes, & comfirmoit l'Edit de Janvier.

On fit alors à Beziers ce qu'on avoit fait à Montpellier; la Meſſe abolie & les images briſées. Les Proteſtans de Montpellier prirent prétexte d'une pluie pour ne plus prêcher dans le foſſé, & pour ſe remettre dans N. D. On fit garde la nuit, & on ſon-

(a) Ceux qui ont lu les Mémoires de Caſtelnau & les obſervations que nous y avons jointes, ſavent à quoi s'en tenir ſur cette prétendue liberté du Monarque. Le Triumvirs lui faiſóient dire ce qu'ils vouloient.

na le tambourin, ce qui n'avoit pas encore 1562.
été fait.

Les Proteſtans allèrent ſe ſaiſirent de l'iſle & chateau de Maguelone, y mirent garniſon pour être les Maîtres du Paſſage de l'etang. Ils ruinèrent les antiquités & les ſépulchres. Les reliques épargnées & le tréſor de Saint-Pierre, dans lequel on trouva 600 marcs d'argent furent employés à lever des troupes.

Le 12 & 18 Mai, Fêtes de la Pentecôte (a), les Proteſtans de Toulouſe ayant voulu ſe rendre maîtres de cette ville, en furent chaſſés par les Catholiques ſecourus par Montluc, Terride & Fourquevaux. Le Parlement fit enſuite décapiter Vabres, Sénéchal de Toulouſe, Portal, Viguier, Theronde, ancien & fameux Avocat, & le Capitaine Sault.

Au mois de Juin, Mirepoix (b), Sénéchal

(a) Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Montluc (Tome XXIV de la Collection, p 476 & ſuiv.) & les Mémoires de Caſtelnau (Tom. XLIII de la Collection, p. 75.)

(b) Les ſuites de cette expédition déshonorèrent les vainqueurs. On lit dans l'Hiſtoire de M. de Thou (Liv. XXXII) qu'une mère, ayant donné une ſomme conſidérable pour ſauver l'honneur de ſa fille, eut la dou-

1562. de Carcaffone, prit d'affaut, après un mois de fiege, la ville de Limoux que les Proteftans femons (a) par Joyeufe leur voifin, n'avoient point voulu rendre. La ville qui étoit fort Marchaude, fut pillée & ruinée.

Les Proteftans renforcèrent la garde à Montpellier, tenoient les portes fermées, & faifoient mettre dans la prifon de Saint-Pierre les Catholiques qui n'alloient pas au prêche.

Le 28 Mai, Jacques de Cruffol, Seigneur de Beaudiné, dit le Baron de Cruffol, envoyé par le Prince de Condé qui avoit pris les armes pour délivrer le Roy, & nommé par lui pour commander en Languedoc, fit publier à Montpellier fes pouvoirs (b) de la part du Roy. Le Languedoc fut auffi divifé:

leur de la voir en fa préfence violée par l'infâme qui avoit reçu cette fomme. L'Hiftorien dit encore que la part du pillage, qui revint au Chef des Catholiques, fut eftimée à cent mille écus d'or. Ce fait donne une grande idée de l'opulence de Limoux à cette époque.

(a) Sommés.

(b) Nos Hiftoriens n'ont pas affez remarqué ces nominations aux places & aux dignités que de part & d'autre, fous le nom du Souverain, s'arrogeoient les Chefs des deux factions : jamais les droits les plus effentiels de la Souveraineté ne furent auffi avilis que dans ces tems malheureux.

Joyeuse commanda de Narbonne en là, & 1562.
Crussol de Beziers en çà. Ce Baron alla résider à Beziers comme ville frontiére : Agde, Pezenas & Montagnac tenoient son parti. Tout le monde portoit des armes à Montpellier.

Le samedi 30 Mai, la Cour des Aides s'assembla dans la chambre du Conseil ; les Assesseurs du Consistoire & les Principaux de Montpellier s'y rendirent aussi. On proposa de députer à M. de Joyeuse, pour le prier de faire cesser les armes d'un côté & d'autre : les Consuls & Surveillans éludèrent cette proposition. Le Consistoire ayant pour lors toute puissance en la dite ville, le Baron de Crussol choisit parmi les Surveillans cinq, leur donnant pouvoir : par ses lettres, de gouverner Montpellier, son ressort & places, & de prendre les dixmes & revenus ecclésiastiques, reliques, cloches, & le tout employer au fait de la guerre. On fit la recherche d'armes dans la ville, & dans les châteaux & maisons des Gentils-hommes, où l'on en enleva plus de 1000, On en fit de même à Nismes ; à Alais & ailleurs. Les troupes que l'on leva allèrent joindre Crussol à Beziers.

Joyeuse leva aussi de son côté des troupes,

1562. & assembla la Noblesse & les anciens Capitaines qui avoient servi, Fourquevaux, Gouverneur de Narbonne, Conas, ancien Capitaine employé long-temps en Piémont, le Baron de Rieux, le Baron de la Fendeille (a), & le Seigneur de Villeneuve, & se mit aux champs avec beaucoup d'artillerie. Crussol craignit qu'il ne le vint assiéger dans Beziers, mais il côtoya la campagne, & se saisit de Capestang, de Cazouls, de Narbonne, Serignan & autres petits lieux sur son chemin; il y eut plusieurs escarmouches. Tout-à-coup Joyeuse passa l'Eraut, & assiégea Montagnac, qui se rendit à lui le vendredi 17 Juillet. Il traita la garnison avec beaucoup de douceur, & se contenta de faire pendre Bonal, autrement le Seigneur de Roquemaure, qui avoit proféré quelques paroles contre luy. Pendant le siège, Joyeuse ayant séjourné quelques jours à Montagnac, & son camp à l'entour, alla à Châteauneuf lez-Pezenas, près l'Eraut. Crussol sortit de

(a) Le nom de famille du Baron de Fendeille, étoit *Hébrail*. Cette famille se divisa en deux branches, celle des Seigneurs de Dalon, & celle des Seigneurs de Canaste. (Lisez les additions à la fin du troisième volume du Recueil de M. le Marquis d'Aubais, p. 207 & 208.)

Beziers, vint camper vis-à-vis lui, la rivière 1562.
entre deux : pendant la nuit Joyeuse fit passer la rivière à son artillerie avec partie de ses troupes, & la posta dans une chaussée très à couvert du côté de Lusignan : le camp des Protestans étoit vers Pezenas. Les deux armées étoient presqu'égales ; 4000 hommes chacune, mais la cavalerie de Joyeuse étoit presque toute composée de Noblesse, & celle des Protestans des gens du peuple.

Le lundi 20 Juillet, vers les 4 ou 5 heures du soir, la cavalerie de Joyeuse attacha une escarmouche que les Protestans ne refusèrent pas. Les Catholiques firent semblant de fuir, & attirèrent les Protestans devant leur artillerie qui par une décharge imprévue les mit tous en désordre ; les gendarmes survenants, les prirent en flanc, & achevèrent de les mettre en fuite ; ce peuple non accoutumé ne put jamais se lier : Crussol se sauva dans Pezenas avec le reste de son camp, n'ayant pourtant perdu que 3 ou 400 hommes : Joyeuse traita avec beaucoup de douceur tous ceux qui se rendirent.

L'Evêque de Lodeve accompagné du sieur de Saint-Felix, surprit Gignac & s'en empara : & les Catholiques de Frontignan en

1562. chassèrent les Protestans, & rétablir la Messe.

Joyeuse étant à Châteauneuf, fit repasser l'Eraut à son artillerie, & la porta sur une hauteur près de la maison d'un Gentilhomme, nommé Saint-Martin, entre Chateauneuf & Aumes, tirant contre Pezenas, quoiqu'éloigné d'une demie-lieue, l'Eraut entre deux. Le canon tiroit & les coleuvrines, lorsque tout-à-coup le 23 Juillet, Joyeuse & Crussol convinrent d'une cessation (a) d'armes, sans que l'on publiat d'autres conditions. Crussol quitta Pezenas où Joyeuse étant entré, y mit la Messe & garnison : il somma Beziers qui ne voulut pas le recevoir, & se retira vers Narbonne avec ses gens, Crussol vint à Montpellier, & son camp se débanda.

Les Protestans de Montpellier ni du voisinage n'avouèrent pas le traité conclu entre Crussol & Joyeuse ; d'autant plus qu'il y perdoient les villes de Pezenas, Montagnac, Gignac & Frontignan, où Joyeuse

(a) De Thou (Liv. XXXII) n'évalue la perte des Protestans qu'à 100 hommes. Il raconte également la suspension d'armes, dont convinrent tout-à-coup Crussol & Joyeuse. Mais il affirme que la base des conventions étoit le rétablissement de l'Edit de Janvier.

avoit abolie la R. P. & mis garnison contre 1562.
les traités & ils résolurent de continuer la guerre ; pour avoir de l'argent, ils empruntoient 100 200 & 500 écus de tous ceux qu'ils vouloient ; & si on refusoit, on étoit envoyé prisonnier à Saint-Pierre. On imposa sur le diocèse 61000 livres payables sur les bien-aisés, sauf à eux à les recouvrer (a) sur les autres.

Le Baron de Crussol ayant ramassé 3000 hommes & quelques Gentilshommes chassés de Provence pour leur religion, deux gros canons venus de Beziers, & d'autres pieces de campagne, assiégea Frontignan le 18 Aoust, & leva le siége le mercredi 26, sans y avoir donné l'assaut ; & après y avoir eu 3 ou 400 hommes blessés ou tués, il renvoya l'artillerie à Montpellier, & fut camper à Poussan.

Cependant Joyeuse avoit rassemblé 500 cavaliers bien armés & montés ; 5000 fantassins, & quinze piecs de canons, grosses ou moyennes. Cette armée conduite, en l'absence de

(a) C'étoit le meilleur moyen qu'on pût imaginer, pour qu'il y eût des oppresseurs & des opprimés. Mais l'oubli de tous les principes en fait d'administration, caractérisoit ce siècle de fer. Il nous semble que cette manière de percevoir un subside doit trouver sa place dans les annales du régime fiscal.

1562. Joyeuse, par le Baron de Fourquevaux, passa l'Eraux, Crussol étant à Poussan ; ce qui l'obligea à se retirer à Montpellier. Le peuple de cette ville non accoûtumé à telles allarmes, commença à se troubler ; les Catholiques ou les suspects furent enfermés dans saint-Pierre ; la Noblesse de la ville avoit délogé. On résolut pour la sûreté & renfort de la ville, d'abattre tous les fauxbourg qui en contenoient plus de la moitié, & où il y avoit quatre couvens de mendians des plus beaux qu'il y eût en France, deux autres couvens d'hommes, un college séculier de saint-Sauveur, trois monasteres de filles, & autres paroisses & Eglises jusqu'à 26 ; la commanderie des Chevaliers de Rodes, dite saint-Jean, trois sales pour le droit civil & canon, avec une belle tour hors la porte du Peyron, où étoit la cloche de l'université ; quatre grands fauxbourgs, l'un à la porte saint-Guillen, dit le Corrau, s'étendant jusques aux jacobins, & les autres aux portes du Peyron, dit saint-Jaume, au Pila saint-Geli, & à la Sonnerie ; un beau & grand château nommé Botonnet, avec seigneurie & jurisdiction à part de la ville, près la porte des Carmes. La démolition (a) de ces

(a) De Thou déplore la perte de ces édifices, dont, selon lui, l'architecture étoit admirable. L'Auteur du

ces édifices fut ordonnée par le Baron de 1562. Crussol le 29 Aoust, & exécutée par tout le peuple, hommes, femmes, & enfans par feu, ruïne artificielle, & sac, de maniere que dans quatre jours cela fut achevé, tous les arbres autour de la ville à la portée du canon furent coupés. Fourquevaux passa sans résistance à Loupian, Poussan, Gigean, & Cournon, & au lieu de venir camper devant Montpellier, il alla à Lattes, ancien village dépeuplé & ruiné, distant une petite lieue de Montpellier; il prit & fit razer une ancienne tour qu'il y avoit, après avoir fait pendre ceux qui la gardoient, & campa le 4 Septembre; ce lieu est plus ancien que Montpellier, & s'apelloit *Castellum-Latara;* une belle maison ou métairie apellée Enseiguinade le joint, de maniere que Lattes & cette métairie sont environnés d'eau, d'un côté par la riviere du Lez, & de l'autre par un bras de cette riviere que l'on a fait passer dans un fossé sur le Lez; & vers l'orient, est un beau moulin dit de saint-Sauveur, & la riviere se jette dans l'étang; il y a là un port où les denrées pour Montpellier arrivent

brief Discours de la bataille de Saint-Gilles, (Tome III des Mémoires de Condé, p. 658) porte au nombre de 25 les Temples des fauxbourgs qu'on détruisit.

1562. d'Aiguesmortes, & de la marine; les environs de Lattes sont pleins de prairies, de grandes campagnes qui fournissent de bleds, comme la Beausse. Fourquevaux campa dans ce lieu, capable de contenir une armée quatre fois plus forte que la sienne, & ne se contentant pas de la situation de ce lieu, quoique très-forte, il fit faire des fossés autour de son camp, double tranchée au dedans, des batteries, des remparts, & des plattes-formes, de maniere que ce camp parut aux amis & aux ennemis inexpugnable, & l'on dit que Fourquevaux, au lieu d'être venu assieger Montpellier, s'étoit venu retrancher pour soûtenir un siege; toutes les maisons de la campagne jusqu'à Melgueil furent détruites & brûlées. Fourquevaux envoya attaquer l'Isle de Maguelonne, avec quelques pieces de campagne, & celui qui commandoit dedans (a), se rendit moyennant quelque argent.

Le Baron de Crussol voyant la contenance

(a) De Thou (Liv. XXXII) dit qu'on soupçonna le Gouverneur de Maguelonne d'avoir vendu la place; qu'on lui accorda une bonne composition, & qu'ensuite on l'égorgea avec sa garnison. Dans le *brief Discours de la bataille de Saint-Gilles*, ces particularités ne se trouvent point.

des Catholiques, & ayant 5000 fantassins & 500 chevaux, alla camper à la portée du canon de Lattes, sur une hauteur où il mit son artillerie près, & en deçà le mas, dit d'Envallat, & au mas de Boisson; les deux camps commencerent (a) à se cantonner. 1562.

Le Baron des Adrets arriva avec 400 chevaux à Montpellier le 14 Septembre; & le

(a) L'Auteur du *brief Discours de la bataille de Saint-Gilles* (Tome III des Mémoires de Condé, p. 662) rapporte une anecdote qui, si elle n'est pas vraie, s'accorde bien au moins avec cet esprit de dévastation & de brigandage dont les Militaires des deux partis à cette époque étoient animés. Voici ses propres expressions: « Or, pendant que ceux de la Religion asseyoient » leur artillerie, Messer *Peyrot Loupia* avoit amené » avec lui cinq cents hommes des plus brigands, lesquels en soupant faisoient le partage du butin de la » ville, tant des biens, que des femmes & des filles. » Il y en eust un qui dit au Sieur de Joyeuse qu'il luy » pleust luy donner la maison d'un Chirurgien, qui » luy avoit fait beaucoup de services, pour la sauver, » lequel (Joyeuse) luy respondit en blasphêmant Dieu, » qu'il la feroit garder, & s'il pouvoit tenir vif ledit » Chirurgien, qu'il le feroit passer par les piques, & » qu'il en feroit faire chair en pastés. Un autre Gen- » tilhomme, nommé *Teinturier*, Seigneur de *Montmans*, » demanda audit de Joyeuse la maison & boutique d'un » Marchand de draps de soye, nommé Sire Jean Le- » breard, &c.

1562. lendemain ayant conféré avec Crussol & les autres Officiers de l'armée, il fit marcher l'artillerie pour aller attaquer le camp de Lattes par trois côtés. Il se chargea de celui du moulin de S. Sauveur; Crussol eut le côté de Montpellier & d'Encivade; & le Capitaine Bouillargues du côté des prairies. Fourquevaux se tint dans son camp, & se contenta de faire jouer son artillerie, & tirer ses arquebusiers derriere ses tranchées. Les Protestans ayant voulu attaquer ses retranchemens, furent repoussés vigoureusement, & obligés de se retirer avec perte; surquoi des Adrets se contenta de faire raser avec son artillerie le haut du moulin de S. Sauveur, & de le rendre inutile aux Catholiques: un ou deux jours après voyant que Fourquevaux n'étoit pas assez fort pour assieger Montpellier, & l'étoit trop pour être forcé dans son camp (a), retourna en Dauphiné, & le camp des Protestans se débanda.

(c) La conduite du Baron des Adrets, dans cette occurrence, n'est pas présentée avec des couleurs aussi favorables par M. de Thou, & par l'Auteur du brief Discours de la bataille de Saint-Gilles. Ce dernier assure que les Catholiques auroient été totalement défaits, si le Baron des Adrets eût voulu profiter de ses avantages. Il en cite pour preuve un nommé Valou,

Fourquevaux quelques jours après sortit 1562.
avec une belle troupe de cavallerie, de l'infanterie, & du canon ; marcha le long du Lez, & s'embusca près d'une métairie, dite le pont Trincat ; il envoya de là quelques coureurs, qui furent jusqu'aux aires de saint-Denis pour donner l'allarme à la ville. Crussol fit d'abord sortir des troupes pour poursuivre ces coureurs, qui étant soutenus par les Catholiques, les Protestans furent obligés de reculer jusques à la porte du Pila S. Geli. Le Capitaine Gremian, Gentilhomme, voisin de Montpellier, jeune & vaillant, n'ayant pas voulu abandonner ses soldats, fut tué avec 25 fort près du fauxbourg S. Geli ; les canonniers de la ville firent très-mal leur devoir ce jour-là, & ils auroient pû imcommoder beaucoup la cavalerie catholique, lorsqu'elle parut dans la plaine au déçà de la riviere du pont Juvénal ; mais ils ne tirerent que lorsque la cavalerie catholique fut en s'en retournant hors la portée du canon. Les Catholiques perdirent dans cette action

Maçon de Montpellier, qui seul pénétra dans le camp du Vicomte de Joyeuse. Au surplus, le Lecteur peut consulter les notes sur les Mémoires de Castelnau, Tome XLIII de la Collection, p. 166.

1562. *moſſen Peyrot* (a) *Loppian*, Capitaine Eſpagnol, fort eſtimé, qui reçut un coup d'arquebuſe à croc tirée d'une tour du moulin de l'Evêque ſur le Lez; Loppian n'avoit pas été d'avis d'aſſiéger Montpellier, & comme il repréſentoit que l'armée n'étoit pas aſſez forte pour une telle entrepriſe, on lui dit que Montpellier n'étoit pas une ville de guerre, mais de plaiſir, aporteroit les clefs trois lieues à l'avance; lorſqu'il fut bleſſé il ſe reſſouvint de cela, & dit en ſon langage (b), *A Sennor de Joyoſa agora à Montpellier tienen mia vida, & nos non tenemos las claves.* Quelques

(a) Ce Capitaine, nommé Meſſire Peyro-Loppia, étoit un Chef de Bandouliers qui habitoient les Pyrénées. Le Vicomte de Joyeuſe, en acceptant les ſervices de ce brigand, avoit été moins délicat que ne le fut l'Amiral de Coligny à la fin de 1569, lorſqu'il refuſa d'admettre une pareille troupe dans ſon armée. (Liſez ſur ces Bandouliers une note des Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection, p. 274.)

(b) L'anecdote du Bandoulier Louppia eſt racontée autrement par l'Auteur du brief Diſcours de la bataille de Saint-Gilles. Il dit que Louppia ſoupoit avec Joyeuſe, lorſqu'un boulet perçant la maiſon, où ils étoient, couvrit les mets de décombres. *Joyeuſe* (s'écria le Bandoulier) *mire las claves que te porte Montpellier.* (C'eſt-à-dire, *regarde les clefs*, &c. &c.

jours après, Joyeuse vint au camp de Lattes 1562.
avec 120 chevaux & 800 fantassins ; & le même jour qui étoit Dimanche, après avoir dîné au Terral, château de l'Evêque de Montpellier, il alla se présenter devant cette ville sur le côteau de S. Martin de Prunet ; ceux de sa suite allerent voltiger sur les aîles de S. Jean, & lâcherent leurs pistolets ; on ne leur répondit de la ville que par quelques volées de canon. On dit qu'il ne s'avança jusques là que pour connoître l'état présent de la ville, & les ruines des couvents, des Eglises & des fauxbourgs, que l'on découvroit très-bien de ce lieu là : il en témoigna beaucoup de regret, ayant reçu beaucoup de services & bon entretien dans cette ville, & ayant avec lui beaucoup de Gentilshommes voisins, qui avoient dans la ville leurs parens & leurs biens.

Le 27 Septembre, Sommerive & Suze ayant assiégé S. Gilles avec 3000 Italiens ou Provençaux, le Capitaine Grille marcha au secours avec 1500 hommes. Dès qu'il parut, le camp catholique prit la fuite pour passer une brassiere du Rhône sur un pont de bois, qu'ils y avoient fait faire. Les Protestans qui ne vouloient que secourir S. Gilles, voyant cette déroute, donnerent dessus, & les Ca-

1562 tholiques eurent 12 ou 1500 hommes tués ou noyés (a), dix-ſept enſeignes de perdues, deux gros canons, & leur camp, où il y avoit des meubles très-riches pillé.

Le premier Octobre, le Capitaine Grille revenant victorieux de la journée de S. Gilles avec 1200 hommes, étant parti de Lunel après dîné, marchant ſans grand ordre fut défait aux Arenaſſes, entre Caſtelnau & le pont de Salaizon, par les Catholiques qui s'étoient embuſqués dans les vallons de Garrigues de Gramont; il ne perdit pourtant que 200 hommes. Le Capitaine Bouillargues s'étant retiré par le haut des Garrigues du Crez vers Teiran, Cruſſol ſortit de Montpellier pour le ſecourir; mais il apprit la défaite avant d'arriver à Caſtelnau. Le Seigneur de Bizanet, fut tué du côté des Catholiques à la fin du bombat.

Le lendemain de cet exploit qui étoit un vendredi, un tabourin du camp vint à la ville portant une lettre de l'Evêque d'Alet, fils du Seigneur de l'Eſtrange en Vivarais, arrivé au camp avec Joyeuſe pour demander une entrevue au Capitaine Grille. L'entrevue ſe fit le lendemain ſamedi, entre le pont Ju-

(c) Voyez les Mémoires de Caſtelnau, T. XLIII de la Collection, p. 167.

venal & le pont Trincat. On ignore ce qu'ils 1562.
se dirent ; mais le même jour & le lendemain 4 Octobre, Joyeuse & son camp délogerent de Lattes, & se retirerent vers Pezenas.

Le camp ainsi levé, le Baron de Crussol établit pour Gouverneur dans Montpellier le Capitaine Rapin, & alla à Nismes où il fut assiéger & prendre la Carboniere, qui est une forte tour, seule assise dans le marais & étang, & le passage nécessaire pour aller à Montpellier, Nismes, & à Aiguesmortes.

Le 11 Octobre, on cria à Montpellier un réglement de police ; avec ordre aux Officiers du Roi d'ouvrir leur auditoire, & à tout le monde d'aller aux prêches & ouir le Ministre, sous peine de banimenr.

Au commencement de Novembre, Joyeuse assiégea Agde, contre lequel on tira 500 coups de canon ; mais les Catholiques ayant été repoussés avec perte par le Capitaine Senglar, natif de Montpellier, qui commandoit la garnison (a), Joyeuse leva le siége.

(a) L'enthousiasme, qui exaltoit la tête des hommes, avoit agi sur celles des femmes On en vit une au siège d'Agde combattre sur les remparts l'épée à la main. (De Thou, Liv. XXXII.) A Montpellier (lit-on dans le brief Discours de la bataille de Saint-Gilles (p. *664* du Tome III des Mémoires de Condé) « Marchandes,

1562. Pendant ce mois, les Catholiques prirent fur les Proteftans le bourg S. Andiol, petite ville fur le Rhône, deux lieues au deffus du pont S. Efprit; mais d'abord après le Baron de Cruffol ayant paru dans la ville, les Catholiques. l'abandonnerent.

Au commencement de ce mois de Novembre, furent tenus les Etats des villes & diocefes proteftans à Nifmes, où n'affifterent que les confuls & envoyés defdites villes, avec autant de furveillans des Eglifes & confiftoires. On y élut pour Chef du pays, Conducteur, Protecteur, & confervateur, jufques à la majorité du Roi, le Comte de Cruffol & de Tonnerre, aîné du Baron de Cruffol; on impofa pour l'entretien des troupes 400000 l. outre les bénéfices & revenus ecclefiaftiques; & on régla tout à l'inftar des républiques réduites en démocratie. Le 11 Novembre, le Comte de Cruffol accepta en le ville d'Ufez, dont il étoit Vicomte, publiquement & folemnellement, l'employ préfenté par les Etats de Nifmes, fous le bon plaifir du Roi, & pour

» Bourgeoifes & Damoifelles alloient à leur camp, » portans pain, vin & eau frefche, tant à leurs maris » que aux foldats, eftant délibérées de combattre à » coups de pierre, & fe fuffent plutôt laiffées tuer, » que fe rendre. »

maintenir ledit peuple en l'obéissance dudit 1562.
Seigneur.

A la mi-Decembre, Joyeuse tint les états du (a) Languedoc à Carcassonne, où assisterent les Cardinaux d'Armagnac & Strozzi, & où l'on arrêta plusieurs choses contre les Protestans & la délibération de l'assemblée tenue par eux à Nismes.

Le Baron des Adrets soupçonné par les 1563.
Protestans, à cause de ses conférences avec le Duc de Nemours, fut arrêté par ordre du Comte de Crussol, mené au château de Nismes, & sur la fin de Janvier à Montpellier mis prisonnier dans S. Pierre, que l'on nommoit lors le château S. Pierre ; on y laissa huit jours, après lesquels on le ramena à Nismes.

Le Seigneur de Peraud en Vivarais arriva à Montpellier pour y être Gouverneur à la place du Capitaine Rapin. Les surveillans & autres ayant l'administration de la ville, firent un rolle (b) de proscription des Catho-

(a) Ce fut en raison de ces deux pouvoirs, qui se rivalisoient, que Catherine de Médicis écrivit au Comte de Crussol la Lettre insérée dans les observations sur les Mémoires de Castelnau (Tome XLIII de la Collection, p. 480.)

(b) Il faut avouer que, si les Catholiques traitoient

1563. liques qui ne leur étoient pas agréables, avec ordre de ſortir de la ville ſans emporter autre choſe que dix livres tournois; & le 12 Février, on proclama une deffence de rien acheter des Catholihues, mais ce réglement ne fut pas exécuté à la rigueur.

Au mois de Mars, fut tenu à Montpellier le ſynode général au colloque de tous les Miniſtres des Egliſes du Languedoc, & autres voiſines diſſipées, où il y avoit bien 150 Miniſtres, & autant d'anciens & de ſurveillans.

Le vendredi 5 Mars, on apprit à Montpellier la mort de M. de Guiſe occis devant Orleans par Poltrot le 17 Février, dont fut à Montpellier détachée (a) toute l'artillerie en ſigne de réjouiſſance.

Les Proteſtans ayant aſſiégé Aramon furent obligés de lever le ſiége.

Le Comte de Cruſſol ayant reſté quelque tems à Valence pour s'oppoſer au Duc de Némours, entra à la fin dans le Comté de Veniſce; il prit Orange & Serignan, & y eut un de ſes freres tués.

cruellement les Proteſtans, ceux-ci le leur rendoient avec uſure par-tout où ils étoient les plus forts.

(a) Tirer le canon en ſigne d'allégreſſe, pour un aſſaſſinat, n'eſt-ce pas déclarer qu'on en eſt participant. La réflexion eſt dure, mais la vérité l'arrache.

Au commencement d'Avril, les villes pro- 1563.
testantes du Languedoc tinrent leur assemblée à Bagnols par devant le Comte de Crussol.

S. Vidal ayant assiégé Florac, le Baron de Beaudiné marcha au secours, & l'obligea de se retirer.

La paix conclue en France, portant que les Prêtres & ecclesiastiques seroient remis en leurs Eglises & biens, Les Protestans de Montpellier commencerent à ruiner le dedans des Eglises qui restoient, & rompirent toutes les cloches qui étoient en grand nombre, & même à S. Pierre où il y avoit quatre tours & beaucoup de cloches, dont deux étoient des plus belles & grosses qu'il eût en France; elles ne pouvoient être mises en branle, & ne sonnoient qu'au batoir; on ne conserva que les cloches de N. D. des Tables & de S. Firmin où l'on prêchoit. Les Protestans ne faisoient cela à Montpellier & dans les autres villes où ils étoient les maîtres (a), que pour ôter les moyens d'y rétablir la messe & service divin.

(a) Le motif est croyable : mais pouvoit-on contredire d'une manière plus forte les intentions du Souverain ? Quand le fanatisme égare les hommes, ils cessent de raisonner; & l'autorité pour eux n'est plus rien.

1563. Le 7 May, le Cardinal de Chatillon tenant le parti des Proteſtans, qui depuis ces troubles s'étoit retiré par deça avec le Comte de Cruſſol en habit de laïque, & qu'on nommoit le *Comte de Beauvais*, le Comte de Cruſſol, & Boucard, Chevalier de l'ordre, envoyé par le Prince de Condé, vinrent à Montpellier où on leur fit la reception la plus magnifique que l'on peut imaginer; on leur alla au devant juſqu'aux Areniers par de-là Caſtelnau; ils trouverent au pont de Caſtelnau 120 petits enfans chantans (a) tous enſemble les pſeaumes de David; à leur approche de la ville, on détacha toute l'artillerie dont partie avoit été miſe ſur les murs de la porte du Pila S. Geli.

Le Dimanche 9 May, arriva à Montpellier le Seigneur Caylus (b), Gentilhomme de la chambre du Roi & envoyé par ce Prince pour faire publier la paix en Languedoc, ce qu'il avoit déja fait à Toulouſe, Carcaſſonne, & Narbonne. Tous ces Seigneurs étant à Montpellier, les Etats du pays de ladite religion du Languedoc s'aſſemblerent

(a) Voilà une de ces réceptions que l'Hiſtorien ne doit pas omettre. Elle peint l'opinion du jour, & ceux qui l'avoient adoptée.

(b) De la maiſon de Lévi.

& firent leur ouverture le 11. Le Comte de 1563.
Cruſſol leur ayant déclaré vouloir ſe décharger de l'adminiſtration des pays qu'il avoit eue juſqu'alors; le lendemain jeudi 12, les Etats allerent le prier de continuer ſa charge juſqu'à ce que les choſes fuſſent pacifiées, ce qu'il accepta. Les Etats répondirent à Caylus qu'ils acceptoient comme très dévots ſujets du Roi, l'Edit pacification fait à Amboiſe le 19 Mars précédent, & qu'ils firent publier le même jour avec beaucoup de ſolemnité. Le Baron de Cruſſol courut la lance & la bague.

Le 13 Mai, on lut publiquement au prêche la convention paſſée entre les ſur-intendans de la religion & les chanoines de S. Pierre, qui leur cederent la jouiſſance de trois temples, N. D. ou la Loge, S. Firmin, & S. Paul. Caylus ayant les actes de la publication de l'Edit partit le 15, & les Etats ayant fini vers le 18, les Comtes allerent à Beziers. Pendant qu'ils y étoient, le Comte (a) de Beauvais eut une conférence avec M. de Joyeuſe à Montels, entre Narbonne & Capeſtang, chacun étoit ſuivi de vingt-cinq hommes ſans armes; la conférence dura quelques heures, après laquelle on ſe retira

(b) Ce Comte de Beauvais étoit (comme on le ſait) le Cardinal de Chatillon.

1563. à Beziers & l'autre à Narbonne. Sur la fin de Mai, lesdits Seigneurs Comtes repasserent à Montpellier, & retournerent vers Usez.

Le Maréchal de Vieilleville nommé pour l'exécution de l'Edit de la paix, étant au mois de Juin à Lyon, y rétablit la messe, & fit donner trois temples aux Protestans. Il alla en Dauphiné, au S. Esprit, & à Beaucaire; il rétablit la messe, & fit cesser les prêches dans les Eglises.

Au mois de Juillet, Caylus revint en Languedoc envoyé par le Roi pour recevoir des mains du Comte de Crussol les villes & pays de la religion, & en icelles commander pour l'exécution de l'Edit de paix. Cela étant fait, Caylus fit son entrée à Montpellier le samedi matin deux Août. Le lundi suivant, on comnença de prêcher à la grande Loge, & puis à l'école-mage; Caylus ne put rétablir la messe, personne ne s'étant presenté pour la dire ni pour en demander le rétablissement. L'Evêque s'étoit retiré depuis la paix avec quelques chanoines à Maguelonne, où il avoit rétabli la messe aussi-bien qu'à Villeneuve, village qui lui appartenoit; il écrivit à Caylus qu'il ne vouloit venir à Montpellier.

Le dimanche 3 Août, Caylus fit publier une

une lettre du Roi du 17 Juin, qui deffendoit 1563.
le port d'armes, excepté l'épée & la dague aux Gentilshommes, & qui ordonnoit d'infermer sous la clef toutes les armes à feu dans les villes, ce qui s'exécuta sans résistance; on fit ouvrir neuf ou dix portes qui avoient resté murées pendant plus d'un an.

M. Damville, second fils du Connétable de Montmorenci, ayant été nommé Gouverneur du Languedoc sur la démission de son pere, partit au mois Septembre accompagné de 500 hommes d'armes & de beaucoup de Noblesse qui augmentoit à mesure qu'il avançoit. Il vint par Toulouse & Narbonne, où la ville de Monpellier l'envoya complimenter par Besselly, premier Président de la Chambre des Comptes, Jean Phillippi, Général des Aides, & les Seigneurrs de Poussan & Figaret. Il arriva à Montpellier & y fit une entrée solemnelle par la porte de la Sonnerie le mardi 7 Novembre; il logea chez Monsereau, autrement la maison des Généraux; à l'entrée de la ville se trouverent quelques Chanoines de l'Eglise Cathedrale & autres Prêtres vêtus du surplis, & six Cordelliers chantant processionellement en l'accompagnant, chose que l'on n'avoit vue ni ouïe depuis plus deux ans; on lui présenta un

1563. dais magnifique avec ses armes & celles de la ville, sous lequel il refusa de se mettre ; sa garde de 50 arquebusiers à pied morionnés marchoit devant Joyeuse, suivi d'une infinité de Noblesse ; au lieu d'aller chez lui, il fut à N. D. des Tables où l'on chanta le *Te Deum* ; l'Evêque & le Juge-mage revinrent alors. Damville fit désarmer généralement tout le monde, jusques aux épées & dagues ; la ville lui présenta une grande coupe d'argent relevée en bosse, dorée de fin or, le couvercle de même, & dans la coupe six belles piéces d'or rondes, fabriquées expressément à la monnoie, chacune pesant cinquante écus d'or au soleil, avec armes d'un côté, & celles de la ville de l'autre ; on lui présenta aussi deux caisses pleines, l'une de fioles de verre peintes de diverses histoires, & pleines d'eau (a) d'ange, & musquées, l'autre de carrelets de satin, plein de diverses poudres odoriférantes, le tout de grande valeur. Le lendemain on dit solemnellement la messe à N. D. des Tables,

(a) Le Dictionnaire Etymologique de Ménage (dernière édition) n'explique pas d'une manière fort satisfaisante ce qu'étoit cette eau *d'ange*. Ce nom (y est-il remarqué) provenoit peut-être de ce qu'on attribue aux Anges des choses excellentes. Il s'en faut bien que cela nous éclaire sur la composition de l'eau dont il s'agit.

les Prêtres & Religieux commencerent à se montrer, & *les gens de justice reprirent leurs bonnets carrés.* 1563.

Le 16 Novembre, Damville partit pour aller au S. Esprit. Le 5 Décembre, les habitans des deux religions convinrent de nommer six Catholiques & six Protestans pour gouverner la maison de ville, ce qui fut approuvé par Damville retournant à Narbonne pour y tenir à la fin de Décembre les Etats, qui ne furent pas favorables à ceux de la religion; ils députerent, pour faire part de leurs intentions au Roi, Ambres & Bachellerii, premier consul de Beziers.

Au mois de Janvier 1564, Damville retourna à Montpellier; & tout fut confirmé le premier Mars par le Seigneur de Castelnau-les-Pezenas, Gouverneur pour la guerre, établi à Montpellier par commission de Damville. Les Protestans faisoient leurs exercices dans la cour du Bayle vieille, & la maison de Formy près la Loge. Le Prince de Salerne (6), Grand Seigneur du Royaume de Naples, qui avoit embrassé la Religion protestante, & s'étoit marié à Montpellier dans la maison de Paulian, assistoit au prêche lorsqu'il étoit à Montpellier. 1564.

Le 24 Juin, le Roy voulant visiter son

1564. Royaume, donna une déclaration pour deffendre l'exercice de la Religion protestante dans les villes où il passoit. Le 21 Septembre, la garnison de Montpellier fut cassée & réduite à 50 hommes, & logée dans S. Pierre.

Le dimanche 17 Décembre, le Roi venant de Beaucaire & de Nismes fit son entrée à Montpellier, on lui prépara un reposoir au jardin du Seigneur de Villeneuve, Gouverneur de ladite ville, au devant du couvent de S. Maur (a), dit communément de S. Mos, où le Roi reçut les harangues de toute la ville. Le 26 Décembre, il y eut une procession générale où le Roi assista. Ce Prince partit pour Toulouse le 31 du même mois.

1567. Le 14 Mai 1567, il courut un bruit que les Catholiques vouloient entreprendre quelque chose contre les Protestans; ce qui obligea Joyeuse de se rendre à Montpellier pour y mettre la paix.

Le 30 Septembre, on publia une déclaration du Roi, qui confirmoit les édits en faveur des Protestans. Joyeuse étoit ce jour-là à Montpellier, & y reçut la nouvelle que ceux de la Religion avoient pris les armes

(a) Voyez l'Histoire du Voyage de Charles IX, dans les Mémoires de Castelnau (Tome XLIV de la Collection.

à Nismes, S. Esprit, Castres, & Lavaur, & 1567.
qu'ils s'étoient saisis de la tour de la Carbonniere; il assembla toute la nuit la garnison, & ayant fait venir les principaux de la Religion, il les exhorta à vivre en paix & pour le service du Roi, ce qu'ils promirent, lui disant qu'ils se tenoient fort assurés par sa présence : l'après dîné on conseilla Joyeuse de faire sortir de la ville les étrangers, artisans, garçons de boutique, & autres, qui pour la plûpart étoient protestans ; cette commission exécutée avec un peu trop de vivacité, le peuple commença un peu à s'émouvoir, & dès que Joyeuse le sceut, il se retira avec sa femme, ses enfans, les principaux Catholiques, & ses meilleurs effets dans le fort S. Pierre : on voulut continuer de faire la garde, mais le poste de la Loge se retira à S. Pierre, aussi bien que les autres; à minuit Joyeuse & la Noblesse qui étoit avec lui, sortit par la fausse porte, & alla à Pezenas, laissant dans S. Pierre sa femme, ses enfans, ses meubles.

Le matin, les Protestans voyant cela firent ouvrir les trois portes de la Sonnerie, de Lattes, & Montpellier, s'impatroniserent dans la ville, & appellerent à leur secours leurs voisins Gentilshommes & gens de guerre

1567. qui y accoururent dans vingt-quatre heures. Se voyant maître de la ville, ils commencerent à ferrer de près ceux de S. Pierre, les chassant dans le fort, leur ôtant le college S. Ruf, la tour du Colombier battant dans S. Pierre, & plusieurs maisons des environs du fort, auxquelles ceux dudit S. Pierre mirent feu, détruisant toute la rue des Carmes, le long de laquelle les Protestans firent des tranchées pour empêcher la garnison de venir dans la ville. Cependant les Capitaines & Commandans offrirent à Madame de Joyeuse & à sa suite toute seureté si elle vouloit venir dans la ville, ou escorte si elle vouloit se retirer; elle les remercia, mais quelques nuits après, escortée par la cavalerie que son mari lui envoya, elle sortit avec ses bagues & sa suite, chose qui déplut fort à ceux de la ville, qui n'espererent plus que S. Pierre fût secouru.

Le 7 Octobre, le Seigneur d'Acier, nommé auparavant Baudiné ou le Baron de Crussol, Commandant pour le Roy en l'absence du Prince de Condé en Dauphiné, Provence & Languedoc, arriva à Montpellier avec nombre d'Ingénieurs & Gentilshommes. On fit alors des tranchées hors la ville du côté du Peyrou pour battre le ravelin du

fort, du côté de Boutonnet, devant la porte 1567.
& tour des Carmes que les Catholiques tenoient; l'infanterie campa hors la ville, depuis le faubourg de S. Guillen jusqu'auprès du Merdanson, méchant petit ruisseau venant d'assez loin, côtoyant la ville vers le Nord, sur lequel il y à trois petits ponts, & duquel l'eau sert aux Teinturiers. Il y eut alors quelques rencontres près de Gigean & de Mirevaux, où les Protestans battirent les Catholiques.

Le 6 Novembre, Nontbrun arriva avec beaucoup de Noblesse, six compagnies d'infanterie, & une pièce d'artillerie.

Le 8, Joyeuse résolu de ravitailler S. Pierre, envoya le Seigneur de Villeneuve, son Lieutenant, avec dix-huit Enseignes faisant 2500 hommes, 400 chevaux; il campa à onze heures du matin près de Boutonnet (7) jusques au pont de S. Cosme par de-là le Merdanson; alors d'Acier sortit de la ville avec 400 chevaux, & alla se poster entre les Jacobins & S. Cosme. Les assiégés de S. Pierre commencèrent l'attaque en faisant une sortie par le ravelin; mais la garde de la tranchée du Peyrou les repoussa vigoureusement, & les obligea de rentrer; en même temps le camp des Catholiques

1567. donna sur les tranchées, & passa le Merdanson; mais les assiégeans ayant soutenu leurs attaques, les obligèrent de repasser le ruisseau, au-delà duquel le combat continua depuis midi jusqu'à quatre heures sans aucune décision. Les Catholiques voyant qu'ils avoient perdus des hommes, qu'il étoit tard, que l'une des pièces de campagne s'étoit entr'ouverte, & que le feu s'étoit mis à une des caques de poudre, commencèrent à défiler à travers les olivettes vers les terroirs de Malbosc & la Colombière; avec tous leurs charrois & bagage; d'Acier les laissa entrer tranquillement, & sans les poursuivre.

Les Catholiques ainsi retirés, les compagnies dont Baudiné frère d'Acier étoit Colonel, reprirent leur poste, & un Ministre rendit publiquement graces à Dieu; d'Acier rentrant dans la ville avec la cavalerie, un Ministre fit aussi la prière devant la porte de la Sonnerie. Pendant l'escarmouche, tout le menu peuple jusques aux femmes, enfans & demoiselles, apportoient des pierres sur la muraille pour faire des canonières pour les arquebusiers; les demoiselles d'une plus grande considération étoient dans le camp de l'infanterie & de la cavalerie, leur faisant apporter de grands paniers de

pain, fruits & bouteilles de vin pour les 1567.
rafraichir. Les Catholiques se retirerent au plus vîte, & ne s'arrêtèrent qu'à Meze & à Loupian; les garnisons de Pignan, Poussan, Montbazin & Balaruc, donnèrent sur leur queuë, leur tuèrent quelques soldats, & prirent quelque bagage. Les Protestans perdirent dans ce combat le Capitaine d'Hostelle d'Alais, douze soldats, & autant de blessés.

Brissonnet (a), Evêque de Lodeve, homme portant les armes, ayant fait enfermer 43 Protestans dans une grande salle, un Dimanche à l'heure de vêpres, les fit tuer par des soldats.

Le 16 Novembre, le Seigneur de Cipierre en Provence, frère du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, arriva à Montpellier après avoir été quelques jours à Nismes, durant lesquels le château de Nismes s'étoit rendu aux Protestans; il menoit six Cornettes sous du Bar, Senas, Soliers & autres, & 28 Enseignes faisant 5000 hommes. qui restèrent entre Nismes & Montpellier, Arpajon faisant profession de la

(a) Il faut que cette atrocité ait échappé à M. de Thou: car il n'en parle pas. L'Histoire de ces tems-là en offre un si grand nombre de ce genre, que l'oubli est pardonnable.

1567. Religion arriva à Alais & à Anduze, accompagné des Vicomtes de Montclar, de Gordon, de Paulin, de Bourniquel, avec 1200 chevaux & 6000 fantassins que l'on nommoit les Gascons.

Le Lundi 17 Novembre, un des Capitaines du fort & garnison de S. Pierre, nommé Luynes, sortit pour capituler avec d'Acier. La capitulation fut reglée le lendemain à midi, après avoir tenu quarante huit jours, à compter du 2 Octobre que le Seigneur de Joyeuse s'en étoit allé, & avoit quitté la ville aux Protestans. Les Capitaines sortirent avec leurs armes, les soldats avec l'épée & la dague; les Consuls, Chanoines & autres au nombre de 400 avec leurs effets, furent remis à la discrétion d'Acier (a) qui en eut la vaisselle d'argent de Joyeuse, & beaucoup de meubles précieux; les soldats étoient au nombre de 120 & les assiegéans y perdirent 200 hommes, entre autres S. Auban. Le même jour de la reddition, le peuple se mit à

(b) Ces spoliations alors étoient vrai-semblablement passées en usage. On a vu dans les Mémoires de Tavannes que l'épouse de ce Seigneur s'empara à Noyers des vêtemens de la Princesse de Condé (Tome XXVII de la Collection, p. 309.)

détruire S. Pierre, & continua pendant trois jours; on abattit une des grosses tours; ainsi ce superbe édifice d'Urbain V perit dans trois jours, deux cents trois ans, un mois & demi après sa première fondation. Le lendemain, on apprit que Suze avoit assiégé le Pont S. Esprit, sur quoi Cipierre s'y achemina avec ses troupes. 1567.

Le 20 d'Acier y alla aussi après avoir pouvû aux affaires de Montpellier, & y avoir laissé le Seigneur d'Aubais, avec de la cavalerie & infanterie pour la garde de la ville. Le 22 le Conseil de ville nomma par devant ledit Gouverneur douze personnes, pour administrer la police à cause de l'absence des Consuls, dont le premier étoit Antoine Robin. On aprit que Suze avoit levé le siége du S. Esprit.

Le 11 Décembre, on fit par ordre d'Acier des réjouissances (a) pour la victoire remportée par le Prince de Condé à S. Denis le 10 Novembre; on abattit alors & on raza à fonds de terre l'Eglise de S. Firmin.

La tour de la Carbonniere fut par intelligence recouvrée par les Catholiques, dont

(c) Cependant cette victoire étoit bien équivoque. Il en résulte que dans tous les tems le vainqueur & le vaincu ont chanté le *Te Deum*, chacun de leur côté.

1567. accusé le Capitaine Paye de Lunel qui en avoit la charge, en perdit la tête à Montpellier. Les Catholiques surprirent Poussan, prirent d'assaut Balaruc, & pillèrent ces deux villages.

1568. Vers la mi-Janvier 1568 présent d'Acier furent tenus les estats, & des gens du pays à Montpellier.

Au mois de Février, Joyeuse alla avec ses troupes par la plage à Avignon joindre le Comte de Tende, & de Suze. Ils allèrent battre la tour du bout dn pont S. Esprit, & la prirent.

Les Catholiques prirent d'assaut Mornas sur le Rhône, dans les terres du Pape. D'autre part ez Cevennes, le Baron de Ganges (8) prit d'emblée Sumene sur les Protestans, qui l'assiégèrent & le reprirent; Ganges y fut tué avec 180 des siens,

D'Acier ayant ramassé ses forces, passa le Rhône à Viviers, & s'étant joint avec ceux du Dauphiné & de Provence, se presenta devant la tour du bout du pont S. Esprit, que les Catholiques abandonnèrent pendant la nuit. Le lendemain, qui pouvoit être le 15 Mars, d'Acier entra avec son armée par cette tour dans le S. Esprit; & sachant que Joyeuse avoit occupé Laudun & Tresques

pour être le maître du S. Esprit & de Ba- 1568.
gnols, continua sa marche jusqu'à Bagnols avec Cipierre & Montbrun, 1500 chevaux & 70 Enseignes; il surprit dans Tresques (9) les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & une compagnie du sieur de Laval de la maison de chateauneuf-lez-Pezenas. Alors Joyeuse qui étoit vers Avignon, se tourna à gauche, assiégea Aramon, y donna trois assauts, & obligea la garnison de capituler, après que les Catholiques eurent défaits l'infanterie que les Protestans envoyoient au secours de cette place; ils y perdirent 2 ou 300 hommes.

Les Catholiques de Toulouse prirent quelques villages aux environs de Castres; mais ils furent obligés de lever le siége de Puilaurens.

d'Acier étant à Nismes, le Seigneur d'Entrechaux y arriva en poste de la part du Prince de Condé. D'Acier alla avec lui à Montpellier, où le lendemain de leur arrivée, Entrechaux déclara aux Consuls que le Roy avoit consenti à la paix; mais que pour renvoyer les Soldats étrangers hors du Royume, la portion de finance pour les quatre diocèses de Viviers, Usez, Nismes, Montpellier & partie du Gevaudan, montoit

1568. à 50000 livres ; le Conseil de ville délibéra & fit uue réponse favorable, en attendant d'autres uouvelles de la paix ; la populace se mit à achever de démolir ce qui restoit d'une quinzaine d'Eglises, ou d'Edifices publics.

Le 30 Avril, la paix fut publiée à Montpellier. Joyeuse étoit alors à Beziers avec toute sa gendarmerie.

Le 7 May, Sarlabous, Colonel d'une régiment de gens de pied, se présenta devant Montpellier pour y mettre garnison, mais on lui refusa la porte. Un mois après, lorsqu'on eut sçû la volonté du Roy par les députés qu'on lui envoya, la Crozette, Guidon des gens d'armes de Damville, fut reçeu dans la ville pour Gouverneur avec deux Enseignes ; il y rétablit la Messe, Nismes, Sommieres, Lunel & autres villes jusqu'au Saint-Esprit receurent garnison.

Le 27 Juillet, la Crozette (a) s'étant retiré avec la garnison au Palais, comme lieu plus clos de la ville, & voulant augmenter sa garnison, le peuple qui étoit encore armé

(a) Jean de Nadal, Seigneur de la Crouzette, avoit sauvé la vie au Duc de Damville à la bataille de Dreux. Depuis cet évènement, la Crouzette eut sa confiance entière.

ſe mutina ; on fit des tranchées dans les ruës, 1568.
on tendit les chaînes pour empêſcher la gendarmerie, qui entroit par la porte des Carmes & de la Blanquerie, d'avancer ; on reſta dans cette ſituation depuis midi juſqu'à quatre heures que l'on conclut une eſpece de trêve, par laquelle 2500 Proteſtans ſortirent de la ville, y laiſſant leur famille ; les cinq premiers Conſuls & deux Miniſtres ſortirent auſſi, & furent eſcortés juſqu'à Caſtelnau. Le 30 Juillet, Joyeuſe arriva avec beaucoup de Nobleſſe & d'Eccleſiaſtiques. Le 31 il remit en charge les Conſuls Catholiques de l'année précédente. Le 4 Août on fit quelques déſordres dans les temples des Proteſtans ; Joyeuſe y envoya des troupes pour les faire ceſſer ; les prêches ceſsèrent, & les deux autres Miniſtres furent mis hors la ville en toute ſûreté. Quelques jours après, Joyeuſe partit pour aller viſiter Niſmes, & autres places juſqu'au S. Eſprit. Vers la mi-Août, il envoya un formulaire de ferment, pour le faire prêter par ceux de la Religion.

Les Proteſtans retirés à Alais, Anduze, Sauve & dans les Cevennes, firent des courſes dans les Pays-bas au commencement de Septembre. Joyeuſe étoit au S. Eſprit

1568. pour empêcher les Proteſtans de Provence & Dauphiné de paſſer le Rhône; mais Mouvans paſſa cette impétueuſe rivière en un petit port, entre Viviers & Montelimar, & joignit d'Acier qui avoit délogé d'Uſez, & que l'on diſoit avoir raſſemblé 20000 fantaſſins & 1500 chevaux. Joyeuſe revint avec ſes forces à Montpellier, & aprés quelque ſéjour, il marcha vers Toulouſe.

Le 19 Octobre, on publia à Montpellier l'Edit du Roy du 25 Septembre, qui déclaroit ne vouloir dans ſon Royaume qu'une Religion, l'ancienne Catholiqne-Romaine. Joyeuſe partit de ce temps-là de Toulouſe pour aller joindre le Duc d'Anjou vers Angoulême. La grande rigueur de l'hyver empêcha les deux armées d'agir.

Le Baron de Caſtelnau-lez-Pezenas commandoit à Montpellier, & dans tout le Gouvernement.

1569. Le vendredi 4 Mars 1569 Jacques de Fargues, Marchand Apothicaire, des bonnes & anciennes maiſons de la ville, agé de ſoixante ans, demeurant à la place de Cevenols, dans ſa maiſon nommée la boutique Noyer, avoit chez lui des ſacs de poudre à canon & quelques armes, & comme ſon fils avoit été des plus zélés Proteſtans dans les précédens

précédens troubles, lui, sa femme & sa famille furent mis en prison; sur cela le peuple se mutina vers le soir, força la maison de Fargues, la pilla pendant toute la nuit; les meubles & les épiceries valoient plus de 10000 livres: le lendemain samedi, le peuple mit le feu à sa maison, & la ruina entièrement, alla assiéger la Maison-de-ville, força le Juge-mage & les Consuls à condamner à mort Fargues, & le mena sur le champ à la maison, où il le fit pendre aux plus hautes fenêtres, où il demeura tout le lendemain Dimanche; sa boutique étoit pleine des meilleures odeurs, & le Roy en passant à Montpellier avoit bien daigné y entrer (a) & prendre la collation. 1569.

Le 24 Mars, on aprit la nouvelle de la victoire remportée (b) à Jarnac par le Duc d'Anjou, qui n'y perdit que 50 hommes, &

(a) Sa fin, comme on le voit, ne fut pas moins tragique. Nous observerons qu'Abel Jouan, dans sa Relation du Voyage de Charles IX, ne fait point mention de l'anecdote que raconte ici l'Auteur des Mémoires.

(b) Voyez les Mémoires de Castelnau par rapport à la bataille de Jarnac. Ils sont plus autentiques qu'une pareille nouvelle semée par des gens intéressés à diminuer la perte de leur parti, & à augmenter celle de l'autre.

1569. le lendemain on en fit des réjouiſſances. Au mois de May, le Maréchal de Damville nommé pour commander en Guyenne, Languedoc, Provence, & Dauphiné arriva à Toulouſe avec Joyeuſe, & fit prendre Fiac.

Les Catholiques prirent au mois de Juillet Combas-les-Sommieres; & les proteſtans des Cevennes ſurprirent Montpezat; vers la mi-Août, ils s'emparerent de Melgueil, lieu auparavant très fort d'aſſiette, mais qui l'an précédent avoit été démantelé, de maniere qu'en peu de temps ils furent maitres de tous les villages, entre Montpellier, Sommieres, & Lunel.

Montpellier étoit comme bloqué par la proximité de Melgueil, qui n'en eſt qu'à une heure & demi, S. André, Chevalier de l'orde, Gouverneur d'Aigueſmortes, & Commandant pour S. M. à Niſmes & aux environs, & le Baron de Caſtelnau, leverent des troupes, & aſſiégerent Melgueil; ce lieu étoit preſque ſans murailles, excepté ce que les Proteſtans en avoient relevé depuis qu'ils en étoient les maîtres; mais comme il y avoit de bons foſſés remplis d'eau, & qu'ils étoient remparés & parqués dedans, Caſtelnau quoiqu'il eût beaucoup d'artillerie, leva le ſiége le 30 Août; il l'avoit commencé le 17. Ceux de

Melgueil, dont la plupart étoient habitans de 1569.
Montpellier, confirmés en leur fort, songerent à surprendre ladite ville par le moyen d'un Gentilhomme & Capitaine catholique, nommé le Seigneur de Berri en Rouergue qui les y devoit introduire le lendemain de S. Michel. Barri qui avoit fait part du complot à son Enseigne, nommé Travers du pays de France, celui-ci l'alla dire à Castelnau dix ou douze jours avant l'exécution. Barri ne fut arrêté que le 30 Septembre : on lui fit son procès, & le 11 Novembre il fut décapité devant le consultat. Pendant le mois d'Octobre, Damville prit par composition Mazeres. Le dimanche 16 Novembre, on rendit graces à Dieu pour la victoire remportée par Monsieur le 30 Octobre à Montcontour, où ceux de la religion perdirent 12000 hommes & leur artillerie.

Le 15 Novembre, les Protestans surprirent Nismes : le Capitaine Lescout s'étant jetté dans le château, le deffendit juqu'au commencement de Février qu'il capitula. S. André (a), Gouverneur audit pays, se vou-

(a) De Thou (Liv. XLVI) raconte cet événement plus en détail. Il nous apprend que Saint-André, Gouverneur de Nîmes, avoit abusé des circonstances pour exercer sur les Protestans tous les genres de vexa-

1569. lant ſauver par les murailles s'étant grièvement bleſſé, fut pris & amené à la ville, deux jours après fut meurtri & occis de guet-à-pans, dans ſon lit malade.

1570. L'armée des Princes forte de 12000 hommes, avec cinq canons, prit Monréal, & Conqués-lez-Carcaſſonne, Servian, & Caſouls-lez-Beziers, & Pignan près de Montpellier. La crainte que l'on eut qu'ils n'aſſiégeaſſent Montpellier, fit que l'on ruina les fauxbourgs, perte de plus de 50000 liv. pour les habitans qui avoient rebâti des maiſons & des jardins depuis les premiers troubles; on y travailla le propre jour de Pâques 26 Mars. L'armée des Princes paſſa le 30 31 Mars & le premier Avril, des deux côtés de Lattes, à la vue de la ville, de Caſtelnau & du Crez, où la garniſon de Montpellier, donna une camizade aux Proteſtans, qui y

tions. *C'étoit* (dit-il) *un vieillard colère juſqu'à la férocité, comme le ſont ordinairement les Languedociens, dont l'amour & la haine vont toujours juſqu'a l'excès.* Les Proteſtans irrités réſolurent de s'en venger. Par l'adreſſe d'un Charpentier de Mauviſſon, nommé *Madaron*, ils s'emparèrent de Nîmes par ſurpriſe. Saint-André, déſeſpéré, & ſachant qu'il n'avoit point de quartier à attendre des Proteſtans, ſauta dans les foſſés, & ſe caſſa la cuiſſe. On le rapporta dans ſon lit; & le peuple furieux l'y tua à coups de piſtolet.

perdirent cent soixante chevaux; l'armée des 1570.
Princes brûla en passant le Terral, Montferrier, & le Crez, & plusieurs maisons de la campagne; elle s'arrêta à Massillargues & aux environs, & mit le siége devant Lunel.

Le Maréchal Damville ayant rassemblé ses forces, suivoit cette armée; il arriva à Montpellier le lundi 3 Avril; il s'avança & fit ravitailler Lunel, ce qui obligea les Princes d'en lever le siége après sept jours d'attaque: les vivres étoient fort rares, & le setier de bled valoit à Montpellier 3 liv. 10 sols. Le Maréchal y ayant resté quinze jours, alla à Lunel, Beaucaire, Avignon, & au S. Esprit, poursuivant les ennemis qui receurent une grande route & déroute à Baïs-sur-Baïs. L'ennemi étant sorti du Languedoc, le Maréchal vint séjourner à Avignon & à Beaucaire.

Le 19 Août, deux Gentilshommes, l'un de la part du Roi, & l'autre de celle des Princes, arriverent à Montpellier après avoir passé par Nismes & Melgueil, apportant la nouvelle de la conclusion de la paix que l'on annonça le lendemain; & l'Edit étant ensuite arrivé, on le publia le 26. Le dimanche 27 Septembre, le Maréchal étant arrivé à Montpellier, permit à ceux de la religion, & au

1570. Ministre d'y rentrer ; mais ils n'eurent point d'exercice dans la ville, & furent obligés d'aller au prêche à S. Jean de Vedas.

1571. Le Maréchal demeura audit Montpellier juqu'au mois d'Octobre 1571, que les Etats du pays furent tenus en ladite ville, sous Joyeuse. Le 13 Octobre, la garnison vuida Montpellier, & l'on vit les portes sans garde onze ans après le commencement des troubles. La garnison de Nismes en sortit aussi. Molé (10), commissaire envoyé par le Roi, resta à Montpellier une bonne partie de l'été.

1572. L'an 1572, le Roi envoya pour main forte le Seigneur des (11) Ursiéres, Chevalier de l'ordre, natif de la ville, de la maison de Gaudetté, ou du Seigneur de la Vaulciere, & pour sur-intendant à la justice (12) Belliévre, Président au Parlement de Dauphiné. Guillaume de la Coste, Général des Aydes, qui durant la guerre précédente avoit été Colonel des habitans, de Leyder, & Pierre Couvers maîtres des comptes, eurent ordre de s'absenter de la ville.

Le samedi 30 Août, passa par Montpellier un courrier du Roi aportant la nouvelle de la S. Barthelemi; on prit d'abord les armes, & on mit garde aux portes de ceux de la religion, & on emprisonna les plus factieux;

les autres avec les Ministres trouverent moyen 1572.
de s'évader. Le 8 Septembre, on publia une ordonnance du Roi du 28 Août, qui déclaroit le meurtre de l'Amiral avoir été fait par son ordre, vouloit què ses sujets Protestans vécussent en sûreté, & deffendoit les prêches & assemblées. En Languedoc il n'y eut pas le moindre excès, par la bonne conduite de Joyeuse; ceux de Nismes (a) & de Cevennes ne voulurent pas recevoir des garnisons; Castres obéit. Sur la fin d'Octobre, le Maréchal de Damville arriva de la Cour à Beaucaire. Les Protestans se saisirent d'Usez, de Sommieres, & de quelques autres petits lieux. Le Maréchal arriva à Montpellier vers Noël.

Au mois de Janvier 1573, les Estats assemblés à Montpellier imposerent des deniers 1573.
pour la nouvelle guerre. Le Maréchal prit Calvisson par composition, & Montpezat

(a) Ce ne fut pas la faute du Vicomte de Joyeuse si les Habitans ne consentirent pas à recevoir une garnison. Clausonne, Conseiller au Présidial de cette ville, les en dissuada; en conséquence, ils répondirent au Vicomte de Joyeuse, qu'après l'exemple du massacre de Paris, ils ne pouvoient trop se tenir sur leurs gardes. Tout ce qu'on en obtint se réduisit à défendre dans leur ville l'exercice public de la Religion réformée. (De Thou, Liv. III.)

1573. d'assaut. Vers le 10 Février il assiégea Sommieres avec piéces de canon, étant le château très-fort & la ville aussi; il y donna un assaut le 18, & un autre le mardi 3 Mars; la ville ne capitula que le 9 Avril après avoir perdu plus de 1000 hommes; l'armée catholique prit ensuite le pont de Quessac. Pendant que le Maréchal étoit à Sommieres, les députés des Protestans vinrent lui proposer un accommodement qui ne réussit pas; il distribua les armes dans les places, & alla à Montpellier à la fin d'Avril. Un mois après étant à Beaucaire, il rassembla son armée, & se logea à Manduel & à Bouillargues, pour empêcher ceux de Nismes de faire leur récolte. Les Protestans se voyant maîtres de la campagne du côté de Montpellier, y faisoient continuellement des courses; ils surprirent un bon village & château fort, nommé Montlaur, à une lieue de Sommieres & à trois de Montpellier, où tous les environs étoient obligés de leur aporter la contribution.

Au commencement de Juillet, Lodeve qui n'avoit pas encore été prise, le fut par le Baron de Tamerlets.

Le 4 Août, le Maréchal étant campé à Milhau à une lieue de Nismes, accorda à ceux de cette ville une tréve de quinze jours,

qui fut publiée à Montpellier le 6, & ensuite 1573.
prorogée jusqu'au premier Octobre, & publiée à Montpellier le 27 Août. Le 13 Septembre, le Maréchal étant à Montpellier y fit publier l'Edit de paix, donné par le Roi au château de Boulogne, au mois de Juillet précédent.

Vers la fin de Septembre, le Maréchal s'étant retiré à Montbazin pour se reposer, ceux de la religion demanderent la continuation de la tréve, & l'élargissement du Seigneur de S. Cesari de la ville de Nismes, venant d'Allemagne de négocier leurs affaires, pris par les Catholiques durant la suspension. Le Maréchal envoya à Montpellier Truchon, premier Président au Parlement de Grenoble, & le Seigneur de Colhas, Lieutenant principal à la Sénéchaussée de Nismes, son conseil ordinaire, pour examiner ce qu'il y avoit à faire pour la prorogation de la tréve. Sur cela on tint une assemblée le 26 Septembre en la maison de ville, où Truchon présida, & avoit à sa droite le Baron de Rieux, Gouverneur de Narbonne, le Seigneur de Villeneuve, ci-devant Gouverneur de Montpellier, le Seigneur Alfonce, Colonel des compagnies bourgeoises, étant lors en garnison à Montpellier, Chevaliers de l'ordre, Jean Torillon, Colhas, & à gauche la Cour des Aydes, la

1573. Mauſſon, Chevalier de l'ordre, premier conſul. L'aſſemblée fut d'avis de prolonger la tréve, & de rendre Calviere, ſieur de Ceſari; le Maréchal ne fut pas d'avis de la reddition du priſonnier; la tréve fut prorogée juſqu'à la mi-Novembre, & publiée à Montpellier, le Maréchal y étant, le 20 Octobre.

On n'avoit fait aucune hoſtilité durant ce temps-là, ſi ce n'eſt du côté de Beziers, où les Proteſtans avoient pris un bon village nommé Brian de las Allieres, à quatre lieues de cette ville, ſur le grand chemin de Carcaſſonne.

Le 29 Octobre, Antoine Subjet, premier Evêque de Montpellier, qui porta ce titre, Guillaume Peliſſier n'ayant porté que celui d'Evêque de Maguelonne, fit ſon entrée à Montpellier.

Le 20 Novembre, les Proteſtans s'étant aſſemblés dans les montagnes de Lodeve, deſcendirent au Pays-Bas, & s'emparerent de Florenzac & de Pomerols au dioceſe d'Agde, ſi le Duc d'Uſez (a), autrefois M.

(a) Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit devenu Duc d'Uſès. Son frère (Antoine de Cruſſol) à qui appartenoit ce Duché, venoit de mourir immédiatement après la levée du ſiège de la Rochelle. Le nouveau Duc d'Uſès, quoique profeſſant encore le Calviniſme, avoit

d'Acier, n'étoit arrivé avec les députés des 1573.
Protestans, renvoyés par le Roi pour traiter de la tréve avec le Maréchal Damville; la

abandonné ce parti. Compris dans la liste des proscrits à la Saint-Barthélemi, on l'épargna en considération de son frère aîné. Il paroît que depuis ce moment il se livra entièrement au parti de la Cour, & qu'on s'y croyoit autorisé à compter sur lui. On en a la preuve dans une Lettre que Charles IX écrivoit le 15 Avril 1573 à Antoine de Crussol, servant alors au siège de la Rochelle. « Mon Cousin (lui marquoit il) ceux de la nouvelle » opinion de mon pays de Dauphiné ont été tellement » sollicités par les Ministres de Geneve, & intimidés » d'infinis bruits qu'ils ont semés, que j'avois résolu » leur mort & ruine entière, qu'il y en a plusieurs qui » se préparent de monter à cheval & me désobéir, » nonobstant les promesses qu'ils m'avoient faites de » m'estre à jamais très-fideles serviteurs & sujets. Or » je suis averty que ceux-là ont jusqu'icy fait ce qu'ils » ont pu pour gagner le Sieur *Dacier* vostre frere, » mais qu'ils en ont eu très-mauvaise réponse: toute» fois ils ne laissent de le solliciter & presser fort » vivement; & encore que je sois bien certain qu'il » ne fera rien au coutraire *de ce qu'il vous a juré*, & » du devoir d'un fidele serviteur, étant Gentilhomme » d'honneur, qui a sa parole aussi chere qu'il doit avoir: » toutes fois connoissant par expérience le pouvoir « que les persuasions & artifices de ces Ministres, » sous prétexte de Religion, ont sur ceux qui font » profession de ladite nouvelle opinion, mesmement » n'estant conforté ny assisté de personne, estant seul

1573. tréve fut renouvellée au commencement de Décembre pour trois mois, avec promesse de rendre Florenſac & Pomerols, ce qui ne fut point exécuté. On pendit un maſſon, un laboureur, & un valet de ferrurier, pour avoir projetté de livrer la ville de Montpellier. Les Etats qui devoient commencer le 8 Décembre, furent renvoyés au 15 Janvier. Le Maréchal voyant que les Proteſtans ne lui rendoient pas Pomerols, l'alla aſſiéger, & la garniſon les lui rendit à compoſition ; on convint de renvoyer Florenſac à un autte traité ; la tréve fut prolongée juſqu'à la fin de Février.

1574. Le 15 Janvier 1574 les Etats commencerent. Le château de Montferrand appartenant à l'Evêque de Montpellier, imprenable par ſon aſſiette, fut pris par les Huguenots ; les Catholiques le reprirent par eſcalade au commencement d'Avril.

Le premier Mars, le Maréchal nomma premier conſul de Montpellier Jean des Urſieres dit de Gaudette, Seigneur de Caſtelnau, Chevalier de l'ordre, avec cinq autres.

» en voſtre maiſon, je vous prie d'y pourvoir de bonne » heure, m'en remettant entierement à vous. » (Recueil des pièces fugitives de M. le Marquis d'Aubais, T. II, p. 94.)

Au commencement d'Avril, le Maréchal s'assembla à Montpellier avec Joyeuse, Suze, Maugiron, Cailus, & le Sénéchal de Beaucaire, pour conférer des affaires de la guerre. Peu aprés, les Protestans prirent la ville de Massillargues. 1574.

Vers le 20 Mai, Beziers & Agde refuserent d'obéir au Maréchal, sous couleur qu'il fût compris dans la conjuration (a) comme son frere, aplaudissans à certains Seigneurs de la Cour étant en Avignon, soi-disans du conseil du Roi. Le Maréchal déclara être permanent au service de Dieu, de son Eglise, & du Roi, vers lequel il dépêcha le Baron de Rieux; cependant averti qu'il pourroit être fait quelque entreprise sur sa personne, il se retira dans le palais de Montpellier qu'il fortifia; il renforça la garnison de la ville, & prorogea pour six mois la tréve qui fut publiée le 7 Juin. Le dimanche 13, il reçut

(a) Il s'agit ici de la Conjuration de la Mole & Coconnas. On en trouvera les détails dans les Mémoires du Duc de Bouillon & de la Reine Marguerite. Il suffit, pour l'intelligence des Mémoires de Philippi, de dire que le Maréchal de Montmorenci, frère de Damville, fut compromis dans cette conspiration, & qu'à cette époque Catherine de Médicis avoit juré la perte de la maison de Montmorenci.

1574. un courrier du Duc de Savoye qui lui aprenoit la mort du (a) Roi ; il n'en eut aucun avis de la Cour. Le Maréchal écrivit d'abord à Joyeuse qui étoit à Toulouse, & aux principaux de son gouvernement, leur indiquant une assemblée à Montpellier au 2 de Juillet.

Vers le 15 Juin, le Baron de Rieux revint de la Cour à Pezenas où étoit le Maréchal, & lui aporta des lettres de la Reine mere Régente. Le 10 Août, le Maréchal étant à Beaucaire écrivit aux consuls de Montpellier, que le (b) Roi ayant passé les monts d'Allemagne & Venise, étoit arrivé à Ferrare, comme il le lui avoit écrit de cette ville le premier Août, avec ordre de l'aller trouver à Turin ; qu'il partoit pour s'y rendre le 13. Il ordonna que l'on fit des feux de joye, & que l'on chantât le *Te Deum*, ce qui fut executé le 10 & 15 Août.

Le même jour, on nomma pour aller saluer le Roi, Jean (c) Phillippi, Conseiller en la Cour des Aydes, Castelnau, premier consul, & deux autres. Le Roi arriva à Lyon le 10

(a) La mort de Charles IX.

(b) Ce nouveau Roi étoit Henri III.

(c) Si c'étoit l'Auteur des Mémoires, sa qualité de Conseiller de la Cour des Aides contredit celle de Président que lui donne M. le Marquis d'Aubais.

Septembre. Le Maréchal ne revint de ſon 1574. voyage que le 4 Octobre qu'il aborda au grau de Melgueil, d'où il vint à Montpellier; le lendemain il fit aſſembler tous les Etats de de la ville; il renouvella cette aſſemblée le le 11 Octobre. la veille de ſon départ pour Beaucaire, & leur parla vivement pour les engager à vivre (a) en paix avec les proteſtans.

Le Roi s'étant réſolu à la guerre, fit aſſiéger le Pouſin qui fut abandonné de nuit.

Le Maréchal étant à Beaucaire fit alliance avec les Proteſtans; & revenu à Montpellier, il leur promit l'exercice public de leur religion. Les Capitaines de Pezenas & de Sommieres refuſerent d'obéir au Maréchal, ce qui fut cauſe qu'on déſarma les Catholiques de Montpellier.

Vers la mi-Novembre, le Maréchal tint à Montpellier une petite aſſemblée de quelques dioceſes voiſins. Il alla enſuite à Niſmes, où ſe tint l'aſſemblée générale de ceux de la religion, & des autres de l'obéiſſance du Maréchal. La Reine mere lui écrivit le 22

(e) Damville avoit été fort mal reçu par Henri III. C'étoit l'effet des préventions inſpirées au Monarque par Catherine de Médicis. Les Mémoires de Bouillon contiennent le développement de ces intrigues.

1574. pour qu'il apaisât ces troubles ; le Maréchal lui répondit que s'étant uni avec les Protestans, il ne pouvoit rien de lui-même, & qu'il agiroit pour la paix dans l'assemblée prochaine. Sur la fin de Décembre, cette assemblée fut tenue à Nismes, les Protestans l'y reconnurent pour leur chef en l'absence du Prince de Condé ; l'assemblée dura jusques au 15 Février.

1575. Le 10 Janvier 1575, le Roi partit d'Avignon après avoir ôté le gouvernement du Languedoc au Maréchal de Damville (a), & donné le commandement du bas au Duc d'Usez, laissant le haut à Joyeuse.

On découvrit une entreprise pour ôter Beaucaire à Damville.

Le mercredi 12 Janvier à six heures du matin, les gens de l'union au nombre de 50 avec le Maréchal, surprirent Aiguesmortes, ville située dans des marécages ; les tours Constance & la Reine se rendirent le même jour ; quesques jours après le Maréchal y vint : le Roi ayant apris cette nouvelle, y

(a) Lorsque nous arriverons à l'histoire de ces tems-là, ces changemens d'affections, & de partis seront continuels. Il en résultera une anarchie complète : en deux mots, voilà le précis du Règne désastreux de Henri III.

envoya

envoya Sarlabous, qui en étoit Gouverneur, 1575.
qui arriva trop tard. La prise de cette ville devint d'autant plus considérable pour ceux de l'union qu'elle les rendit maîtres des salins de Peccais. Le Maréchal assiégea ensuite Galarguas sur le grand chemin, qui fut pris d'assaut après avoir enduré quelques coups de canon.

Sur la fin de Janvier, le Duc d'Usez avec une armée de plus de 8000 hommes & de l'artillerie, prit S. Gilles, & le château de Vauvert l'ayant fait battre de son canon; le Maréchal ayant rassemblé ses forces, s'alla poster à Lunel : ainsi les deux armées resterent de-çà & de-là la riviere du Vidourle environ un mois, sans faire autre chose; le Duc d'Usez retira la sienne, & retourna vers Avignon.

Vers la mi-Février, partirent de Montpellier sept députés Protestans, conduits par un trompette du Roi, pour aller en Allemagne vers le Prince de Condé, & revenir en France traiter de la paix.

En ce temps-là, les Protestans surprirent la ville d'Alais, sauf les châteaux; le Maréchal y alla, mais les châteaux ne se rendirent qu'à la fin de Mars, après qu'il eût fait mener deux canons de Montpellier.

1575. Le Maréchal nomma les consuls de Montpellier pour cette année là ; le premier fut Antoine de Tremolet, Baron de Montpezat, auparavant Conseiller du Roi & Général en la Cour des Aydes, de la religion ; le second Pierre Châlon, Catholique ; le troisième Jean Miot, marchand. Les habitans payoient 3500 l. par mois pour l'entretien des compagnies. On craignoit une famine ; le bled valoit jusqu'à huit livres livres le setier ; & l'avoine trente-cinq sols.

Le Maréchal revint à Montpellier à la fin d'Avril, & mit ses troupes en quartier dans les villages circonvoisins.

Le Duc d'Usez assiégeoit alors Baïs-sur-Baïs ; l'artillerie ayant fait bréche au village ; la garnison se retira dans le château ; le Duc l'attaqua pendant long-temps, mais il fut obligé d'en lever le siége aprés avoir perdu beaucoup de monde par les arquebusiers des assiégés, & en pleine campagne contre les Protestans venus au secours dudit château.

A la mi-Mai, Le Maréchal tomba dans une (a) grosse maladie. Le lundi 30 le conseil

(a) Ce fut alors que la nouvelle de la mort du Maréchal de Damville se répandit. De Thou (Livre LXI) assure que sur ce bruit on prit à la Cour la résolution d'étrangler le Maréchal de Montmorenci,

general extraordinairement nombreux s'assembla, & délibéra que quoi qu'il arrivât, la ville observeroit l'ordre & réglement établi par le Maréchal depuis l'union. Le 6 Juin, les députés de la religion revinrent d'Allemagne sans avoir rien fait. Le Maréchal commença d'entrer en convalescence le 24 Juin. 1575.

Le Duc d'Usez alla faire le dégât, & brûler les gerbiers (a) des aires de Nismes, de Beaucaire, & des environs d'Usez.

L'assemblée des députés pour la paix commença à Montpellier vers le 12 Juillet, & dura jusqu'au commencement de Septembre.

Au commencement de ce mois, la ville d'Aimargues, très forte, fut surprise par le Maréchal, par une intelligence qu'il eut dedans,

A la mi-Octobre, Sommieres (b) n'ayant

toujours détenu dans sa prison. Pour rendre le coup moins sensible, Miron, premier Médecin de Henri III, affectoit de publier que Montmorenci étoit sujet à des coups de sang. On chargea Gilles de Souvré, Grand-maître de la Garde-robe, de cette exécution. Souvré, homme d'honneur, ne se pressa pas. Il donna le tems de révoquer l'ordre barbare.

(a) Probablement les magasins où ils déposoient le produit de leurs récoltes.

(b) La ville de Sommières avoit été d'abord surprise par les Protestans; & en 1573, Damville la leur en-

1575. pas été secouru par le Duc d'Usez, se soumit au Maréchal, comme fit aussi le fort de Maguelonne.

A la mi-Décembre, le Maréchal dressa une armée avec trois pieces de canon & une couleuvrine, marcha vers l'Eraut, prit d'assaut Loupian, Valros, & Puimisson, soumit beaucoup d'autres villages; mais il ne prit point Agde, Beziers & Pezenas.

1576. Le 10 Janvier 1576, les députés assemblés pour la paix à Montpellier, en partirent. Le Maréchal étoit du côté de Beziers, où il soumit Gignac, Clermont, & plus de soixante autres bons lieux, dont la plûpart furent pris d'assaut; il perdit devant Pouzoles le Seigneur

leva. En 1575, Damville fut obligé d'en faire le siége une seconde fois, & alors les Protestans le secondoient. Ces variations attestent le désordre qui régnoit d'une extrémité de la France à l'autre. Les intérêts changeoient continuellement; & on voyoit ceux, qui avoient combattu sous les mêmes drapeaux, s'égorger six mois après. Nous avons une Relation de ces deux siéges de Sommières par Estienne Giry, Bâchelier ès droits & habitant de cette ville. C'est un in-8°. imprimé à Lyon en 1578. M. le Marquis d'Aubais l'a insérée dans le Tome III de son Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, p. 2. Cette Relation de Gyry, sur laquelle nous reviendrons par la suite, contient quelques particularités intéressantes.

de Montataire, Colonel des compagnies Fran- 1576.
çoises, personnage fort regretté, & retourna à Montpellier pour la fête de la chandeleur.

Le premier Mars, il nomma comme l'année passée les consuls, mais le premier, qui fut Arnaud de Rignac, étoit catholique.

Vers la mi-Mai, le Maréchal rassembla son armée, & marcha vers Beziers & Narbonne, soumit plusieurs bons lieux, & tous les environs de Beziers jusqu'à Coursan sur l'Aude, à une lieue de Narbonne. Le 30 Mai, il reçut deux Gentilshommes envoyés par le Roi & par le Duc d'Alençon, avec l'Edit de paix publiée à Paris le 14 Mai; le lendemain premier Juin, le Maréchal fit publier dans son armée, & fut de retour à Montpellier le 6 Juin; le jeudi 7, il le fit publier à Montpellier : on y établissoit une chambre de Conseillers pour rendre la justice aux Protestans. Le dimanche 19 Juin jour de la Pentecôte, on fit une procession générale pour remercier Dieu de la paix, & le Maréchal y assista.

Quelques jours après, Joyeuse qui avoit commandé du côté de Toulouse, le Baron Rieux, Gouverneur de Narbonne, plusieurs prélats, Seigneurs & Gentilshommes, qui avoient tenu contraire parti, vinrent à Mont-

1576. pellier viſiter le Maréchal, & le reconnoître comme gouverneur du pays. La Nobleſſe s'étant retirée à la mi-Juillet, le Maréchal alla viſiter le pays du côté du S. Eſprit, & établir de nouveaux gouverneurs à Beaucaire & à Aigueſmortes.

Au commencement d'Août, fut vûe à Montpellier, choſe rare & prodigieuſe, une mule qui avoit porté fruit, c'eſt une jument qu'elle allaittoit, & fut amenée d'un village près de Beziers.

Montmorenci étant à Pezenas, le Maréchal de Bellegarde l'y vint trouver pour lui perſuader de quitter ce gouvernement, & ſe retirer au Marquiſat de Saluces que le Roi lui donnoit, à quoi il ne voulut entendre.

Les Eſtats furent tenus à Beziers ſous le Maréchal de Joyeuſe en Novembre.

Au commencement de Décembre, Thoré étant au S. Eſprit, le Capitaine Luynes, qui depuis la paix avoit été mis audit lieu par le Maréchal pour y commander, ſe ſaiſit dudit lieu, & de la perſonne de Thoré (a), qui

(a) Honoré d'Albert (dit le Capitaine Luynes) avoit été gagné (prétend-on) par Catherine de Médicis, pour lui livrer le pont Saint-Eſprit. Afin d'être le maître dans la place, il imagina de faire arrêter Thoré, le frère du Maréchal de Damville, comme

quelques jours après, par le moyen de quelques gens du lieu, en fut mis hors; on prit d'abord les armes, on surprit des villes, & il y eut des meurtres, le Maréchal appaisa le tout & en écrivit au Roi; on étoit cependant sur le qui-vive, & on y faisoit la guerre, quoique non ouvertement. Le Maréchal qui étoit vers Beziers ayant assûré cette ville & celle des environs à son parti, revint à Montpellier, & fut de-là au S. Esprit qu'il ne put pas recouvrer; mais il s'assura de Viviers, du bourg S. Andiol, d'autres lieux catholiques dudit pays, & de la Noblesse. 1576.

Au commencement de Janvier 1577, le Maréchal revint à Montpellier. Le 2 Février, d'Oignon, Chevalier de l'odre du Roi, l'un des maîtres d'hôtel, l'Evêque du Puy, Rochefort, Gouverneur de Blois, & du Roger, députés des Etats de Blois vers le Maréchal, lui firent des remontrances de la part des Etats, auxquelles il ne jugea pas d'acquiescer. Il y eut quelque rumeur entre les Catholiques & les 1577.

auteur d'un complot tramé avec les Protestans. Damville dabord fut très-irrité, & il s'en fallut peu que la guerre ne recommençât. Mais les Lettres mielleuses, qu'il recevoit de la Cour, l'appaisèrent. On se servoit de son épouse, qui alors étoit auprès du Roi, pour l'endormir par de feintes caresses. (De Thou, Liv. LXIII.)

1577. Proteſtans à Beziers ; le Maréchal y fut, & l'ayant terminée d'une maniere qui ne plut pas aux Proteſtans, ils exciterent une eſpece de ſédition à Montpellier le mardi-gras 19 Février ; la Maréchale laiſſée dans le Palais y fut comme priſonniere ; Châtillon, Chef des Proteſtans, appaiſa l'émeute ; & envoya au Maréchal à Beziers des députés ; leſquels étant revenus le dimanche 3 Mars ; la Maréchale avec tous les ſiens & tous ſes meubles ſortit de la ville, avec grande douleur des Catholiques qui ne purent plus exercer leur reilgion qu'à huis clos. La fortereſſe du palais qu'on diſoit citadelle, fut abatue, le temple joignant le palais, la Chapelle Royale, & le college des Prêtres ſéculiers, ruiné.

Le Maréchal qui avoit encore dans ſon parti Villeneuve lez-Maguelone, Frontignan & tout le pays juſqu'à Beziers, convoqua à Montagnac le 25 Mars, une aſſemblée d'Eſtats qui dura juſqu'au 27 Avril, lui reſtant à Pezenas ; l'union y fut confirmée ſous ſon obéiſſance, mais elle ne dura guère. Les Proteſtans élurent pour leur Chef Thoré, quoique frère du Maréchal & Catholique.

Damville ayant repris les armes, alla au mois de Mai aſſiéger Thezan, occupé par les Proteſtans par le Capitaine Bacon qui le

rendit. Au mois de Juin, les forces du Maréchal ayant augmenté, Joyeuse & autres Seigneurs l'ayant joint, il alla assiéger Montpellier (a), & l'investit depuis les chemins de Clermont, la Verune, Villeneuve, Pont-Juvenal, S. Mos, les Carmes & Jacobins; ce qui dura jusqu'au mois d'Octobre: le Maréchal logeoit tantôt à la Verune, à Villeneuve, & au Mas de Cocon. Pendant le siége, la ville de Melgueil se rendit au Maréchal qui l'alla recevoir. Mais comme il n'y mit point de garnison, elle reprit le parti Protestant. Mandelot, qui avec des grandes troupes faisoit la guerre aux environs de Nismes, vint fort accompagné de cavalerie conférer un demi-jour avec Montmorency à Castelnau; la ville se feroit renduë à lui faute de vivres, si elle n'avoit 1577.

(a) Giry, dans sa relation des deux siéges de Sommières, parle des extrémités auxquelles les habitans de Montpellier se trouvèrent alors réduits. *La charge de bled d'un mulet* (dit-il) *se vendoit cinquante-cinq livres, & cinq feuilles de chou un sol.* Le siége dura depuis le 9 Juin 1577, jusqu'au premier Octobre. Giry raconte aussi que Thoré, le frère de Damville, avoit été nommé Gouverneur général pour les Protestans, & que Chatillon commandoit à Montpellier. Le Journal de Faurin confirme ces faits.

1577. été fecouruë par Thoré (a) & Châtillon qui y entrèrent de nuit du côté de Montferrier, après quelque leger combat; & fi la Nouë n'avoit apporté la nouvelle de la paix faite à Poitiers en Septembre, au Maréchal logé au Mas de Cocon.

1578. Le 27 Mars 1578, les Confuls de Montpellier fommèrent les Officiers abfents de revenir. Au mois de Mai, les Proteftans fe faifirent de Montagnac pendant que le Maréchal & Joyeufe, revenus de tenir les Eftats à Beziers, étoient à Pezenas.

Le Baron de Faugeres, qui en l'an 1573, avoit pris Lodeve fut meurtri à Faugeres dans fon château par les Catholiques, & fa tête apportée à Lodeve, où l'on s'en joua par les ruës, comme en la prife il avoit fait de celle de S. Fulcrand.

1579. En 1579, la Reine Mère venant de la

(b) Les Mémoires du Duc de Bouillon font mention des obftacles que Chatillon fufcita alors au Maréchal de Damville: mais ils fe taifent par rapport au Sieur de Thoré. M. de Thou (Liv. LXIV) ne parle ni de Chatillon, ni de Thoré. Il attribue la réfiftance de Montpellier, aux foins du Vicomte de Turenne, & de la Noue qu'avoit envoyés le Roi de Navarre.

conférence (a) de Nerac, fit tenir les Estats 1579. du Languedoc à Castelnaudary. Accompagnée du Maréchal, elle vint à Narbonne, Beziers, Pezenas, & à la Verune, où elle séjourna quelques jours pour accommoder les habitans des deux religions de Montpellier; ce qu'elle termina par un acte signé Pinard, Secrétaire d'Etat, du 28 Mai. Le Maréchal qui accompagna la Reine jusqu'à Grenoble, revint en Languedoc au mois d'Octobre, où il trouva que les Protestans avoient surpris Saint-Hibery, Caux, Fort-de-Cabrieres, Limascon en escalade baillée de nuit par ceux de Gignac à la ville d'Agniane, pour surprendre & piller les gens de la Cour des Aydes de Montpellier, qui y étoient refugiés & tenans la cour, pour la peste régnant à Montpellier, de laquelle escalade ils furent repoussés. Le Maréchal permit à la Cour de se changer à Pezenas où il résidoit, & où, dans le temps qu'il travailloit à remédier aux troubles, Cornus, Gentilhomme envoyé par le Roy de Navarre, lui porta des lettres de ce Prince, qui lui proposoit une conference.

(c) Le détail des conférences de Nérac, qui eurent pour principal objet d'engager le Roi de Navarre (Henri IV) à recevoir à sa Cour la Reine Marguerite, se trouvera dans les Mémoires du Duc de Bouillon.

1579. ſur les confins de Guyenne & de Languedoc, pendant laquelle il y auroit une ſuſpenſion d'armes; le Maréchal y conſentit & en écrivit au Roy qui lui permit cette entrevuë : il avoit levé des troupes pour recouvrer Saint-Hibery & Caux, & l'entrevuë en ſuſpendit l'éxécution. Il manda les Eſtats au 1 Décembre à Carcaſſonne, où ayant fait la propoſition, il les quitta pour aller trouver le Roy de Navarre à Mazeres, ville qui appartenoit à ce Prince, & ſituée au Comté de Foix; le Duc de Montmorency ſe logea â Belpuech de Gragniago, en ſon Gouvernement de Languedoc; il étoit accompagné de la principale Nobleſſe, & des plus Notables de la province, avec leſquels il alla le 19 Décembre à Mazeres, éloigné d'une lieuë de Belpuech; le Roy de Navarre le receut très-agréablement; Rambouillet ſe trouva à la conférence (a) de la part du Roy, l'Abbé

(a) Selon M. de Thou (Liv. LXVIII) Damville dans cette conférence, demanda qu'on lui permît de châtier les Proteſtans qui faiſoient des courſes dans le Languedoc, & qu'ils lui remiſſent leurs places de ſureté, puiſque les délais étoient expirés. Comme on ne s'accorda pas ſur tous ces articles, on ſe ſépara ſans avoir rien terminé: après le départ du Maréchal, le Roi de Navarre convint avec les Chefs des Proteſtans qu'il falloit ſe

de Gadagne de la part de la Reine, deux 1579.
Conſeillers du Parlement de la Chambre de l'Edit établie à l'Iſle en Albigeois : on ne prit aucune bonne réſolution dans cette conférence, & le Maréchal revint à Carcaſſonne terminer les Eſtats.

Au commencement de 1580, il fut de 1580.
retour à Pezenas. Le 4 Juillet, le Parlement de Toulouſe vérifia une déclaration du Roy contre les perturbateurs du repos public.

Au mois d'Aouſt, Montmorency leva une armée, & alla aſſiéger Villemagne, tenuë par les Proteſtans &, ſecouruë par Chatillon; le ſiége fut long, & le Maréchal obligé de le lever avec perte. La peſte étoit à Montpellier, à Pezenas, & à Beziers, d'où le Maréchal ſe retira à Agde.

Le 21 Janvier 1581, le Maréchal étant à 1581.
Saint-Pons de Tomieres, y fit publier la (a)

tenir prets à tous les événemens; & ce fut là que le Monarque en préſence des Sieurs de Lecques & de Calignon caſſa deux écus d'or, dont il retint deux moitiés, & leur donna les deux autres avec ordre de les rendre, l'une à François de Chatillon, fils de l'Amiral, & l'autre à Lesdigueres, & de leur dire que quiconque par la ſuite leur porteroit les deux moitiés par lui conſervées, devoit être cru ſur le jour, & la manière de commencer la guerre.

(a) L'état d'anarchie dans lequel la France étoit

1581. conférence de Fleix entre Monſieur & le Roy de Navarre, du 26 Décembre; deux jours après, le Parlement de Toulouſe la fit publier.

Le Vicomte de Turenne, envoyé par le Roy de Navarre à Montpellier, ne put pas perſuader aux habitans de l'accepter, & ils ne la firent publier que le 14 Mai, après que le Roy leur eut accordé en Avril une nouvelle abolition; ils tenoient le fort de Cabrieres-lez-Pezenas, lieu très-fort, & qui avoit été occupé par les Albigeois, comme il paroit par une commiſſion du mois de Mai 1250 addreſſée au Chatelain de Pezenas.

Au mois d'Octobre, les Proteſtans ſe ſaiſirent de Villeneuve la Cremade à une lieuë de Beziers; & à la fin du même mois, il y eut une aſſemblée à Pezenas en préſence du Maréchal où ſe trouvèrent Chatillon, quelques Miniſtres, & Députés des villes du bas Languedoc; le Seigneur de Clermont, en-

plongée, avoit renouvellé les troubles en Guyenne & en Languedoc. A peine l'Édit de Nérac avoit-il été ſigné que de part & d'autre on y contrevint. On ne tarda pas à ſe laſſer de la guerre. On s'aſſembla au Château de Fleix dans le Comté de Foix. Les conférences qui s'y tinrent au mois de Septembre 1580, produiſirent un nouvel Édit de pacification, qu'on a appellé *la Conférence de Fleix*.

voyé par le Roy de Navarre, y survint; & 1581.
on y résolut que les édits & conferences
seroient éxécutées, que Villeneuve & Cabrieres
seroient rendus, ce qui fut incontiuent
effectué; & ledit chateau de Cabrieres fut
razé de pied; les Protestans rendirent aussi
la Bastide-lez-Lodeve.

Le Prince de Condé vint à Montpellier, & passa par Pezenas où étoit Montmorency.

Au commencement de 1582, le Vicomte 1582.
de Joyeuse, qui avoit toûjours vécu en bonne intelligence avec le Duc de Montmorency, surtout depuis l'union, prit un parti contraire, quitta Pezenas, & se retira à Narbonne. Au mois de Fevrier, Bacon, Capitaine de la Religion, s'empara de Minerve en Minerbois, & y fit une assemblée de quelques Evêques, du Baron de Rieux & autres; on y résolut le siége de Minerve, qui fut mis devant cette place au mois de Juillet, sous le Baron de Rieux, Gouverneur de Narbonne. Le Maréchal alla à Carcassone, Brugueirolles, Limoux, Alet, Fanjaux, Castelnaudarry, jusques à Montesquieu près de Toulouse, faisant dire la messe en tous les lieux de la Religion. Revenu en Septembre, il fut à Bisan de las Allieres, le siége étant encore devant Minerve, où il fit

1581. tant qu'à l'amiable Bacon quitta la place le 17 Septembre, moyennant une abolition que le Maréchal avoit toute prête, & qu'il lui délivra lui même.

Le 1 Octobre, le Maréchal commença les Estats de Languedoc à Beziers; & le lendemain 2 il fut accompagné à Nisse, entre Beziers & Narbonne, conferer (a) avec le Duc de Joyeuse, fils du Vicomte, qui étoit venu voir son pere, & qui y étoit grandement accompagné, la conference dura plus de deux heures, pendant lesquelles leurs troupes étoient à pied.

Au commencement de Décembre, le Maréchal alla à Alais, & en allant il passa par Montpellier, où le Prince de Condé résidoit, & où il n'avoit pas été depuis 1577. On lui rendit tous les honeurs imaginables, & il resta à Alais jusqu'au mois de Mars.

1583. En 1583 les Protestans se saisirent de Montréal, d'Olargues, & près de Lodeve de las Ribes & Sorgues, courans & riblans les environs.

(a) Ces conférences avoient pour objet d'engager Montmorency à céder au Duc de Joyeuse le Gouvernement de Languedoc. Voilà pourquoi la mésintélligence venoit d'éclater entre le Vicomte de Joyeuse, pere du Duc, & le Maréchal de Montmorenci.

Les

Les Catholiques assiégèrent Montréal, & 1583.
ne purent pas le prendre ; ils surprirent Alet, & le gardèrent.

Au mois de Juillet, le Baron de Rieux revint de la Cour, & apporta à Montmorency, qu'il trouva à Beziers, des instructions du Roy données à Paris le 27 May, par lesquelles il approuvoit la conduite de Joyeuse (a), avouant ce qu'il avoit fait, voulant qu'il se tint à Narbonne, & que Montmorency n'y allat point, moyennant quoi il seroit content de lui.

Il u'y eut point d'Estats en Languedoc, & le Roy par ses lettres du 3 Décembre, fit faire le départément des deniers par les Trésoriers de France.

Au commencement de 1584, se manifesta 1584.
le grand crédit & faveur du Duc de Joyeuse,

(b) On verra par la suite avec quelle audace le Duc de Joyeuse abusa de la faveur de Henri III Il employa tout son crédit afin d'escaparer ce Gouvernement de Languedoc, qui lui tenoit si fort au cœur. Joyeuse alla exprès à Rome, espérant y faire passer Montmorency pour un fauteur de l'hérésie, & animer ainsi Henri III contre lui. Ses espérances furent trompées. Le Pape, instruit de ses vues ambitieuses, lui parla avec aigreur, & lui reprocha de persécuter le fils d'un homme à qui le père de Joyeuse devoit ce qu'il étoit.

1584. qui fit faire son père Maréchal de France, son frère Cardinal, & Archevêque de Toulouse & Narbonne. La malveuillance du Maréchal de Joyeuse se déclara contre Montmorency ; au mois de Mars, il engagea l'Estang, Evêque de Lodeve, de se saisir de la ville de Clermont, & il fit occuper le chateau & le lieu de Secenon à trois lieuës de Beziers.

Montmorency étant à Beziers au mois d'Aoust, le Président de Belliévre, envoyé par le Roy pour pacifier le pays, y arriva ; il fut de-là trouver Joyeuse. Au mois d'Octobre, Pontcarré, Maître des Requêtes, vint aussi de la Cour apportant la résolution sur la réponse donnée à Belliévre ; mais il trouva les affaires fort alterées, & retourna sans rién faire. En Novembre, Montmorency assiégea Clermont, & prit d'assaut l'Eglise, lieu fort, hors la ville, qui capitula ; de-là Montmorency alla surprendre Cursan sur l'Aude, où étoient les gens d'armes de Joyeuse. En Décembre, Poigny-Rambouillet & Pontcarré, renvoyés par le Roy pour la paix, assurèrent Montmorency de la bonne volonté du Roy & de sa manutention en son Gouvernement, & ils négocièrent si bien entre lui & le Maréchal de Joyeuse, que la guerre cessa de

bart & d'autres ; Olargues fut rendu & le chateau de Secenon razé. 1584.

En 1585 au mois de Mai, le Roy accorda une abolition (a) générale du passé au Duc de Montmorency. Les Estats furent tenus à Beziers en Juillet. Montmorency alla conférer avec le Roy de Navarre en Aoust à Castres, & en Septembre, étant à Pezenas, il s'unit avec les Protestans ; & au mois d'Octobre ; il publia une déclaration pour justifier sa conduite ; le Roy lui avoit envoyé Pontcarré pour le regagner, mais il n'en put venir à bout ; Cuxac, Oveillan, Capestang, Puisserguier, Beziers & S. Pont, lui servoient de frontière contre le Maréchal de Joyeuse, qui restoit armé à Narbonne sans rien faire. 1585.

En Janvier 1586, Montmorency tint les Estats à Pezenas ; la Reine-Mere lui envoya en Mars l'Abbé de Juilli & Veirac pour le 1586.

(a) Cette abolition générale, n'en imposa pas au Maréchal de Damville. La ligue qui venoit de se former, l'effrayoit avec raison puisque ses principaux ennemis étoient à la tête de cette faction En conséquence il se lia avec le Roi de Navarre & les Protestans. D'ailleurs Damville n'ignoroit pas que l'ambition du Maréchal de Joyeuse, soutenue par le crédit du Duc son fils, étoit capable de tout oser pour le dépouiller du Gouvernement de Languedoc.

1586. ramener au service du Roy, à quoi il ne voulut entendre.

1587. En 1587 l'Amiral de Joyeuse (a) prit Maruejols en Aoust, & vint dans le pays Toulousain pour voir son pere. Jean Douzon, Seigneur de Villespassans, ayant voulu faire revolter Beziers contre le Duc de Montmorency, le Duc lui fit faire son procès, il fut étranglé de nuit, & le lendemain trouvé pendu dans la place publique au mois d'Aoust.

Le 20 Octobre se donna en Guienne cette grande bataille au lieu de Cotras (b), entre

(a) Henri III, cédant à l'impulsion de la ligue, se prêtoit à la destruction du Protestantisme. Il ne voyoit pas qu'en exterminant ce parti, dont le Roi de Navarre & le Prince de Condé étoient les Chefs, il s'ôtoit son unique ressource pour réprimer l'ambition du Duc de Guise. Il ne s'éclaira sur ses vrais intérêts que quand le mal fut au comble. Content de tout, pourvu qu'on le laissât se livrer en paix à ses folies fantaisies, il abandonnoit la ligue à sa propre impulsion. Quatre armées marchèrent à la fois contre les Princes de la Maison de Bourbon. Le Duc de Joyeuse, qu'on appella l'Amiral, depuis qu'il eut obtenu cette dignité, en commandoit une.

(b) Le Lecteur n'attend pas de nous une longue discussion sur cette bataille de Coutras. La brièveté de Jean Philippi exigeroit des développemens qui deviendroient

le Roi de Navarre & ceux de la religion 1587.
d'une part, & l'Amiral de Joyeuſe avec les forces du Roi d'autre ; en laquelle ledit Amiral fut occis, & avec lui grand nombre de Seigneurs & Nobleſſe, compris un ſien frere, le plus jeune, Seigneur de S. Sauveur, fort aimé de leur pere. Par ſa mort, ſon frere (a), qui le ſuivoit, Grand Prieur de Tholoſe, & qui étoit en Languedoc près ſon pere faiſant la guerre, fut dit Duc de Joyeuſe.

L'an 1588 au mois de Mai (b), furent les 1588.
barricades de Paris contre le Roi Henri III y étant, & ſaiſi de ladite ville par M. de Guiſe, dont le Roi délogea ; de quoi s'enſuivit, grand trouble au Royaume, qui ſembla vainement appaiſé par l'indiction générale des Etats de France par le Roi en la ville

inutiles, en raiſon des Mémoires ſubſéquents où ils ſe trouveront.

(a) Antoine Scipion de Joyeuſe, prit la place de ſon frère, & devint en Languedoc l'antagoniſte, du Marechal de Damville.

(b) Guidés par les mêmes motifs expoſés ci-deſſus, nous réſervons pour les Mémoires que nous avons à publier, toute eſpèce d'éclairciſſemens ſur la journée des Barricades, la mort du Duc de Guiſe, & l'élévation du Duc de Mayenne au Généralat de la Ligue.

1588. de Blois, que y furent tenus au mois d'Octobre suivant 1588, le Roi de Navarre ni aucun grand ou petit de la religion appellés ou présens; èsquels Etats continuant l'haine du Roi contre Monsieur de Guise & ses partisans, ledit sieur de Guise & son frere le Maréchal y furent tués, & plusieurs Prélats grands Seigneurs & autres emprisonnés. Les Etats dissipés & grande guerre radressée entre le Roi & ceux de la ligue, desquels se rendit chef Monsieur du Maine, frere dudit feu Seigneur de Guise, se nommant conservateur de l'Etat & Couronne de France, appellé avec eux le Roi d'Espagne, ses gens, faveurs & forces; dont je laisse des discours plus amples aux écrivains de l'histoire Royale.

1589. L'an 1589 la ville de Tholose, & ses adherans de l'obéissance de M. le Maréchal de Joyeuse, au mois de Février, audit an, jurerent l'union & confédération avec la ligue, sous la charge de M. du Maine, contre le Roi & M. de Montmorency, de leur parti autoriser les articles de cette union par arrêt de la Cour du Parlement dudit Tholose, du 14 dudit mois de Février 89, s'en réservant ladite Cour l'autorité & surintendance. Audit an 89, par lettres patentes du Roi, données au camp de Beaugency le 17 du mois

de Juin, ledit Seigneur transfata le Parlement 1689.
de Tholose à la ville basse de Carcassonne, & y fit Président M. de la Borgade, auparavant Conseiller audit Tholose, qui en étoit sorti. En la même année, & le premier jour d'Août, le Roi Henri III étant à S. Cloud près Paris avec son camp & grande armée, pour bloquer Paris, fut misérablement tué par un jeune Religieux de l'ordre des Jacobins, qui feignant de vouloir parler en secret, lui donna d'un coûteau dans le petit ventre; lequel moine fut illec tué sur le champ, & le pauvre Roi mourut le lendemain. A ce meurtrier, nommé frere Clément, furent ès villes de Paris & Tholose, & autres de la ligue, faites funérailles publiques & solemnelles; son effigie portée, & au contraire celle du Roi défunt traînée par les rues. Après cette piteuse mort du Roi Henri III, le Roi de Navarre, dit Henri IV, comme plus prochain, vint à la Couronne, & s'en vint audit S. Cloud, où il fut reçu honorablement de tous les Princes, Seigneurs, & de toute l'armée, èsquels il fit déclaration le 4 dudit mois d'Août 89, par laquelle il promet maintenir la religion Catholique, sans aucune chose innover & changer en

1589. icelle, prometant (a) s'y faire instruire; & au surplus ne permettre l'exercice de la religion prétendue réformée, que selon les Edits du feu Roi, permissifs d'icelle; après laquelle déclaration, lesdits Princes & Seigneurs lui protesterent toute fidélité & obéissance; desquelles choses il advertit M. de Montmorency en Languedoc; comme il fit aussi d'autre déclaration depuis faite par Sa Majesté au camp du Mans; le 25 de Novembre audit an 89, publiée à Tours au Parlement le 25 Décembre suivant, par laquelle il indique une assemblée des Etats Généraux du Royaume au mois de Mars prochain, en la ville de Tours, y convoque tous ceux de la ligue, les rappelle à soi & à son obéissance; en faisant les soumissions portées par ladite déclaration. Cependant que ces choses se faisoient en France, l'autre & second fils de Monsieur le Maréchal

(a) Cette clause n'est point énoncée dans l'acte du 4 Août 1588, que signèrent Henri IV, les Princes du Sang, & les Seigneurs qui y assistèrent. On y lit simplement que Henri renouvela l'assurance qu'il avoit donnée plusieurs fois avant son avénement à la Couronne, de se soumettre au sujet de la Religion, à la décision d'un Concile général, ou national, qu'il auroit soin de faire assembler dans le terme de six mois, s'il étoit possible (de Thou, Liv. XCVII)

de Joyeuse, dit M. de Joyeuse par la mort 1589.
de M. l'Amiral, vint en Languedoc, & commença à y faire la guerre contre Monsieur de Montmorency, & armées dressées par eux respectivement au terroir de Narbonne, lieu dit le Mas-de-Pardelhan. Ils firent une tréve pour quatre mois, le dernier jour d'Août susdit 1589.

L'an 1590, se passa cette année en Lan- 1590.
guedoc sans grande faction d'armes, chacun se tenant sur la garde.

Fin des Mémoires de Jean Philippi.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE JEAN PHILIPPI.

(1) Saint-André, de la maison de Mondragon, arriva à Montpellier le 16 Octobre 1560 avec titre de Gouverneur. C'est s'énoncer fort mal en disant que Saint-André étoit de la maison de Montdragon. Son nom de famille étoit Albert; & il étoit le chef d'une branche cadette de celle du Connétable de Luynes. Il se nommoit Edouard, étoit Seigneur de Saint André d'Oleitargues, au diocèse d'Uzès, fut tué à la surprise de Nismes par les Protestans, le 15 Novembre 1569. Il avoit épousé en 1564 Marguerite de Bourdic, fille de Pierre de Bourdic, Gouverneur de Montpellier, & de Françoise des Urciéres. Celle-ci se remaria au fils du Baron de la Tourette, qui fut tué au siége de Baïs-sur-Baïs, en Mai 1575. Elle alloit épouser Parabere, Gouverneur du chateau de Beaucaire, lorsqu'elle fut tuée dans une émeute par les habitans de cette ville, le dimanche ... Septembre 1578.

(2) Poussan, dont Guillaume de Chaume, premier Consul de Montpellier, étoit Seigneur en 1560. Ce Guillaume de Chaume doit être le même qui prenoit la qualité de Baron d'Aumelas, lorsque Dominique de Narbonne, Seigneur de Poussan fit un testament en sa faveur le 10 Juillet 1555. Pierre de Chaume, Seigneur de Poussan, assista comme témoin le 2 Mai 1655 au contrat de mariage de Pierre Nicolau, habitan, de Poussan, & d'Antoinette Jouve. Marie Lucrece de Tournesi, Dame de Poussan. fille de Jacques de Tournesi, Seigneur de Poussan, Conseiller en la Cour des Aydes de Montpellier, & de Lucrece de Pradel, niéce d'un Evêque de Montpellier, épousa en 1705 Cerile - François de Vogué, Seigneur de Vogué, Rochecolombe, &c. Baron de Montlaur, l'une des douze Baronnies du Vivarais, mort en Septembre 1739. Il vendit les terres qu'il avoit eues de la succession de sa mere, à Gabriel de Moner, Dame de Champetieres, pour acquérir la ville d'Aubenas sur laquelle il fit transférer le lundi 22 Janvier 1725 l'entrée des états qui étoit sur la Baronnie du Cheylar ou de Brion, qu'il avoit acquise de René de Saffenage, Baron de Brion. Il avoit aussi fait transférer l'entrée

qui étoit sur Saint-Reméſi à Vogué, de manière que des douze Baronnies du Vivarais, qui entrent par tour aux états de Languedoc, il en eut trois. Il vendit la terre de Pouſſan, qu'il avoit eu du chef de ſa premiere femme. Pierre Nicolau, fils d'Etienne Nicolau, Capitoul de Toulouſe, le 18 Décembre 1744 mort en 1746 a été Seigneur de Pouſſan, & il eſt vivant, & Thréſorier général de la ville de Lyon. (Chazot-Nantigni, Tablettes hiſtoriques & généalogiques, Tome VIII, pag. 454.. 455, Armorial général de M. d'Hoſier, regiſtre IV, article de Nicolau.)

(3) Le Vicomte de Joyeuſe, Lieutenant général en Languedoc, par la ſucceſſion du Comte de Villars, tint une aſſemblée à Montpellier le 25 Mars 1561. Guillaume de Joyeuſe fut Evêque d'Aleth pendant la vie de Jean Paul, Vicomte de Joyeuſe ſon frère aîné, qui teſta le 18 Janvier 1557. On dit que Guillaume de Joyeuſe étoit fort agé, lorſqu'il mourut dans ſon chateau de Couiſſac, au diocèſe d'Aleth, en Décembre 1591 ou Janvier 1592. Mais il avoit tout au plus ſoixante & onze ans, ne pouvant être né avant l'an 1520. Je fixe ſa mort à cette date; mais les Hiſtoriens ne parlent pas clairement ſur cela. J'ai fait faire

des recherches inutiles à Couiſſac, ſur la date préciſe de la mort de ce Maréchal, ſur ſon tombeau & ſur les particularités de ſa vie.

(4) L'*Eſpouſſette* de Montpellier, mot Languedocien, qui ſignifie une vergette. Comme les Proteſtans obligeoient les Prêtres & les Religieux d'aller à leurs exercices de Religion, en leur donnant des coups de baton, cela donna lieu d'appeler ces batons *Eſpouſſettes*.

(5) Le Seigneur de la Verune qui négocia le 20 Octobre 1561 un accord entre les Chanoines de Saint Pierre de Montpellier & les Proteſtans. Il s'appelloit Jacques Pelet, & il ſe qualifia Chevalier de l'Ordre du Roi, dans le teſtament qu'il fit à la Verune, le 24 Mars 1587. Il avoit épouſé le 5 Août 1551 Madeleine de Roquefeuil, Dame de Montpeyroux & des deux Vierges, Vicomteſſe de Cabanes, fille d'Antoine de Roquefeuil, Seigneur de Montpeyroux. & de Barthelemie de Maillac. On n'a point encore trouvé la jonction de cette branche de Roquefeuil, à l'unes des trois tiges de cette maiſon que l'on connoit & qui ſont Roquefeuil-Grémian, Roquefeuil-Anduſe & Roquefeuil qui ap-

porta Roquefeuil à Hugues, Seigneur de Blancafort en Agenois. Les descendans de ce dernier quittèrent leur nom de Blancafort pour prendre celui de Roquefeuil. Jacques de Roquefeuil, Seigneur de la Verune, eut pour fils Gaspard de Roquefeuil, Seigneur de la Verune, Baron de Montpeyroux & des deux Vierges, Vicomte de Cabanes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant général au Bailliage de Caen, Capitaine & Gouverneur de cette ville & de son chateau connu dans l'histoire par son attachement & sa fidélité à Henri III & à Henri IV mort en 1598 & ayant laissé de sa femme, Jourdaine-Magdeleine de Montmorency-Hallot, Claude Pelet, Dame de la Verune, de Mompéyroux, Vicomtesse de Cabannes Baronne des deux Vierges, mariée le 5 Janvier 1608 à René de Carbonel, Marquis de Canisy. Elle acquit en Normandie, les Baronnies de Cours & de Saint-Iuy. Elle étoit née en 1450 & elle mourut à Avranches le 2 Octobre 1664. René de Carbonel, son mari, Lieutenant de Roi en Normandie, Gouverneur d'Avranches, mourut au chateau de Perci, près de Coutances, le 27 Septembre 1655. Claude Pelet se voyant établie

en Normandie, à plus de deux cents lieues du Languedoc, & de ses terres de la Verune & de Montpeyroux, ceda par transaction du 27 Novembre 1616 la Verune à Jacques de Coursac, Seigneur de Gremian, qui y avoit des droits du chef de Jeanne Pelet, sœur de Jacques de Pelet son ayeul; qui avoit épousé avant le premier Août 1556 Gaspard de Coursac, Seigneur de Gremian, lequel testa le 14 Novembre 1564. Jacques de Coursac, Seigneur de Grémian & de la Verune, marié à Françoise de Bossage, testa le 21 Octobre 1664. J'ignore comment la Seigneurie de la Verune passa à Daniel de Gallieres, President de la Cour des Aydes de Montpellier, reçu le 23 Avril 1626 & marié avec Françoise de Bossage, dont il eut Daniel de Gallieres, Seigneur de la Verune, Conseiller en la Cour des Aydes de Montpellier, qui vendit la Verune à Jean Antoine Thomas. Sa fille N. Thomas, Dame de la Verune, s'étant réfugiée à Zell, y épousa, 1° François de Brignac, Seigneur de Beauregard. 2° N. de Lescours. la Seigneurie de la Verune fut alors vendue à l'Evêque de Montpellier, qui la paya par l'inféodation qu'il fit vers 1694 de la Baronnie de Sauve, à une trentaine de personnes qui par là se trouvèrent

posseder des fiefs, l'Evêque de Montpellier restant le Seigneur dominant. La même chose est arrivée vers 1750 du Comté de Melgueil, inféodé par François Renaud de Villeneuve, Evêque de Montpellier depuis le 16 Septembre 1748 & qui fait rebatir avec magnificence le chateau de la Verune. Jacques Pelet, Seigneur de la Verune, qui a donné lieu à des recherches, avoit pour quinzième ayeul, Bermond Pelet qui étoit Seigneur d'Alais, avec Agnès sa femme, dès le mois de Juillet 1120 lorsqu'un samedi de ce mois, troisième jour de la lune ils donnerent, étant à Alais, l'Eglise de Saint Pierre de Mulon à Sainte Foy de Conques, en Rouergue. La Seigneurie de la Verune, qui appartenoit avant l'an 1250 aux Fredol, parvint aux Pelet petit-fils de la Marquise de Fredol & petit-neveu du Cardinal Berenger de Fredol.

(6) Le Prince de Salerne, qui s'étoit fait Protestant, s'étoit marié à Montpellier en Mars 1564 dans la maison de Paulian. Ferdinand de San-Severino, Prince de Salerne, épousa Françoise de Pluvierz, fille d'Antoine de Pluviers, Seigneur de Paulian, au diocèse de Beziers, & d'Isabeau de Cambis. Françoise

Françoise de Pluviers étoit née au plutôt en 1541 & vivoit en 1586. Lorsque le Prince de Salerne l'épousa, elle étoit veuve de Philippe de Perets, & elle avoit deux filles de ce premier mari; sçavoir, Lucrece de Perets, qui épousa le 25 Novembre 1573 Jacques Pape, Seigneur de Saint-Auban, Auteur des mémoires imprimés dans les preuves de l'histoire de la maison de Coligni, par du Bouchet; & N..... de Perets, mariée le 8 Mars 1586 avec François d'Airebaudouse, Baron d'Anduse.

(7) Boutonnet, vers lequel lieu le ravelin du fort de Saint-Pierre s'étendoit. Acier étant arrivé à Montpellier le 7 Octobre 1567 on fit des tranchées hors la ville du côté du Peyrou, pour battre ce fort. Boutonnet étant une dépendance de la communauté de Montpellier, n'est point détaillée & séparée de cette ville dans le dénombrement de la France. Jeanne de Neves, Dame de Boutonnet, étoit fille d'Etienne de Neves, employé, suivant Philippe de Comines, par Charles VIII à Genes en Décembre 1495 avec Perron de Baschi, pour y assembler une armée navale, & aller au secours des

chateaux de Naples. Etienne de Neves avoit pour frère puîné Guillaume de Neves, qui épousa Marguerite de Lestrange, dont Anne de Neves, mariée le 5 Juillet 1506 avec Honoré de Pluviers, pere d'Antoine, Seigneur de Paulhan. On trouve encore Marguerite de Neves, fille d'Antoine, & de Jacqueline de Rosaris, qui épousa le 25 Juin 1435 Secondin de Boissevin, Citoyen d'Albi, & Bourgeois de la ville de Montpellier, lequel testa le 18 Septembre 1458. Marguerite de Neves étant veuve acheta le 27 avril 1468 les lieux de Fabregues & de Pignan, diocèse de Montpellier. Le Comte d'Ornéson, (Biord), marié le 23 Mai 1746 avec N. de Roquefeuil-Gabriac, est Seigneur de Boutonnet, du chef de Catherine de Louet, sa mere qui avoit pour cinquième ayeule Jeanne de Neves, Dame de Boutonnet.

(8) Le Baron de Ganges prit d'emblée vers le 15 Février 1568 Sumene sur les Protestans. Ceux-ci le reprirent bientôt, & Ganges y fut tué. Le Baron de Ganges devoit être le pere ou l'oncle d'Henri de Saint-Etienne de Ganges qui testa le 7 Mars 1623 & qui de Fulcrande de Coste, morte le 20 Mars 1643 ne laissa que Jeanne de Saint

Etienne, Baronne de Ganges, mariée le 19 Janvier 1629 avec Jean Pons de la Tude. Leur fils Charles de la Tude, Baron de Ganges, épousa le 8 Août 1688 Diane de Joannis de Roussans, morte à Ganges le 5 Juin 1667 connue par sa beauté, & par ses malheurs. Son mari mourut à Lisle, dans le Comtat Venaissin en 1737. Son fils Alexandre de la Tude, Colonel de dragons, & Brigadier des armées du Roi, étoit mort à Ganges vers le 12 Juin 1713. Il avoit épousé le 8 Janvier 1692 Marguerité de Ginestoux, morte au château de Saint Privas diocèse d'Usez, en Décembre 1721 & en avoit eu Alexandre-Louis de Vassec de la Tude, dit le Marquis de Ganges, où il étoit né le 10 Septembre 1694 & il mourut à Montpellier en Janvier 1720 laissant de Marie Charlotte de la Rochefoucauld, fille de Jean-Antoine, Marquis de Langeac, & de N. ... de Guerin Lugeac, N ... de Vissec, Marquis de Ganges, mort vers l'an 1742 marié 1° à N... Scot de la Mesangere; 2° à N... de Sarret, Dame de Saint-Laurens le Minier, diocèse d'Alais, mere de N. de Vissec de Ganges, Baron des états de Languedoc, vivant en Mars 1758.

(9) Trefques, occupé par Joyeufe vers le 10 Mars 1568 fut attaqué par Acier, qui y furprit les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & une compagnie de Laval, de la maifon de Chateauneuf lez-Petenas. Le chateau de Trefques appartenoit en Septembre 1199 à Roftan de Sabran, qui l'engagea avec Cauvillargues à Clémence, fœur de Guillaume, Seigneur de Montpellier, en repréfentation de cinqs mille fols melgoriens qu'elle lui avoit apportés en dot ; les cinquante deux fols melgoriens, évalués à un marc d'argent fin. (D. Vaiffette Hift. de Languedoc III pr 188.) Guillaume de Poitiers, Seigneur de Saint-Vallier, vendit le 21 Janvier 1480 les terres de Sabran, de Trefques, de Montclus & de Saint Marcel, à Cathelin Combes, Seigneur en partie de Barjac. Cathelin Combes partagea en 1510 avec fon frere Philippe Combes ; & les Seigneuries de Barjac, de Sabran & de Saint Marcel de Carteiret, échurent à Philippe Combes. Cathelin eut pour lui Trefques & Montclus. Il époufa Jeanne des Eftats de Mirabel, & en eut 1° Louis Combes, vivant le 27 Janvier 1542. 2° Anne Combes, Dame de la moitié des Baronnies de Barjac

& de Sabran, & des Seigneuries de Besfas, & de Saint Marcel de Carreiret, qui épousa 1° en 1520 Osias de Barjac, Seigneur de Sault, tué à la bataille de Landriano le 22 Juin 1529. 2° Jean de Gabriac, qui testa le 23 Octobre 1537. 3° Marguerite Combes, qui avoit une portion aux Seigneuries de Barjac, de Sabran & de Saint-Marcel de Carreiret, épousa François de Cabassole Seigneur de Barbentane. Philippe Combes, frere puîné de Cathelin, eut pour son partage les Seigneuries de Tresques & de Montclus. Il testa le 12 Novembre 1512 & eut d'Yolande de Bozene sa femme, fille de Jean de Bozene, & de Marguerite Bermond, Dame d'Aubaïs, Jean Combes, Claude & Monde Combes. Dame de Montclus & de Tresques, qui testa le 20 Février 1566 & qui avoit épousé en 1522 Gaillard de Montcalm, Juge-Mage de Nismes, lequel testa le 20 Juin 1565 Gaillard de Montcalm, Juge-Mage de Nismes, qui avoit épousé Monde de Combes, fille & héritière de Philippe de Combes, Seigneur de Tresques & de Montclus, & d'Yolande de Bozene, présenta en 1540 une requête à Jean de Saint Gelais, Evêque d'Usez, lui exposant que les fondations faites par Philippe de Combes & Yolande de Bozene,

étoient trop considérables pour qu'un ou même deux Prêtres pussent y suffire; qu'il désiroit cependant que ces fondations eussent perpétuellement leur effet; qu'André du Moulin, Prieur-Curé de Sabran, au diocèse d'Usez, consentoit que le Prieuré de Sabran fût uni aux legs pies fondés par Philippe Combes & Yolande de Bozene & conclut que l'Evêque unît le Prieuré-Curé de Sabran aux legs pies & fondations faites à la Chapelle de Saint-Antoine à Tresques, & qu'il y eût quatre Prêtres-Chapelains, qui feroient le service; que la nomination de ces quatre Prêtres appartiendroit au Seigneur pour trois, & à l'Evêque pour un, en eteignant la collation du Prieuré de Sabran, qui appartenoit entiérement a l'Evêque d'Usez. L'évèque Saint-Gelais ayant égard à cette requête, déclara le 3 Octobre 1540 sans aucune formalitè & *motu proprio*, devant deux Notaires, qu'il unissoit le bénéfice-curé de Sabran & de Saint-Castor, son annexe, à la Chapelle de Saint Antoine de Tresques, & ordonna que quatre Prêtres y feroient le service ensemble, comme recteurs de la dite Chapelle de Saint-Antoine. L'Evêque ordonna aussi que l'un des quatre

Chapelains prêcheroit à Sabran chaque Dimanche de Carême. Les quatres Chapelains acquitèrent les fondations pour Tresques & Sabran, & jouirent du bénéfice de Sabran, affermé dix huit cents livres. De sept cents livres des biens donnés par Philippe Combes, pour épargner la rétribution d'un Curé à Sabran & d'un Vicaire à Saint-Castor, son annexe, le dernier des quatres Chapelains faisoient le service de Sabran; & les trois autres, qui résidoient à Tresques, alloient alternativement les Dimanches & les Fêtes dire la Messe à Saint-Castor; les deux autres la disoient à Tresques. Dans cet état, Nicolas, un des quatres Chapelains, qui depuis vingt ans faisoient le service de l'Eglise de Sabran, ayant connu le vice de l'union du 3 Octobre 1540, impétra le bénéfice de Sabran en Cour de Rome; & sur le vû de ses provisions, l'Evêque d'Usez lui ayant accordé ... le 4 Avril 1755, il prit possession de ce bénéfice le lendemain 5 Avril à la satisfaction des habitans des trois villages de Sabran, Megur & Charauch. Le Seigneur de Tresques & les trois Chapelains assignés s'adressèrent au Sénéchal de Nismes de leur chef, contre le Sieur Nicolas. Ils demandè-

rent la maintenue, sçavoir le premier en sa qualité de Juspairou, & les derniers en leur Chapelle. Au reste, en vertu d'une substitution qui donnoit les terres de Tresques & le Marquisat de Montclus à N. de Cadoule, fils de N. de Cadoule, & de Vivet, Louis de Vivet, Evêque d'Alais, frère de cette dernière, qui jouissoit de ces terres, persuadé qu'elles appartenoient à son neveu, il les lui remit. Ce Neveu étoit déja marié avec N. de Juges-Cadoine, & en avoit eu un fils mort en Février 1758, Lieutenant dans le régiment de ..... Il ne reste aujourdhui des Seigneurs de Tresques & des Marquis de Montclus, qu'une fille.

(10) Molé, Commissaire envoyé par le Roi, resta a Montpellier une partie de l'été de 1571. Seroit-ce Nicolas Molé, Seigneur de Jusanvigne, des Haies & de Vitri sur Seine, Intendant général des Finances, qui se qualifioit le 6 Octobre 1585 Conseiller du Roi & de la Reine sa mere, Intendant général de ses Finances. Il mourut agé de cinquante ans le 6 Décembre 1586.

(11) Le Seigneur des Urcieres, natif de Montpellier, de la maison de Gaudette fut

envoyé par le Roi en 1572 à Montpellier, pour la main-forte. Jean des Urciers, Seigneur de Castelnau, Gouverneur de la Justice de Montpellier, épousa Marguerite de Fizes, sœur de Simon de Fizes, Secrétaire d'Etat sous Charles IX, & n'en n'eut que des filles. Yolande des Urciers mariée avec Pierre de Dampmartin, qui fut par elle Gouverneur de la Justice de Montpellier en 1586. Elle & deux de ses sœurs vendirent le 21 Août 1632 pour vingt-un mille livres, la maison de leur pere, qui servit dans la suite de Bureau aux Tréforiers de France, & dans laquelle Louis XIII logea en 1632. Isabeau des Urcieres, née en 1569, morte au chateau d'Aumes près de montagnac, le vendredi 22 Mars 1652 veuve de Jacques de Vignoles, Président en la Chambre des Edits, qui étoit mort à Besiers le 28 Octobre 1626 à cinq heures du matin.

(12) Believre, Président au Parlement de Dauphiné, envoyé Intendant à la Justice en Languedoc en 1572. Pompone de Believre, né à Lyon en 1527 Chancelier de France le 2 Août 1599 mort à Paris le 9 Septembre 1607 après la Saint-Barthelemi,

& par conféquent peu après qu'il eut été envoyé Intendant en Languedoc. Il fut envoyé en ambaffade vers les Suiffes, pour diminuer l'odieux de cette journée. Son Intendance en Languedoc n'eft point mentionnée dans l'hiftoire des grands Officiers.

Fin des Obfervations fur les Mimoires de Jean Philippi, & du quarante-fixième Volume.



